



DRAGA – Assainissement

2020

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE



PARCE QUE CHAQUE TERRITOIRE EST UNIQUE.



Table des matières

EDITORIAL:	6
L'ESSENTIEL DE L'ANNEE	7
LES CHIFFRES CLES.....	8
COMPARATIF DES CHIFFRES CLES.....	9
LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNEE	10
LES PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES DANS L'ANNEE	11
LE CONTRAT	30
LA VIE DE VOTRE CONTRAT.....	31
PRESENTATION DE L'ENTREPRISE	32
PRESENTATION DE L'ORGANISATION SAUR	33
PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU	34
LES REPRESENTANTS DU CONTRAT	36
LE PATRIMOINE DE SERVICE	37
VOTRE PATRIMOINE	38
LE RESEAU.....	38
Répartition par matériau	38
Répartition par diamètre	38
LE SERVICE AUX USAGERS	39
VOS BRANCHEMENTS	40
LES VOLUMES ASSUJETTIS A L'ASSAINISSEMENT	40
BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE	41
LE TRAITEMENT.....	42
EVOLUTION GENERALE.....	42
LES VOLUMES (EN M3)	43
Les consommations électriques	43
Les boues et les sous-produits.....	43
Production de boues (en tMS)	43
Evacuation des boues (en tMS)	44
Les sous-produits : Graisses (en Kilogrammes).....	44
Les sous-produits : Refus Grille (en kg).....	44
Les sous-produits : les sables (en Kilogrammes).....	44
Les apports extérieurs (en kg)	44
Evolution de la réglementation sur la gestion des boues en cours de pandémie COVID en 2020	45
LA QUALITE DU TRAITEMENT	46
SYNTHESE DE LA CONFORMITE DES STEP.....	47
Nombre de bilans journaliers réalisés	47
Conformité des stations d'épurations	47
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	48
LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007	49
Qualité des rejets.....	49
Performance de réseau	50
Service à l'utilisateur	51
LES INTERVENTIONS REALISEES	52
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION	53



Les opérations d'hydrocurage du réseau	53
Les passages caméra.....	53
Les casses sur conduites et sur branchements.....	53
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE	54
LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION	55
Station d'épuration.....	56
Poste de relevage	58
Réseau	58
LE CARE	59
Le CARE	60
METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE	61
Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques	61
ANNEXES.....	64
LE PATRIMOINE DE SERVICE	65
LES INSTALLATIONS	66
LE RESEAU.....	68
CONSOMMATION D'ENERGIE	71
LE SERVICE AUX USAGERS	72
LA GESTION CLIENTELE	73
LA FACTURE 120 M ³	75
Au 01/01/2021	75
Au 01/01/2020	77
BIDON :	77
BOURG SAINT ANDEOL :	77
GRAS :	77
SAINT JUST :	77
SAINT MARTIN D'ARDECHE :	78
SAINT MONTAN :	78
VIVIERS :	78
BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE	79
A. INFORMATIONS GENERALES - BIDON - STEP VILLAGE - 130 EH.....	80
B. INFORMATIONS GENERALES - BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 6800 EH.....	82
B.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE.....	82
B.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE	83
C. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	84
C.1. LES RACCORDEMENTS.....	84
C.1.1. Les raccordements domestiques	84
C.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements.....	84
C.2. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	85
C.3. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE	87
C.3.1. Quantité et destination des sous-produits évacués au cours de l'année	87
C.4. Bilan des déversements au milieu par le système de collecte.....	88
C.5. Synthèse du suivi météorologique du dispositif d'autosurveillance du système de collecte	92
C.6. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE.....	93
D. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 6800 EH	94
D.1. BILAN SUR LES VOLUMES.....	94
D.1.1. Volume entrant dans le système de traitement.....	94



D.1.2. Volume sortant du système de traitement	94
D.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant.....	95
D.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE	97
D.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles	98
D.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement	100
D.2.3. La pollution déversée en tête de station.....	102
D.2.4. La pollution sortante du système de traitement.....	103
D.2.5. Le calcul des rendements	106
D.2.6. Le suivi bactériologique.....	107
D.2.7. Le suivi du milieu récepteur	107
D.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS	108
D.3.1. Les boues.....	108
D.3.2. Les autres sous-produits	109
D.3.3. Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU	109
D.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS.....	109
D.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année	109
D.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année	109
D.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE	110
D.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement.....	110
D.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement	119
D.5.3. Bilan des alertes du protocole de protection des usages sensibles en aval du rejet.....	119
D.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE	120
Paramètres physicochimiques	121
D.7. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE.....	123
D.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT	124
E. INFORMATIONS GENERALES - GRAS - STEP NORD (FOSSE) 150 EH.....	125
F. INFORMATIONS GENERALES - GRAS - STEP RIMOUREN 150 EH	127
G. INFORMATIONS GENERALES - GRAS - STEP SUD (FOSSE) 150 EH	129
H. INFORMATIONS GENERALES - SAINT JUST D'ARDECHE - STEP VILLAGE 1200 EH	131
I. INFORMATIONS GENERALES - SAINT MARTIN D'ARDECHE - STEP VILLAGE 4000 EH	133
I.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE	133
I.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE	133
J. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - SAINT MARTIN D'ARDECHE - STEP VILLAGE 4000 EH .	134
J.1. BILAN SUR LES VOLUMES	134
J.1.1. Volume entrant dans le système de traitement.....	134
J.1.2. Volume sortant du système de traitement	134
J.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant.....	135
J.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE	137
J.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles	137
J.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement	140
J.2.3. La pollution déversée en tête de station.....	142
J.2.4. La pollution sortante du système de traitement	143
J.2.5. Le calcul des rendements	145
J.2.6. Le suivi bactériologique.....	146
J.2.7. Le suivi du milieu récepteur	146
J.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS	147
J.3.1. Les boues.....	147
J.3.2. Les autres sous-produits.....	147
J.3.3. Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU	147
J.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS	148
J.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année	148
J.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année	148



J.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE	148
J.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement	148
J.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement	148
J.5.3. Bilan des alertes du protocole de protection des usages sensibles en aval du rejet	148
J.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE	148
Paramètres physicochimiques	148
J.7. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE	150
J.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT	151
K. INFORMATIONS GENERALES - SAINT MONTAN - STEP BOURG 665 EH	152
L. INFORMATIONS GENERALES - SAINT MONTAN - STEP CITE DU BARRAGE 1200 EH	154
M. INFORMATIONS GENERALES - SAINT MONTAN - STEP LES MOYNACHES 160 EH	156
N. INFORMATIONS GENERALES - VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	158
N.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE	158
N.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE	159
O. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	160
O.1. LES RACCORDEMENTS	160
O.1.1. Les raccordements domestiques	160
O.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements	160
O.2. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	161
O.3. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE	162
O.3.1. Quantité et destination des sous-produits évacués au cours de l'année	162
O.4. Bilan des déversements au milieu par le système de collecte	162
O.5. Synthèse du suivi métrologique du dispositif d'autosurveillance du système de collecte	162
O.6. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	162
P. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	163
P.1. BILAN SUR LES VOLUMES	163
P.1.1. Volume entrant dans le système de traitement	163
P.1.2. Volume sortant du système de traitement	163
P.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant	164
P.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE	166
P.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles	167
P.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement	169
P.2.3. La pollution déversée en tête de station	170
P.2.4. La pollution sortante du système de traitement	171
P.2.5. Le calcul des rendements	173
P.2.6. Le suivi bactériologique	174
P.2.7. Le suivi du milieu récepteur	174
P.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS	175
P.3.1. Les boues	175
P.3.2. Les autres sous-produits	176
P.3.3. Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU	176
P.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS	176
P.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année	176
P.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année	176
P.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE	177
P.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement	177
P.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement	178
P.5.3. Bilan des alertes du protocole de protection des usages sensibles en aval du rejet	178
P.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE	179
Paramètres physicochimiques	180
P.7. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE	182



P.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT	183
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	184
LISTE DES DONNEES NECESSAIRE A L'ETABLISSEMENT DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE :.....	185
DETAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	191
LES INTERVENTIONS REALISEES	193
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION	194
Les opérations d'hydrocurage du réseau	194
<i>Diagnostics eaux claires parasites</i>	198
Les casses sur conduites	200
Les casses sur branchements.....	200
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE	201
Les interventions de maintenance 2ème niveau	201
Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques	203
Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage	203
LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT	205
ANNEXES COMPLEMENTAIRES	207
L'INVENTAIRE	207
LE GLOSSAIRE	208
LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES.....	208



EDITORIAL:



Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir le Rapport Annuel du Délégué (RAD) qui rend compte de l'activité et de l'engagement du groupe Saur sur votre territoire.

Il reprend les éléments techniques, organisationnels et financiers qui vous permettent, ainsi qu'à vos services, un suivi régulier du service de l'assainissement et des indicateurs de performance que nous avons définis ensemble.

Nous apportons une attention toute particulière à cette gouvernance partagée du service de l'assainissement, sous votre autorité. Elle nous permet d'avancer collégialement sur des pistes d'amélioration de la performance spécifiques à votre territoire. La transparence que nous devons à notre délégué constitue le socle de notre engagement.

L'année 2020 aura été pour tous une année très particulière marquée par la crise de la COVID 19. A vos côtés, les collaborateurs du groupe SAUR se sont mobilisés pour assurer la mission d'importance vitale de continuité des services de l'eau et de l'assainissement.

Protéger la ressource, prévenir les conséquences des aléas climatiques, vous accompagner dans la transition écologique de votre territoire, être auprès de vous lorsque survient une crise : le groupe Saur est pleinement dans son rôle de défense de l'eau, au bénéfice de votre territoire.

La communication de ce RAD doit être l'occasion d'un moment privilégié d'échanges, dans la transparence, et de projection vers l'avenir, afin d'imaginer et construire ensemble la meilleure performance de votre service de l'assainissement, pour le bien de tous.

Nos équipes locales sont toujours à votre écoute et à votre disposition. A travers elles, et en mon nom, je vous remercie de la confiance que vous nous accordez tous les jours pour servir votre territoire, pour le développement duquel vous vous engagez quotidiennement.

Patrick Blethon
Président Exécutif de Saur



-
Le Directeur Territorial -

« Saur est une entreprise engagée pour défendre l'eau. Elle est également un acteur investi dans l'économie locale, au travers des emplois que nous générons, des entreprises, commerces, et services publics que nous contribuons à maintenir. Nous voulons le meilleur pour le service de l'eau, et le meilleur pour les habitants de votre territoire. Cette responsabilité nous engage. »

Etabli par le CPO : le 01/06/2021

Approuvé par la Direction Territoriale - : le 01/06/2021



1.

L'ESSENTIEL DE L'ANNEE

*Les temps forts et les chiffres
clés de l'année d'exercice*



LES CHIFFRES CLES



668 194 m³ assujettis à l'assainissement après coefficient correcteur

6 438 branchements raccordés



126,489 kmL de réseau dont :

- **103,781** kmL de réseau Eaux usées
- **22,708** kmL de réseau Eaux pluviales

8 549 ml hydrocurés avec le camion



65 interventions de débouchage



21 Poste(s) de relèvement

11 station(s) d'épuration



20 470 eq/hab.

Boues évacuées : **93,3 tMS**



100% des bilans réalisés sont conformes.

633 078 m³ épurés





COMPARATIF DES CHIFFRES CLES

	2019	2020	Evolution N/N-1
Volumes assujettis à l'assainissement après coefficient correcteur (m³)	663 446	668 194	0,72%
Volumes épurés (m³)	693 308	633 078	-8,69%
Nombre de branchement raccordés	6 430	6 438	0,12%
Linéaire de réseau total (kmL)	126,489	126,489	0%
Linéaire de réseau Eaux Usées (kmL)	103,3	103,781	0,47%
Linéaire de réseau Eaux Pluviales (kmL)	23,189	22,405	-3,38%
Linéaire hydrocurés avec le camion (mL)	6 520	8 549	31,12%
Nombre d'interventions de débouchage	69	65	-5,8%
Quantité de boues évacuées	84,855 tMS	93,3 tMS	9,95%
Taux de conformités des bilans réalisés	100%	100%	0%



LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNEE

L'année 2020 aura été pour tous une année très particulière marquée par la crise de la COVID 19. Face à cette pandémie, le gouvernement a pris plusieurs décrets en mars 2020. Parmi ces mesures, le confinement généralisé de la population et la limitation des déplacements ont contrarié la pleine réalisation de nos activités dans le cadre de l'exécution de nos contrats.

Nous avons adapté nos organisations et nos modes de fonctionnement pour réaliser les tâches indispensables à la continuité de service tout en assurant la préservation de la santé de nos collaborateurs et en maintenant la qualité de ce service essentiel pour les abonnés.

Cette crise sanitaire d'une ampleur exceptionnelle et les mesures de confinement associées ont entraîné des reports et des décalages dans la réalisation de certaines de nos prestations et dans notre capacité à tenir nos engagements contractuels.



LES PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES DANS L'ANNEE

BOURG ST ANDEOL

- Changement des pompes de relevage + remise en place du panier dégrilleur. Opération périlleuse étant donné la profondeur de PR environ 8 mètres.





- Création d'un merlon et d'un bassin de rétention afin de palier au débordement du poste toutes eaux, évitant d'endommager le chemin d'accès.



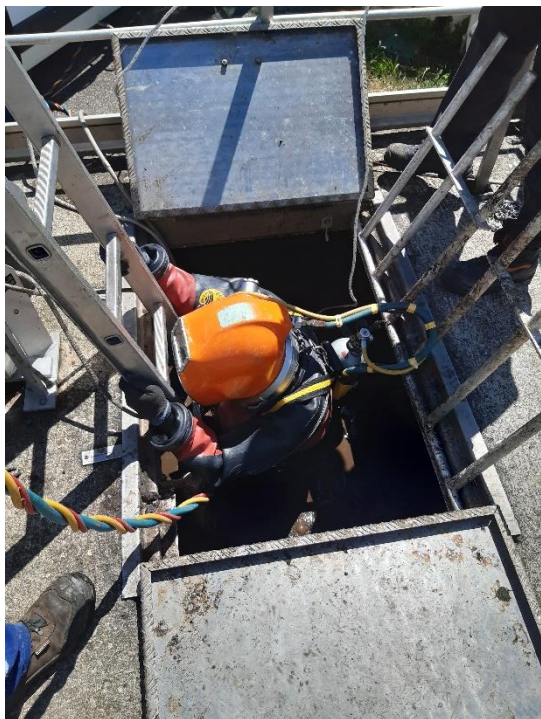


- Vidange du dessableur dégraisseur afin de renouveler le dégraisseur et vérifier la liaison entre cet ouvrage et le BA.





- Intervention des plongeurs pour mettre en place un ballon obturateur dans le BA afin d'isoler le puits de recirculation pour changer une vanne et deux pompes de recirculation





- Casse refoulement PR Souteyranne :

photo avant réparation



photo pendant la réparation



Photo après la réparation





- Renouvellement du dégrilleur de la STEP de BSA. Celui en place était d'origine et n'avait plus aucune utilité.



- Renouvellement de l'armoire électrique de BSA. Celle-ci a été déplacé afin d'éviter de monter sur le pont au-dessus du BA pour des raisons de sécurité et de continuité de service.





- Réparation casse chemin de LALAUZE.

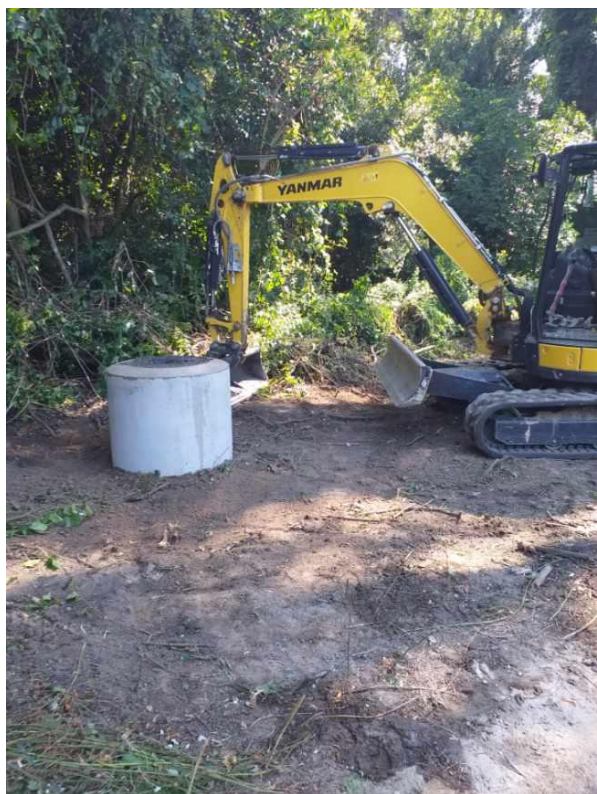


- Mise en place sonde dans PR toutes eaux pour éviter les débordements de celui-ci inondant une partie de la STEP et du chemin d'accès.





- Remise à la côte regard amont PR Cheylard celui-ci n'avait plus de couvercle et absorbait toute l'eau de pluie et souillait le PR.





ST MONTAN

- Mise en place comptage canal de sortie à la STEP du village.





- Reprise de 2 branchements rue de la tour, les propriétaires avaient des problèmes d'obstructions et n'avaient pas accès à leurs branchements.



- Réparation casse STEP cité du barrage, le tuyau d'alimentation des lits était brisé.





VIVIERS

- Réparation casse chemin des Hellys.



- Réfection assainissement dans ruisseau (en face rue du 19 Mars 1962) lors des pluies de l'eau claire entrée dans le réseau.





- Mise en place d'un DO allée du Rhône.





- Mise en place d'un nouveau système de pompage sur le bac à flottant de la STEP l'ancien système était mal adapté il y avait très souvent des débordements.





- Renouvellement et rehaussement tampon faubourg des sautelles. Celui-ci était recouvert par les broussailles et de la terre.





- Renouvellement et rehaussement tampon route Saint ALBAN. Il est prévu de le supprimer vu le passage camion et emplacement de celui-ci (dans une courbe sur une zone de freinage)





SAINT JUST D'ARDECHE

- Pollution entrée STEP les effluents semblent êtres des rinçages de cuves viticoles (odeurs plus couleurs)





- Renouvellement tampons chemin des Favettes et petit Crouzat. Lors des fortes pluies ces tampons non verrouillables se levés laissant un trou au lieu de la chaussée.





SAINT MARTIN D'ARDECHE

- Découverte d'une boîte de branchement enterrée chemin des granges lors d'un débouchage.





- Décembre 2020 (semaine de Noël) panne du sectionneur de la STEP de St Martin d'Ardèche privant celle-ci de courant. Mise en place d'un groupe électrogène pour assurer la continuité de service.





2.

LE CONTRAT

Le respect des obligations contractuelles, notre principale préoccupation



LA VIE DE VOTRE CONTRAT

Le service de l'assainissement du contrat DRAGA est délégué à SAUR dans le cadre d'un(e) Délégation de service public. Le contrat, signé à la date du 1 juillet 2018, arrivera à échéance le 30 juin 2030.

LA PROXIMITÉ

Écouter et agir
en conséquence

LA SOLIDARITÉ

Se rendre disponible
et faire primer le collectif

LA TRANSPARENCE

Partager l'information
et travailler en confiance

LE SENS DU SERVICE

Se montrer réactif
et toujours à l'écoute du client

LA RESPONSABILITÉ

Agir et assumer
ses décisions

LE PRAGMATISME

Apporter des solutions
simples et efficaces



LA PROXIMITÉ

ÉCOUTER ET DÉCIDER EN CONSÉQUENCE

LA SOLIDARITÉ

SE RENDRE DISPONIBLE ET FAIRE PRIMER LE COLLECTIF

LA TRANSPARENCE

PARTAGER L'INFORMATION ET TRAVAILLER EN CONFIANCE

LE SENS DU SERVICE

SE MONTRER RÉACTIF ET TOUJOURS À L'ÉCOUTE DU CLIENT

LA RESPONSABILITÉ

AGIR ET ASSUMER SES DÉCISIONS

LE PRAGMATISME

APPORTER DES SOLUTIONS SIMPLES ET EFFICACES

3.

SAUR, LES VALEURS FORTES FONT LES GRANDES ÉQUIPES

PRÉSENTATION DE
L'ENTREPRISE

*SAUR, une organisation et
une méthode éprouvée*



À MARNE-LA-VALLÉE

Sébastien, Chargé gestion des réseaux | Annick, Expert CPO | Laurent, Directeur de production | Antoine, Dessinateur projeteur | Sandra, Chargée clientèle | Mickaël, Electromécanicien | Richard, Directeur régional | Anne-Sophie,



PRESENTATION DE L'ORGANISATION SAUR

La société SAUR, une entreprise décentralisée proche des territoires, assure une couverture nationale grâce à **6 Directions Opérationnelles (DIROP)**, **8 Centres de Pilotage Opérationnel (CPO)** et **20 Directions Régionales (DR)** (dont 2 dans les DOM) composées de 60 **AGENCES** qui ont en charge la bonne exécution des contrats.

L'implantation de ces directions régionales et agences assure une proximité et une réactivité au service de ses clients collectivités et consommateurs.

En appui de la **Direction Régionale**, la **Direction Opérationnelle** et le **Centre de Pilotage Opérationnel** regroupent l'ensemble des services pour mettre en œuvre notre stratégie et répondre pleinement aux besoins de votre territoire.

NOTRE STRATÉGIE

- Une méthodologie approuvée
- Une organisation et des outils innovants
- Des équipes et des compétences locales mobilisées 24h/24

NOTRE CPO EST LE DISPOSITIF CENTRALISE DE SUPERVISION ET DE PILOTAGE EN TEMPS REEL DE L'EXPLOITATION



Le Centre de Pilotage Opérationnel est une véritable « tour de contrôle » qui rassemble des experts, techniciens et spécialistes dans des domaines aussi variés que les processus de traitement, l'hydraulique, la maintenance, la cartographie. Grâce à l'information, issue d'une multitude de capteurs innovants et Hi-Tech qui suivent votre patrimoine 24h/24, votre service de l'eau devient intelligent et interactif.

Des experts métiers permettent de garantir une gestion optimale de vos installations et mettent leurs compétences à votre service en intégrant les enjeux spécifiques à votre territoire.

Des spécialistes traitent, analysent et véhiculent en temps réel des milliers de données, directement issues du terrain, en vue d'en assurer la traçabilité et l'analyse pour vous accompagner au mieux dans la maîtrise de la politique de l'eau de votre territoire.

Le CPO, garant d'une liaison permanente entre experts, ordonnanceurs et équipes de terrain, permet de suivre en temps réel et d'analyser les éléments du réseau grâce aux remontées d'information des différents capteurs.

Le CPO met à votre disposition le meilleur de la technologie en vous faisant bénéficier des dernières avancées en matière de R&D et d'innovation.

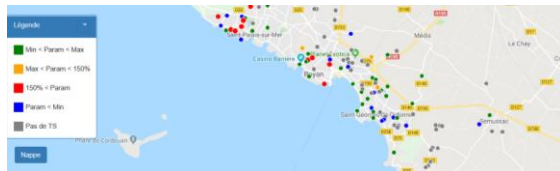
Cette organisation et notre stratégie nous permettent de proposer un service adapté aux besoins spécifiques de chaque collectivité pour répondre aux exigences des territoires en offrant à tous l'excellence d'une même qualité de service à un prix maîtrisé.





PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU

Les exigences de l'arrêté du 21 juillet 2015 entrent en vigueur progressivement. SAUR prépare déjà la prochaine échéance : la mise en place du diagnostic permanent des systèmes $\geq 10\,000$ eqH avant le 31/12/2020.



SAUR dispose d'outils de fond (SIG, GMAO et supervision) afin de vous garantir un diagnostic permanent complet accompagné d'indicateurs de performance pertinents, et de vous assurer un programme d'exploitation optimal, travaillant dans une boucle d'amélioration continue.

Nous continuons à vous accompagner dans vos enjeux d'aujourd'hui : protection du milieu naturel, surveillance des installations, sécurisation du fonctionnement et pérennisation du patrimoine, ainsi que de vous conseiller sur les enjeux de demain, notamment la transition énergétique.

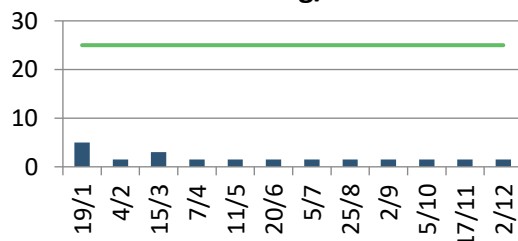
Grâce à son organisation et ses nouveaux outils, **SAUR améliore durablement sa performance opérationnelle pour préserver votre milieu naturel.**

ASSURER LA CONFORMITE REGLEMENTAIRE

L'autosurveillance mise en place sur nos systèmes d'assainissement (collecte et traitement) permet un suivi régulier des performances des installations, en détectant toute dérive.

L'évaluation de la conformité réglementaire est faite au fil de l'eau, avec un reporting adapté.

Concentration sortante DBO5 en mg/l



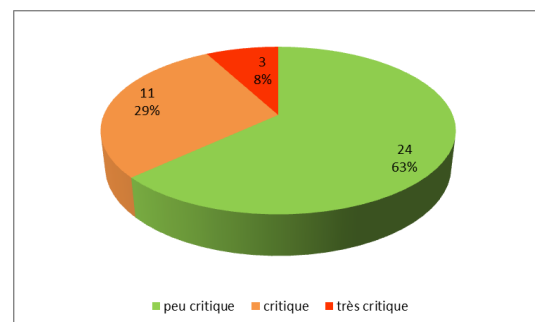
PROTEGER LE MILIEU NATUREL

GALATE, outil SAUR par excellence, permet l'analyse multicritères de sensibilité des postes de pompage.

Couplé avec notre stratégie d'exploitation et nos outils de gestion des points de rejet, **GALATE II** vous permet en plus de minimiser le risque et l'impact d'éventuels déversements vers le milieu naturel.

SECURISER LE FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS

L'arrêté du 21/07/2015 renforce les exigences de sécurisation des installations, notamment en imposant la réalisation d'analyses de risques de défaillance : SAUR vous accompagne en proposant des analyses de risques, assorties de plans d'actions permettant d'améliorer la fiabilité et la sécurité de vos installations.



Pour les réseaux, les propositions d'études de **GESTION DYNAMIQUE DES POSTES** permettent de limiter les risques de débordement et améliorer l'écoulement y compris par temps de pluie

PERENNISER VOTRE PATRIMOINE

L'INNOVATION « SEWERBATT » permet, à l'aide d'une petite sonde acoustique de réaliser un pré-diagnostic rapide de vos réseaux d'assainissement.



Couplé avec notre démarche complète de diagnostic permanent et notre outil REZO+ PATRIMOINE, SAUR vous propose une panoplie complète de solutions pour la gestion de votre patrimoine réseau.

TRANSITION ENERGETIQUE

PRODUIRE DE L'ENERGIE VERTE : R&D

Les procédés de la R&D de SAUR :

La **méthanisation** permet de développer de l'énergie à partir de la digestion des boues de station d'épuration et de déchets organiques périurbains.



REUTILISATION DES EAUX USEES TRAITEES

REUTILISER LES EAUX EN SORTIE DE STATION D'EPURATION POUR UN USAGE AGRICOLE OU INDUSTRIEL

Saur exploite les installations de production d'eau épurées pour arroser les cultures de pomme de terre sur Noirmoutier et l'Ile de Ré ou pour l'arrosage de golfs.



Par ailleurs, Saur développe de nombreux projets de R&D sur la REUT avec des partenaires industriels et universitaires (REEBiiM, NOWMMA).

PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU



Le meilleur de la technologie et de l'innovation pour répondre aux grands enjeux de l'eau des collectivités et des industriels.



LE PARCOURS DE L'INNOVATION

Le développement de technologies intelligentes dans le domaine de l'eau est un axe clé de notre politique d'innovation.

Afin de relever les défis d'aujourd'hui et de demain - gestion de la ressource, suivi de la qualité de l'eau, maîtrise de la consommation, performance des réseaux... - nous améliorons durablement notre performance opérationnelle sur tous les territoires en expérimentant en permanence des innovations développées par notre R&D ou détectées via des partenariats avec des start-up, écoles, incubateurs ou labs.

UNE EXPERIMENTATION DES INNOVATIONS EN MODE AGILE

Ces "solutions au service de l'eau" implémentent en permanence les 8 centres de pilotage opérationnels de Saur qui s'enrichissent jour après jour de nouvelles fonctionnalités permettant une prise en compte toujours plus précise et réactive des besoins propres à chaque territoire.

1. Identification des projets d'innovation en lien avec les grands enjeux de l'eau
2. Expérimentation au travers d'études qualitatives et tests sur le terrain, connectés au CPO
3. Transformation des projets à valeur ajoutée et généralisation dans nos exploitations

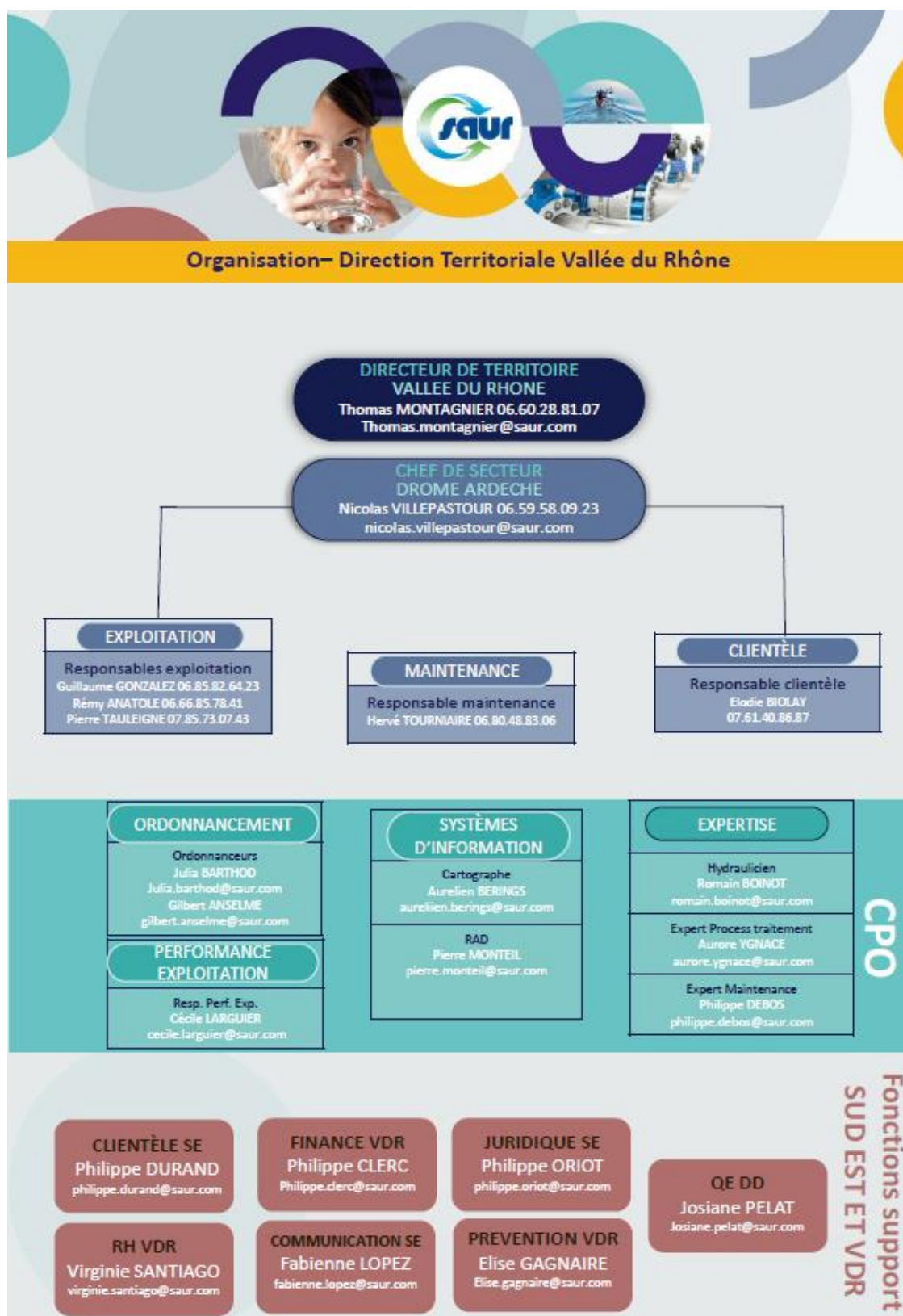
150 projets
identifiés
d'innovations
au service
de l'eau

30 tests pilotes
ou POC en cours

Plus de
150 start-up
analysées



LES REPRESENTANTS DU CONTRAT





4.

LE PATRIMOINE DE SERVICE

*Votre patrimoine sous
surveillance*

VOTRE PATRIMOINE

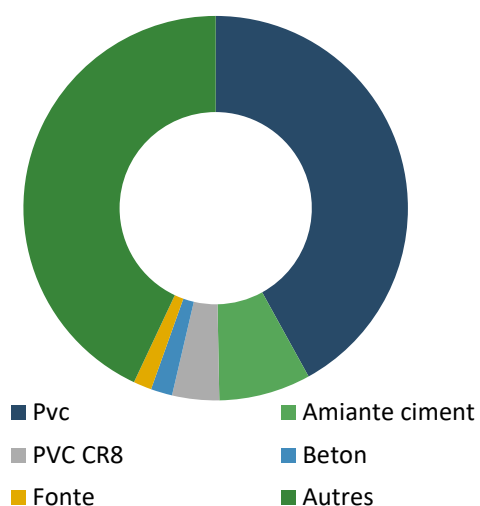
Synthèse de votre patrimoine	
Station(s) d'épuration	11
Poste(s) de relevage	21
Linéaire de conduites (Kml)	126,186

LE RESEAU

Le réseau de collecte des eaux usées se compose de conduites à écoulement gravitaire et de conduites de refoulement.

En 2020, le linéaire de canalisations est de 126,186 km.

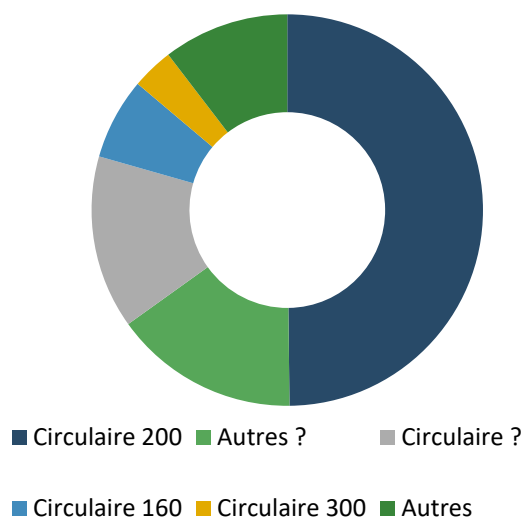
Répartition par matériau



Matériau	Valeur (%)
Pvc	41,97
Amiante ciment	7,73
PVC CR8	3,95
Beton	1,81
Fonte	1,53
Autres	43,01



Répartition par diamètre



Diamètre	Valeur (%)
Circulaire 200	49,82
Autres ?	15,28
Circulaire ?	14,32
Circulaire 160	6,73
Circulaire 300	3,44
Autres	10,4



5.

LE SERVICE AUX USAGERS

*Leur satisfaction au cœur de
nos préoccupations*



VOS BRANCHEMENTS

Pour mieux comprendre :

Le Branchement : Ensemble de canalisations et d'équipements reliant la partie publique du réseau de collecte d'eaux usées et pluviales le cas échéant au réseau de collecte intérieur d'un client.

Le Client : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat d'abonnement le liant avec le service de distribution de l'eau.

Nombre de branchements	2019	2020	Evolution N/N-1
Total de la collectivité	6 430	6 438	0,12%

Cette répartition prend en compte les branchements en service (actif, en cours de modification, en cours de résiliation ou en attente de mise en service).



LES VOLUMES ASSUJETTIS A

L'ASSAINISSEMENT

L'assiette d'assujettissement : La redevance assainissement est assise sur tous les volumes d'eau prélevés par les usagers que ce soit sur la distribution publique ou toute autre source ou puits privé. Les volumes suivants sont les volumes assujettis à l'assainissement après application des coefficients correcteurs.

Volumes assujettis à l'assainissement	2019	2020	Evolution
Total de la collectivité	663 346	668 194	0,72%



**BILAN DE L'ACTIVITE
DE CETTE ANNEE**
Un regard sur notre activité

LE TRAITEMENT

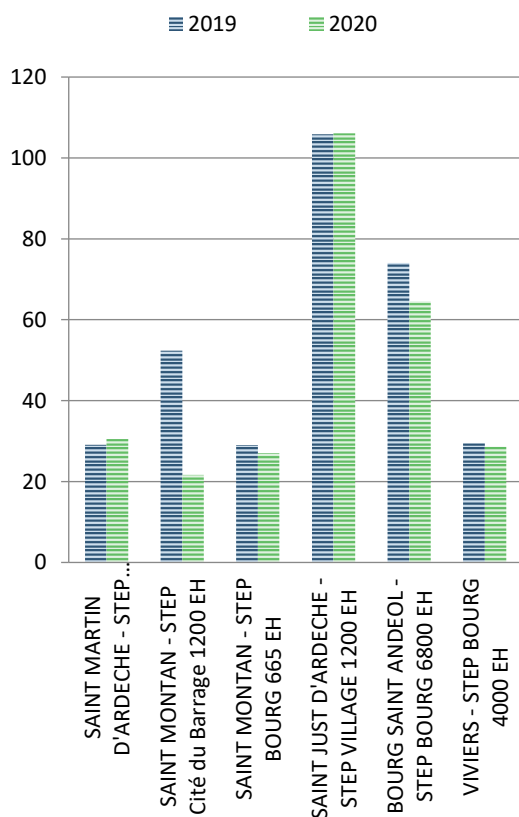
EVOLUTION GENERALE

Evolution générale des charges entrantes (volumes et DBO5)

Charge hydraulique

	2019	2020
BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 6800 EH	74,05%	64,51%
SAINT JUST D'ARDECHE - STEP VILLAGE 1200 EH	105,83%	106,11%
SAINT MARTIN D'ARDECHE - STEP VILLAGE 4000 EH	29,11%	30,52%
SAINT MONTAN - STEP BOURG 665 EH	29%	27%
SAINT MONTAN - STEP Cité du Barrage 1200 EH	52,36%	21,67%
VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	29,49%	28,63%

Charge hydraulique (%)

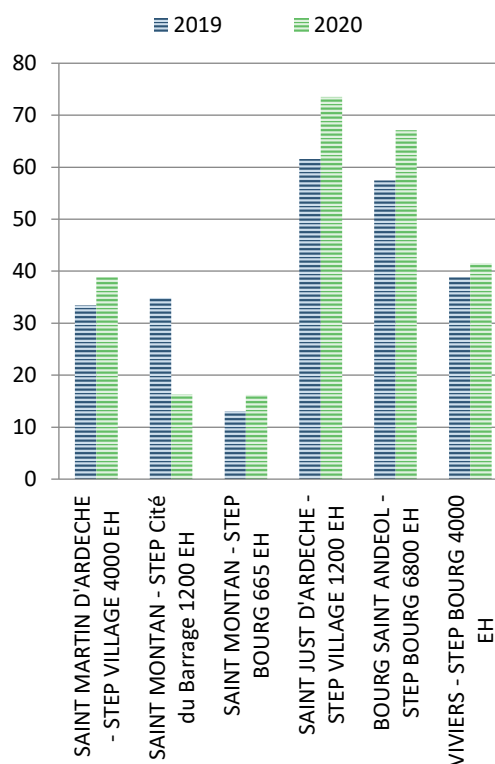


Les taux de charge hydraulique et organique 2020 sont en baisses sur la step de St Montan Cité du Barrage. Mais ils paraissent plus cohérents par rapport au nombre d'usagers raccordés.

Charge polluante : Volume entrant X concentration DBO5 par rapport capacité nominale

	2019	2020
BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 6800 EH	57,44%	67,14%
SAINT JUST D'ARDECHE - STEP VILLAGE 1200 EH	61,55%	73,55%
SAINT MARTIN D'ARDECHE - STEP VILLAGE 4000 EH	33,44%	38,88%
SAINT MONTAN - STEP BOURG 665 EH	13,05%	16,2%
SAINT MONTAN - STEP Cité du Barrage 1200 EH	34,87%	16,33%
VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	38,86%	41,57%

Charge polluante DBO5 (%)



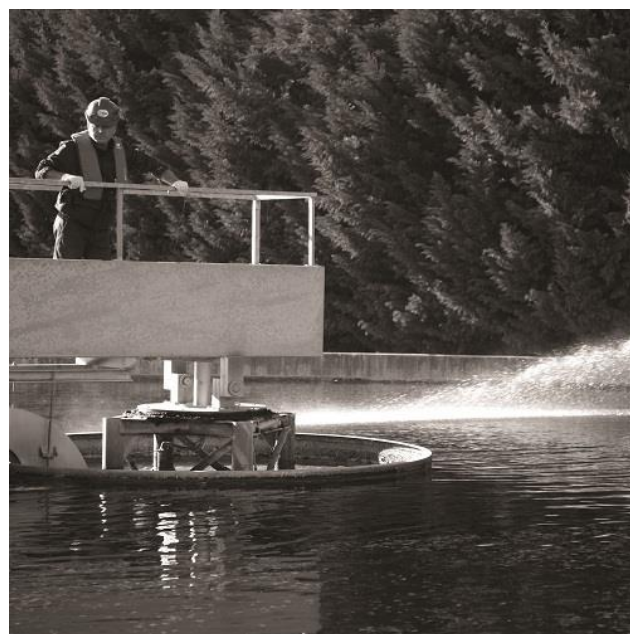
LES VOLUMES (EN M3)

Nom de l'installation	Situation du point mesuré	2019	2020
BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 6800 EH	Entrée	376 845	337 656
BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 6800 EH	Sortie	368 967	325 091
SAINT JUST D'ARDECHE - STEP VILLAGE 1200 EH	Entrée	77 587	78 395
SAINT JUST D'ARDECHE - STEP VILLAGE 1200 EH	Sortie	77 587	78 395
SAINT MARTIN D'ARDECHE - STEP VILLAGE 4000 EH	Entrée	66 934	59 322
SAINT MARTIN D'ARDECHE - STEP VILLAGE 4000 EH	Sortie	67 527	60 986
VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	Entrée	175 975	161 348
VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	Sortie	179 227	168 606

Les consommations électriques

Le tableau ci-après présente les consommations d'énergie sur l'ensemble du contrat au cours de l'exercice (les consommations présentées ci-après sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie) :

	2019	2020
Consommation en KWh	589 331	605 214



Les boues et les sous-produits

Les boues sont des résidus produits par une station d'épuration des eaux usées. Il existe plusieurs types de boues d'épuration selon qu'elles proviennent des différents procédés de traitement des eaux usées (exemple : boue primaire, boue physico-chimique, boue biologique, boue mixte,...)



Production de boues (en tMS)

	2019	2020
BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 6800 EH	90,319	96,363
SAINT JUST D'ARDECHE - STEP VILLAGE 1200 EH	14,264	14,497
VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	18,279	15,701



Evacuation des boues (en tMS)

	Destination	2019	2020
BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 6800 EH	Boues traitées évacuées vers compostage	75,952	71,12
VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	Boues traitées évacuées vers compostage	8,904	22,18

Les sacs de séchage sur la step de St Just d'Ardèche n'ont pas été curés en 2020.

Les sous-produits : Graisses (en Kilogrammes)

	Destination	2019	2020
BIDON - STEP VILLAGE - 130 EH	Graisses évacuées vers STEP	0	0
BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 6800 EH	Graisses évacuées vers STEP	0	0
SAINT JUST D'ARDECHE - STEP VILLAGE 1200 EH	Graisses évacuées vers STEP	0	0
SAINT MARTIN D'ARDECHE - STEP VILLAGE 4000 EH	Graisses évacuées vers STEP	0	0

Les sous-produits : Refus Grille (en kg)

	Destination	2019	2020
BIDON - STEP VILLAGE - 130 EH	Refus dégrillage évacué vers décharge	49	560
BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 6800 EH	Refus dégrillage évacué vers décharge	4 925	3 725
GRAS - STEP NORD (fosse) 150 EH	Refus dégrillage évacué vers décharge	0	0
GRAS - STEP SUD (fosse) 150 EH	Refus dégrillage évacué vers décharge	0	0
GRAS - STEP RIMOUREN 150 EH	Refus dégrillage évacué vers décharge	21	0
SAINT JUST D'ARDECHE - STEP VILLAGE 1200 EH	Refus dégrillage évacué vers décharge	3 920	2 660

	Destination	2019	2020
SAINT MARTIN D'ARDECHE - STEP VILLAGE 4000 EH	Refus dégrillage évacué vers décharge	1 550	1 150
SAINT MONTAN - STEP Cité du Barrage 1200 EH	Refus dégrillage évacué vers décharge	238	480
SAINT MONTAN - STEP BOURG 665 EH	Refus dégrillage évacué vers décharge	294	480
SAINT MONTAN - STEP LES MOYNACHES 160 EH	Refus dégrillage évacué vers décharge	294	240
VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	Refus dégrillage évacué vers décharge	6 200	3 150

Les sous-produits : les sables (en Kilogrammes)

	2019	2020
BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 6800 EH	0	16 000

Les apports extérieurs (en kg)

		2019	2020
VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	Apport de matières de vidange (en m³)	0	0

Aucun dépotage de MDV sur Viviers. Il n'y a pas de conventions de dépotage.



Evolution de la réglementation sur la gestion des boues en cours de pandémie COVID en 2020

L'arrêté du 30 avril 2020, pris d'après l'avis de l'agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES) du 27 mars 2020, a imposé la mise en œuvre systématique d'un traitement hygiénisant avant l'épandage agricole des boues d'épuration urbaines et industrielles (dans une certaine mesure) produites durant l'épidémie de Covid-19.

L'ANSES préconisait en avril 2020 cette mesure compte tenu du risque potentiel de présence du virus dans les boues d'épuration et du manque d'études concernant le devenir du potentiel infectieux du virus dans la filière d'assainissement et dans les boues, mais laissait la porte ouverte à une évolution de la réglementation.

L'exigence d'hygiénisation des boues porte sur la mise en œuvre de moyens de traitement et sur l'obtention de résultats analytiques.

- Les moyens de traitement d'hygiénisation reposent sur des couples de temps et température ou sur des couples de temps et de pH ainsi que sur des modalités de suivi d'exploitation renforcées.
- Les résultats reposent sur des analyses de paramètres pathogènes, à la mise en place de la filière de traitement (analyse de caractérisation) et en cours d'exploitation (analyses de suivi). Ces analyses doivent répondre aux **critères d'hygiénisation** prévus par l'article 16 de l'arrêté du 8 janvier 1998 pour les boues ou aux **critères d'hygiénisation** prévus par la norme NFU 44-095 rendue d'application obligatoire par l'arrêté du 5 septembre 2003 pour le compost.

Les traitements reconnus comme hygiénisant des boues avant retour au sol sont les suivants :

1. Chaulage
2. Compostage
3. Séchage thermique

D'autres filières sont également envisageables, comme le transfert de boues sur une autre step ou encore le stockage.

Cet arrêté concerne :

- Les boues de stations d'épuration urbaine, dont l'épandage est régi par les articles R. 211-25 et suivants du code l'environnement,
- Les boues produites par des stations d'épuration d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à autorisation, lorsqu'elles reçoivent des eaux résiduaires domestiques dans une proportion supérieure à 1 %.

En parallèle, en 2020, un groupe de travail réunissant des expertises en virologie médicale, en microbiologie environnementale, en hydrologie, en modélisation et en mathématiques statistiques a créé le réseau OBEPINE (Observatoire EPidémiologique daNs les Eaux usées). Ce projet, qui associe les opérateurs privés et publics en charge du traitement des eaux usées, a permis d'acquérir de nouvelles informations sur le virus en 2020.

Des évolutions sont attendues au cours du 1^{er} trimestre 2021 avec prise en compte possible pour la valorisation des boues non hygiénisées :

- Tests PCR OU Détection des coliphages OU Prise en compte des taux d'incidence < 10
- Précisions sur les méthodes d'évaluation du caractère hygiénisé

Les textes de référence

Saisines de l'ANSES

n° 2020-SA-0043 (27 mars 2020) : relatif à une demande en urgence d'appui scientifique et technique sur les risques éventuels liés à l'**épandage de boues**

d'épuration urbaines durant l'épidémie de COVID-19

n° 2020-SA-0056 (17 avril 2020) : relative aux risques éventuels liés à l'**épandage de boues d'épuration**

industrielles durant l'épidémie de COVID-19

N° 2020-SA-0058 (17 avril 2020) : relative à une

demande d'appui scientifique et technique (AST)

concernant les risques éventuels liés à l'épandage de

boues compostées conformes à la norme NF U44-095

durant l'épidémie de COVID-19

Circulaires ministérielles :

Instruction MTES-MAA du 2 avril 2020 : relative à la

gestion des boues de STEU dans le cadre de la continuité

des services d'assainissement pendant la crise COVID-19

Instruction STEP industrielles_vDGPR_sdqspv du 23 avril

2020 : relative à la gestion des boues de step

industrielles contenant des eaux-vannes

Arrêté Ministériel

Arrêté du 30 avril 2020 (publié au J le 05/05/20)

précisant les modalités d'épandage des boues issues du traitement des eaux usées urbaines pendant la période de covid-19





7.

LA QUALITE DU TRAITEMENT

*La qualité du traitement,
notre priorité*



Pour mieux comprendre :

Suite à l'arrêté du 21 juillet 2015 concernant les systèmes de collecte et de traitement des eaux usées, nous présentons ci-dessous une évaluation de la conformité par l'exploitant en appliquant les règles de calcul définies dans la réglementation.

L'avis officiel émanant de la Police de l'eau n'est pas indiqué dans le présent rapport car il ne nous a pas été communiqué avant la réalisation de ce document. L'évaluation de la Police de l'eau doit être communiquée à la collectivité, à l'exploitant et à l'Agence de l'eau avant le 1er mai de l'année N+1.

Remarque : Pour les installations dont la capacité est inférieure à 30 kg de DBO5/j, le bilan de fonctionnement et les évaluations de conformité n'interviennent que tous les deux ans.

Ces évolutions réglementaires basées sur la capacité de traitement de l'installation et les conditions de fonctionnement peuvent expliquer des évolutions de conformité.

Nous restons à votre disposition pour vous expliquer ces évolutions.

SYNTHESE DE LA CONFORMITE DES STEP

Nombre de bilans journaliers réalisés

STEP	2019	2020
BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 6800 EH	12	12
SAINT JUST D'ARDECHE - STEP VILLAGE 1200 EH	2	2
SAINT MARTIN D'ARDECHE - STEP VILLAGE 4000 EH	12	12
SAINT MONTAN - STEP BOURG 665 EH	1	1
SAINT MONTAN - STEP Cité du Barrage 1200 EH	2	2
VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	12	12



Conformité des stations d'épurations

STEP	2019	2020	Evaluation de la conformité par l'exploitant
BIDON - STEP VILLAGE - 130 EH	La réglementation n'impose pas de bilan		
BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 6800 EH	100%	100%	Conforme
GRAS - STEP NORD (fosse) 150 EH	La réglementation n'impose pas de bilan		
GRAS - STEP RIMOUREN 150 EH	La réglementation n'impose pas de bilan		
GRAS - STEP SUD (fosse) 150 EH	La réglementation n'impose pas de bilan		
SAINT JUST D'ARDECHE - STEP VILLAGE 1200 EH	100%	100%	Conforme
SAINT MARTIN D'ARDECHE - STEP VILLAGE 4000 EH	100%	100%	Conforme
SAINT MONTAN - STEP BOURG 665 EH	100%	100%	Conforme
SAINT MONTAN - STEP Cité du Barrage 1200 EH	100%	100%	Conforme
SAINT MONTAN - STEP LES MOYNACHES 160 EH	La réglementation n'impose pas de bilan		
VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	100%	100%	Conforme

Le pourcentage de conformité est calculé en faisant le rapport entre le nombre de bilan(s) journalier(s) conforme(s) sur le nombre de bilan(s) réalisé(s).



8.

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

*Garantir la performance
de votre réseau*



LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007

Les indicateurs descriptifs du service de l'année 2020

Qualité des rejets

QUALITE DES REJETS			
P254.3 : Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	Charge DBO 5 (kg/j)	P206.3 : Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	Tonnes de matières sèches totales de boues évacuées
100	541,11	100%	93,3 tMS
Pourcentage de bilans sur 24H réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation	Données de Consolidation		Données de Consolidation

QUALITE DES REJETS	
D202.0 : Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau des eaux usées	D203.1 : Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration
2 (Imbours à Larnas + Rhône Emballage à Bourg St Andéol)	93,3 tMS
Nombre d'autorisations signées par la collectivité et transmises au délégataire.	Quantité de boues évacuées des ouvrages d'épuration.



Performance de réseau

PERFORMANCE DE RESEAU					
P202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale de collecte des eaux usées	Linéaire de réseau de collecte hors branchement situé à l'amont des stations d'épuration (y compris pluvial)	P255.3 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Charge de DBO5 Collecté (estimée) (kg/j)	P201.1 : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Nombre de branchements desservis (raccordés/raccordables)
39	126,218	120	570	6 438	6 438
Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. Il est obtenu en faisant la somme des points	Données de consolidation		Charge de BDO5 Collecté (estimée) Données de consolidation	Nombre de branchements desservis (raccordés / raccordables) Il s'agit du quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service d'assainissement collectif. Cet indicateur n'est pas calculé par le délégataire, seul le nombre de branchement raccordé est ici indiqué.	Données de consolidation

PERFORMANCE DE RESEAU		
P253.2 : Taux moyen de renouvellement du réseau de collecte des eaux usées	Longueur cumulée du linéaire de canalisations renouvelé au cours des années N-4 à N (km)	Longueur du réseau de collecte des eaux usées au 31/12 (hors pluvial) (km)
0,17	0,908	104,306
Rapport du linéaire de réseau de collecte des eaux usées (hors branchement) renouvelé les 5 dernières années sur la longueur totale du réseau de collecte des eaux usées. Cet indicateur n'est pas calculé, seules les données élémentaires seront fournies.	Données de consolidation	Données de consolidation

PERFORMANCE DE RESEAU			
P251.1 : Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	Nombre de demandes d'indemnités déposées	P252.2 : Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	Linéaire de réseau de collecte, hors branchements situés à l'amont des stations d'épuration (y compris pluvial)
0	0	4,753	126,218
	Données de consolidation	Nombre de points noirs pour 100 km	Données de consolidation



Service à l'utilisateur

SERVICE A L'USAGER		
D201.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	D204.0 : Prix TTC du service d'assainissement collectif au m ³ pour 120 m ³ au 01/01/N+1 (€)	D204.0 : Prix TTC du service d'assainissement collectif au m ³ pour 120 m ³ au 01/01/N (€)
NR	-	-

SERVICE A L'USAGER				
P257.0 : Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente, service de l'assainissement collectif	Montant des impayés au 31/12/2020	Chiffre d'affaire TTC facturé N-1 (hors travaux) (€)	P258.1 : Taux de réclamations du service de l'assainissement pour 1000 abonnés	Nombre d'abonnés raccordés
0	-	NR	0	6 438
Taux d'impayés au 31/12/ N sur les factures émises au titre de l'année N-1 (N étant l'année du RAD)	Données de consolidation.	Données de consolidation		Données de consolidation

SOLIDARITE		
P207.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité du service de l'assainissement collectif (€)	Volume facturé (m ³)	Montants en Euros des abandons de créances
0	668 194	0
	Données de consolidation	Données de consolidation



LES INTERVENTIONS REALISEES

*Préserver et moderniser
votre patrimoine*



LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Les opérations d'hydrocurage du réseau

Afin d'assurer la continuité de l'écoulement des effluents, d'anticiper et d'éviter les désobstructions d'urgence, SAUR assure des campagnes préventives d'hydrocurage des canalisations et ouvrages annexes (avaloirs, postes etc).

Les passages caméra

Il s'agit des opérations d'inspection télévisée des réseaux d'assainissement. Elles se font après curage au moyen d'un robot équipé d'une caméra vidéo. Elles permettent de contrôler l'état du réseau et d'y déceler divers désordres (racines, casse circulaire, ovalisation, branchement pénétrant, problème de joint, contre pentes, etc.). Ces désordres peuvent être à l'origine de problèmes de bouchage, d'eaux parasites etc.

	2020
Hydrocurage préventif (ml)	7 439
Passage caméra (ml)	1 558
Nombre de débouchage	65
Hydrocurage curatif sur réseau/branchements (ml)	1 110
Nettoyage postes de relevage (nombre)	36



Les casses sur conduites et sur branchements

	2019	2020
Casses sur conduites (nombre)	3	1
Casses sur branchements (nombre)	0	0

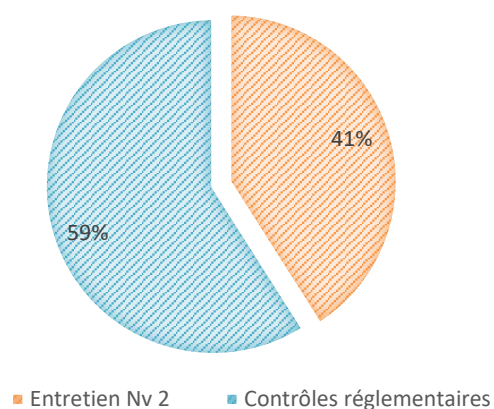




LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Il s'agit des opérations de maintenance permettant de maintenir ou de rétablir un groupe fonctionnel, équipement, matériel, dans un état donné ou de lui restituer des caractéristiques de fonctionnement spécifiées.

	2019	2020
Entretien niveau 2	34	35
Contrôles réglementaires	98	50



Entretien niveau 1 : désigne les opérations de maintenance préventive et / ou corrective **simples** (réglages, remplacement de consommables, graissages)

Entretien niveau 2 : désigne les opérations de maintenance préventive et / ou corrective de **complexité moyenne** (rénovation, réparations importantes réalisées en ateliers spécialisés, remplacement d'équipements ou sous équipements).

Pour mieux comprendre :

Ces interventions peuvent être soit de nature :

- Curative : opération faisant suite à un dysfonctionnement ou à une panne
- Préventives : opération réalisée lors du fonctionnement normal d'un équipement afin d'assurer la continuité de ses caractéristiques de marche et d'éviter l'occurrence d'une panne.

Type	2019	2020
Curatif	25	26
Préventif	9	9

Contrôles réglementaires : ils permettent de vérifier la conformité des installations ci-dessous afin de garantir la sécurité du personnel :

- Installations électriques
- Systèmes de levage
- Ballons anti-béliers

Contrôles métrologiques : ils permettent de vérifier la justesse des appareils de mesures (débitmètres, préleveurs entrée / sortie STEP, échelles de mesure hauteurs ...) afin d'assurer et contrôler la fiabilité des données récoltées.





10.

LES PROPOSITIONS
D'AMELIORATION
*Améliorer votre
patrimoine, une priorité*



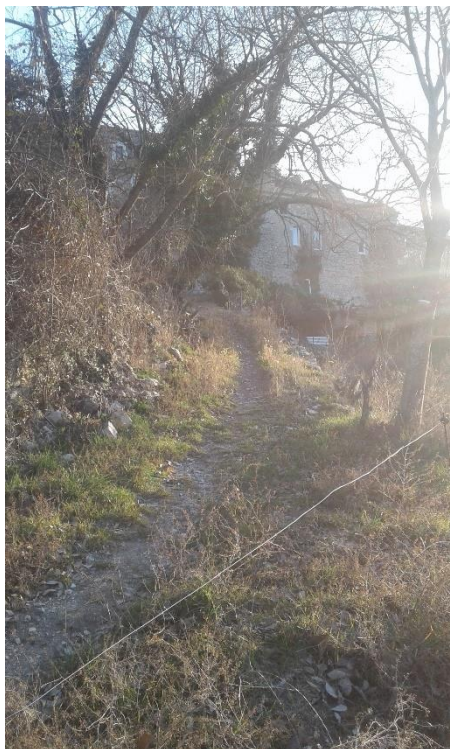
Station d'épuration

- Refaire la STEP de Saint Just d'Ardèche car celle-ci est sous dimensionnée et ne possède pas de filière boues.
- Mettre une filière de traitement des boues plus efficace sur la STEP de VIVIERS.
- Remettre en service le silo sur la STEP de Bourg-Saint-Andéol.
- Mettre un agitateur dans le BA STEP BSA
- Remettre en service l'unité de dépotage MDV sur la STEP de Bourg-Saint-Andéol.
- Viviers convention à créer pour dépotage.
- ~~Mettre en place un dégrilleur fin en entrée STEP de Bourg saint Andéol.~~ **FAIT**
- Installer un panier dégrilleur sur le PR de la STEP de BIDON.
- ~~Mettre une pompe immergée dans le bac à flottants de la fosse à écumes de la STEP de VIVIERS.~~ **FAIT**
- Dévier l'eau pluviale du versant donnant sur la STEP du village de Saint Montan pour éviter que le talus s'effondre à nouveau (chiffrage donné en attente de l'autorisation du propriétaire)
- Enrocher les géotextiles et bâches plastique autour des roseaux des STEP de St MONTAN afin de pérenniser leur durée de vie. **EN COURS**





- Espaces verts sur les STEP de GRAS afin de pouvoir y parvenir avec un engin de pompage.



- Refaire la tuyauterie de la STEP des Moynaches
- ~~Installer débitmètres de sortie sur STEP ST MONTAN LOU MURET et CITE DU BARRAGE.~~ FAIT



Poste de relevage

- Mettre en place un dégrilleur et compacteur en amont du PR de la Souteyranne au niveau du DO de Tourne.
- Mettre en place un clapet anti-retour sur le TP du PR Cheylard.
- ~~Déboiser et débroussailler une zone autour du PR de SAUZE, et aménager un chemin pour accéder à l'ouvrage~~
réparer fuite refoulement PR. **FAIT**

Réseau

- Dévier les sources Avenue Pierre Brossolette à Bourg-Saint-Andéol.
- Entretien espaces verts et murs de soutènements ruisseau des Abeilles à Bourg-Saint-Andéol.
- Pérenniser le réseau à la traversée de la Tourne au niveau du boulo-drome à Bourg-saint -Andéol.
- Améliorer la convergence du pluvial et de l'EU avenue Maréchal Leclerc à Bourg-saint -Andéol.
- ~~Installer débitmètre sur DO allée du Rhône à VIVIERS.~~ **FAIT**
- Stabiliser la descente du réseau de la pharmacie vers la traversée de la Conche à Saint Montan.



11.

LE CARE

*Le compte rendu financier
sur l'année d'exercice*

SAUR

12/04/2021

**COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION
ANNEE 2020**

(en application du décret du 14 mars 2005)

GESTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Région **SUD-EST**
 Centre **VALLEE DU RHONE**
 Département **ARDECHE**
 Collectivité **DRAGA AS**

LIBELLE	En milliers d'Euros	Année 2019	Année 2020	Ecart en %
PRODUITS	444,0	523,1	17,8	
Exploitation du service	401,3	498,2		
Travaux attribués à titre exclusif	38,2	21,8		
Produits accessoires	4,5	3,1		
CHARGES	568,2	566,3	-0,3	
Personnel	165,5	157,3		
Energie électrique	36,8	45,4		
Produits de traitement	0,8	8,5		
Analyses	7,6	8,7		
Sous-traitance, matières et fournitures	110,3	127,9		
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)	9,6	10,4		
Autres dépenses d'exploitation	82,4	86,0		
- Télécommunications, poste et télégestion	2,8	4,5		
- Engins et véhicules	30,8	26,1		
- Informatique	18,7	26,3		
- Assurances	5,2	6,3		
- Locaux	18,3	12,2		
- Divers	6,6	10,8		
Contribution des services centraux et recherche	42,7	57,2		
Charges relatives aux renouvellements	64,0	71,6		
- Pour garantie de continuité du service	15,5	22,5		
- Fonds contractuel	48,5	49,1		
Charges relatives investissements du domaine privé	2,1	3,0		
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux	46,6	-9,6		
RESULTAT AVANT IMPOT	-124,1	-43,2	65,2	
RESULTAT	-124,1	-43,2	65,2	

(1) Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :
 y compris redevance domaniale: département, région, Etat et redevance d'occupation du
 domaine public de la collectivité.

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006
 Réf: 160-064002 -072001 -02 2020120

(2) Si Annuités emprunt collectivité prises en charge :
 comprennent: annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.

Validé le 12/04/2021



METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) ci joint est établi en application des dispositions de l'article 2 de la loi du 08/02/1995 qui dispose de l'obligation pour le délégataire de service public de publier un rapport annuel destiné à informer le délégant sur les comptes, la qualité de service et l'exécution du service public délégué.

Sa présentation est conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau et tient compte des recommandations émises par le Comité "Secteur public" de l'Ordre des experts comptables dans ses deux ouvrages que sont "Le rapport annuel du délégataire de service public" et "L'eau et l'assainissement, déclinaison sectorielle du rapport annuel du délégataire de service public", collection "Maîtrise de la gestion locale".

A cette circulaire s'est ajoutée celle du 31/01/2006, en application du décret 2005-236 du 14/03/2005. Les chiffres de l'année en cours y sont indiqués, et à partir de l'exercice 2006, ceux de l'année précédente y seront rappelés. La variation constatée (en pourcentage) entre l'année en cours et l'année précédente sera alors systématiquement indiquée.

Cette annexe au Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation a pour objet d'expliquer les modalités d'établissement de la partie financière du rapport annuel et de ses composantes avec, en préambule, une présentation des différents niveaux d'organisation de -.

Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques

Le CARE regroupe, par nature, l'ensemble des produits et des charges imputables au contrat de délégation de service public permettant de déterminer l'économie du contrat.

1) **Produits** • la rubrique "Produits" comprend :

Exploitation du Service : le montant total, hors TVA, des produits d'exploitation (part fermière) se rapportant à l'exercice.

Collectivités et autres organismes publics : le montant total, hors TVA, des produits collectés pour le compte de la Collectivité ainsi que les diverses taxes et redevances perçues pour le compte des organismes publics.

Travaux attribués à titre exclusif : le montant total, hors TVA, des travaux réalisés dans le cadre du contrat, par application d'un bordereau de prix annexé à ce contrat.

Produits accessoires : les montants hors TVA facturés, conformément aux dispositions du contrat de délégation, aux clients abonnés au service, dans le cadre de prestations ponctuelles.

2) **Charges** • les charges relatives au contrat, reprises dans le CARE, conformément à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006 peuvent être classifiées de la manière suivante :

- *des Charges directement affectées au contrat* : il s'agit essentiellement des charges du Secteur, ainsi que celles des services mutualisés du Territoire.

Elles comprennent :

- des charges directes faisant l'objet d'une comptabilisation immédiate sur le contrat,
- des charges réparties dont une quote-part est imputée au contrat en fonction de clés de répartition techniques, différentes selon la nature des charges afin de tenir compte de la clé économiquement la mieux adaptée (gestion technique, gestion clientèle, engins et véhicules...).

La gestion technique (ingénieurs et techniciens d'exploitation, chimistes, logiciels techniques, télégestion, cartographie...) est répartie sur chaque contrat en fonction du Chiffre d'Affaires du contrat par rapport au Chiffre d'Affaires du Territoire.

La gestion clientèle (frais de personnel du service clientèle, plateforme téléphonique, frais de facturation, frais d'affranchissement, frais de relance...) est imputée sur chaque contrat proportionnellement au nombre de clients du contrat.

Les frais « engins et véhicules » sont imputés sur chaque contrat du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.

- des Charges réparties entre les contrats : ces charges sont réparties au prorata de la Valeur Ajoutée Analytique (VAA) du contrat. Il s'agit notamment :
 - o des « Frais de Territoire et de secteur » représentant des frais d'encadrement du contrat répartis par nature de charge,
 - o des "Frais de structure centraux" représentant la contribution du contrat aux services Centraux et à la Recherche et Développement.
- des Charges économiques calculées : il s'agit de charges (investissements réalisés par le délégataire) dont les paiements sont effectués à une périodicité différente de l'exercice. Afin de faire ressortir de façon régulière l'économie du contrat, ces charges sont lissées sur toute la durée de celui-ci.

3) **Commentaire des rubriques de charges**

1. Personnel :

Cette rubrique correspond au coût du personnel de la société, incluant les salaires et charges sociales et les frais annexes de personnel (frais de déplacement, vêtements de travail et de sécurité, plan d'épargne entreprise...) ainsi qu'au coût du personnel intérimaire intervenant sur le contrat.

L'imputation des frais de personnel d'exploitation est réalisée sur la base de fiches de pointage. Cela intègre également une quote-part d'encadrement, de personnel technique et clientèle.

Cette rubrique comprend également la « Participation légale des salariés aux résultats de l'entreprise ».

2. Énergie électrique :

Cette rubrique comprend la fourniture d'énergie électrique exclusivement dédiée au fonctionnement des installations du service.

3. Achats d'Eau :

Cette rubrique comprend les Achats d'eau en gros auprès de tiers ou auprès d'autres contrats gérés par l'entreprise effectués exclusivement pour la fourniture d'eau potable dans le cadre du contrat.





4. Produits de traitement :

Cette rubrique comprend exclusivement les produits entrant dans le process de production.

5. Analyses :

Cette rubrique comprend les analyses réglementaires ARS et celles réalisées par le Déléataire dans le cadre de son autocontrôle.

6. Sous-traitance, Matières et Fournitures :

Cette rubrique comprend :

Sous-traitance : les prestations de sous-traitance comprennent les interventions d'entreprises extérieures (terrassment, hydrocurage, espaces verts, cartographie ...) ainsi que des prestations réalisées par des services communs de l'entreprise telles que des prestations d'hydrocurage, de lavage de réservoir, de recherche de fuites par corrélation acoustique.

Matières et Fournitures : ce poste comprend :

- les charges relatives au remplacement de compteurs qui ne sont pas la propriété de l'entreprise ;
- la location de courte durée de matériel sans chauffeur ;
- les fournitures nécessaires à l'entretien et à la réparation du réseau ;
- les fournitures nécessaires à l'entretien du matériel électromécanique ;
- le matériel de sécurité ;
- les consommables divers.

7. Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :

Cette rubrique comprend :

- la contribution économique territoriale (CET) ;
- La contribution sociale de solidarité ;
- la taxe foncière ;
- les redevances d'occupation du domaine public.

8. Autres dépenses d'exploitation :

- "Télécommunications, poste et télégestion" : ce poste comprend les frais de lignes téléphoniques dont ceux relatifs à la télésurveillance ainsi que les dépenses d'affranchissement (hors facturation).
- "Engins et véhicules" : les charges relatives aux matériels composant cette section sont les suivantes : location longue durée des véhicules, consommation de carburant, entretien et réparations, assurances.
- Le total des charges de la section "Engins et véhicules" fait l'objet d'une imputation sur chacun des contrats du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.
- "Informatique" : ce poste comprend les frais liés au matériel et logiciels des personnels intervenant sur le contrat. Il comprend également les frais liés aux logiciels métier, nécessaires à la réalisation du contrat ainsi que les frais de facturation :
 - SAPHIR, logiciel de gestion de la relation clientèle ;
 - MIRE et ses différents modules : suivi de la production, suivi de la qualité, suivi de la force motrice ;
 - J@DE, logiciel de gestion et des achats ;
 - eSigis, logiciel de cartographie ;
 - GEREMI, logiciel de télésurveillance.
- "Assurances" : ce poste comprend :
 - la prime d'assurance responsabilité civile relative au contrat. Cette assurance a pour objet de garantir les tiers des dommages matériels, corporels et incorporels dont la responsabilité incomberait au délégataire ;
 - Les primes dommages ouvrages ;
 - Les autres primes particulières d'assurance s'il y a lieu ;
 - Les franchises appliquées en cas de sinistre.
- "Locaux" : ce poste comprend les charges relatives à l'utilisation des locaux.
- "Divers" : autres charges.

9. Frais de contrôle :

Ces frais concernent le contrôle contractuel du service, lorsque sa charge incombe au délégataire.

10. Contribution aux Services Centraux et Recherche :

Une quote-part de frais de structures nationale et régionale, telle que décrite au chapitre 1, est imputée sur chaque contrat.

11. Collectivités et autres organismes publics :

Ce poste comprend :

- la part communale ou intercommunale ;
- les taxes (TVA) ;
- les redevances (Agence de l'eau, voies navigables de France, etc).

12. Charges relatives aux Renouvellements :

« Garantie pour continuité de service » : cette rubrique correspond à la situation (renouvellement dit "fonctionnel") dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assumer à ses frais sans que cela puisse donner lieu à un ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle. Le montant indiqué dans cette rubrique correspond à la somme des charges réelles de renouvellement non programmé et des charges réelles d'entretien électromécanique.



"Programme contractuel de renouvellement" : cette rubrique correspond aux engagements contractuels du délégataire, sur un programme prédéterminé de travaux. Il s'agit généralement d'un lissage économique sur la durée du contrat.

"Compte (ou Fonds contractuel) de renouvellement" : le délégataire est tenu de prélever régulièrement sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans la mesure où l'obligation du délégataire au titre d'un exercice donné est strictement égale à la dotation au compte (ou fonds contractuel), c'est le montant de cette dotation qui doit alors figurer sur le CARE.

Pour un même contrat, plusieurs de ces notions peuvent exister.

13. Charges relatives aux Investissements :

Elles comprennent les différents types d'obligations existant dans le contrat :

- Programme contractuel d'investissements ;
- Fonds contractuel d'investissements ;
- Annuité d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire ;
- Investissements incorporels.

Les montants engagés par le délégataire au titre des investissements réalisés sur le contrat font l'objet d'un amortissement financier présenté sur le CARE sous forme d'une annuité constante.

Les charges relatives au remboursement d'annuités d'emprunts contractés par la collectivité et que le délégataire s'est engagé contractuellement à rembourser font l'objet d'un calcul actuariel consistant à ramener chaque annuité en investissement début de période et à définir le montant de l'annuité constante sur toute la durée du contrat permettant d'obtenir une Valeur Actuelle Nette (VAN) égale à zéro.

14. Charges relatives aux Investissements du domaine privé :

Le montant de cette rubrique comprend l'amortissement du matériel, des engins et véhicules, du gros outillage, et des compteurs propriété de l'entreprise affectés au contrat ainsi que les frais financiers relatifs au financement de ces immobilisations calculés sur la base de la valeur nette comptable moyenne de celles-ci.

15. Perte sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement :

Ce poste comprend :

- les annulations de créances incluant notamment celles au titre du Fonds de Solidarité Logement (FSL Eau)
- les provisions pour créances douteuses
- les frais d'actes et de contentieux.

4) Résultat avant Impôt

Il s'agit de la différence entre les produits et les charges.

5) Impôt sur les sociétés

Cet impôt ne s'applique que pour les contrats ayant un Résultat avant Impôt bénéficiaire. Le taux d'impôt sur les sociétés appliqué au résultat des contrats est de 33.33%.

6) Résultat

Il s'agit du Résultat restant après éventuel Impôt sur les Sociétés.



ANNEXES



12.

LE PATRIMOINE DE SERVICE

*Votre patrimoine sous
surveillance*



LES INSTALLATIONS

Les stations d'épuration

Libellé	Date de mise en service	Capacité nominale (en eq.Hab)	Nature de l'effluent	Description	Télesurveillance	Groupe électrogène	Commune
VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	2014	4 000	Domestique	Eaux usées_Boues activées en aération prolongée à très faible charge et traitement secondaire avec dénitrification. Boues_Déshydratation par séchage solaire puis Compostage.	Oui	Non	VIVIERS
BIDON - STEP VILLAGE - 130 EH	2006	130		-	Oui	Non	BIDON
SAINT MONTAN - STEP Cité du Barrage 1200 EH	2010	1 200	Domestique Séparatif	-	Oui	Non	SAINT-MONTAN
SAINT MONTAN - STEP LES MOYNACHES 160 EH	2000	160	Domestique	-	Non	Non	SAINT-MONTAN
SAINT MARTIN D'ARDECHE - STEP VILLAGE 4000 EH	1986	4 000	Domestique Séparatif	-	Oui	Non	SAINT-MARTIN-D'ARDECHE
SAINT MONTAN - STEP BOURG 665 EH	2015	665	Domestique Séparatif	-	Non	Non	SAINT-MONTAN
SAINT JUST D'ARDECHE - STEP VILLAGE 1200 EH	1991	1 200	Domestique Séparatif	-	Oui	Non	SAINT-JUST-D'ARDECHE
GRAS - STEP NORD (fosse) 150 EH	2000	150	Domestique	-	Non	Non	GRAS
GRAS - STEP SUD (fosse) 150 EH	2000	150	Domestique	-	Non	Non	GRAS
BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 6800 EH	1979	6 800	Domestique Séparatif	Eaux usées_Boues activées en aération prolongée à très faible charge et Traitement secondaire avec dénitrification . Boues_Déshydratation par centrifugeuse puis Compostage.	Oui	Non	BOURG-SAINT-ANDEOL
GRAS - STEP RIMOUREN 150 EH	2009	150	Domestique	-	Non	Non	GRAS



Les postes de relevage

Commune	Libellé	Capacité nominale	Télésurveillance	Groupe électrogène
BOURG-SAINT-ANDEOL	BOURG SAINT ANDEOL - PR CHEYLARD	50 m³/h	Oui	Non
BOURG-SAINT-ANDEOL	BOURG SAINT ANDEOL - PR CROIX BLANCHE (BONOTTE)	50 m³/h	Oui	Non
BOURG-SAINT-ANDEOL	BOURG SAINT ANDEOL - PR DE TOURNE (PLUVIAL)	30 m³/h	Non	Non
BOURG-SAINT-ANDEOL	BOURG SAINT ANDEOL - PR LA DIGUE	30 m³/h	Oui	Non
BOURG-SAINT-ANDEOL	BOURG SAINT ANDEOL - PR LES CAPITELLES	30 m³/h	Oui	Non
BOURG-SAINT-ANDEOL	BOURG SAINT ANDEOL - PR SOUTEYRANNE	120 m³/h	Oui	Non
GRAS	GRAS - PR de Rimouren	75 m³/h	Oui	Non
SAINT-JUST-D'ARDECHE	SAINT JUST D'ARDECHE - PR BEL AIR	30 m³/h	Oui	Non
SAINT-JUST-D'ARDECHE	ST JUST D'ARDECHE - PR LE PETIT NICE	0 m³/h	Non	Non
SAINT-MARTIN-D'ARDECHE	SAINT MARTIN D'ARDECHE - PR ENTREE MOULIN	52 m³/h	Oui	Non
SAINT-MARTIN-D'ARDECHE	SAINT MARTIN D'ARDECHE - PR SAUZE LES GRANGES	60 m³/h	Oui	Non
SAINT-MONTAN	SAINT MONTAN - PR GRAND CHAMPAGNE (Cité du Barrage)	-	Oui	Non
SAINT-MONTAN	SAINT MONTAN - PR LA LICHÈRE	7 m³/h	Oui	Non
SAINT-MONTAN	SAINT MONTAN - PR LES MOYNACHES	7 m³/h	Oui	Non
SAINT-MONTAN	SAINT MONTAN - PR LES TUILIERES (Cité du Barrage)	-	Oui	Non
VIVIERS	VIVIERS - PR LA MOUTTE	0 m³/h	Oui	Non
VIVIERS	VIVIERS - PR LA VICTOIRE	0 m³/h	Non	Non
VIVIERS	VIVIERS - PR LES PERRIERS	-	Oui	Non
VIVIERS	VIVIERS - PR SABATON	0 m³/h	Oui	Non
VIVIERS	VIVIERS - PR SAINT AULE	0 m³/h	Oui	Non
VIVIERS	VIVIERS - PR SAINT ALBAN	0 m³/h	Oui	Non



LE RESEAU

Le réseau comprend des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant, de manière gravitaire ou sous pression, les eaux usées issues des habitations jusqu'aux stations de traitement et les eaux pluviales jusqu'au milieu récepteur. Il ne comprend pas les branchements.

Le réseau de collecte des eaux usées se compose de conduites à écoulement gravitaire et de conduites de refoulement. En 2020, le linéaire de canalisations eaux usées (hors pluvial) est de 103,781 km.

Répartition par diamètre et matériau

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)	Type	Fonction
Amiante ciment	Circulaire 800	278,79	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Autres ?	16076,37	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Autres 1300	86,91	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Caniveau ?	32,79	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire ?	2451,45	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 200	66,38	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 250	54,65	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 300	1246,24	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 400	43,7	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 500	167,74	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 800	117,42	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Autres ?	14,37	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Circulaire 400	10,21	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Circulaire 500	118,37	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Circulaire 600	211,95	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Circulaire 700	14,77	Gravitaire	Eaux pluviales
Pierres maçonnées	Rectangulaire ?	67,19	Gravitaire	Eaux pluviales
Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire ?	360,09	Gravitaire	Eaux pluviales
Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 160	46,18	Gravitaire	Eaux pluviales
Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 400	102,81	Gravitaire	Eaux pluviales
Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 500	264,79	Gravitaire	Eaux pluviales
Polypropylène	Circulaire 1000	150,06	Gravitaire	Eaux pluviales
Polypropylène	Circulaire 600	18,41	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Autres ?	57,92	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Circulaire ?	58,34	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Circulaire 300	204,66	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Circulaire 400	58,45	Gravitaire	Eaux pluviales
PVC CR8	Autres ?	3,24	Gravitaire	Eaux pluviales
PVC CR8	Circulaire 200	21	Gravitaire	Eaux pluviales
Amiante ciment	Circulaire ?	27,32	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 125	80,1	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 150	425,31	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 160	186,14	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 200	4109,53	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 250	158,6	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 300	304,66	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Autres ?	1919,53	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Autres 300	171,59	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire ?	7651,9	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 125	145,11	Gravitaire	Eaux usées



Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)	Type	Fonction
Autres	Circulaire 200	14988,73	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 250	22,7	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 400	27,68	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 60	76,36	Gravitaire	Eaux usées
Beton	Circulaire 1000	64,98	Gravitaire	Eaux usées
Beton	Circulaire 150	152,75	Gravitaire	Eaux usées
Beton	Circulaire 160	58,45	Gravitaire	Eaux usées
Beton	Circulaire 200	44,87	Gravitaire	Eaux usées
Beton	Circulaire 600	148	Gravitaire	Eaux usées
Beton	Circulaire 700	138,9	Gravitaire	Eaux usées
Fonte	Circulaire 125	22	Gravitaire	Eaux usées
Fonte	Circulaire 150	203,22	Gravitaire	Eaux usées
Fonte	Circulaire 200	839,23	Gravitaire	Eaux usées
Fonte	Circulaire 350	409,81	Gravitaire	Eaux usées
Fonte	Circulaire 400	15,66	Gravitaire	Eaux usées
Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire ?	6,33	Gravitaire	Eaux usées
Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 63	201,44	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire ?	3176,06	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 125	18,19	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 150	257,7	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 160	7000,48	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 200	33334,64	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 250	781,15	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 300	208,07	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 315	31,71	Gravitaire	Eaux usées
PVC CR8	Autres ?	0,42	Gravitaire	Eaux usées
PVC CR8	Autres 200	233,42	Gravitaire	Eaux usées
PVC CR8	Autres 315	9	Gravitaire	Eaux usées
PVC CR8	Circulaire ?	14,73	Gravitaire	Eaux usées
PVC CR8	Circulaire 160	469,53	Gravitaire	Eaux usées
PVC CR8	Circulaire 200	4236,42	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 150	284,53	Gravitaire	Unitaire
Amiante ciment	Circulaire 200	592,53	Gravitaire	Unitaire
Amiante ciment	Circulaire 250	105,88	Gravitaire	Unitaire
Amiante ciment	Circulaire 300	961,67	Gravitaire	Unitaire
Amiante ciment	Circulaire 400	941,92	Gravitaire	Unitaire
Amiante ciment	Circulaire 500	1056,84	Gravitaire	Unitaire
Amiante ciment	Circulaire 600	150,93	Gravitaire	Unitaire
Amiante ciment	Circulaire 800	87,3	Gravitaire	Unitaire
Autres	Autres ?	470,54	Gravitaire	Unitaire
Autres	Circulaire ?	2050,5	Gravitaire	Unitaire
Autres	Circulaire 200	859,45	Gravitaire	Unitaire
Autres	Circulaire 250	58,65	Gravitaire	Unitaire
Autres	Circulaire 300	53,82	Gravitaire	Unitaire
Autres	Circulaire 315	22,41	Gravitaire	Unitaire
Autres	Circulaire 400	5,55	Gravitaire	Unitaire
Autres	Circulaire 800	134,77	Gravitaire	Unitaire
Beton	Circulaire 200	154,14	Gravitaire	Unitaire
Beton	Circulaire 300	76,53	Gravitaire	Unitaire
Beton	Circulaire 500	586,67	Gravitaire	Unitaire
Beton	Circulaire 600	485,87	Gravitaire	Unitaire
Fonte	Circulaire 200	148,63	Gravitaire	Unitaire
Fonte	Circulaire 400	149,16	Gravitaire	Unitaire
Polypropylène	Circulaire 600	19,75	Gravitaire	Unitaire
Pvc	Circulaire ?	46,9	Gravitaire	Unitaire



Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)	Type	Fonction
Pvc	Circulaire 150	493,32	Gravitaire	Unitaire
Pvc	Circulaire 160	313,94	Gravitaire	Unitaire
Pvc	Circulaire 200	2961,8	Gravitaire	Unitaire
Pvc	Circulaire 250	401,34	Gravitaire	Unitaire
Pvc	Circulaire 300	1288,19	Gravitaire	Unitaire
Pvc	Circulaire 350	6,14	Gravitaire	Unitaire
Pvc	Circulaire 400	180,27	Gravitaire	Unitaire
Pvc	Circulaire 500	374,2	Gravitaire	Unitaire
Autres	Autres ?	742,63	Refolement	Eaux usées
Autres	Circulaire ?	2229,04	Refolement	Eaux usées
Autres	Circulaire 90	551,17	Refolement	Eaux usées
Fonte	Circulaire 125	144,1	Refolement	Eaux usées
Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 160	419,73	Refolement	Eaux usées
Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 75	90,77	Refolement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 200	506,39	Refolement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 75	436,49	Refolement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 80	89,64	Refolement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 90	86,5	Refolement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 315	587,59	Refolement	Unitaire
Total		126185,86		

Les équipements de réseau

Type d'équipement	Nombre
Clapet	2
Débitmètre	1

Inventaire

Voir « annexes complémentaires »



CONSOMMATION D'ENERGIE

Consommation électrique en kWh	2019	2020
BIDON - STEP VILLAGE - 130 EH	- 1 062	782
BOURG SAINT ANDEOL - PR CHEYLARD	10 829	5 387
BOURG SAINT ANDEOL - PR CROIX BLANCHE (BONOTTE)	336	371
BOURG SAINT ANDEOL - PR DE TOURNE (PLUVIAL)	30 930	27 568
BOURG SAINT ANDEOL - PR LA DIGUE	2 208	2 555
BOURG SAINT ANDEOL - PR LES CAPITELLES	350	453
BOURG SAINT ANDEOL - PR SOUTEYRANNE	25 888	30 505
BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 6800 EH	255 226	246 215
SAINT JUST D'ARDECHE - PR BEL AIR	2 708	2 506
SAINT JUST D'ARDECHE - STEP VILLAGE 1200 EH	16 756	42 007
SAINT MARTIN D'ARDECHE - PR ENTREE MOULIN	10 765	10 737
SAINT MARTIN D'ARDECHE - PR SAUZE LES GRANGES	2 391	1 499
SAINT MARTIN D'ARDECHE - STEP VILLAGE 4000 EH	21 066	9 679
SAINT MONTAN - PR GRAND CHAMPAGNE (Cité du Barrage)	- 201	355
SAINT MONTAN - PR LA LICHÈRE	8 445	10 650
SAINT MONTAN - PR La Plaine du Cour	981	0
SAINT MONTAN - PR LES MOYNACHES	763	1 205
SAINT MONTAN - PR LES TUILIERES (Cité du Barrage)	0	0
SAINT MONTAN - STEP BOURG 665 EH	12 113	10 458
SAINT MONTAN - STEP Cité du Barrage 1200 EH	7 887	11 285
ST JUST D'ARDECHE - PR LE PETIT NICE	0	246
VIVIERS - PR LA MOUTTE	2 745	2 766
VIVIERS - PR LA VICTOIRE	- 225	503
VIVIERS - PR SABATON	- 14	354
VIVIERS - PR SAINT ALBAN	1 240	1 624
VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	177 969	185 504
Total	578 169	605 214

Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie.



13.

LE SERVICE AUX USAGERS

*Leur satisfaction au cœur de
nos préoccupations*



LA GESTION CLIENTELE

Les branchements par commune

code insee	commune	Nb clients Asst
7034	BIDON	71
7042	BOURG SAINT ANDEOL	3339
7279	SAINT MONTAN CITE	88
7099	GRAS	83
7133	LARNAS	120
7259	SAINT JUST	665
7268	SAINT MARTIN D'ARDECHE	475
7279	SAINT MONTAN	335
7346	VIVIERS	1262
		6438

Les volumes consommés par commune

commune	ACTIVITE	Volume
BIDON	APPAREIL PUBLIC	4
	COMMUNAUX	14
	DOMESTIQUE	6328
	PROFESSIONNEL	28
BIDON Total		6 374
BOURG ST ANDEOL	APPAREIL PUBLIC	-2270
	BAT COMMUNAUX	5321
	COLLECTIFS	21421
	COMMUNAUX	3009
	DOMESTIQUE	229946
	EXP AGRICOLE	1539
	INDIVIDUEL SRU	253
	INDUSTRIEL	417
	PROFESSIONNEL	32053
BOURG ST ANDEOL Total		291 689
GRAS	APPAREIL PUBLIC	2
	COMMUNAUX	136
	DOMESTIQUE	3786
	PROFESSIONNEL	30
GRAS Total		3 954
LARNAS	COMMUNAUX	695
	DOMESTIQUE	57615
	EXP AGRICOLE	32
	PROFESSIONNEL	824
LARNAS Total		59 166
ST JUST D ARDECHE	APPAREIL PUBLIC	22
	BAT COMMUNAUX	174
	COMMUNAUX	503
	DOMESTIQUE	53517
	EXP AGRICOLE	524
	PROFESSIONNEL	3452
ST JUST D ARDECHE Total		58 192
ST MARCEL D ARDECHE	DOMESTIQUE	471
ST MARCEL D ARDECHE Total		471
ST MARTIN D ARDECHE	APPAREIL PUBLIC	231
	COLLECTIFS	582
	COMMUNAUX	366
	DOMESTIQUE	36875
	PROFESSIONNEL	14926
ST MARTIN D ARDECHE Total		52 980
ST MONTAN	APPAREIL PUBLIC	279
	COLLECTIFS	74
	COMMUNAUX	1212
	DOMESTIQUE	35865
	PROFESSIONNEL	415
ST MONTAN Total		37 845
VIVIERS	APPAREIL PUBLIC	15080
	COLLECTIFS	23502
	DOMESTIQUE	104810
	INDIVIDUEL SRU	49
	INDUSTRIEL	6301
	PROFESSIONNEL	7781
VIVIERS Total		157 523
		668 194



LA FACTURE 120 M³

Au 01/01/2021

BIDON :

Euro				
Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT	Taux TVA	
Distribution de l'eau				
Abonnement				
Abonnement (part distributeur)			42.55	5.5 %
Abonnement (part communauté de communes)			26.58	5.5 %
Consommation				
Consommation (part distributeur)		(m3) 120	0.7020	84.24 5.5 %
Consommation (part communauté de communes)		(m3) 120	0.4500	54.00 5.5 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)		(m3) 120	0.0539	6.43 5.5 %
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU			213.80	
Collecte et traitement des eaux usées				
Abonnement				
Abonnement (part SAUR)			26.21	10 %
Abonnement (part communautaire)			10.00	10 %
Consommation				
Consommation (part SAUR)		(m3) 120	0.6081	72.97 10 %
Redevance Assainissement (part communautaire)		(m3) 120	0.3270	39.24 10 %
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			148.42	
Organismes publics				
(taxes et redevances)				
Pollution RMC		(m3) 120	0.2800	33.60 5.5 %
Modernisation des réseaux RMC		(m3) 120	0.1500	18.00 10 %
TOTAL ORGANISMES PUBLICS			51.60	
TOTAL HT de la Facture			413.82	Euro
TOTAL TTC de la Facture			444.07	Euro
Prix TTC du m3 hors abonnement			2.76	Euro

BOURG SAINT ANDEOL :

			Euro	
Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT	Taux TVA	
Distribution de l'eau				
Abonnement				
Abonnement (part distributeur)			42.55	5.5 %
Abonnement (part communauté de communes)			26.58	5.5 %
Consommation				
Consommation (part distributeur)			84.24	5.5 %
Consommation (part communauté de communes)			54.00	5.5 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)			8.43	5.5 %
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU			213.80	
Collecte et traitement des eaux usées				
Abonnement				
Abonnement (part SAUR)			26.21	10 %
Abonnement (part communautaire)			10.00	10 %
Consommation				
Consommation (part SAUR)			72.97	10 %
Redevance Assainissement (part communautaire)			79.80	10 %
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			185.98	
Organismes publics				
(taxes et redevances)				
Pollution RMC			33.80	5.5 %
Modernisation des réseaux RMC			18.00	10 %
TOTAL ORGANISMES PUBLICS			51.60	
TOTAL HT de la Facture			451.38	Euro
TOTAL TTC de la Facture			485.39	Euro
Prix TTC du m3 hors abonnement			3.11	Euro

GRAS :

Euro				
Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT	Taux TVA	
Distribution de l'eau				
Abonnement				
Abonnement (part distributeur)		42.55	5.5 %	
Abonnement (part communauté de communes)		26.58	5.5 %	
Consommation				
Consommation (part distributeur)	(m3)	120	0.7020	5.5 %
Consommation (part communauté de communes)	(m3)	120	0.4500	5.5 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	(m3)	120	0.0538	5.5 %
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU			213.80	
Collecte et traitement des eaux usées				
Abonnement				
Abonnement (part SAUR)		26.21	10 %	
Abonnement (part communautaire)		10.00	10 %	
Consommation				
Consommation (part SAUR)	(m3)	120	0.6081	10 %
Redevance Assainissement (part communautaire)	(m3)	120	0.5900	10 %
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			179.86	
Organismes publics				
(taxes et redevances)				
Pollution RMC	(m3)	120	0.2800	5.5 %
Modernisation des réseaux RMC	(m3)	120	0.1500	10 %
TOTAL ORGANISMES PUBLICS			51.60	
TOTAL HT de la Facture			445.26	Euro
TOTAL TTC de la Facture			478.66	Euro
Prix TTC du m3 hors abonnement			3.05	Euro

SAINT JUST :

				Euro	
	Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT	Taux TVA	
Distribution de l'eau					
Abonnement					
Abonnement (part distributeur)			42.55	5.5 %	
Abonnement (part communauté de communes)			26.58	5.5 %	
Consommation					
Consommation (part distributeur)			(m3) 120 0.7020	84.24	5.5 %
Consommation (part communauté de communes)			(m3) 120 0.4500	54.00	5.5 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)			(m3) 120 0.0536	6.43	5.5 %
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU				213.80	
Collecte et traitement des eaux usées					
Abonnement					
Abonnement (part SAUR)				26.21	10. %
Abonnement (part communautaire)				10.00	10. %
Consommation					
Consommation (part SAUR)			(m3) 120 0.6081	72.97	10. %
Redevance Assainissement (part communautaire)			(m3) 120 0.6250	75.00	10. %
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES				184.18	
Organismes publics					
(taxes et redevances)					
Pollution RMC			(m3) 120 0.2800	33.60	5.5 %
Modernisation des réseaux RMC			(m3) 120 0.1500	18.00	10. %
TOTAL ORGANISMES PUBLICS				51.60	
TOTAL HT de la Facture				449.58	Euro
TOTAL TTC de la Facture				483.41	Euro
Prix TTC du m3 hors abonnement				3.09	Euro



SAINT MARTIN D'ARDECHE :

	Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT	Euro	Taux TVA
Distribution de l'eau					
Abonnement					
Abonnement (part distributeur)			42.55	5.5 %	
Abonnement (part communauté de communes)			28.58	5.5 %	
Consommation					
Consommation (part distributeur)	(m3)	120	0.7020	84.24	5.5 %
Consommation (part communauté de communes)	(m3)	120	0.4500	54.00	5.5 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	(m3)	120	0.0536	6.43	5.5 %
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU			213.80		
Collecte et traitement des eaux usées					
Abonnement					
Abonnement (part SAUR)			26.21	10. %	
Abonnement (part communautaire)			10.00	10. %	
Consommation					
Consommation (part SAUR)	(m3)	120	0.8081	72.97	10. %
Redevance Assainissement (part communautaire)	(m3)	120	0.9400	64.80	10. %
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			173.98		
Organismes publics					
(taxes et redevances)					
Pollution RMC	(m3)	120	0.2800	33.60	5.5 %
Modernisation des réseaux RMC	(m3)	120	0.1500	18.00	10. %
TOTAL ORGANISMES PUBLICS			51.60		
TOTAL HT de la Facture			439.38	Euro	
TOTAL TTC de la Facture			472.19	Euro	
Prix TTC du m3 hors abonnement			3.00	Euro	

VIVIERS :

	Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT	Euro	Taux TVA
Distribution de l'eau					
Abonnement					
Abonnement (part distributeur)			42.55	5.5 %	
Abonnement (part communauté de communes)			28.58	5.5 %	
Consommation					
Consommation (part distributeur)	(m3)	120	0.7020	84.24	5.5 %
Consommation (part communauté de communes)	(m3)	120	0.4500	54.00	5.5 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	(m3)	120	0.0536	6.43	5.5 %
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU			213.80		
Collecte et traitement des eaux usées					
Abonnement					
Abonnement (part SAUR)			26.21	10. %	
Abonnement (part communautaire)			10.00	10. %	
Consommation					
Consommation (part SAUR)	(m3)	120	0.8081	72.97	10. %
Redevance Assainissement (part communautaire)	(m3)	120	0.8390	76.68	10. %
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			185.86		
Organismes publics					
(taxes et redevances)					
Pollution RMC	(m3)	120	0.2800	33.60	5.5 %
Modernisation des réseaux RMC	(m3)	120	0.1500	18.00	10. %
TOTAL ORGANISMES PUBLICS			51.60		
TOTAL HT de la Facture			451.26	Euro	
TOTAL TTC de la Facture			485.26	Euro	
Prix TTC du m3 hors abonnement			3.10	Euro	

SAINT MONTAN :

	Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT	Euro	Taux TVA
Distribution de l'eau					
Abonnement					
Abonnement (part distributeur)			42.55	5.5 %	
Abonnement (part communauté de communes)			28.58	5.5 %	
Consommation					
Consommation (part distributeur)	(m3)	120	0.7020	84.24	5.5 %
Consommation (part communauté de communes)	(m3)	120	0.4500	54.00	5.5 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	(m3)	120	0.0536	6.43	5.5 %
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU			213.80		
Collecte et traitement des eaux usées					
Abonnement					
Abonnement (part SAUR)			26.21	10. %	
Abonnement (part communautaire)			10.00	10. %	
Consommation					
Consommation (part SAUR)	(m3)	120	0.8081	72.97	10. %
Redevance Assainissement (part communautaire)	(m3)	120	0.7730	92.76	10. %
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			201.94		
Organismes publics					
(taxes et redevances)					
Pollution RMC	(m3)	120	0.2800	33.60	5.5 %
Modernisation des réseaux RMC	(m3)	120	0.1500	18.00	10. %
TOTAL ORGANISMES PUBLICS			51.60		
TOTAL HT de la Facture			467.34	Euro	
TOTAL TTC de la Facture			502.94	Euro	
Prix TTC du m3 hors abonnement			3.25	Euro	



Au 01/01/2020

BIDON :

			Euro		
	Cité	Prix Unitaire HT	Montant HT	Taux TVA	
Distribution de l'eau					
Abonnement					
Abonnement (part distributeur)			42.06	5.5 %	
Abonnement (part communauté de communes)			26.58	5.5 %	
Consommation					
Consommation (part distributeur)	(m3)	120	0.0639	83.27	5.5 %
Consommation (part communauté de communes)	(m3)	120	0.4500	54.00	5.5 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	(m3)	120	0.0521	6.25	5.5 %
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU					212.16
Collecte et traitement des eaux usées					
Abonnement					
Abonnement (part SAUR)			25.00	10 %	
Abonnement (part communautaire)			10.00	10 %	
Consommation					
Consommation (part SAUR)	(m3)	120	0.5800	69.60	10 %
Redevance Assainissement (part communautaire)	(m3)	120	0.1050	12.80	10 %
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					117.20
Organismes publics					
(taxes et redevances)					
Pollution RMC	(m3)	120	0.2700	32.40	5.5 %
Modernisation des réseaux RMC	(m3)	120	0.1500	18.00	10 %
TOTAL ORGANISMES PUBLICS					50.40
TOTAL HT de la Facture					379.76 Euro
TOTAL TTC de la Facture					406.73 Euro
Prix TTC du m3 hors abonnement					2.47 Euro

GRAS :

			Euro		
	Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT	Taux TVA	
Distribution de l'eau					
Abonnement					
Abonnement (part distributeur)			42.06	5.5 %	
Abonnement (part communauté de communes)			26.58	5.5 %	
Consommation					
Consommation (part distributeur)	(m3)	120	0.9639	83.27	5.5 %
Consommation (part communauté de communes)	(m3)	120	0.4500	54.00	5.5 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	(m3)	120	0.0521	6.25	5.5 %
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU				212.16	
Collecte et traitement des eaux usées					
Abonnement					
Abonnement (part SAUR)			25.00	10 %	
Abonnement (part communautaire)			10.00	10 %	
Consommation					
Consommation (part SAUR)	(m3)	120	0.5800	69.60	10 %
Redevance Assainissement (part communautaire)	(m3)	120	0.4890	58.68	10 %
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES				163.28	
Organismes publics					
(taxes et redevances)					
Pollution RMC	(m3)	120	0.2700	32.40	5.5 %
Modernisation des réseaux RMC	(m3)	120	0.1500	18.00	10 %
TOTAL ORGANISMES PUBLICS				50.40	
TOTAL HT de la Facture				425.84	Euro
TOTAL TTC de la Facture				457.42	Euro
Prix TTC du m3 hors abonnement				2.89	Euro

BOURG SAINT ANDEOL :

				Euro		
	Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT	Taux TVA		
Distribution de l'eau						
Abonnement						
Abonnement (part distributeur)			42.06	5.5 %		
Abonnement (part communauté de communes)			26.58	5.5 %		
Consommation						
Consommation (part distributeur)	(m3)	120	0.6939	83.27	5.5 %	
Consommation (part communauté de communes)	(m3)	120	0.4500	54.00	5.5 %	
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	(m3)	120	0.0521	6.25	5.5 %	
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU				212.16		
Collecte et traitement des eaux usées						
Abonnement						
Abonnement (part SAUR)			25.00	10 %		
Abonnement (part communautaire)			10.00	10 %		
Consommation						
Consommation (part SAUR)	(m3)	120	0.5800	69.60	10 %	
Redevance Assainissement (part communautaire)	(m3)	120	0.1500	68.88	10 %	
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES				173.48		
Organismes publics						
(taxes et redevances)						
Pollution RMC	(m3)	120	0.2700	32.40	5.5 %	
Modernisation des réseaux RMC	(m3)	120	0.1500	18.00	10 %	
TOTAL ORGANISMES PUBLICS				50.40		
TOTAL HT de la Facture				436.04 Euro		
TOTAL TTC de la Facture				468.64 Euro		
Prix TTC du m3 hors abonnement				2.98 Euro		

SAINT JUST :

			Euro		Taux TVA
	Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT		
Distribution de l'eau					
Abonnement					
Abonnement (part distributeur)			42.06	5.5 %	
Abonnement (part communauté de communes)			26.58	5.5 %	
Consommation					
Consommation (part distributeur)	(m3)	120	0.0639	83.27	5.5 %
Consommation (part communauté de communes)	(m3)	120	0.4500	54.00	5.5 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	(m3)	120	0.0521	6.25	5.5 %
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU				212.16	
Collecte et traitement des eaux usées					
Abonnement					
Abonnement (part SAUR)			25.00	10 %	
Abonnement (part communautaire)			10.00	10 %	
Consommation					
Consommation (part SAUR)	(m3)	120	0.5800	69.60	10 %
Redevance Assainissement (part communautaire)	(m3)	120	0.5420	65.04	10 %
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES				169.64	
Organismes publics					
(taxes et redevances)					
Pollution RMC	(m3)	120	0.2700	32.40	5.5 %
Modernisation des réseaux RMC	(m3)	120	0.1500	18.00	10 %
TOTAL ORGANISMES PUBLICS				50.40	
TOTAL HT de la Facture				432.20	Euro
TOTAL TTC de la Facture				464.41	Euro
Prix TTC du m3 hors abonnement				2.95	Euro





SAINT MARTIN D'ARDECHE :

	Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT	Taux TVA
Distribution de l'eau				
Abonnement				
Abonnement (part distributeur)			42.08	5.5 %
Abonnement (part communauté de communes)			28.58	5.5 %
Consommation				
Consommation (part distributeur)	(m3)	120	0.6939	5.5 %
Consommation (part communauté de communes)	(m3)	120	0.4500	5.5 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	(m3)	120	0.0521	5.5 %
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU			212.16	
Collecte et traitement des eaux usées				
Abonnement				
Abonnement (part SAUR)			25.00	10. %
Abonnement (part communautaire)			10.00	10. %
Consommation				
Consommation (part SAUR)	(m3)	120	0.5800	10. %
Redevance Assainissement (part communautaire)	(m3)	120	0.4070	10. %
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			153.44	
Organismes publics				
(taxes et redevances)				
Pollution RMC	(m3)	120	0.2700	5.5 %
Modernisation des réseaux RMC	(m3)	120	0.1500	10. %
TOTAL ORGANISMES PUBLICS			50.40	
TOTAL HT de la Facture			416.00	Euro
TOTAL TTC de la Facture			446.59	Euro
Prix TTC du m3 hors abonnement			2.80	Euro

VIVIERS :

	Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT	Taux TVA
Distribution de l'eau				
Abonnement				
Abonnement (part distributeur)			42.08	5.5 %
Abonnement (part communauté de communes)			28.58	5.5 %
Consommation				
Consommation (part distributeur)	(m3)	120	0.6939	5.5 %
Consommation (part communauté de communes)	(m3)	120	0.4500	5.5 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	(m3)	120	0.0521	5.5 %
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU			212.16	
Collecte et traitement des eaux usées				
Abonnement				
Abonnement (part SAUR)			25.00	10. %
Abonnement (part communautaire)			10.00	10. %
Consommation				
Consommation (part SAUR)	(m3)	120	0.5800	10. %
Redevance Assainissement (part communautaire)	(m3)	120	0.5730	10. %
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			173.36	
Organismes publics				
(taxes et redevances)				
Pollution RMC	(m3)	120	0.2700	5.5 %
Modernisation des réseaux RMC	(m3)	120	0.1500	10. %
TOTAL ORGANISMES PUBLICS			50.40	
TOTAL HT de la Facture			435.92	Euro
TOTAL TTC de la Facture			468.51	Euro
Prix TTC du m3 hors abonnement			2.98	Euro

SAINT MONTAN :

	Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT	Taux TVA
Distribution de l'eau				
Abonnement				
Abonnement (part distributeur)			42.08	5.5 %
Abonnement (part communauté de communes)			28.58	5.5 %
Consommation				
Consommation (part distributeur)	(m3)	120	0.6939	5.5 %
Consommation (part communauté de communes)	(m3)	120	0.4500	5.5 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	(m3)	120	0.0521	5.5 %
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU			212.16	
Collecte et traitement des eaux usées				
Abonnement				
Abonnement (part SAUR)			25.00	10. %
Abonnement (part communautaire)			10.00	10. %
Consommation				
Consommation (part SAUR)	(m3)	120	0.5800	10. %
Redevance Assainissement (part communautaire)	(m3)	120	0.7730	10. %
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			197.36	
Organismes publics				
(taxes et redevances)				
Pollution RMC	(m3)	120	0.2700	5.5 %
Modernisation des réseaux RMC	(m3)	120	0.1500	10. %
TOTAL ORGANISMES PUBLICS			50.40	
TOTAL HT de la Facture			459.92	Euro
TOTAL TTC de la Facture			494.91	Euro
Prix TTC du m3 hors abonnement			3.20	Euro



14.

BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE

Un regard sur notre activité



A. INFORMATIONS GENERALES - BIDON - STEP VILLAGE - 130 EH

Station d'épuration de : BIDON- 130 EH Maitre d'ouvrage : DRAGA Code sandre : 06 09 07034 002 Bilan annuel de fonctionnement - Année : 2020 (*A transmettre une fois par an avant le 1^{er} Mars de l'année N+1)

RENSEIGNEMENTS DIVERS					
Nombre d'habitants raccordés au réseau collectif ➔ NC (station plantée de roseaux de 150 EH) OU nombre d'abonnés au service public de l'assainissement ➔ 74			Evolution par rapport à l'année précédente ➔		
Etablissements raccordés : Industries, Artisanat, Centres de vacance, Maisons de retraite, campings					
Nom	Type de rejets	Nature de l'activité	Existence d'une		
			Autorisation de rejet	Convention de rejet	
AUTOSURVEILLANCE = BILANS 24H					
Dates des derniers bilans	Réalisés par (exploitant, bureau d'études...)	Pollution entrante (en kg DBO5)	Respect des normes de rejet		
			DBO5	DCO	MES
Pas de bilan					
Prise de compétence de l'assainissement collectif sur le territoire par la CC DRAGA depuis le 01/01/2018 Mise en place de prestations de contrôle des dispositifs d'auto-surveillance réglementaire et suivi du fonctionnement des stations d'épurations et des rejets par le SATESE Attribution d'une DSP à compter du 01/07/2018 à SAUR sauf pour St Marcel d'Ardèche et Larnas avec un diagnostic permanent des STEP et réseaux Début du schéma directeur assainissement en 2019 à l'échelle de de toute la DRAGA					
Incidents importants A préciser incidents sur station et description de l'impact sur le milieu et mesures engagées.		Description ➔ sans objet			
Travaux réalisés pendant l'année écoulée préciser travaux de maintenance, changement d'éléments...		Description ➔ sans objet			
BOUES ET SOUS PRODUITS					
Boues :		Production en tonnes de matières sèches hors réactifs : ➔ 0 TMS (station plantée de roseaux) Destination des boues (préciser nom et adresse) retraitement autre station, centre de compostage, incinération, épandage agricole, mise en décharge ➔ COMPOSTAGE : sans objet			
Refus de dégrillage		Volume ou poids produit dans l'année ➔ 0 kg Destination ➔ Décharge ordures ménagères			
Sables		Poids produit dans l'année ➔ 0 m3 Destination ➔			
Graisses		Poids produit dans l'année ➔ 0 m3 Destination ➔ Station d'épuration de Montélimar (26)			



RESEAUX	
Connaissance du réseau	Date de réalisation du dernier diagnostic réseau → Lancement d'un schéma directeur sur l'ensemble du territoire de la DRAGA sur 2019 Bureau d'études ayant réalisé le diagnostic →
Longueur	Longueur totale → 1.3 km
Nature	Unitaire en % → 0 % Séparatif en % → 100 %
Déversoirs d'orage (DO) : Ouvrages présents sur le réseau (dont ouvrages en tête de station ou sur poste de relevage) permettant en cas de forte pluie le déversement direct d'une partie des eaux collectées	Nombre total de DO sur le réseau dont : – la charge est supérieure à 200 Equivalents Habitants (soit 12 kg de DBO5 par jour) 0 – la charge est inférieure à 200 Equivalents Habitants 0
Incidents importants A préciser incidents sur réseau et description de l'impact sur le milieu et mesures engagées.	Description → sans objet
Travaux réalisés pendant l'année écoulée - Elimination eaux parasites - Extension des réseaux - Réfection de tronçons...	Description → sans objet
AUTRES COMMENTAIRES	
<i>Exemples : Préciser travaux programmés sur station ou réseaux (dont extension), changement destination des boues, changement d'exploitant....</i>	Prise de compétence de l'assainissement collectif sur le territoire par la CC DRAGA depuis le 01/01/2018 Attribution d'une DSP à compter du 01/07/2018 à SAUR sauf pour St Marcel d'Ardèche et Larnas avec un diagnostic permanent des STEP et réseaux Début du schéma directeur assainissement en 2019 à l'échelle de de toute la DRAGA



B. INFORMATIONS GENERALES - BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 6800 EH

B.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE

Agglomération d'assainissement			Code Sandre	060000107042
Commune	BOURG-SAINT-ANDEOL			
Taille de l'agglomération	449,68kg/jour soit 7 495 EH			
Système de collecte			Code Sandre	060807042001
Nom	BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 6800 EH			
Type(s) de réseau	Unitaire et séparatif			
Industriels raccordés	OUI			
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Sylvain FAURE / sylvain.faure@saur.com			
Station de traitement des eaux usées			Code Sandre	060907042001
Nom	BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 6800 EH (8000 EH à partir du 01/01/2021)			
Lieu d'implantation	BOURG-SAINT-ANDEOL			
Date de mise en œuvre	1979			
Maître d'ouvrage	DRAGA			
Capacité Nominale	Organique en kg/jour de DBO5	Hydraulique en m³/jour	Q Pointe en m³/heure	Equivalent habitant
Temps sec	408	1 400	-	6 800
Temps pluie		1 400		
Débit de référence	2 029 m³/j			
Charge entrante en DBO5 maximale (année 2020)			449,68 kg/jour	7 495 eq. Hab.
File Eau	Type de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)	
	Filière de traitement		Traitement secondaire – Dénitrification	
File Boue	Type de traitement		Déshydratation par centrifugeuse	
	Filières de traitement		Compostage	
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Sylvain FAURE / sylvain.faure@saur.com			
Milieu récepteur				
Nom	Vieux Rhône de Donzère			
Masse d'eau	FRDR2007e – Vieux Rhône de Donzère			
Type	Rejet superficiel		Oui	Eau douce de surface
	Rejet souterrain		Non	-



B.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE

Jusqu'au 30/06/18 c'est la société VEOLIA qui a exploité le système d'assainissement de Bourg St Andéol (DRAGA). SAUR exploite en DSP depuis le 01/07/18 pour une durée de 11,5 ans la communauté des communes DRAGA (sauf Saint Marcel d'Ardèche et Larnas).

Commune	Année du dernier schéma directeur d'assainissement	Année de la dernière étude diagnostic	Date du zonage Eaux usées	Date du zonage Eaux pluviales	Date d'annexion du zonage EU et EP au PLU
Bourg St Andéol	2019 (en cours)	2013	2013	2013	2013

Le manuel d'autosurveillance du système d'assainissement a été validé et signé (04/03/20) par l'agence de l'eau et la Police de l'eau.

L'analyse de risque et de défaillance a été jointe au manuel d'autosurveillance.

La DRAGA par un Porté à connaissance du 02/06/2020 a informé le service de Police de l'eau que le DO 28 avait été condamné et que le DO 29 avait été requalifié comme déversoir de tête de la station d'épuration. Par courrier du 28/12/2020 la DREAL a bien pris acte de ces modifications. Le manuel d'autosurveillance a également été rédigé dans ce sens là.

A la suite à la réalisation des travaux prévus dans l'AP du 06/05/2015 (N° 2015-126-DDTSE03), la DRAGA a demandé par courrier adressé à la DREAL le 18/06/2019 si l'augmentation de la capacité de traitement du système épuratoire de la commune à 8 000 EH serait validée. Le 28/12/20 ; en réponse à ce courrier, la DREAL a accepté l'augmentation de la capacité du système de traitement à 8000 EH. Cette modification sera effective à partir du 01/01/2021.

Le schéma directeur assainissement a été lancé en 2019 sur l'ensemble du territoire de la DRAGA.

Le SDA est structuré en 5 phases dont l'avancement est le suivant :

- **Phase 1 - Synthèse et pré diagnostic**
 - Etat des lieux du territoire, du service d'assainissement collectif, des réseaux (EU/EP) et ouvrages (recensement, état, fonctionnement...), synthèse des données et études existantes et conformité des installations d'ANC
 - Réalisation : premier semestre 2019
- **Phase 2 - Diagnostic de l'assainissement non collectif et collectif**
 - Campagne de mesures : en période de nappe haute entre décembre 2019 et février 2020, puis en période estivale (juillet/août 2020)
 - Suivi de la pluviométrie, 36 points de mesure de débit en continu (réseau, STEP, PR, DO) et récupération des données des exploitants (31 points)
 - 17 bilans pollution en temps sec, 9 bilans en temps de pluie, 1 bilan sur Imbours (période estivale) ;
 - Campagne de sectorisation nocturne : localisation des tronçons sensibles aux intrusions d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP)
 - Préconisations d'investigations complémentaires - proposition de secteurs à investiguer sur la base des résultats :
 - Des mesures par temps sec et investigations nocturnes (passages caméra)
 - Des mesures par temps de pluie (tests à la fumée)
- **Phase 3 - Modélisation et investigations complémentaires**
 - Investigations complémentaires réalisées au second semestre 2020
 - Note hydraulique et modélisation puis synthèse et rapport de fin de phase 3 : prévu début 2021
- **Phase 4 - Schéma directeur de l'assainissement**
 - Proposition de scénarios, étude précise du scénario retenu et conclusions, proposition de zonage : en cours, finalisation prévue fin du premier semestre 2021
- **Phase 5 - Zonage de l'assainissement et enquête publique** : finalisation prévue en 2021 suivant avancement en parallèle avec les premières phases du PLUiH



C. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

C.1. LES RACCORDEMENTS

C.1.1. Les raccordements domestiques

Commune	Code INSEE	(A) Population totale de la zone collectée	Population raccordable de la zone collectée	Nombre total de branchements	(B) Population raccordée	Taux de raccordement (B)/(A)
Bourg St Andéol	07042	6 697	6 697	3 142	6 697	100%

Il y a eu 6 nouveaux raccordements domestiques en 2020. C'est nouveaux raccordements n'ont pas impacté le système de collecte.

C.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements

Pas de nouveaux raccordements non domestiques en 2020, aucune convention de déversement délivrée.

Commune de Bourg Saint Andéol	Nb de rejets non domestiques	Nb et % de conventions	Nb et % d'autorisations	Modalités de suivi
Rhône Vallée Emballages (anciennement SCB Cartonnage)	1	1	1	Autorisation de déversement valable 10 ans par l'arrêté du 18/10/2019

A ce jour, la société RVE n'est pas encore raccordée au réseau. Une visite sur site en 2021 doit être envisagée en présence de DRAGA/RVE/SAUR.



C.2. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

Pour rappel, un schéma directeur assainissement a été lancé en 2019 sur l'ensemble du territoire de la DRAGA. Celui-ci aboutira sur un programme de travaux.

Le tableau ci-dessous reprend les travaux imposés dans l'Arrêté préfectoral de la station.

- Les travaux prévus en 2015 ont été réalisés
- La puissance des turbines du bassin d'aération a été augmentée de 36 à 46 kWh
 ⇒ **Les 2 conditions ayant été respectées, la capacité nominale de la station devrait donc augmenter de 6800 EH à 8000 EH. Un rapport a été transmis à la DREAL au mois de juin 2019 pour valider cette augmentation de capacité. La police de l'eau a validé cette modification, la capacité nominale de la station passera à 8000 EH à partir de 2021.**

Objet	Descriptif	Date prévisionnelle	Réalisation
Impasse Salavert	Réfection de la rue et des réseaux	2015	Oui
Rue Surel	Mise en séparatif	2015	Oui
DO28	Terrassement et mise en place accès sur regard enterré Equipement vanne et clapet/ballon de la surverse Modification équipement système de mesure	2015	Non ce DO a été condamné (bétonné)
DO29	Reprise canalisation de surverse et pose d'un Té sur le déversoir regard Reprise regard amont et pose vanne pelle de régulation Modification équipement système de mesure	2015	Oui
Divers	Suppression DO2 Suppression DO26 Modification connexion d'une grille pluviale chêne blanc Suppression DO PR 12	2015	Le DO 02 existe toujours. Le DO 26 et DO 12 ont été condamnés (bétonnés)
Refolement les maronniers	Réfection de refolement très dégradé	2015	Oui
Chemin de Seilloux	Mise en séparatif du chemin (permet de terminer jusqu'à l'exutoire le séparatif de ce réseau	2015	Oui
Avenue Lucien Reynaud (avant le pont)	Création d'un réseau pluvial	2016-2017	Non
Bd Rambaud	Mise en séparatif	2016-2017	Oui
Av Jean Jaures	Mise en séparatif	2016-2017	Oui
Quai Fabry	Mise en séparatif	2016-2017	Non
Quai Madier de Montjau	Mise en séparatif	2016-2017	Non
Quai tzélépolglou	Mise en séparatif	2016-2017	Oui
Av Général de Gaulle	Reprise DO14 Raccordement EU de la rue Marius Vincent à l'av G de Gaulle	2016	Oui
Av de l'Echelle	Mise en séparatif	2018	Non
Av Lucien Reynaud (après le pont)	Mise en séparatif	2019	Non
Rue de la Chicane et des hors	Mise en séparatif	2020	Non
Divers DO		2015-2020	Non



Travaux réalisés en 2020

Commune	Nature des travaux
Bourg St Andéol	STEP DEGRILLEUR
Bourg St Andéol	MISE EN SECURITE PR SOUTEYRANNE ET STEP BSA
Bourg St Andéol	ARMOIRE ELEC STEP- PROBLEMATIQUE SUR PONT DU BA
Bourg St Andéol	CAMPAGNE DE RENOUVELLEMENT DE GTS ET BRANCHEMENTS
Bourg St Andéol	STEP SECURISATION POSTE TOUTES EAUX (Arrêt centrif) + merlon
Bourg St Andéol	INTERVENTION SCAPHANDRIER STEP ET PR SOUTEYRANNE
Bourg St Andéol	PR SOUTEYRANNE PANIER + POMPE
Bourg St Andéol	AVENUE MARECHAL JUIN- RENOUVELEMENT RESEAU AC ET MISE EN SEPARATIF
Bourg St Andéol	RUE DE TOURNE – RENOUVELLEMENT RESEAU AC ET MISE EN SEPARATIF

Programme de travaux 2021

Commune	Nature des travaux
Bourg St Andéol	ETUDE RENOUVELLEMENT REFOULEMENT PR SOUTYRANNE
Bourg St Andéol	RUE NEUVE ET SAINT DENIS – RENOUVELLEMENT RESEAU AC ET MISE EN SEPARATIF



C.3. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE

C.3.1. Quantité et destination des sous-produits évacués au cours de l'année

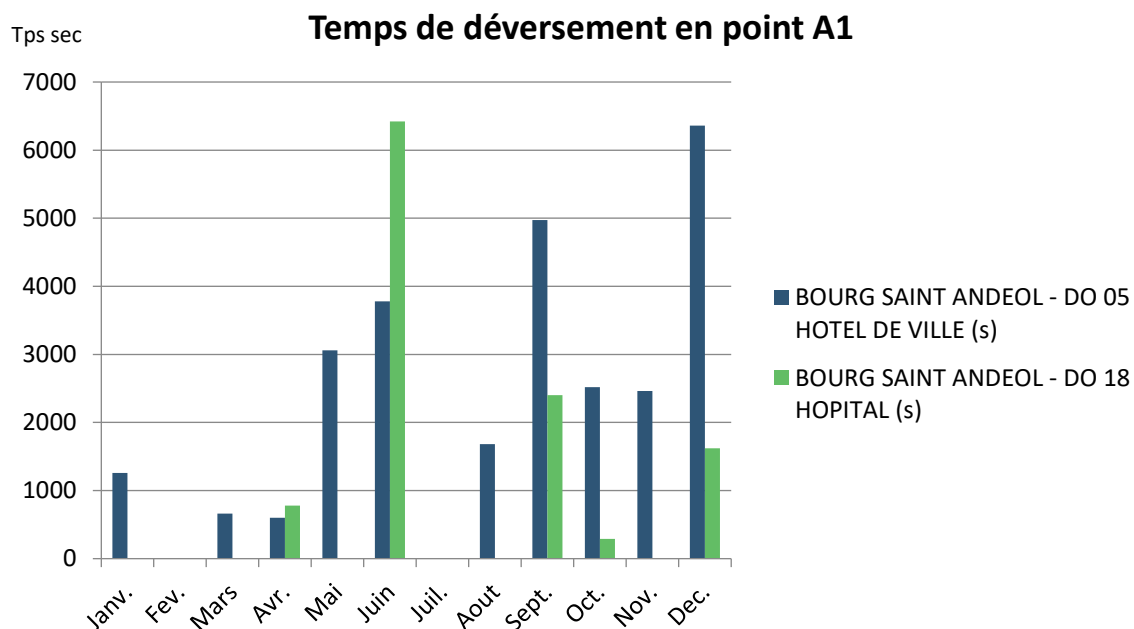
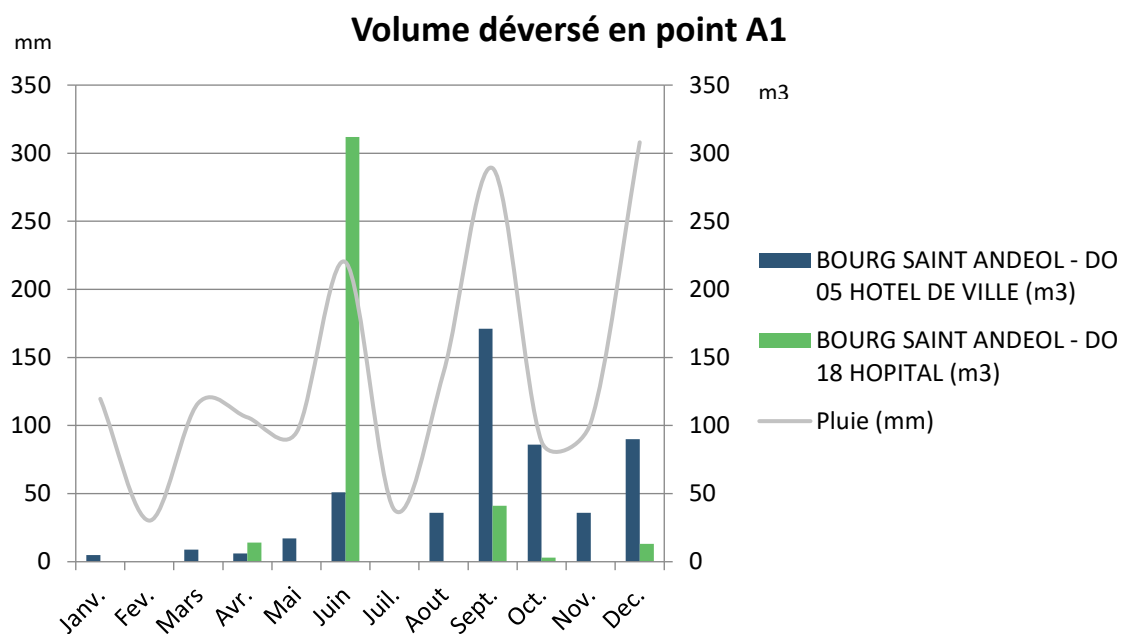
Sous-produits évacués	Quantité brute (en kg)	Destinations(s) et répartition(s)
Refus de dégrillage	0	Refus dégrillage évacué vers dé (100 %)
Sables	0	Sable produit évacué vers STEP (100 %)
Huiles / Graisses	0	-
Matières de curage	6 000 kg	Vers STEP de Montélimar (26)



C.4. Bilan des déversements au milieu par le système de collecte

C.4.1. Bilan sur les volumes déversés au milieu par le système de collecte

Pour les déversements des points A1 :



Pour les déversements des points R1 :

Pas de point R1.



C.4.2. Tableau récapitulatif des déversements par mois en point A1, R1 et la pluie

DO Hôtel de ville :

DATE	PLUVIO (mm/j)	DO Hotel ville (m3/j)	kgDBO5/j	DATE	PLUVIO (mm/j)	DO Hotel ville (m3/j)	kgDBO5/j	DATE	PLUVIO (mm/j)	DO Hotel ville (m3/j)	kgDBO5/j	DATE	PLUVIO (mm/j)	DO Hotel ville (m3/j)	kgDBO5/j
01/01/2020	0	0	0,0	01/04/2020	0	0	0,0	01/07/2020	0,0	0	0,0	01/10/2020	0,0	0	0,0
02/01/2020	0	0	0,0	02/04/2020	0	0	0,0	02/07/2020	2,0	0	0,0	02/10/2020	20,0	15	1,5
03/01/2020	0	0	0,0	03/04/2020	0	0	0,0	03/07/2020	0,0	0	0,0	03/10/2020	2,0	0	0,0
04/01/2020	0	0	0,0	04/04/2020	0	0	0,0	04/07/2020	0,0	0	0,0	04/10/2020	1,0	0	0,0
05/01/2020	0	0	0,0	05/04/2020	0	0	0,0	05/07/2020	0,0	0	0,0	05/10/2020	0,0	0	0,0
06/01/2020	0	0	0,0	06/04/2020	0	0	0,0	06/07/2020	0,0	0	0,0	06/10/2020	2,0	0	0,0
07/01/2020	0	0	0,0	07/04/2020	0	0	0,0	07/07/2020	0,0	0	0,0	07/10/2020	2,0	0	0,0
08/01/2020	0	0	0,0	08/04/2020	0	0	0,0	08/07/2020	0,0	0	0,0	08/10/2020	0,0	0	0,0
09/01/2020	0	0	0,0	09/04/2020	0	0	0,0	09/07/2020	0,0	0	0,0	09/10/2020	0,0	0	0,0
10/01/2020	4	0	0,0	10/04/2020	0	0	0,0	10/07/2020	0,0	0	0,0	10/10/2020	0,0	0	0,0
11/01/2020	0	0	0,0	11/04/2020	0	0	0,0	11/07/2020	0,0	0	0,0	11/10/2020	0,0	0	0,0
12/01/2020	0	0	0,0	12/04/2020	0	0	0,0	12/07/2020	0,0	0	0,0	12/10/2020	0,0	0	0,0
13/01/2020	0	0	0,0	13/04/2020	0	0	0,0	13/07/2020	0,0	0	0,0	13/10/2020	0,0	0	0,0
14/01/2020	0	0	0,0	14/04/2020	0	0	0,0	14/07/2020	0,0	0	0,0	14/10/2020	0,0	0	0,0
15/01/2020	1	0	0,0	15/04/2020	0	0	0,0	15/07/2020	0,0	0	0,0	15/10/2020	0,0	0	0,0
16/01/2020	0	0	0,0	16/04/2020	0	0	0,0	16/07/2020	0,0	0	0,0	16/10/2020	0,0	0	0,0
17/01/2020	16	5	0,5	17/04/2020	0	0	0,0	17/07/2020	0,0	0	0,0	17/10/2020	0,0	0	0,0
18/01/2020	0	0	0,0	18/04/2020	0	0	0,0	18/07/2020	0,0	0	0,0	18/10/2020	0,0	0	0,0
19/01/2020	0	0	0,0	19/04/2020	6	0	0,0	19/07/2020	0,0	0	0,0	19/10/2020	0,0	0	0,0
20/01/2020	0	0	0,0	20/04/2020	2	0	0,0	20/07/2020	0,0	0	0,0	20/10/2020	0,0	0	0,0
21/01/2020	0	0	0,0	21/04/2020	2	0	0,0	21/07/2020	2,0	0	0,0	21/10/2020	0,0	0	0,0
22/01/2020	0	0	0,0	22/04/2020	1	0	0,0	22/07/2020	1,0	0	0,0	22/10/2020	1,0	0	0,0
23/01/2020	0	0	0,0	23/04/2020	0	0	0,0	23/07/2020	0,0	0	0,0	23/10/2020	17,0	71	7,2
24/01/2020	2	0	0,0	24/04/2020	1	0	0,0	24/07/2020	0,0	0	0,0	24/10/2020	0,0	0	0,0
25/01/2020	1	0	0,0	25/04/2020	0	0	0,0	25/07/2020	0,0	0	0,0	25/10/2020	0,0	0	0,0
26/01/2020	9	0	0,0	26/04/2020	1	0	0,0	26/07/2020	0,0	0	0,0	26/10/2020	10,0	0	0,0
27/01/2020	0	0	0,0	27/04/2020	0	0	0,0	27/07/2020	0,0	0	0,0	27/10/2020	0,0	0	0,0
28/01/2020	0	0	0,0	28/04/2020	27	6	0,6	28/07/2020	0,0	0	0,0	28/10/2020	0,0	0	0,0
29/01/2020	0	0	0,0	29/04/2020	0	0	0,0	29/07/2020	0,0	0	0,0	29/10/2020	0,0	0	0,0
30/01/2020	1	0	0,0	30/04/2020	1	0	0,0	30/07/2020	0,0	0	0,0	30/10/2020	0,0	0	0,0
31/01/2020	0	0	0,0	TOTAL	41,0	6,0	0,6	31/07/2020	1,0	0	0,0	31/10/2020	0,0	0	0,0
TOTAL	34,0	5,0	0,5	01/05/2020	1	0	0,0	TOTAL	6	0	0,0	TOTAL	55,0	86,0	8,7
01/02/2020	1	0	0,0	02/05/2020	0	0	0,0	01/08/2020	2,0	0	0,0	01/11/2020	0,0	0	0,0
02/02/2020	0	0	0,0	03/05/2020	0	0	0,0	02/08/2020	0,0	0	0,0	02/11/2020	0,0	0	0,0
03/02/2020	0	0	0,0	04/05/2020	0	0	0,0	03/08/2020	0,0	0	0,0	03/11/2020	0,0	0	0,0
04/02/2020	0	0	0,0	05/05/2020	0	0	0,0	04/08/2020	0,0	0	0,0	04/11/2020	0,0	0	0,0
05/02/2020	0	0	0,0	06/05/2020	0	0	0,0	05/08/2020	0,0	0	0,0	05/11/2020	0,0	0	0,0
06/02/2020	0	0	0,0	07/05/2020	0	0	0,0	06/08/2020	0,0	0	0,0	06/11/2020	0,0	0	0,0
07/02/2020	0	0	0,0	08/05/2020	0,0	0	0,0	07/08/2020	0,0	0	0,0	07/11/2020	3,0	0	0,0
08/02/2020	0	0	0,0	09/05/2020	0,0	0	0,0	08/08/2020	0,0	0	0,0	08/11/2020	19,0	3	0,3
09/02/2020	0	0	0,0	10/05/2020	15,0	3	0,3	09/08/2020	0,0	0	0,0	09/11/2020	0,0	0	0,0
10/02/2020	0	0	0,0	11/05/2020	2,0	0	0,0	10/08/2020	0,0	0	0,0	10/11/2020	0,0	0	0,0
11/02/2020	0	0	0,0	12/05/2020	0,0	0	0,0	11/08/2020	0,0	0	0,0	11/11/2020	0,0	0	0,0
12/02/2020	0	0	0,0	13/05/2020	18,0	14	1,4	12/08/2020	0,0	0	0,0	12/11/2020	0,0	0	0,0
13/02/2020	0	0	0,0	14/05/2020	3,0	0	0,0	13/08/2020	1,0	0	0,0	13/11/2020	0,0	0	0,0
14/02/2020	0	0	0,0	15/05/2020	0,0	0	0,0	14/08/2020	0,0	0	0,0	14/11/2020	0,0	0	0,0
15/02/2020	0	0	0,0	16/05/2020	0,0	0	0,0	15/08/2020	0,0	0	0,0	15/11/2020	3,0	0	0,0
16/02/2020	0	0	0,0	17/05/2020	0,0	0	0,0	16/08/2020	9,0	0	0,0	16/11/2020	8,0	33	3,3
17/02/2020	1	0	0,0	18/05/2020	0,0	0	0,0	17/08/2020	2,0	0	0,0	17/11/2020	0,0	0	0,0
18/02/2020	0	0	0,0	19/05/2020	0,0	0	0,0	18/08/2020	0,0	0	0,0	18/11/2020	0,0	0	0,0
19/02/2020	0	0	0,0	20/05/2020	0,0	0	0,0	19/08/2020	0,0	0	0,0	19/11/2020	0,0	0	0,0
20/02/2020	0	0	0,0	21/05/2020	0,0	0	0,0	20/08/2020	0,0	0	0,0	20/11/2020	0,0	0	0,0
21/02/2020	0	0	0,0	22/05/2020	0,0	0	0,0	21/08/2020	0,0	0	0,0	21/11/2020	0,0	0	0,0
22/02/2020	0	0	0,0	23/05/2020	1,0	0	0,0	22/08/2020	0,0	0	0,0	22/11/2020	0,0	0	0,0
23/02/2020	0	0	0,0	24/05/2020	0,0	0	0,0	23/08/2020	0,0	0	0,0	23/11/2020	0,0	0	0,0
24/02/2020	0	0	0,0	25/05/2020	6,0	0	0,0	24/08/2020	0,0	0	0,0	24/11/2020	0,0	0	0,0
25/02/2020	0	0	0,0	26/05/2020	0,0	0	0,0	25/08/2020	0,0	0	0,0	25/11/2020	0,0	0	0,0
26/02/2020	1	0	0,0	27/05/2020	0,0	0	0,0	26/08/2020	0,0	0	0,0	26/11/2020	0,0	0	0,0
27/02/2020	2	0	0,0	28/05/2020	0,0	0	0,0	27/08/2020	0,0	0	0,0	27/11/2020	0,0	0	0,0
28/02/2020	0	0	0,0	29/05/2020	0,0	0	0,0	28/08/2020	27,0	36	3,7	28/11/2020	0,0	0	0,0
29/02/2020	4	0	0,0	30/05/2020	0,0	0	0,0	29/08/2020	3,0	0	0,0	29/11/2020	0,0	0	0,0
TOTAL	9,0	0,0	0,0	31/05/2020	0,0	0	0,0	30/08/2020	0,0	0	0,0	30/11/2020	0,0	0	0,0
01/03/2020	1	0	0,0	TOTAL	46,0	17,0	1,7	31/08/2020	0,0	0	0,0	TOTAL	33,0	36,0	3,7
02/03/2020	8	0	0,0	01/06/2020	0,0	0	0,0	TOTAL	44,0	36,0	3,7	01/12/2020	0,0	0	0,0
03/03/2020	0	0	0,0	02/06/2020	0,0	0	0,0	01/09/2020	0,0	0	0,0	02/12/2020	0,0	0	0,0
04/03/2020	0	0	0,0	03/06/2020	26,0	45	4,6	02/09/2020	0,0	0	0,0	03/12/2020	0,0	0	0,0
05/03/2020	7	9	0,9	04/06/2020	19,0	6	0,6	03/09/2020	0,0	0	0,0	04/12/2020	9,0	0	0,0
06/03/2020	1	0	0,0	05/06/2020	0,0	0	0,0	04/09/2020	0,0	0	0,0	05/12/2020	0,0	0	0,0
07/03/2020	0	0	0,0	06/06/2020	4,0	0	0,0	05/09/2020	0,0	0	0,0	06/12/2020	0,0	0	0,0
08/03/2020	0	0	0,0	07/06/2020	4,0	0	0,0	06/09/2020	0,0	0	0,0	07/12/2020	2,0	0	0,0
09/03/2020	0	0	0,0	08/06/2020	0,0	0	0,0	07/09/2020	0,0	0	0,0	08/12/2020	2,0	0	0,0
10/03/2020	0	0	0,0	09/06/2020	0,0	0	0,0	08/09/2020	0,0	0	0,0	09/12/2020	0,0	0	0,0
11/03/2020	0	0	0,0	10/06/2020	0,0	0	0,0	09/09/2020	0,0	0	0,0	10/12/2020	1,0	0	0,0
12/03/2020	0	0	0,0	11/06/2020	0,0	0	0,0	10/09/2020	3,0	0	0,0	11/12/2020	13,0	15	1,5
13/03/2020	2	0	0,0	12/06/2020	0,0	0	0,0	11/09/2020	0,0	0	0,0	12/12/2020	0,0	0	0,0
14/03/2020	0	0	0,0	13/06/2020	5,0	0	0,0	12/09/2020	0,0	0	0,0	13/12/2020	0,0	0	0,0
15/03/2020	0	0	0,0	14/06/2020	0,0	0	0,0	13/09/2020	0,0	0	0,0	14/12/2020	0,0	0	0,0
16/03/2020	0	0	0,0	15/06/2020	0,0	0	0,0	14/09/2020	0,0	0	0,0	15/12/2020	12,0	0	0,0
17/03/2020	0	0	0,0	16/06/2020	3,0	0	0,0	15/09/2020	0,0	0	0,0	16/12/2020	2,0	0	0,0
18/03/2020	0	0	0,0	17/06/2020											

DO Hôpital :

DATE	PLUVIO (mm/j)	DO Hôpital (m3/j)	kgDBO5/j	DATE	PLUVIO (mm/j)	DO Hôpital (m3/j)	kgDBO5/j	DATE	PLUVIO (mm/j)	DO Hôpital (m3/j)	kgDBO5/j	DATE	PLUVIO (mm/j)	DO Hôpital (m3/j)	kgDBO5/j
01/01/2020	0	0	0,0	01/04/2020	0	0	0,0	01/07/2020	0,0	0	0,0	01/10/2020	0,0	0	0,0
02/01/2020	0	0	0,0	02/04/2020	0	0	0,0	02/07/2020	2,0	0	0,0	02/10/2020	20,0	0	0,0
03/01/2020	0	0	0,0	03/04/2020	0	0	0,0	03/07/2020	0,0	0	0,0	03/10/2020	2,0	0	0,0
04/01/2020	0	0	0,0	04/04/2020	0	0	0,0	04/07/2020	0,0	0	0,0	04/10/2020	1,0	0	0,0
05/01/2020	0	0	0,0	05/04/2020	0	0	0,0	05/07/2020	0,0	0	0,0	05/10/2020	0,0	0	0,0
06/01/2020	0	0	0,0	06/04/2020	0	0	0,0	06/07/2020	0,0	0	0,0	06/10/2020	2,0	0	0,0
07/01/2020	0	0	0,0	07/04/2020	0	0	0,0	07/07/2020	0,0	0	0,0	07/10/2020	2,0	0	0,0
08/01/2020	0	0	0,0	08/04/2020	0	0	0,0	08/07/2020	0,0	0	0,0	08/10/2020	0,0	0	0,0
09/01/2020	0	0	0,0	09/04/2020	0	0	0,0	09/07/2020	0,0	0	0,0	09/10/2020	0,0	0	0,0
10/01/2020	4	0	0,0	10/04/2020	0	0	0,0	10/07/2020	0,0	0	0,0	10/10/2020	0,0	0	0,0
11/01/2020	0	0	0,0	11/04/2020	0	0	0,0	11/07/2020	0,0	0	0,0	11/10/2020	0,0	0	0,0
12/01/2020	0	0	0,0	12/04/2020	0	0	0,0	12/07/2020	0,0	0	0,0	12/10/2020	0,0	0	0,0
13/01/2020	0	0	0,0	13/04/2020	0	0	0,0	13/07/2020	0,0	0	0,0	13/10/2020	0,0	0	0,0
14/01/2020	0	0	0,0	14/04/2020	0	0	0,0	14/07/2020	0,0	0	0,0	14/10/2020	0,0	0	0,0
15/01/2020	1	0	0,0	15/04/2020	0	0	0,0	15/07/2020	0,0	0	0,0	15/10/2020	0,0	0	0,0
16/01/2020	0	0	0,0	16/04/2020	0	0	0,0	16/07/2020	0,0	0	0,0	16/10/2020	0,0	0	0,0
17/01/2020	16	0	0,0	17/04/2020	0	0	0,0	17/07/2020	0,0	0	0,0	17/10/2020	0,0	0	0,0
18/01/2020	0	0	0,0	18/04/2020	0	0	0,0	18/07/2020	0,0	0	0,0	18/10/2020	0,0	0	0,0
19/01/2020	0	0	0,0	19/04/2020	6	0	0,0	19/07/2020	0,0	0	0,0	19/10/2020	0,0	0	0,0
20/01/2020	0	0	0,0	20/04/2020	2	0	0,0	20/07/2020	0,0	0	0,0	20/10/2020	0,0	0	0,0
21/01/2020	0	0	0,0	21/04/2020	2	0	0,0	21/07/2020	2,0	0	0,0	21/10/2020	0,0	0	0,0
22/01/2020	0	0	0,0	22/04/2020	1	0	0,0	22/07/2020	1,0	0	0,0	22/10/2020	1,0	0	0,0
23/01/2020	0	0	0,0	23/04/2020	0	0	0,0	23/07/2020	0,0	0	0,0	23/10/2020	17,0	3	0,3
24/01/2020	2	0	0,0	24/04/2020	1	0	0,0	24/07/2020	0,0	0	0,0	24/10/2020	0,0	0	0,0
25/01/2020	1	0	0,0	25/04/2020	0	0	0,0	25/07/2020	0,0	0	0,0	25/10/2020	0,0	0	0,0
26/01/2020	9	0	0,0	26/04/2020	1	0	0,0	26/07/2020	0,0	0	0,0	26/10/2020	10,0	0	0,0
27/01/2020	0	0	0,0	27/04/2020	0	0	0,0	27/07/2020	0,0	0	0,0	27/10/2020	0,0	0	0,0
28/01/2020	0	0	0,0	28/04/2020	27	14	1,4	28/07/2020	0,0	0	0,0	28/10/2020	0,0	0	0,0
29/01/2020	0	0	0,0	29/04/2020	0	0	0,0	29/07/2020	0,0	0	0,0	29/10/2020	0,0	0	0,0
30/01/2020	1	0	0,0	30/04/2020	1	0	0,0	30/07/2020	0,0	0	0,0	30/10/2020	0,0	0	0,0
31/01/2020	0	0	0,0	TOTAL	41,0	14,0	1,4	31/07/2020	1,0	0	0,0	31/10/2020	0,0	0	0,0
TOTAL	34,0	0,0	0,0	01/05/2020	1	0	0,0	TOTAL	6	0	0,0	TOTAL	55,0	3,0	0,3
01/02/2020	1	0	0,0	02/05/2020	0	0	0,0	01/08/2020	2,0	0	0,0	01/11/2020	0,0	0	0,0
02/02/2020	0	0	0,0	03/05/2020	0	0	0,0	02/08/2020	0,0	0	0,0	02/11/2020	0,0	0	0,0
03/02/2020	0	0	0,0	04/05/2020	0	0	0,0	03/08/2020	0,0	0	0,0	03/11/2020	0,0	0	0,0
04/02/2020	0	0	0,0	05/05/2020	0	0	0,0	04/08/2020	0,0	0	0,0	04/11/2020	0,0	0	0,0
05/02/2020	0	0	0,0	06/05/2020	0	0	0,0	05/08/2020	0,0	0	0,0	05/11/2020	0,0	0	0,0
06/02/2020	0	0	0,0	07/05/2020	0	0	0,0	06/08/2020	0,0	0	0,0	06/11/2020	0,0	0	0,0
07/02/2020	0	0	0,0	08/05/2020	0,0	0	0,0	07/08/2020	0,0	0	0,0	07/11/2020	3,0	0	0,0
08/02/2020	0	0	0,0	09/05/2020	0,0	0	0,0	08/08/2020	0,0	0	0,0	08/11/2020	19,0	0	0,0
09/02/2020	0	0	0,0	10/05/2020	15,0	0	0,0	09/08/2020	0,0	0	0,0	09/11/2020	0,0	0	0,0
10/02/2020	0	0	0,0	11/05/2020	2,0	0	0,0	10/08/2020	0,0	0	0,0	10/11/2020	0,0	0	0,0
11/02/2020	0	0	0,0	12/05/2020	0,0	0	0,0	11/08/2020	0,0	0	0,0	11/11/2020	0,0	0	0,0
12/02/2020	0	0	0,0	13/05/2020	18,0	0	0,0	12/08/2020	0,0	0	0,0	12/11/2020	0,0	0	0,0
13/02/2020	0	0	0,0	14/05/2020	3,0	0	0,0	13/08/2020	1,0	0	0,0	13/11/2020	0,0	0	0,0
14/02/2020	0	0	0,0	15/05/2020	0,0	0	0,0	14/08/2020	0,0	0	0,0	14/11/2020	0,0	0	0,0
15/02/2020	0	0	0,0	16/05/2020	0,0	0	0,0	15/08/2020	0,0	0	0,0	15/11/2020	3,0	0	0,0
16/02/2020	0	0	0,0	17/05/2020	0,0	0	0,0	16/08/2020	9,0	0	0,0	16/11/2020	8,0	0	0,0
17/02/2020	1	0	0,0	18/05/2020	0,0	0	0,0	17/08/2020	2,0	0	0,0	17/11/2020	0,0	0	0,0
18/02/2020	0	0	0,0	19/05/2020	0,0	0	0,0	18/08/2020	0,0	0	0,0	18/11/2020	0,0	0	0,0
19/02/2020	0	0	0,0	20/05/2020	0,0	0	0,0	19/08/2020	0,0	0	0,0	19/11/2020	0,0	0	0,0
20/02/2020	0	0	0,0	21/05/2020	0,0	0	0,0	20/08/2020	0,0	0	0,0	20/11/2020	0,0	0	0,0
21/02/2020	0	0	0,0	22/05/2020	0,0	0	0,0	21/08/2020	0,0	0	0,0	21/11/2020	0,0	0	0,0
22/02/2020	0	0	0,0	23/05/2020	1,0	0	0,0	22/08/2020	0,0	0	0,0	22/11/2020	0,0	0	0,0
23/02/2020	0	0	0,0	24/05/2020	0,0	0	0,0	23/08/2020	0,0	0	0,0	23/11/2020	0,0	0	0,0
24/02/2020	0	0	0,0	25/05/2020	6,0	0	0,0	24/08/2020	0,0	0	0,0	24/11/2020	0,0	0	0,0
25/02/2020	0	0	0,0	26/05/2020	0,0	0	0,0	25/08/2020	0,0	0	0,0	25/11/2020	0,0	0	0,0
26/02/2020	1	0	0,0	27/05/2020	0,0	0	0,0	26/08/2020	0,0	0	0,0	26/11/2020	0,0	0	0,0
27/02/2020	2	0	0,0	28/05/2020	0,0	0	0,0	27/08/2020	0,0	0	0,0	27/11/2020	0,0	0	0,0
28/02/2020	0	0	0,0	29/05/2020	0,0	0	0,0	28/08/2020	27,0	0	0,0	28/11/2020	0,0	0	0,0
29/02/2020	4	0	0,0	30/05/2020	0,0	0	0,0	29/08/2020	3,0	0	0,0	29/11/2020	0,0	0	0,0
TOTAL	9,0	0,0	0,0	31/05/2020	0,0	0	0,0	30/08/2020	0,0	0	0,0	30/11/2020	0,0	0	0,0
01/03/2020	1	0	0,0	TOTAL	46,0	0,0	0,0	31/08/2020	0,0	0	0,0	TOTAL	33,0	0,0	0,0
02/03/2020	8	0	0,0	01/06/2020	0,0	0	0,0	TOTAL	44,0	0,0	0,0	01/12/2020	0,0	0	0,0
03/03/2020	0	0	0,0	02/06/2020	0,0	0	0,0	01/09/2020	0,0	0	0,0	02/12/2020	0,0	0	0,0
04/03/2020	0	0	0,0	03/06/2020	26,0	0	0,0	02/09/2020	0,0	0	0,0	03/12/2020	0,0	0	0,0
05/03/2020	7	0	0,0	04/06/2020	19,0	312	31,7	03/09/2020	0,0	0	0,0	04/12/2020	9,0	0	0,0
06/03/2020	1	0	0,0	05/06/2020	0,0	0	0,0	04/09/2020	0,0	0	0,0	05/12/2020	0,0	0	0,0
07/03/2020	0	0	0,0	06/06/2020	4,0	0	0,0	05/09/2020	0,0	0	0,0	06/12/2020	0,0	0	0,0
08/03/2020	0	0	0,0	07/06/2020	4,0	0	0,0	06/09/2020	0,0	0	0,0	07/12/2020	2,0	0	0,0
09/03/2020	0	0	0,0	08/06/2020	0,0	0	0,0	07/09/2020	0,0	0	0,0	08/12/2020	2,0	0	0,0
10/03/2020	0	0	0,0	09/06/2020	0,0	0	0,0	08/09/2020	0,0	0	0,0	09/12/2020	0,0	0	0,0
11/03/2020	0	0	0,0	10/06/2020	0,0	0	0,0	09/09/2020	3,0	0	0,0	10/12/2020	1,0	0	0,0
12/03/2020	0	0	0,0	11/06/2020	0,0	0	0,0	10/09/2020	0,0	0	0,0	11/12/2020	13,0	0	0,0
13/03/2020	2	0	0,0	12/06/2020	0,0	0	0,0	11/09/2020	0,0	0	0,0	12/12/2020	0,0	0	0,0
14/03/2020	0	0	0,0	13/06/2020	5,0	0	0,0	12/09/2020	0,0	0	0,0	13/12/2020	0,0	0	0,0
15/03/2020	0	0	0,0	14/06/2020	0,0	0	0,0	13/09/2020	0,0	0	0,0	14/12/2020	0,0	0	0,0
16/03/2020	0	0	0,0	15/06/2020	0,0	0	0,0	14/09/2020	0,0	0	0,0	15/12/2020	12,0	0	0,0
17/03/2020	0	0	0,0	16/06/2020	3,0	0	0,0	15/09/2020	0,0	0	0,0	16/12/2020	2,0	0	0,0
18/03/2020	0	0	0,0	17/06/2020	0,0	0	0,0	16/09/2020	0,0	0	0,0	17/12/2020	20,0	0	0,0
19/03/2020	0	0	0,0												



C.4.3. Bilan sur les charges de pollution déversées au milieu par le système de collecte

Pas d'autres point A1 et R1 sur le réseau. Il n'y a pas eu d'autres déversements de constatés en 2020 sur le réseau de collecte.

C.4.4. Tableau récapitulatif des déversements au milieu par le système de collecte

Pour les 2 points A1 (DO hôtel de ville et DO Hôpital)

Les concentrations de pollution utilisées au point A1 sont celles mesurées en entrée (point A3) de la station d'épuration au cours des 2 dernières années à savoir :

- Par temps de pluie : les concentrations moyennes minimales des 2 dernières années précédant l'année en cours.
- Par temps sec : les concentrations moyennes des 2 dernières années précédant l'année en cours.

	Concentrations de temps sec			Concentrations de temps pluie		
	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO5 (mg/l)	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO5 (mg/l)
2018	254,5	619,2	246,5	77	188	83
2019	207	507	250	96	279	120
Moyenne	230,8	563,1	248,3	86,5	233,5	101,5

	Déversements de temps sec					Déversements de temps de pluie				
	Nbres jours	V (m3)	MES (kg)	DCO (kg)	DBO5 (kg)	Nbres jours	V (m3)	MES (kg)	DCO (kg)	DBO5 (kg)
Hopital	0	0	0,0	0,0	0,0	5	383	33,1	89,4	38,9
Hotel ville	0	0	0,0	0,0	0,0	18	507	43,9	118,4	51,5
Totaux	0	0	0,0	0,0	0,0	23	890	77,0	207,8	90,3

Il n'y a pas eu de déversement par temps sec sur ces 2 points A1 ; les déversements se sont produits des jours de pluies, voire le lendemain :

- 5 jours de déversement au DO Hôpital pour 383 m3 déversés
- 18 jours de déversements au DO Hôtel de ville pour 507 m3 déversés.



C.5. Synthèse du suivi métrologique du dispositif d'autosurveillance du système de collecte

V-1 Point 2 DO 18 HOPITAL

Mesure de débit en écoulement à surface libre	Oui	Non
L'implantation du point de mesure est-elle judicieuse ?	X	
La propreté et l'état du système de mesure sont-ils satisfaisants ?	X	
Le capteur de mesure est-il adapté au type d'effluent et à l'environnement rencontrés (mousses, température, etc.) et est-il correctement implanté ?	X	
Existe-t-il un système de contrôle adapté de la hauteur d'eau et (ou) du débit ?	X	
La loi hydraulique $Q=f(h)$ utilisée, est-elle cohérente avec les caractéristiques de l'organe de mesure ?	X	
Y-a-t-il un affichage ou une possibilité d'affichage des données sur site ?		X
Si une simulation du débit (ou de la hauteur) est possible, y-a-t-il cohérence entre les données simulées et mesurées * ?	X	
Le report des informations sur la supervision est-il cohérent avec les données sur site ?		
Existe-t-il une fiche de suivi ?	X	
La fréquence des contrôles internes définie dans le manuel est-elle respectée ?	X	

Commentaires :

Il n'y a pas de report d'information sur la supervision. L'installation ne le permet pas. En parallèle, la mesure en place ne comporte pas d'affichage sur site. Les données sont récupérées en local à l'aide d'un ordinateur portable. Un système de cale permet de vérifier le bon fonctionnement de l'appareil.

V-2 Point 3 DO 05 HOTEL DE VILLE

Mesure de débit en écoulement à surface libre	Oui	Non
L'implantation du point de mesure est-elle judicieuse ?	X	
La propreté et l'état du système de mesure sont-ils satisfaisants ?	X	
Le capteur de mesure est-il adapté au type d'effluent et à l'environnement rencontrés (mousses, température, etc.) et est-il correctement implanté ?	X	
Existe-t-il un système de contrôle adapté de la hauteur d'eau et (ou) du débit ?	X	
La loi hydraulique $Q=f(h)$ utilisée, est-elle cohérente avec les caractéristiques de l'organe de mesure ?	X	
Y-a-t-il un affichage ou une possibilité d'affichage des données sur site ?		X
Si une simulation du débit (ou de la hauteur) est possible, y-a-t-il cohérence entre les données simulées et mesurées * ?	X	
Le report des informations sur la supervision est-il cohérent avec les données sur site ?		
Existe-t-il une fiche de suivi ?	X	
La fréquence des contrôles internes définie dans le manuel est-elle respectée ?	X	

Commentaires :

Il n'y a pas de report d'information sur la supervision. L'installation ne le permet pas. En parallèle, la mesure en place ne comporte pas d'affichage sur site. Les données sont récupérées en local à l'aide d'un ordinateur portable. Un système de cale permet de vérifier le bon fonctionnement de l'appareil.



C.6. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

Le volume total déversé par temps de pluie sur les 2 DO autosurveillés sont les suivants :

- DO Hôpital : 383 m3
- DO Hôtel de ville : 507 m3

Il n'y a pas eu de déversement par temps sec.

	Déversements de temps sec					Déversements de temps de pluie				
	Nbres jours	V (m3)	MES (kg)	DCO (kg)	DBO5 (kg)	Nbres jours	V (m3)	MES (kg)	DCO (kg)	DBO5 (kg)
Hopital	0	0	0,0	0,0	0,0	5	383	33,1	89,4	38,9
Hotel ville	0	0	0,0	0,0	0,0	18	507	43,9	118,4	51,5
Totaux	0	0	0,0	0,0	0,0	23	890	77,0	207,8	90,3

	Point	Volume		Charge	
Entrée step	A3	337656	m3	83823,1	kg DBO5
DO de tête	A2	8069,0	m3	819,0	kg DBO5
Déversé sur réseau	A1 pluie	890,0	m3	90,3	kg DBO5
	A1 sec	0,0	m3	0,0	kg DBO5
	A1 total	890,0	m3	90,3	kg DBO5
Total	A3 + A2 + A1	346615,0	m3	84732,4	kg DBO5

⇒ Conformité réseau de collecte :

Conformité temps de pluie (points A1) :

Volume total déversé A1 = 890 m3 (somme des 2 points A1)

Volume total à traiter sur l'année = A1 + A2 + A3 = 890 + 8069 + 337 656 = 346 615 m3

Le volume annuel déversé (points A1) par temps de pluie représente 0.26 % des volumes collectés (A1+A2+A3). Avec moins de 5 % des volumes déversés, le réseau de collecte est classé conforme par temps de pluie au titre de l'année 2020.

Conformité temps de sec (points A1) :

Il n'y a pas eu de déversement par temps sec, le réseau de collecte est aussi classé conforme par temps sec au titre de l'année 2020.

Il n'y a pas eu d'impact des déversements sur le milieu : sur les 23 déversements aucun n'a eu lieu par temps sec
Absence d'eutrophisation et d'odeur au point de déversement dans le milieu pour les 2 DO.



DO Hôtel de ville



DO Hôpital

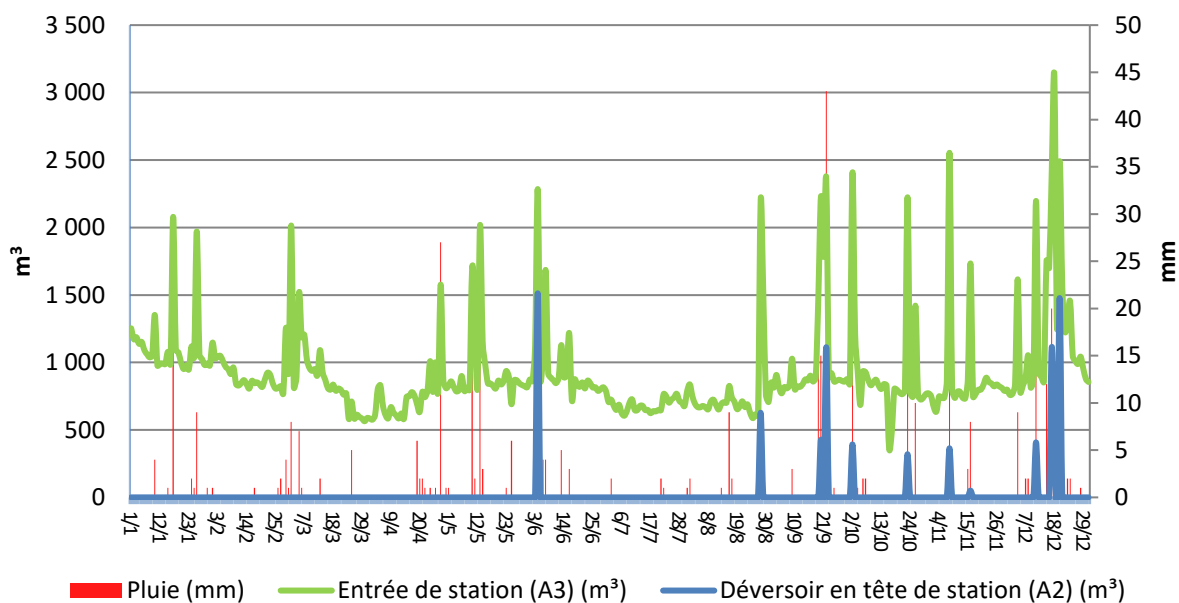


D. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 6800 EH

D.1. BILAN SUR LES VOLUMES

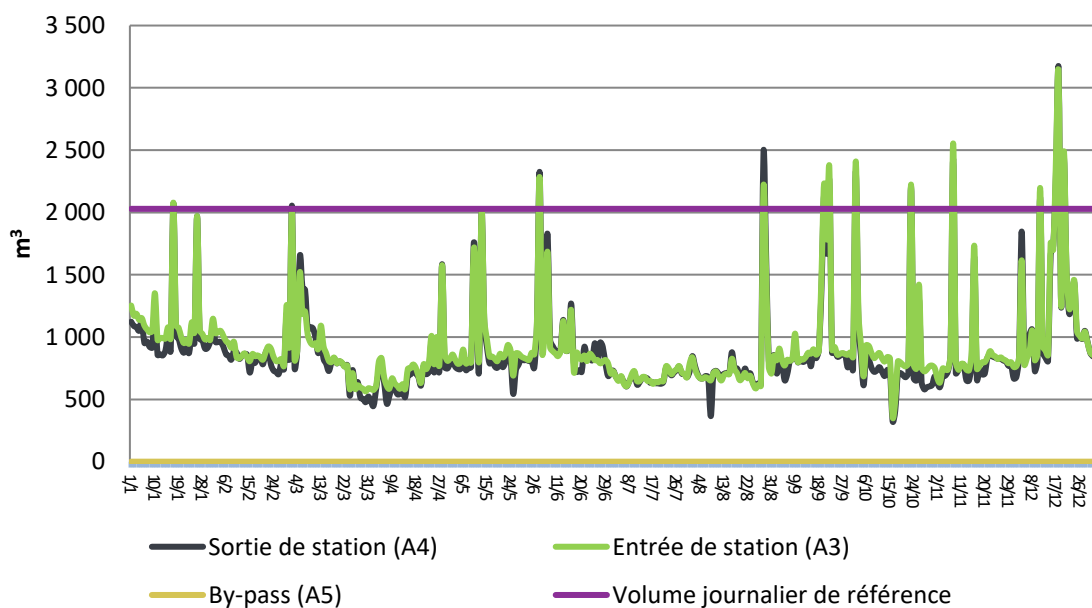
D.1.1. Volume entrant dans le système de traitement

Volume journalier au niveau du déversoir en tête de station (A2) et de l'entrée de la station (A3) en m³/j



D.1.2. Volume sortant du système de traitement

Volume journalier au niveau de l'entrée (A3), de la sortie (A4) et au niveau du Bypass (A5) en m³/j

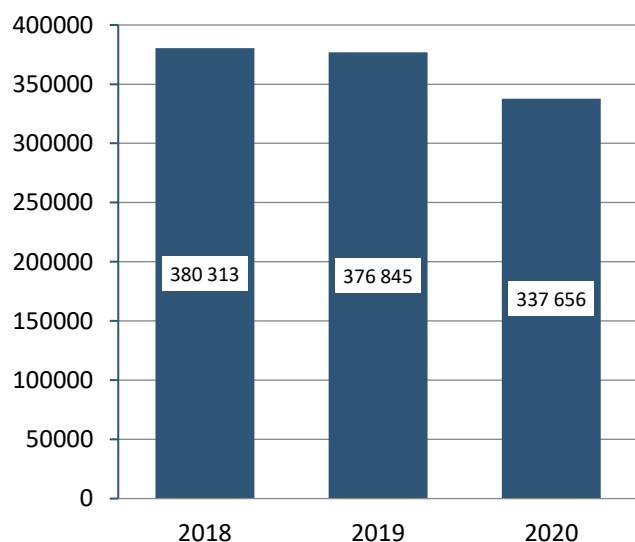




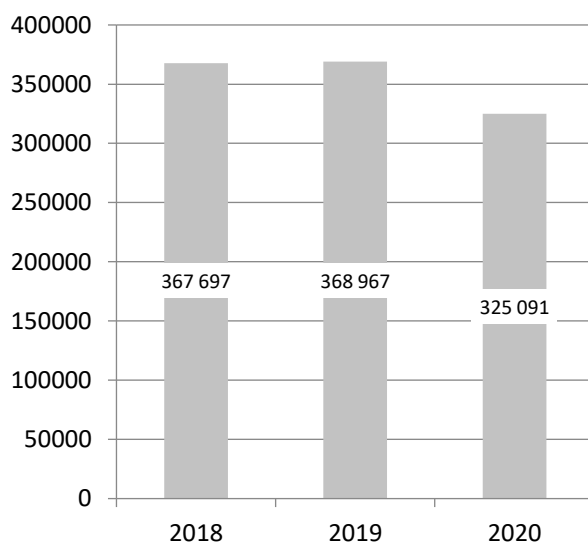
D.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant

Mesure	Année	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Jui.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Entrée de station (A3) (m3)	2018	16 507	19 356	35 173	32 863	34 660	30 707	26 002	27 871	25 596	32 785	50 822	47 971	380 313
Entrée de station (A3) (m3)	2019	33 881	33 203	27 738	28 245	28 652	26 074	26 189	23 180	24 794	31 304	43 573	50 012	376 845
Entrée de station (A3) (m3)	2020	34 809	26 338	27 409	22 472	28 881	28 741	21 215	23 775	30 184	28 385	26 295	39 152	337 656
Sortie de station (A4) (m3)	2018	16 093	18 435	34 257	32 727	35 068	31 333	23 683	27 208	23 302	30 511	49 808	45 272	367 697
Sortie de station (A4) (m3)	2019	36 556	33 055	26 745	27 332	30 920	27 623	25 394	22 001	22 641	29 389	40 443	46 868	368 967
Sortie de station (A4) (m3)	2020	32 196	24 767	27 400	20 801	27 345	29 229	21 013	24 409	28 789	25 294	25 035	38 813	325 091
Déversoir en tête station (A2) (m3)	2018	0	0	761	6 217	4 091	2 760	0	897	0	1 425	3 336	0	19 487
Déversoir en tête station (A2) (m3)	2019	0	122	0	805	0	0	77	0	0	1 220	6 925	3 335	12 484
Déversoir en tête station (A2) (m3)	2020	0	0	0	0	0	1 512	0	627	1 541	713	415	3 261	8 069
Pluie (mm)	2018	100,2	16,8	123,8	74	100,2	58	13	205	0	157	196	27	1 071
Pluie (mm)	2019	17	40	15	62	31	30	15	3	29	137	183	83	645
Pluie (mm)	2020	34	9	24	41	46	61	6	44	80	55	33	109	542

Evolution du volume annuel
Entrée de station (A3) en m³

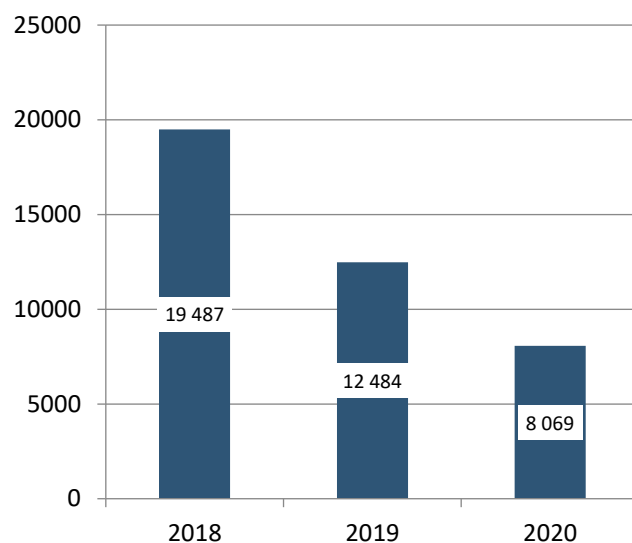


Evolution du volume annuel
Sortie de station (A4) en m³





Evolution du volume annuel Déversoir en tête de station (A2) en m³



La pluviométrie 2020 est en baisse par rapport à l'année 2019 :

- Le volume déversé en tête de station au point A2 est en baisse : 8 069 m³ en 2020 contre 12 484 m³ en 2019
- Le débit de référence a été dépassé à plusieurs reprises au cours de l'automne (2029 m³/j)
- Le volume journalier moyen reçu s'élève à 925 m³/j



D.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE

Ci-dessous la description des termes qui seront utilisés dans ce chapitre en fonction des caractéristiques de l'installation :

Volume réglementaire entrée V_e = Volume ($A_2 + A_3 + A_7$)

- Déversoir entrée STEP (A_2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A_3)
- Et Apports extérieurs (A_7) le cas échéant

Volume réglementaire sortie V_s = Volume ($A_2 + A_4 + A_5$)

- Sortie de la station (A_4)
- Bypass intermédiaire (A_5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A_2) le cas échéant

Flux réglementaire entrée F_e = Flux ($A_2 + A_3 + A_7$)

- Déversoir entrée STEP (A_2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A_3)
- Et Apports extérieurs (A_7) le cas échéant

Flux réglementaire sortie F_s = Flux ($A_2 + A_4 + A_5$)

- Sortie de la station (A_4)
- Bypass intermédiaire (A_5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A_2) le cas échéant

Concentration réglementaire $C_r = 1000 * F_r / V_r$ (C_e : entrée ; C_s : sortie)

- F_r : Flux réglementaire (F_e : entrée ; F_s : sortie)
- V_r : Volume réglementaire ($F=V_e$: entrée ; V_s : sortie)

Rendement réglementaire $R_{dtr} = 100 \times [1 - (F_s / F_e)]$

- F_s : Flux réglementaire sortie
- F_e : Flux réglementaire entrée



D.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles

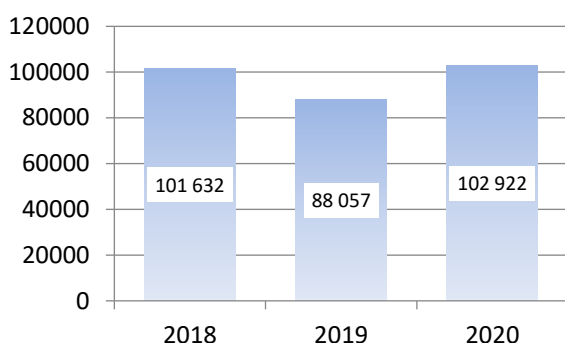
Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

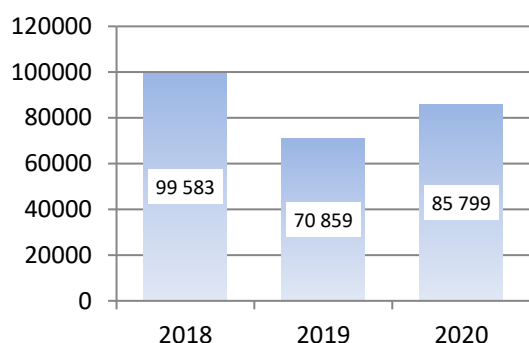
Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt :

- Charge kg /an = [moyenne (Concentration (A2) mg/L x Volume déversé (A2) m³) + moyenne (Concentration (A3) mg/L x Volume entrée (A3) m³) + moyenne (Concentration (A7) mg/L x Volume apports (A7) m³)] x 365 /1000

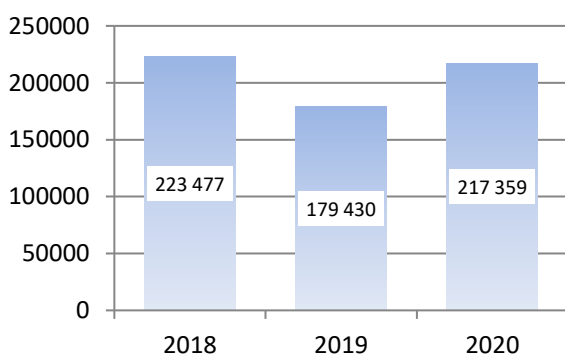
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
DBO5 en kg/an**



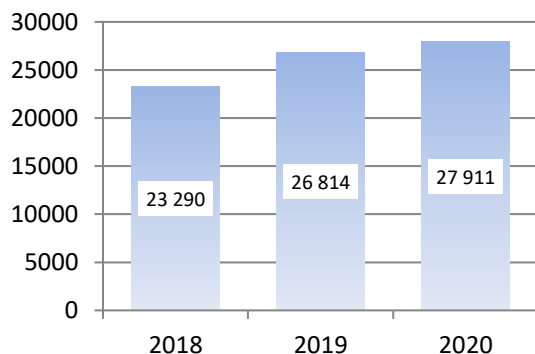
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
MES en kg/an**



**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
DCO en kg/an**

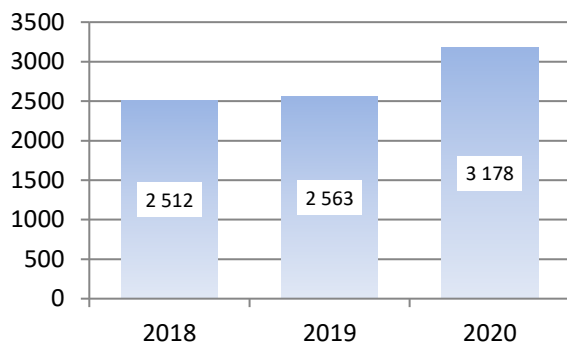


**Evolution des charges entrantes
annuelles
Azote Kjeldhal en kg/an**

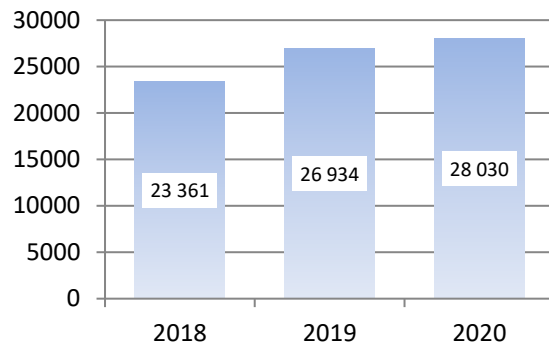




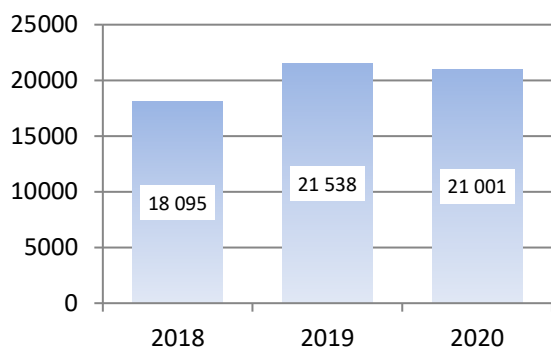
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
Phosphore total en kg/an**



**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
Azote Global en kg/an**



**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
Azote Ammoniacal en kg/an**



La charge organique reçue est relativement stable sur les 3 dernières années. Le flux moyen reçu est de 282 kg de DBO5/jour soit un taux de charge moyen de 69 %. Pour rappel la station est dimensionnée pour traiter 408 kg DBO5/j.

Toutefois, suite à la réalisation des travaux prévus dans l'AP du 06/05/2015 (N° 2015-126-DDTSE03) par la DRAGA, celle-ci a demandé par courrier adressé à la DREAL le 18/06/2019 d'augmenter la capacité de traitement du système épuratoire de la commune à 8 000 EH. Le 28/12/20 ; en réponse à ce courrier, la DREAL a accepté l'augmentation de la capacité du système de traitement à 8000 EH. Cette modification sera effective à partir du 01/01/2021.



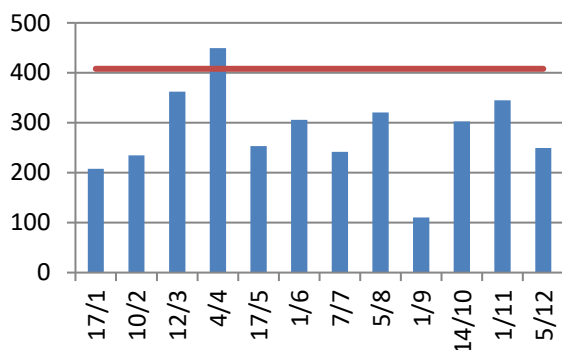
D.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

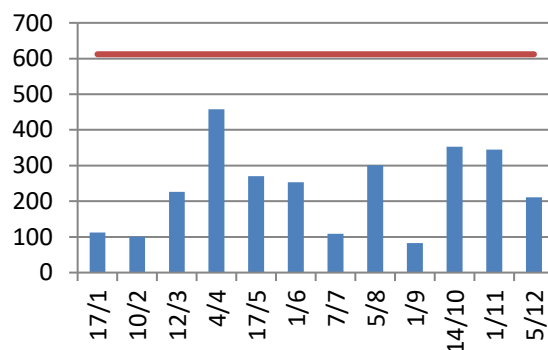
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

Flux entrée réglementaire $Fe \text{ kg/j} = \text{Concentration réglementaire } Ce \text{ (mg/L)} \times \text{Volume réglementaire entrée } Ve \text{ (m}^3) / 1000$

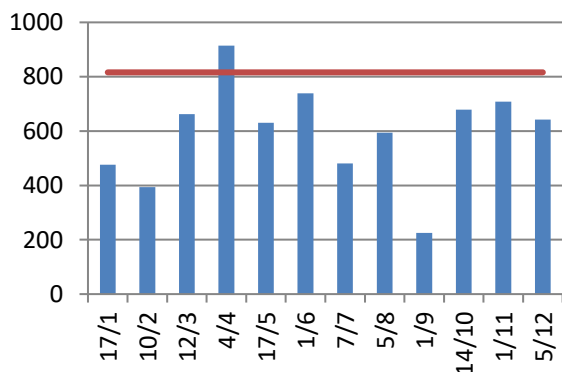
**Charge entrante
DBO5 en kg/j**



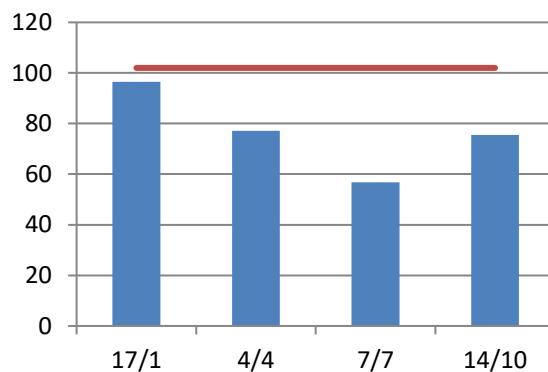
**Charge entrante
MES en kg/j**



**Charge entrante
DCO en kg/j**

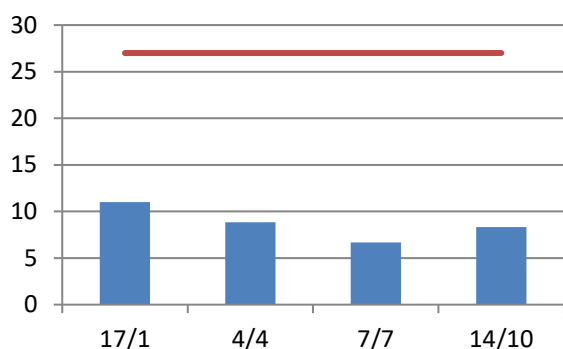


**Charge entrante
Azote Kjeldhal en kg/j**

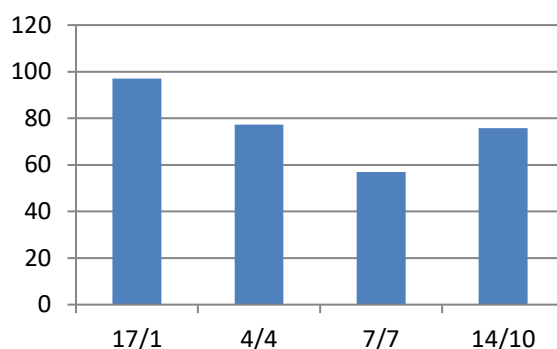




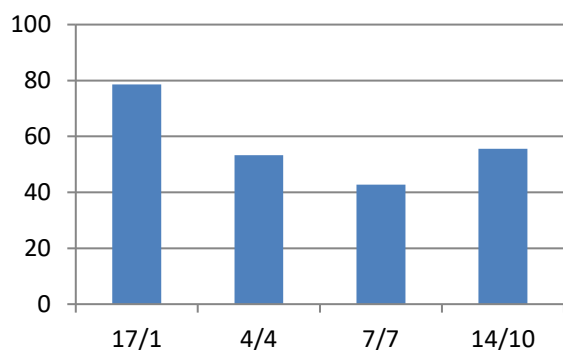
**Charge entrante
Phosphore en kg/j**



**Charge entrante
Azote global en kg/j**



**Charge entrante
Azote ammoniacal en kg/j**



Le flux de DBO5 reçu est stable en période sèche fluctuant entre 200 et 300 kg DBO5/j.

La capacité nominale organique (DBO5) a été dépassée au cours de l'année 2020, la CBPO étant de 450 kg DBO5/j le 04/04/20 alors que la capacité nominale est de 408 kg DBO5/j.

Au cours de ce bilan, un volume de 990 m³/j a été mesuré pour une concentration en DBO5 de 560 mg/l. Ces valeurs sont légèrement plus élevées que celles normalement obtenues, mais elles ne sont pas aberrantes non plus. Ce flux organique n'a pas entraîné de problème de fonctionnement de la station.



D.2.3. La pollution déversée en tête de station

Flux Déversoir en tête de station (A2) kg/j = Concentration réglementaire Cr en A2 (mg/L) x Volume Déversoir en tête de station (A2) (m³) / 1000

Il n'y a pas eu de déversement en tête de station un jour de bilan 24 heures. Les déversements se sont produits hors jour de bilan.

Les concentrations de pollution utilisées au point A2 sont celles mesurées en entrée (point A3) de la station d'épuration au cours des 2 années précédentes :

- Par temps de pluie : les concentrations moyennes minimales des 2 dernières années précédant l'année en cours.
- Par temps sec : les concentrations moyennes des 2 dernières années précédant l'année en cours.

	Concentrations de temps sec			Concentrations de temps pluie		
	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO5 (mg/l)	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO5 (mg/l)
2018	254,5	619,2	246,5	77	188	83
2019	207	507	250	96	279	120
Moyenne	230,8	563,1	248,3	86,5	233,5	101,5

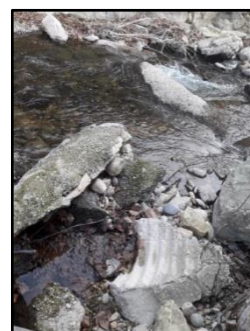
Point A2	Déversements de temps sec					Déversements de temps de pluie				
	Nbres jours	V (m3)	MES (kg)	DCO (kg)	DBO5 (kg)	Nbres jours	V (m3)	MES (kg)	DCO (kg)	DBO5 (kg)
DO Tête	0	0	0,0	0,0	0,0	12,0	8069,0	698,0	1884,1	819,0
Totaux	0	0	0,0	0,0	0,0	12,0	8069,0	698,0	1884,1	819,0

12 déversements au DO de tête ont été enregistrés par temps de pluie. Le débit de référence (2029 m3/j) a été dépassé à chaque fois.

Il n'y a pas eu de déversements par temps sec.

DATE RELEVÉ	Entrée de station (R) / m³	Pluie / mm	Déversoir en tête de station ° / m³	1305 Matières en suspension / mg/l	1313 Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5) / mg/l	1314 Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.) / mg/l	1305 Matières en suspension / kg/j	1313 Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5) / kg/j	1314 Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.) / kg/j
04/06/2020	2 285.0	19.0	1 512.0	86.5	101.5	233.5	130.8	153.5	353.1
28/08/2020	2 202.0	27.0	627.0	86.5	101.5	233.5	54.2	63.6	146.4
20/09/2020	2 230.0	15.0	428.0	86.5	101.5	233.5	37.0	43.4	99.9
22/09/2020	2 359.0	43.0	1 113.0	86.5	101.5	233.5	96.3	113.0	259.9
02/10/2020	2 406.0	20.0	393.0	86.5	101.5	233.5	34.0	39.9	91.8
23/10/2020	2 224.0	17.0	320.0	86.5	101.5	233.5	27.7	32.5	74.7
08/11/2020	2 554.0	19.0	364.0	86.5	101.5	233.5	31.5	36.9	85.0
16/11/2020	1 734.0	8.0	51.0	86.5	101.5	233.5	4.4	5.2	11.9
11/12/2020	2 197.0	13.0	408.0	86.5	101.5	233.5	35.3	41.4	95.3
17/12/2020	2 421.0	20.0	1 113.0	86.5	101.5	233.5	96.3	113.0	259.9
18/12/2020	3 119.0	13.0	263.0	86.5	101.5	233.5	22.7	26.7	61.4
20/12/2020	2 488.0	27.0	1 477.0	86.5	101.5	233.5	127.8	149.9	344.9

La Tourne au niveau du DO de tête de la station



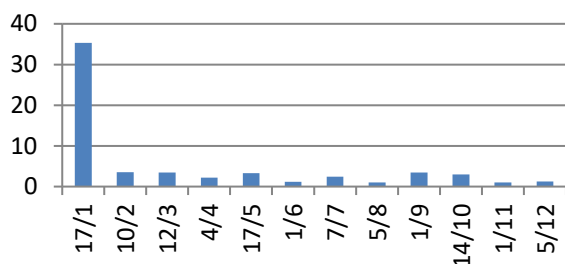


D.2.4. La pollution sortante du système de traitement

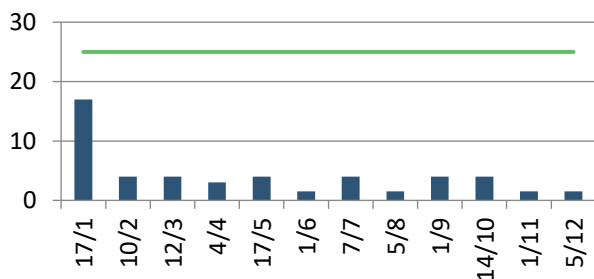
Flux réglementaire sortie $F_s \text{ kg/j} = \text{Concentration réglementaire sortie } C_s \text{ (mg/L)} \times \text{Volume réglementaire sortie } V_s \text{ (m}^3\text{)}/x 1000$

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

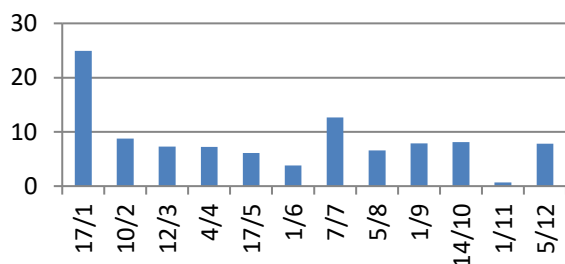
**Charge sortante
DBO5 en kg/j**



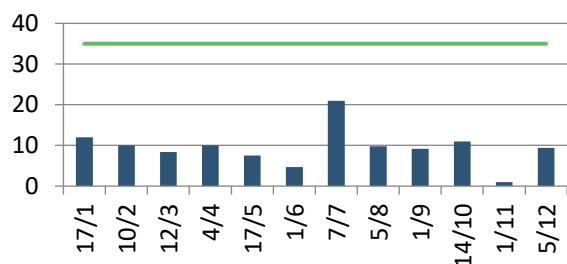
**Concentration sortante DBO5 en
mg/l**



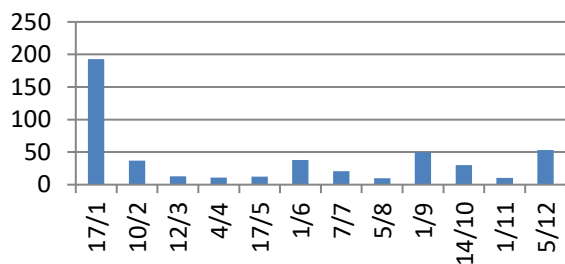
**Charge sortante
MES en kg/j**



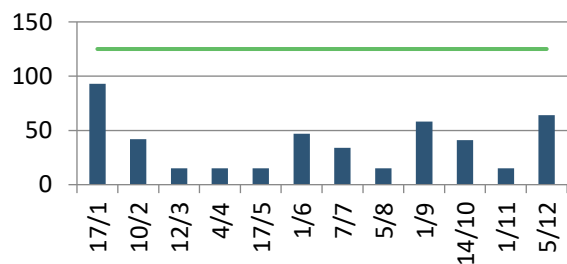
**Concentration sortante MES en
mg/l**



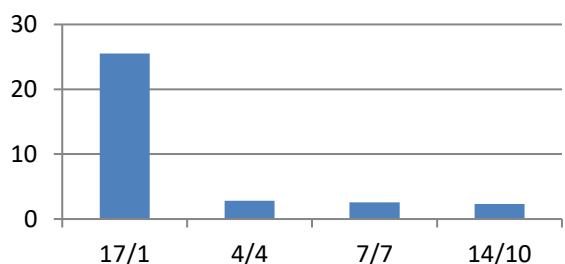
**Charge sortante
DCO en kg/j**



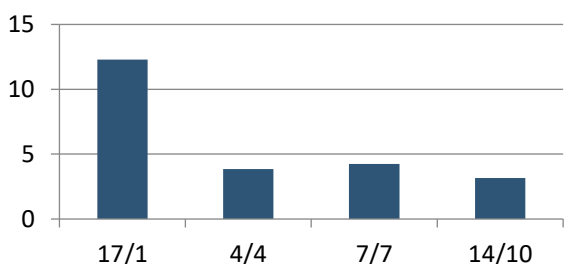
**Concentration sortante DCO en
mg/l**



**Charge sortante
Azote Kjeldhal en kg/j**

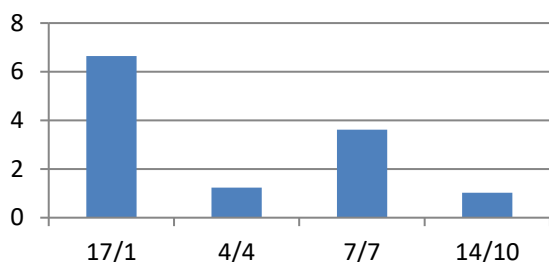


**Concentration sortante Azote
Kjeldhal en mg/l**

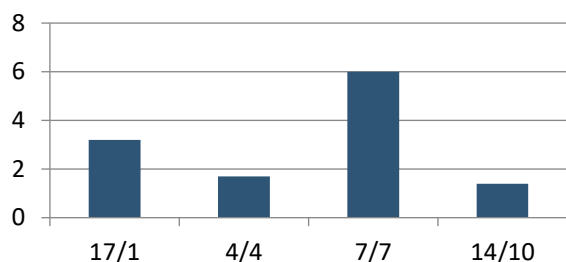




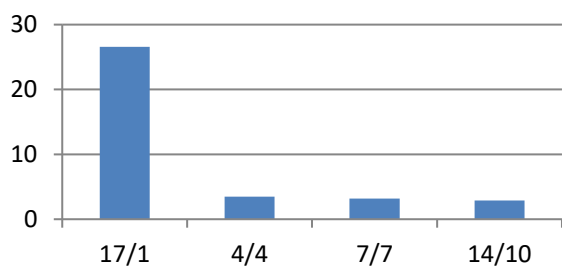
**Charge sortante
Phosphore en kg/j**



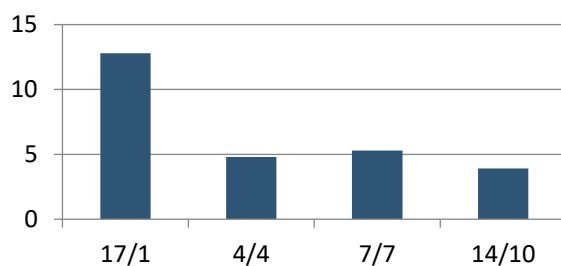
**Concentration sortante Phosphore
en mg/l**



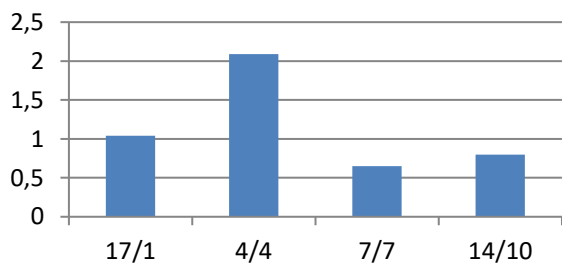
**Charge sortante
Azote global en kg/j**



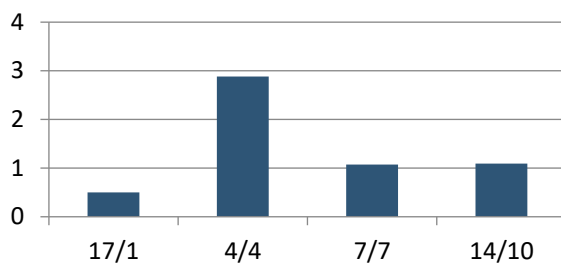
**Concentration sortante Azote
global en mg/l**



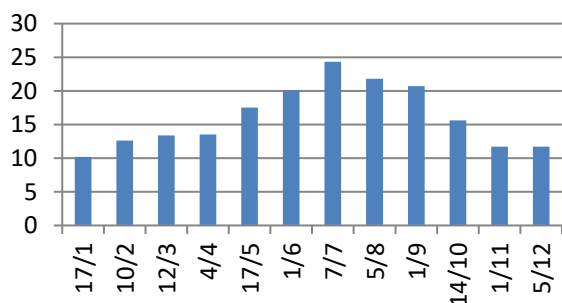
**Charge sortante
Azote ammoniacal en kg/j**



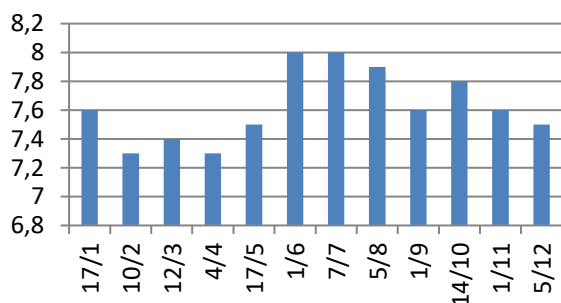
**Concentration sortante Azote
ammoniacal en mg/l**



Température en sortie en °C



pH en sortie



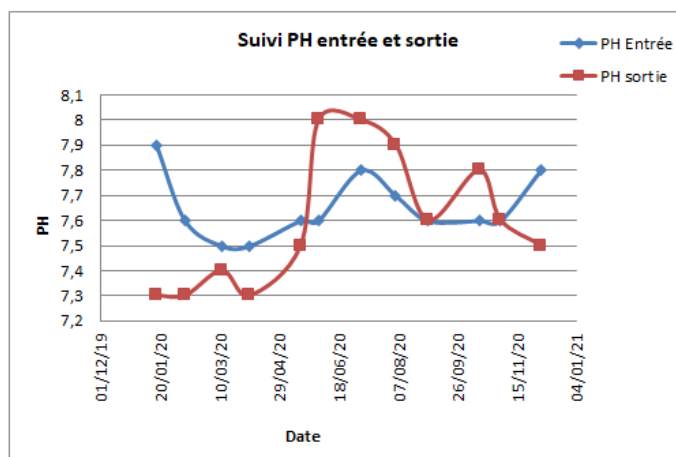
La norme de rejet est respectée pour les 12 bilans de pollution. Le rejet est resté de bonne qualité.

La température maximale de l'eau traitée a été atteinte le 07/07 avec 24.3°C, ne dépassant la température maximale autorisée de 25°C.

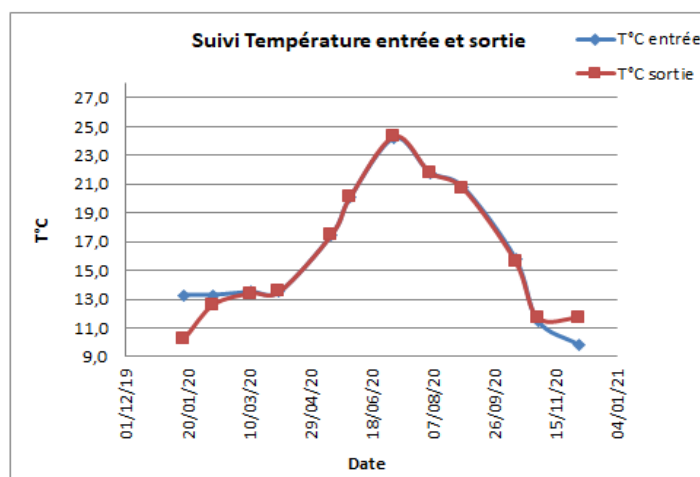


Suivi de la température et du PH en entrée et sortie de la station

Date	PH Entrée	PH sortie
17/01/20	7,9	7,3
10/02/20	7,6	7,3
12/03/20	7,5	7,4
04/04/20	7,5	7,3
17/05/20	7,6	7,5
01/06/20	7,6	8
07/07/20	7,8	8
05/08/20	7,7	7,9
01/09/20	7,6	7,6
14/10/20	7,6	7,8
01/11/20	7,6	7,6
05/12/20	7,8	7,5



Date	T°C Entrée	T°C Sortie
17/01/20	13,3	10,2
10/02/20	13,3	12,6
12/03/20	13,5	13,4
04/04/20	13,5	13,5
17/05/20	17,5	17,5
01/06/20	20,1	20,1
07/07/20	24,2	24,3
05/08/20	21,8	21,8
01/09/20	20,8	20,7
14/10/20	15,8	15,6
01/11/20	11,5	11,7
05/12/20	9,8	11,7



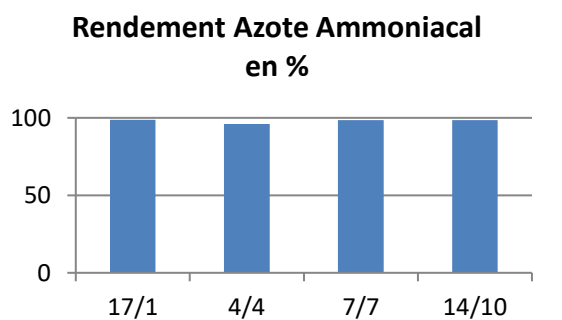
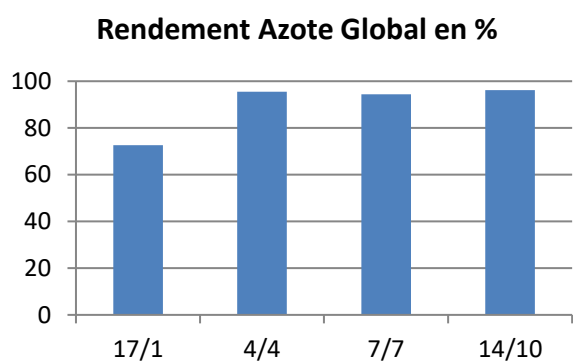
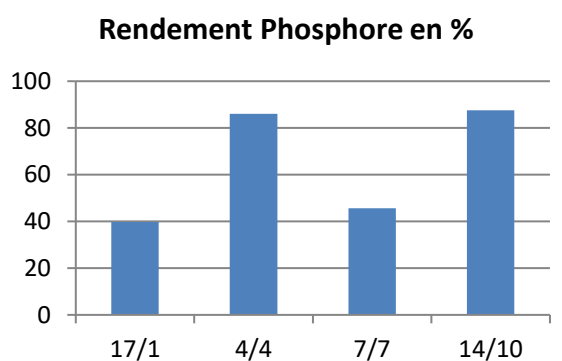
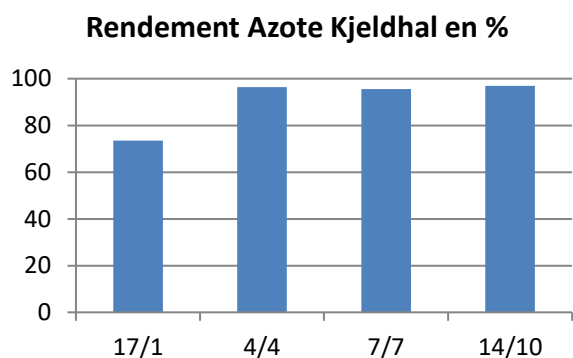
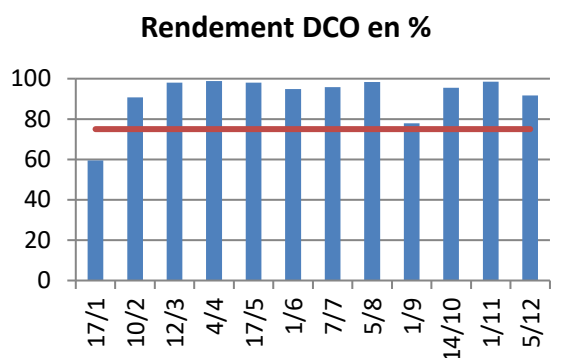
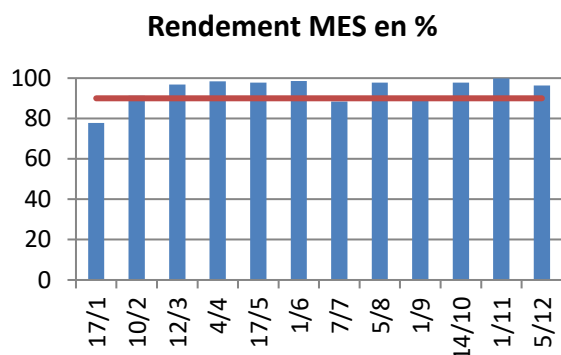
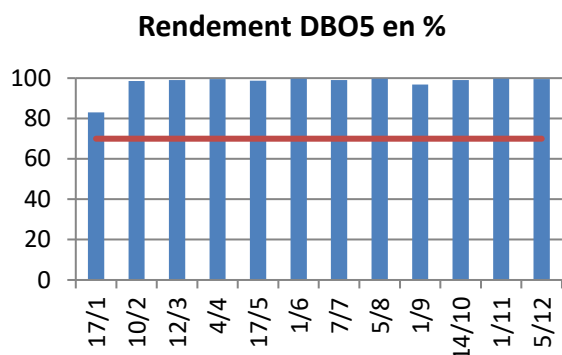
Conformément à l'arrêté préfectoral du 6 mai 2015 (n° 2015-126-DDTSE03) un suivi de PH et de température est réalisé sur l'effluent brut et l'effluent de sortie à chaque bilan 24h. Il en ressort que :

- La température de sortie est restée inférieure à 25 ° toute l'année. La température maximale de l'eau traitée a été atteinte le 07/07/20 avec 24.3°C.
- Le traitement de la station n'engendre pas d'élévation de température entre l'entrée et la sortie.
- Le PH de sortie est resté compris entre 7 et 8 pendant toute l'année.



D.2.5. Le calcul des rendements

Rendement réglementaire $R_{dtr} = 100 \times [1 - (\text{Flux réglementaire sortie } F_s / \text{Flux réglementaire entrée } F_e)]$



Les rendements épuratoires sont très bons pour les paramètres DBO5, DCO, MES et Azote. Ils sont moyens sur le paramètre Pt (pas de traitement de déphosphatation physico-chimique). Le rendement minimal requis par la réglementation sur la DCO et les MES n'est pas atteint en janvier, mais la concentration de sortie ne dépasse pas la valeur maximale autorisée. Le bilan est donc conforme.



D.2.6. Le suivi bactériologique

Pas de suivi.

D.2.7. Le suivi du milieu récepteur

BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 6800 EH

Date	Param	PTP EU Milieu récepteur amont Bourg St Andeol	PTP EU Milieu récepteur aval Bourg St Andeol
28/09/2020	2,4-MCPA µg/l	<0,005	<0,005
28/09/2020	Arsenic	1,76	1,81
28/09/2020	Azote ammoniacal (en N-NH ₄) mg/l	0,022	0,029
28/09/2020	Azote Kjeldhal (en N) mg/l	<0,5	<0,5
28/09/2020	Chlortoluron µg/l	<0,005	<0,004
28/09/2020	Chlorures mg/l	17,1	17,1
28/09/2020	Chrome µg/l	0,2	0,3
28/09/2020	Conductivité à 25°C µS/cm	411	410
28/09/2020	Cuivre µg/l	0,68	0,77
28/09/2020	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5) mg/l	<0,5	0,9
28/09/2020	Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	<30	<30
28/09/2020	Oxygène dissous mg/l	7.8	7.8
28/09/2020	Linuron µg/l	<0,005	<0,005
28/09/2020	Lithium	-	5,5
28/09/2020	Matières en suspension mg/l	5,2	10
28/09/2020	Nitrates (en N-NO ₃) mg/l	0,927	0,949
28/09/2020	Nitrites (en N-NO ₂) mg/l	<0,009	<0,009
28/09/2020	Oxygène dissous	8.1 mg/l	8.0 mg/l
28/09/2020	Orthophosphates (en P-PO ₄) mg/l	0,042	0,042
28/09/2020	Phosphore total (en P) mg/l	0,071	0,078
28/09/2020	Potentiel en Hydrogène (pH)	8	7,9
28/09/2020	Sulfates mg/l	65	65
28/09/2020	Température de mesure du pH °C	13,1	14,1
28/09/2020	Zinc µg/l	1	1,4

Le prélèvement dans le milieu récepteur a été fait le 28/09/20 après le bilan pollution de la station du 01/09/20. Il s'agit d'une erreur de programmation de l'exploitant. Pour les prochains exercices les prélèvements seront réalisés à la même date.

Le rejet n'a pas d'impact sur le milieu récepteur

Le Rhône au niveau du rejet
de sortie de la station





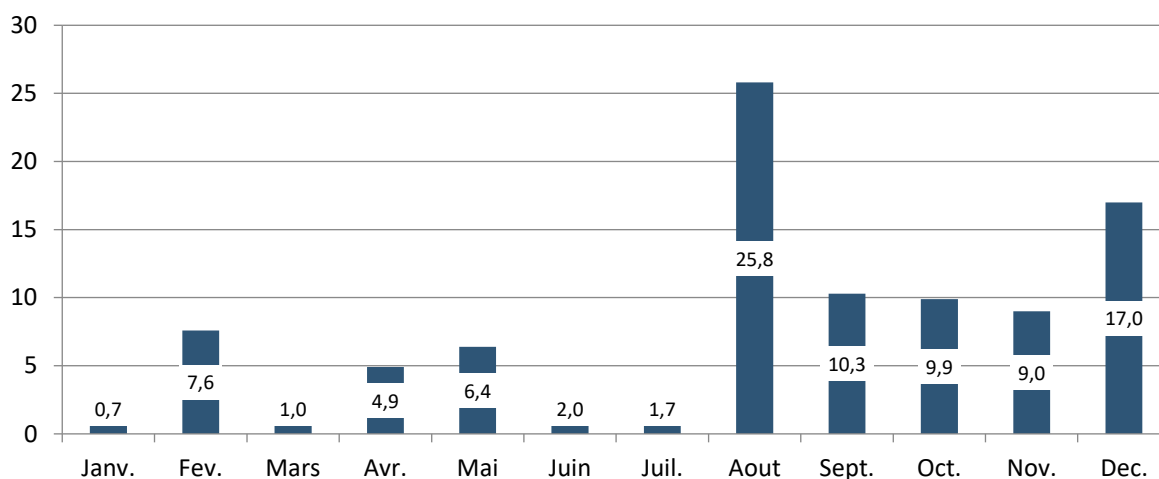
D.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS

D.3.1. Les boues

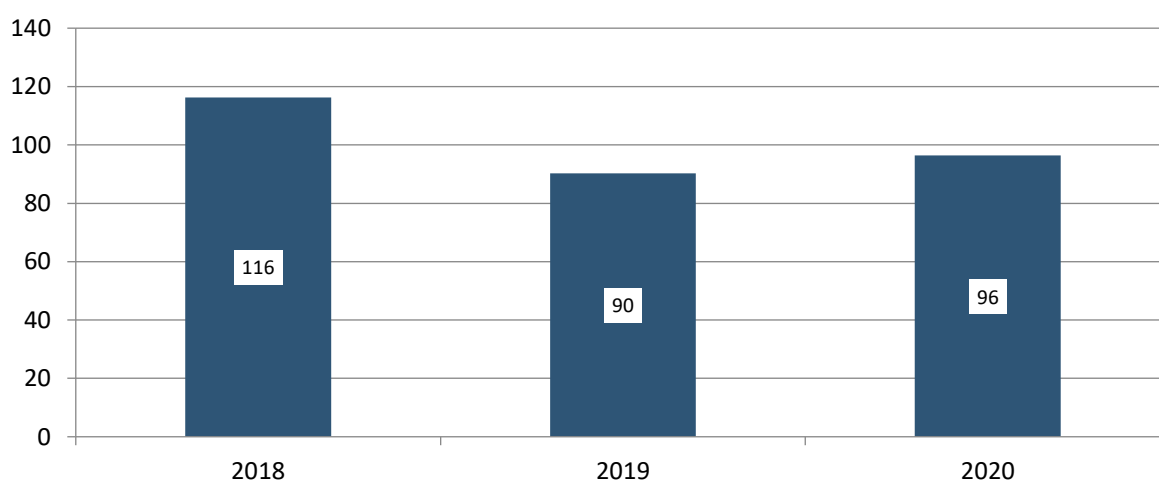
Boues			Quantité annuelle brute (m ³)	Quantité annuelle de matière sèche (tonnes de MS)
Boues produites (point A6)			8 225 m ³	96,363 TMS
Boues apportées (point S5)	Origine station	Code SANDRE		
	Pas d'apport		-	-
Boues évacuées (point S6 et S17)			351.20 TMB	71,12 TMS

Répartition de la quantité annuelle de boues produites et son évolution (point A6)

Boues produites en tonnes de matière sèche par mois



Boues produites par tonne de matière sèche par an





Destinations des boues évacuées

Destinations	Tonnes de MS	%MS total	Observations
Boues traitées évacuées vers compostage	71,12	100.00%	Biovalor

La siccité moyenne est de 20.2% La quantité de boues évacuées sur les 3 dernières années est stable.

Conformément à l'arrêté du 8 janvier 1998, les analyses suivantes ont été réalisées sur les boues avant le traitement en compostage : 4 Valeurs agronomiques + 2 Eléments traces métalliques + 2 PCB/HAP. Les analyses sont conformes à la réglementation.

D.3.2. Les autres sous-produits

Quantités annuelles et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année

Sous-produits évacués	Quantité annuelle brute en kg	Destination(s) (parmi la liste Sandre du tableau des boues)
Refus de dégrillage (S11) en kg	3 725	Refus dégrillage évacué vers OM
Sables (S10) en kg	16 000	Sable produit évacué vers STEP
Huiles/Graisses (S9) en m3	0	Graisses évacuées vers STEP

Quantités annuelles de sous-produits apportés au cours de l'année

Sous-produits apportés	Quantité annuelle brute	Précisions : origine des apports, traitement, éventuel...
Huiles / Graisses (S7)	-	-
Matières de vidanges (S12)	-	-
Matières de curages (S13)	-	-

Pas d'apport extérieur

D.3.3. Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU

Quantité des apports extérieurs au cours de l'année et quantité de pollution correspondante

Apports extérieurs	Quantité annuelle brute	Quantité de pollution
Matières de vidanges (S12)	-	-
Matières de curage (S13)	-	-
Autres (S18)	-	-

Pas d'apport extérieur

D.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET DE REACTIFS

D.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année

Energie	Consommation (en kWh)
Electricité pour l'année 2020	226 978
Electricité pour l'année 2019	255 226

D.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année

Réactifs utilisés	Filière de traitement	Consommation annuelle (kg)
Poly cation liquide pour l'année 2020	Centrifugeuse	3 523
Poly cation liquide pour l'année 2019	Centrifugeuse	2 915



D.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE

D.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement

Détail des opérations de maintenance :

LIBELLE INSTALLATION PRINCIPALE	DATE FIN DE REALISATION	COMMENTAIRE POUR AGENT
BOURG SAINT ANDEOL - PR LES CAPITELLES	20/02/20	2020 - Contrôle électrique - Si non-conformité U1 , apposer l'étiquette de non-conformité et appeler l'ordonnanceur
BOURG SAINT ANDEOL - PR CROIX BLANCHE (BONOTTE)	20/02/20	2020 - Contrôle électrique - Si non-conformité U1 , apposer l'étiquette de non-conformité et appeler l'ordonnanceur
BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 6800 EH	20/02/20	2020 - Contrôle électrique - Si non-conformité U1 , apposer l'étiquette de non-conformité et appeler l'ordonnanceur
BOURG SAINT ANDEOL - PR CHEYLARD	20/02/20	2020 - Contrôle électrique - Si non-conformité U1 , apposer l'étiquette de non-conformité et appeler l'ordonnanceur
BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 6800 EH	06/02/20	Remplacement stator de la pompe PCM
BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 6800 EH	13/03/20	2020 - Contrôle levage - Si non-conformité U1 , apposer l'étiquette de non-conformité et appeler l'ordonnanceur
BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 6800 EH	03/04/20	Problème de pompage - relais bagottent
BOURG SAINT ANDEOL - PR SOUTEYRANNE	09/06/20	Mettre en place 3 prise en charge sur les conduites des 3 refoulement. Mesure de la pression et débit afin de vérifier l'hydraulique des pompes Prendre la mesure du poste (Hauteur radier+ diamètre conduite+ clapet et vanne) Positionner les câbles de guidage
BOURG SAINT ANDEOL - PR SOUTEYRANNE	16/06/20	Dépose du treuil électrique pour renouveler le câble
BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 6800 EH	17/06/20	Intervention pour remise en route chasse graisses (Tuyauterie et vanne) Vidange du bassin prétraitement Mise en place d'une chaîne sur clapet aération (mise en place ballon dans BA)
BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 6800 EH	19/06/20	Isolement bassin de recirculation Vérification et remplacement vanne si possible (Vannes DN80 à 200 sur place) Carrotage de la dalle + rallonge
BOURG SAINT ANDEOL - PR LES CAPITELLES	08/06/20	Diagnostic et vérification sur Sofrel.
BOURG SAINT ANDEOL - PR SOUTEYRANNE	17/06/20	2020 - Contrôle levage - Si non-conformité U1 , apposer l'étiquette de non-conformité et appeler l'ordonnanceur Création suite erreur PDI Nouvelle potence conforme
BOURG SAINT ANDEOL - PR CHEYLARD	17/06/20	2020 - Contrôle levage - Si non-conformité U1 , apposer l'étiquette de non-conformité et appeler l'ordonnanceur Création suite erreur PDI Potence mise en service 2020
BOURG SAINT ANDEOL - PR CHEYLARD	17/06/20	2020 - Contrôle levage - Si non-conformité U1 , apposer l'étiquette de non-conformité et appeler l'ordonnanceur Création suite erreur PDI
BOURG SAINT ANDEOL - PR SOUTEYRANNE	19/02/20	2020 - Contrôle levage - Si non-conformité U1 , apposer l'étiquette de non-conformité et appeler l'ordonnanceur Création suite erreur PDI - A faire en 2020 suite à la pose du nouveau treuil électrique
BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 6800 EH	16/07/20	Mise en place sonde rédox et ajustement programmation
BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 6800 EH	28/08/20	Déposer la pompe, faire la réparation puis la pose
BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 6800 EH	28/08/20	Poser un pied de potence et une potence sur le poste toutes eaux (faire de la récupération)
BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 6800 EH	03/09/20	La pompe 2 du poste toutes eaux est en défaut électrique, tester l'isolement.
BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 6800 EH	18/09/20	Mise en conformité électrique 2020 U2/U3 Q13Protection contre les surcharges de la canalisations inadaptée.A remplacer par un dispositif de protection dont le courant assigné ou de réglage sera inférieur au courant admissible de la canalisation.
BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 6800 EH	18/09/20	Mise en conformité électrique 2020 U2/U3 ARMOIRE CENTRIFUGEUSEAbsence d'identification.A réaliser, par exemple à l'aide d'étiquettes ou de schémas absent ce jour.





LIBELLE INSTALLATION PRINCIPALE	DATE FIN DE REALISATION	COMMENTAIRE POUR AGENT
BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 6800 EH	25/09/20	Mise en conformité électrique 2020 U2/U3 ARMOIRE CENTRIFUGEUSE Bornier de terre : raccordement multiples de conducteurs de protection. A modifier de manière à ce qu'une intervention sur un des conducteurs n'affecte pas la connexion des autres conducteurs (par exemple en utilisant un bornier de terre permettant de raccorder chaque conducteur individuellement).
BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 6800 EH	18/09/20	Mise en conformité électrique 2020 U2/U3 Q18 PC Protection contre les surcharges de la canalisation inadaptée. A remplacer par un dispositif de protection dont le courant assigné ou de réglage sera inférieur au courant admissible de la canalisation.
BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 6800 EH	25/09/20	Mise en conformité électrique 2020 U2/U3 Départ Absence d'identification. A réaliser, par exemple à l'aide d'étiquettes ou de schémas.
BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 6800 EH	18/09/20	Mise en conformité électrique 2020 U2/U3 Q12A Absence d'identification. A réaliser, par exemple à l'aide d'étiquettes ou de schémas.
BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 6800 EH	18/09/20	Mise en conformité électrique 2020 U2/U3 Prise tri Etanchéité insuffisante au droit de la pénétration du câble. A assurer, par exemple en installant un presse étoupe.
BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 6800 EH	18/09/20	Mise en conformité électrique 2020 U2/U3 Prise tri Présence d'un retour de tension. Cause à rechercher et à éliminer.
BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 6800 EH	12/11/20	Réparation pompe polymère + pose sur site
BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 6800 EH	13/11/20	Moteur dégrilleur en défaut, faire diag.



Détail des non-conformités : une fiche de NC a été générée à la suite d'une casse sur la canalisation de refoulement du PR entrée STEP (PR Souteyranne)

 Région Sud Est	DATE D'OUVERTURE 19/10/20	FICHE DE NON-CONFORMITÉ COMMUNE DE BOURG ST ANDEOL SYSTEME DE COLLECTE - N° Sandre : 060807042001 STATION D'EPURATION - N° Sandre : 060907042001	DESTINATAIRES Police de l'eau : DREAL Agence de l'eau RMC Auditeur																																			
	1 - DESCRIPTION de l'ECART : Non-conformité Produits/service ☐ ou Dysfonctionnement ☒ Processus concerné(s) : STEP DE BOURG SAINT ANDEOL : casse de la conduite de refoulement du poste de relevage d'entrée de la station (PR Souteyranne) Circonstances ayant permis son identification : Appel clientèle vendredi 16/10/20 en fin d'après midi (17h00) Nature du dysfonctionnement, causes présumées et incidences sur le milieu récepteur : Casse de la conduite de refoulement du poste de relevage (PR Souteyranne) d'entrée de la station. Une grande partie de l'effluent n'est plus transitée vers la station d'épuration. L'effluent s'est déversé dans un champ entre le poste de relevage et la station d'épuration. Il n'y a pas eu de déversement vers le milieu récepteur (Rhône). <table border="1"> <thead> <tr> <th>Date</th> <th>Volume m3/j</th> <th>Kg MES</th> <th>Kg DCO</th> <th>Kg DBO5</th> <th>Kg NTK</th> <th>Kg NH4</th> <th>Kg Pt</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>V 16/10/20</td> <td>500</td> <td>124.5</td> <td>289.8</td> <td>135.7</td> <td>36.8</td> <td>28.5</td> <td>3.8</td> </tr> <tr> <td>S 17/10/20</td> <td>300</td> <td>74.7</td> <td>173.9</td> <td>81.4</td> <td>22.1</td> <td>17.1</td> <td>2.3</td> </tr> </tbody> </table> Incidences de l'évènement sur les usages en aval : alimentation en eau potable, baignade, etc... Hors du seuil un plan de localisation sera transmis : Absence d'habitation aux alentours du déversement. L'effluent brut a été stocké dans un champ durant la fuite. Pas d'impact sur le milieu récepteur Le Rhône. Traitement effectué ou proposition de traitement : Réparation de conduite de refoulement du poste de relevage de la Souteyranne au plus tôt. Documents joints (attestant de l'action engagée et des résultats obtenus) : <table border="1"> <thead> <tr> <th>EMETTEUR</th> <th>Date, Nom & Visa FAURE S</th> <th>RESPONSABLE DU SERVICE DE L'EMETTEUR :</th> <th>Date, Nom & Visa R ANATOLE</th> <th>RESPONSABLE local du PROCESSUS ou de la filière concerné</th> <th>Date, Nom & Visa R ANATOLE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="2">Destinataire pour traitement de la NC : (à compléter par le responsable local du processus ou de la filière concerné)</td> <td colspan="2">Nom & Service ...R ANATOLE.....</td> <td colspan="2">Date de traitement souhaitée : S 17/10/20</td> </tr> </tbody> </table> Transmettre au collaborateur désigné pour traitement			Date	Volume m3/j	Kg MES	Kg DCO	Kg DBO5	Kg NTK	Kg NH4	Kg Pt	V 16/10/20	500	124.5	289.8	135.7	36.8	28.5	3.8	S 17/10/20	300	74.7	173.9	81.4	22.1	17.1	2.3	EMETTEUR	Date, Nom & Visa FAURE S	RESPONSABLE DU SERVICE DE L'EMETTEUR :	Date, Nom & Visa R ANATOLE	RESPONSABLE local du PROCESSUS ou de la filière concerné	Date, Nom & Visa R ANATOLE	Destinataire pour traitement de la NC : (à compléter par le responsable local du processus ou de la filière concerné)		Nom & Service ...R ANATOLE.....		Date de traitement souhaitée : S 17/10/20
Date	Volume m3/j	Kg MES	Kg DCO	Kg DBO5	Kg NTK	Kg NH4	Kg Pt																															
V 16/10/20	500	124.5	289.8	135.7	36.8	28.5	3.8																															
S 17/10/20	300	74.7	173.9	81.4	22.1	17.1	2.3																															
EMETTEUR	Date, Nom & Visa FAURE S	RESPONSABLE DU SERVICE DE L'EMETTEUR :	Date, Nom & Visa R ANATOLE	RESPONSABLE local du PROCESSUS ou de la filière concerné	Date, Nom & Visa R ANATOLE																																	
Destinataire pour traitement de la NC : (à compléter par le responsable local du processus ou de la filière concerné)		Nom & Service ...R ANATOLE.....		Date de traitement souhaitée : S 17/10/20																																		
2 - TRAITEMENT EFFECTIF – SURVEILLANCE DE L'EVENEMENT Samedi 17/10/20 au matin, réparation de la conduite de refoulement du poste de relevage la Souteyranne. Fin de l'intervention le même jour à 15h L'effluent déversé dans le champ a été pompé par camion hydro cureur pour être traité à la station d'épuration (effluent déposé à l'arrivée, au niveau du dégrilleur fin). Documents joints (attestant de l'action engagée et des résultats obtenus) : <table border="1"> <thead> <tr> <th>RESPONSABLE DU TRAITEMENT Nom & Visa</th> <th>R ANATOLE</th> <th>Date de mise en place du traitement : 17/10/20</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="3">Transmettre au responsable local du processus ou de la filière concerné avec le dossier des documents</td> </tr> </tbody> </table>				RESPONSABLE DU TRAITEMENT Nom & Visa	R ANATOLE	Date de mise en place du traitement : 17/10/20	Transmettre au responsable local du processus ou de la filière concerné avec le dossier des documents																															
RESPONSABLE DU TRAITEMENT Nom & Visa	R ANATOLE	Date de mise en place du traitement : 17/10/20																																				
Transmettre au responsable local du processus ou de la filière concerné avec le dossier des documents																																						
3 - CONSTAT DE CONFORMITÉ Moyens utilisés pour le constat : Remise en fonctionnement du PR la Souteyranne le Samedi 17/10/20 à 15h00..... Décision sur l'efficacité : Documents attestant de l'efficacité du traitement : Décision d'ouvrir une action corrective = OUI / NON.....N° d'AC : <table border="1"> <thead> <tr> <th>RESPONSABLE local du PROCESSUS ou de la filière</th> <th>Nom & Visa ...R ANATOLE</th> <th>Date du contrôle final : 17/10/20</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="3">Transmettre une copie à l'émetteur Adresser une copie au CQE / RQE</td> </tr> </tbody> </table>				RESPONSABLE local du PROCESSUS ou de la filière	Nom & Visa ...R ANATOLE	Date du contrôle final : 17/10/20	Transmettre une copie à l'émetteur Adresser une copie au CQE / RQE																															
RESPONSABLE local du PROCESSUS ou de la filière	Nom & Visa ...R ANATOLE	Date du contrôle final : 17/10/20																																				
Transmettre une copie à l'émetteur Adresser une copie au CQE / RQE																																						

Document source : Qualiged IS 10 01 06 – Fiche de non-conformité

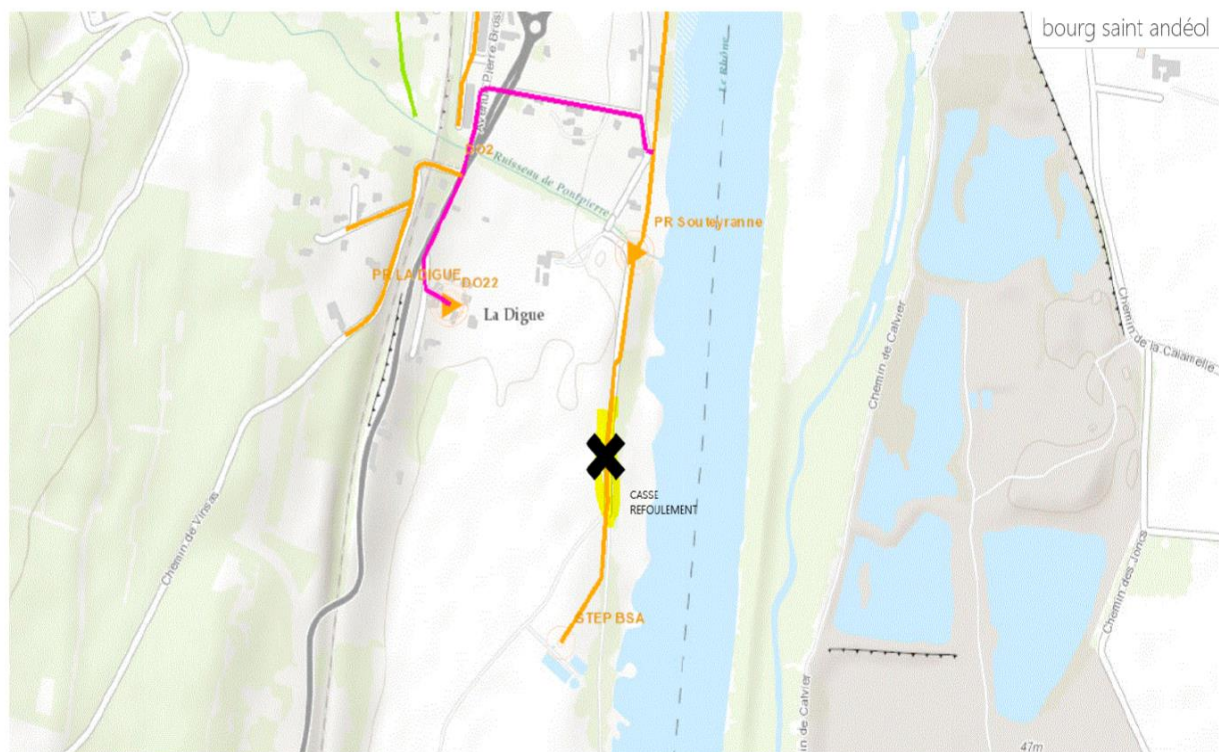
Saur France CE – IS 10 01 06 – Date d'application : 10/09/2004

1/3





Plan des réseaux



Document source : Qualiged IS 10 01 06 – Fiche de non-conformité

Saur France CE – IS 10 01 06 – Date d'application : 10/09/2004

2/3



Photos

photo avant réparation



photo pendant la réparation



Photo après la réparation



Document source : Qualiged IS 10 01 06 – Fiche de non-conformité

Saur France CE – IS 10 01 06 – Date d'application : 10/09/2004

3/3



Formulaire de déclaration de maintenance : une déclaration a été rédigée et diffusée au mois de Mai 2020.

FORMULAIRE DE DECLARATION

(Alerte et Maintenance Art 16 de l'arrêté du 21 juillet 2015)

1. Identification de la maintenance et des rejets au milieu :

Agglomération d'Assainissement	
BOURG ST ANDEOL	N° Sandre : 060000107042
Système de collecte	
BOURG ST ANDEOL	N° Sandre : 060807042001
Système de traitement des eaux usées	
BOURG ST ANDEOL	N° Sandre : 060907042001

Nom du ou des ouvrages concernés:

- ouvrages en maintenance : *poste de relevage la Souteyranne à Bourg st andéol*
- ouvrages rejetant au milieu : *La Tourne puis le Rhône*

Plan localisant l'intervention et le(s) rejet(s) au(x) milieu(x)

Milieu récepteur :	
Nom :	Tourne puis Le Rhône
Caractéristique :	Fleuve
Masse d'eau :	FRDR2007e – Vieux Rhône de Donzère
Coordonnées en projection « Lambert 93 » :	
*Déversoir en tête n°29 :	X : 831 202 Y : 636 4187
Point de rejet du déversoir en tête n°29 :	X : 831 189 Y : 6364196
Station de traitement des eaux usées :	X : 831 120 Y : 6362963
Point de rejet de la station :	X : 831 212 Y : 6362870

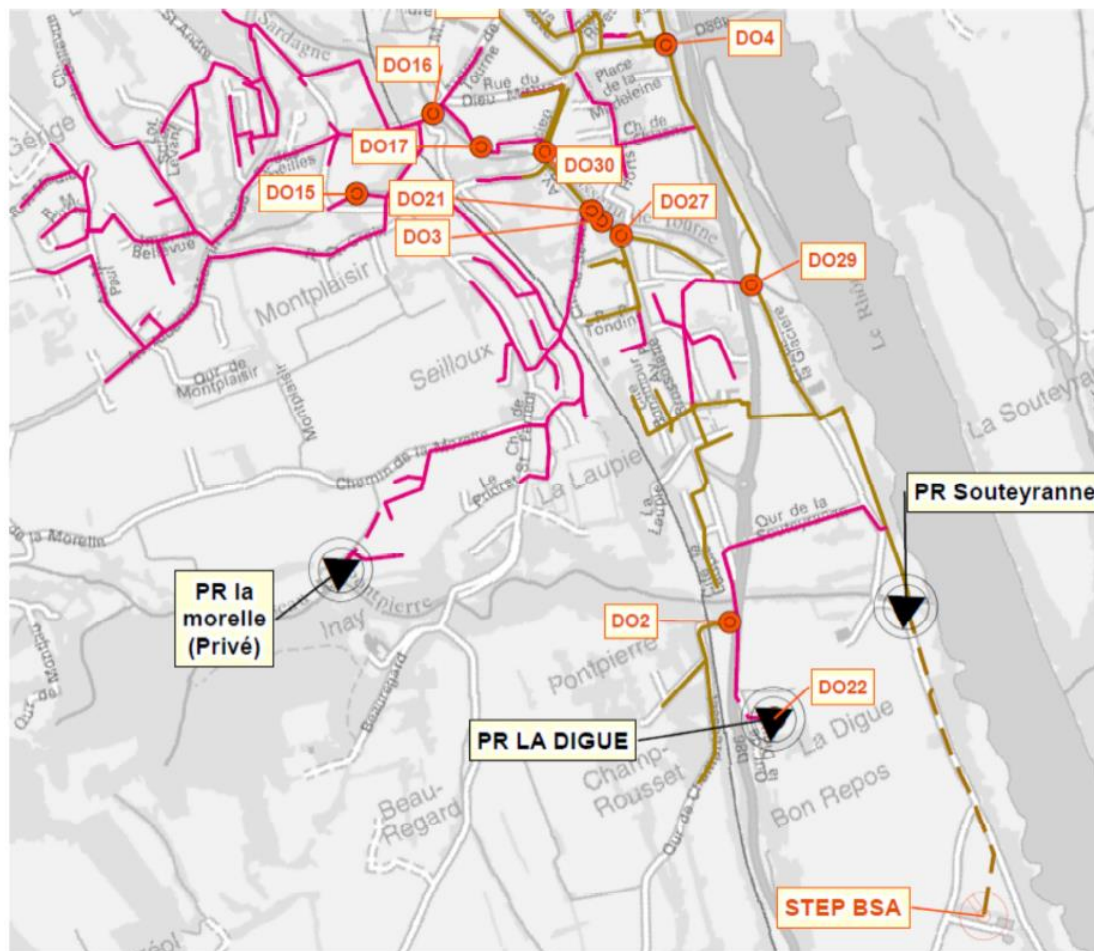
* Le déversement de tête de la station se fait dans le ruisseau « La Tourne », puis le Rhône. La distance entre ces 2 points est de 80 mètres.



Carte:1: Carte de localisation de la maintenance et des rejets aux milieu

Intervention sur le poste de relevage La Souteyranne qui est le PR d'entrée de la station d'épuration de Bourg St Andéol.

Risque de débordement vers le milieu au DO Tourne N°29 sur la cartographie.





Nature de l'intervention et contexte:

Renouvellement des 3 pompes de relevage du poste de relevage de la Souteyranne avec changement des câbles de guidage, remise en état du panier dégrilleur et nettoyage complet du poste. Cette intervention nécessite l'intervention de plongeurs car le poste est très profond. Pour cela, l'arrivée du poste sera ballonné avec une mise en charge du réseau en amont. L'intervention doit durer entre 3 et 4 heures.

Evaluation du flux et des substances rejetés aux(x) milieu:

- *Milieu récepteur la Tourne au DO de Tourne qui est le déversoir de tête de la station.*
- *Evaluation de la nature des éléments qui seront rejetés au milieu naturel :*
Volume déversé : 0 à 200 m³
DBO₅ = 0 à 54,4 kg
DCO = 0 à 116 kg
MES = 49.8 kg
NTK = 14.8 kg
PT = 1.52 kg
- *Définition du traitement éventuel avant rejet : dégrillage manuel au niveau du DO de TOURNE*

Choix de la période d'intervention:

- *Lundi 25 Mai 2020 au matin entre 8h et 12h.*

2. Milieu(x) récepteur(s) et enjeux:

Identification du milieu récepteur:

- *Masse(s) d'eau réceptrice(s): Tourne puis le Rhône (FRDR2007e-Vieux Rhône de Donzère)*
Conditions hydrauliques prévisibles: normales

Identification des enjeux à proximité des points de déversement:

Sans objet

AEP
Baignade
Pêche
Prélèvements industriels ou agricoles
Natura 2000
Autres

3. Justification des mesures et moyens de surveillances par rapport aux enjeux milieu et usages

Justification de l'éventuelle incapacité à dévier/pomper les effluents durant l'intervention:

Absence de bassin d'orage d'orage en amont. Obligation de ballonner le poste afin de faire intervenir les plongeurs. Cette intervention est rendue difficile par la profondeur du poste de relevage.



Photographie du poste relevage la Souteyranne



Justification de l'impact sur le milieu du rejet et les usages qui en sont faits:

- *Impact du rejet : en fonction du volume déversé, s'il y a déversement l'impact sera estimé par un suivi milieu.*
- *Calcul de la dilution du rejet au milieu le débit actuel du Rhône est de 70 m³/seconde. Soit un volume de 1 008 000 m³ sur les 4 heures d'intervention et un facteur de dilution de 5000 si 200 m³ sont déversés au DO de Tourne.*

Définitions des conditions limites d'intervention:

- *Débit minimum du milieu receveur pour intervention : 50 à 70 m³/seconde*
- *Conditions réseau: temps sec*
- *Surveillance météo et conditions d'intervention : pas d'intervention en cas de fortes pluies*
- *Durée maximale 4 heures*

Définition des mesures de suivi milieu et/ou système éventuel et des procédures d'alerte

- *Si au cours de l'intervention un déversement se produit au DO de TOURNE un suivi milieu récepteur sera fait dans la Tourne avec mesure Oxygène + mesure Ammonium. Les mesures seront effectuées en 2 points en amont et en aval du déversement.*
- *Si un déversement se produit la DRAGA et la DREAL seront immédiatement informés des volumes et flux déversés. Les mesures du suivi milieu seront également communiquées.*



D.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement

Cf Fiche de non-conformité dans le paragraphe ci-dessus.

D.5.3. Bilan des alertes du protocole de protection des usages sensibles en aval du rejet

Aucune alerte n'a été donnée pour l'année 2020.



D.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE

Auto-évaluation des performances du système de traitement :

Au cours de cette année, on constate que :

- Le réseau de collecte est conforme par temps de pluie (< 5% en volume) et par temps sec (<1% en flux)
- Le volume déversé en tête de station (A2) est en baisse avec 8069 m3. Les déversements ont eu lieu uniquement en période de pluie. Pas de déversement en période sèche. Notons que la pluviométrie est en baisse également.
- Le rejet est resté conforme toute l'année : les 12 bilans pollution sont conformes
- Le prélèvement dans le milieu récepteur a été fait le 28/09/20 après le bilan pollution de la station du 01/09/20. Il s'agit d'une erreur de programmation de l'exploitant. Pour les prochains exercices les prélèvements seront réalisés à la même date.
- Le débit de référence a été dépassé à plusieurs reprises après les pluies (2029 m3/j)
- La capacité nominale organique (DBO5) a été dépassée au cours de l'année 2020, la CBPO étant de 450 kg DBO5/j le 04/04/20 alors que la capacité nominale est de 408 kg DBO5/j.
Au cours de ce bilan, un volume de 990 m3/j a été mesuré pour une concentration en DBO5 de 560 mg/l. Ces valeurs sont légèrement plus élevées que celles normalement obtenues, mais elles ne sont pas aberrantes non plus. Ce flux organique n'a pas entraîné de problème de fonctionnement de la station.
- En 2021, suite à l'avis favorable de la Police de l'eau, la capacité nominale de la station d'épuration passera à 8000 EH : 480 kg DBO5/j contre 408 kg DBO5/j actuellement

Autocritique du système d'assainissement : réseau de collecte et station d'épuration

- **Réseau** : Les 3 postes de relevages du réseau sont équipés d'une télésurveillance ; ceci permet une intervention rapide en cas d'alarme ou de défaut.

DO Hôtel de Ville, DO Hôpital et DO de Tourne : les mesures de débits ont été entièrement renouvelées à la fin de l'année 2018. Ces nouvelles chaînes de mesures sont plus fiables. Elles permettent surtout d'interroger les sites à distance et de connaître les volumes déversés au jour le jour.
- **Station** : L'opération de maintenance réalisée sur le PR d'entrée (PR Souteyranne) au mois de Mai a permis de fiabiliser et pérenniser son fonctionnement.
Le dégrilleur grossier en entrée de station était obsolète et n'assurait plus ça fonction. De nombreuses filasses se retrouvaient dans les bassins biologiques et parfois obstruaient des pompes rendant compliqué l'exploitation. Celui-ci a été changé au cours de l'année 2020, il permet un meilleur dégrillage et protège les ouvrages situés en aval.



Paramètres physicochimiques

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement, c'est-à-dire en prenant en compte le déversoir en tête de station et les apports extérieurs le cas échéant :

- La concentration en sortie est calculée à partir de la sortie générale (A4), des by-pass intermédiaires (A5) et du déversoir en tête de station (A2),
- Pour le rendement l'entrée est calculée à partir de l'entrée de station (A3), des apports extérieurs (A7) et du déversoir en tête de station (A2).



	Débit journalier de référence (m3/j)	2 029	MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT	
	Charge brute de pollution organique (kg DBO5/j)	408	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)		12		12		12		4		4		4	4	4	4	
	Nombre de mesures réalisées		12		12		12		4		4		4	4	4	4	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées		94,2	9,5	91,5	37,83	97,7	4,17	89,7	6,7	90,6	5,9	1,39	0,08	0,71	64,8	3,08
Conditions normales d'exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		12		12		12		3		3		3	3	3	3	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		94,2	9,5	90,8	39,91	97,5	4,27	-	-	90,6	5,9	-	-	-	64,8	3,08
	Valeur réhibitoire (1)		85		250		50		-		-		-	-	-	-	
	Nombre de résultats non conformes à la valeur réhibitoire		0		0		0		0		0		0	0	0	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière		90	35	75	125	70	25	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)		2		2		2		0		0		0	0	0	0	
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)		0		0		0		0		0		0	0	0	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		Conforme		Conforme		Conforme		-		-		-	-	-	-	
Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :					Conforme												

(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 21 Juillet 2015. (2) : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation (*), dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement.

(*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 2 de l'arrêté du 21 Juillet 2015.



D.7. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE

SYNTHESE DES COTATIONS	
1 - Cotation des dispositifs de mesure de débit (sur 10)	10,0
2 - Cotation des dispositifs de prélèvement (sur 10)	10,0
3 - Cotation du comparatif analytique (sur 10)	10,0
4 - Existe-t-il un système qualité performant et les résultats analytiques sont ils déposés selon le scénario d'échange en vigueur	Oui
Cotation globale sur 10 = Moyenne (①+②+③) x ④ (1 ou 0,9)	10,0

Mesures de débits :

- ◆ Déversoir en tête de station : Conforme
- ◆ Entrée station : Conforme
- ◆ Sortie Station : . : Conforme.
- ◆ Boues : Conforme

Prélèvements d'échantillons :

- ◆ Entrée station : Conforme
- ◆ Sortie Station : Conforme
- ◆ Fractionnement : Conforme

◆ Analyses :

- ◆ Température de la glacière à réception : Conforme
- ◆ Délais de mise en analyse : Conforme
- ◆ Analyses : Conforme

Points divers :

- ◆ Comparaison des volumes Entrée / Sortie Station : Conforme
- ◆ Température de rejet : Conforme
- ◆ Pluviométrie : Conforme

Qualité :

- ◆ Manuel d'autosurveillance :
- ◆ Contrôles internes : Mettre en place un contrôle des reports en supervision (annuel à minima). Chaque vérification métrologique doit faire l'objet d'un calcul d'écart à comparer à l'Écart Maximum Toléré (EMT) afin de statuer sur la conformité des instruments de mesure.



D.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT

0720010202 CC DRAGA EU DSP

BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 6800 EH

2020	ENTREE											SORTIE										
Date des bilans	Débit m3/j	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	N-NH4 mg/l	N-NO2 mg/l	N-NO3 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l	DCO / DBO5	Débit m3/j	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	N-NH4 mg/l	N-NO2 mg/l	N-NO3 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l	
17/01/2020	2079	100	229	54	46.4	37.8	0.1	0.1	46.7	5.3	2.29	2075	17	93	12	12.3	0.5	0.15	0.35	12.8	3.2	
10/02/2020	839	280	469	120	0	0	0	0	0	0	1.68	875	4	42	10	0	0	0	0	0	0	
12/03/2020	905	400	732	250	0	0	0	0	0	0	1.83	870	4	15	8.4	0	0	0	0	0	0	
04/04/2020	803	560	1139	570	96	66.3	0.12	0.22	96.3	11	2.03	725	3	15	10	3.86	2.88	0.05	0.88	4.8	1.7	
17/05/2020	844	300	747	320	0	0	0	0	0	0	2.49	817	4	15	7.5	0	0	0	0	0	0	
01/06/2020	874	350	846	290	0	0	0	0	0	0	2.42	807	1.5	47	4.7	0	0	0	0	0	0	
07/07/2020	605	400	795	180	93.9	70.6	0.05	0.1	94.2	11	1.99	603	4	34	21	4.25	1.07	0.05	0.92	5.3	6	
05/08/2020	668	480	889	450	0	0	0	0	0	0	1.85	668	1.5	15	9.8	0	0	0	0	0	0	
01/09/2020	850	130	265	97	0	0	0	0	0	0	2.04	856	4	58	9.2	0	0	0	0	0	0	
14/10/2020	840	360	808	420	89.9	66.2	0.05	0.1	90.2	9.9	2.24	737	4	41	11	3.17	1.09	0.05	0.67	3.9	1.4	
01/11/2020	750	460	944	460	0	0	0	0	0	0	2.05	685	1.5	15	1	0	0	0	0	0	0	
05/12/2020	780	320	824	270	0	0	0	0	0	0	2.58	830	1.5	64	9.4	0	0	0	0	0	0	
Moyenne	-	345	723.92	290.1	81.55	60.22	0.08	0.13	81.85	9.3	2.12	-	4.17	37.83	9.5	5.9	1.385	0.075	0.705	6.7	3.08	
Min	605	100	229	54	46.4	37.8	0.05	0.1	46.7	5.3	1.68	603	1.5	15	1	3.17	0.5	0.05	0.35	3.9	1.4	
Max	2079	560	1139	570	96	70.6	0.12	0.22	96.3	11	2.58	2075	17	93	21	12.3	2.88	0.15	0.92	12.8	6	

2020	ENTREE														TAUX de CHARGE / flux de référence								SORTIE (flux réglementaire calculé)								RENDEMENT REGLEMENTAIRE							
Date des bilans	Débit m3/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j	hydraulique %	DBO5 %	DCO %	MES %	NTK %	NGL %	Pt %	Débit m3/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j	DBO5 %	DCO %	MES %	NTK %	NGL %	Pt %	DBO5 %	DCO %	MES %	NTK %	NGL %	Pt %					
17/01/2020	2079	207.9	476.09	112.3	96.47	97.09	11.02	102%	51%	58%	18%	95%		41%	2075	35.28	193	24.9	25.52	26.56	6.64	83.0	59.5	77.8	73.5	72.6	39.7											
10/02/2020	839	234.92	393.49	100.7	0	0	0	41%	58%	48%	16%				875	3.5	36.75	8.75	0	0	0	98.5	90.7	91.3														
12/03/2020	905	362	662.46	226.3	0	0	0	45%	89%	81%	37%				870	3.48	13.05	7.31	0	0	0	99.0	98.0	96.8														
04/04/2020	803	449.68	914.62	457.7	77.09	77.33	8.83	40%	110%	112%	75%	76%		33%	725	2.18	10.88	7.25	2.8	3.48	1.23	99.5	98.8	98.4	96.4	95.5	86.0											
17/05/2020	844	253.2	630.47	270.1	0	0	0	42%	62%	77%	44%				817	3.27	12.26	6.13	0	0	0	98.7	98.1	97.7														
01/06/2020	874	305.9	739.4	253.5	0	0	0	43%	75%	91%	41%				807	1.21	37.93	3.79	0	0	0	99.6	94.9	98.5														
07/07/2020	605	242	480.98	108.9	56.81	56.99	6.66	30%	59%	59%	18%	56%		25%	603	2.41	20.5	12.66	2.56	3.2	3.62	99.0	95.7	88.4	95.5	94.4	45.6											
05/08/2020	668	320.64	593.85	300.6	0	0	0	33%	79%	73%	49%				668	1	10.02	6.55	0	0	0	99.7	98.3	97.8														
01/09/2020	850	110.5	225.25	82.45	0	0	0	42%	27%	28%	13%				856	3.42	49.65	7.88	0	0	0	96.9	78.0	90.4														
14/10/2020	840	302.4	678.72	352.8	75.52	75.77	8.32	41%	74%	83%	58%	74%		31%	737	2.95	30.22	8.11	2.34	2.87	1.03	99.0	95.5	97.7	96.9	96.2	87.6											
01/11/2020	750	345	708	345	0	0	0	37%	85%	87%	56%				685	1.03	10.28	0.68	0	0	0	99.7	98.5	99.8														
05/12/2020	780	249.6	642.72	210.6	0	0	0	38%	61%	79%	34%				830	1.24	53.12	7.8	0	0	0	99.5	91.7	96.3														
Moyenne	-	281.98	595.5	235.1	76.47	76.79	8.71	45%	69%	73%	38%	75%		32%	-	5.08	39.8	8.48	8.31	9.03	3.13	97.7	91.5	94.2	90.6	89.7	64.8											
Min	605	110.5	225.25	82.45	56.81	56.99	6.66	30%	27%	28%	13%	56%		25%	603	1	10.02	0.68	2.34	2.87	1.03	83.0	59.5	77.8	73.5	72.6	39.7											
Max	2079	449.68	914.62	457.7	96.47	97.09	11.02	102%	110%	112%	75%	95%		41%	2075	35.28	193	24.9	25.52	26.56	6.64	99.7	98.8	99.8	96.9	96.2	87.6											



E. INFORMATIONS GENERALES - GRAS - STEP NORD (FOSSE) 150 EH

Station d'épuration de : GRAS NORD – 150 EH Maître d'ouvrage : DRAGA Code sandre : 06 09 07099 001 Bilan annuel de fonctionnement - Année : 2020 (*A transmettre une fois par an avant le 1^{er} Mars de l'année N+1)

RENSEIGNEMENTS DIVERS					
Nombre d'habitants raccordés au réseau collectif → NC (décanteur/digester de 150 EH) ou nombre d'abonnés au service public de l'assainissement → 86 (sur l'ensemble de la commune)			Evolution par rapport à l'année précédente →		
Etablissements raccordés : Industries, Artisanat, Centres de vacance, Maisons de retraite, campings					
Nom	Type de rejets	Nature de l'activité	Existence d'une		
			Autorisation de rejet	Convention de rejet	
AUTOSURVEILLANCE = BILANS 24H					
Dates des derniers bilans	Réalisés par (exploitant, bureau d'études...)	Pollution entrante (en kg DBO5)	Respect des normes de rejet		
			DBO5	DCO	MES
Pas de bilan					
Prise de compétence de l'assainissement collectif sur le territoire par la CC DRAGA depuis le 01/01/2018 Mise en place de prestations de contrôle des dispositifs d'auto-surveillance réglementaire et suivi du fonctionnement des stations d'épurations et des rejets par le SATESE Attribution d'une DSP à compter du 01/07/2018 à SAUR sauf pour St Marcel d'Ardèche et Larnas avec un diagnostic permanent des STEP et réseaux Début du schéma directeur assainissement en 2019 à l'échelle de toute la DRAGA					
Incidents importants A préciser incidents sur station et description de l'impact sur le milieu et mesures engagées.	Description → sans objet				
Travaux réalisés pendant l'année écoulée préciser travaux de maintenance, changement d'éléments...	Description → Reprise d'un regard fuyard				
BOUES ET SOUS PRODUITS					
Boues :	Production en tonnes de matières sèches hors réactifs : → 0 TMS (pas de vidange de la fosse) Destination des boues (préciser nom et adresse) retraitement autre station, centre de compostage, incinération, épandage agricole, mise en décharge → COMPOSTAGE : sans objet				
Refus de dégrillage	Volume ou poids produit dans l'année → 0 kg Destination → Décharge ordures ménagères				
Sables	Poids produit dans l'année → 0 m3 Destination →				
Graisses	Poids produit dans l'année → 0 m3 Destination → Station d'épuration de Montélimar (26)				



RESEAUX	
Connaissance du réseau	Date de réalisation du dernier diagnostic réseau → Lancement d'un schéma directeur sur l'ensemble du territoire de la DRAGA sur 2019 Bureau d'études ayant réalisé le diagnostic →
Longueur	Longueur totale → 1.3 km
Nature	Unitaire en % → 0 % Séparatif en % → 100 %
Déversoirs d'orage (DO) : Ouvrages présents sur le réseau (dont ouvrages en tête de station ou sur poste de relevage) permettant en cas de forte pluie le déversement direct d'une partie des eaux collectées	Nombre total de DO sur le réseau dont : - la charge est supérieure à 200 Equivalents Habitants (soit 12 kg de DBO5 par jour) 0 - la charge est inférieure à 200 Equivalents Habitants 0
Incidents importants A préciser incidents sur réseau et description de l'impact sur le milieu et mesures engagées.	Description → sans objet
Travaux réalisés pendant l'année écoulée - Elimination eaux parasites - Extension des réseaux - Réfection de tronçons...	Description → sans objet
AUTRES COMMENTAIRES	
<i>Exemples : Préciser travaux programmés sur station ou réseaux (dont extension), changement destination des boues, changement d'exploitant....</i>	Prise de compétence de l'assainissement collectif sur le territoire par la CC DRAGA depuis le 01/01/2018 Attribution d'une DSP à compter du 01/07/2018 à SAUR sauf pour SMLA et Larnas avec un diagnostic permanent des STEP et réseaux Début du schéma directeur assainissement en 2019 à l'échelle de de toute la DRAGA

F. INFORMATIONS GENERALES - GRAS - STEP RIMOUREN 150 EH

Station d'épuration de : GRAS RIMOUREN – 150 EH Maître d'ouvrage : DRAGA Code sandre : 06 09 07099 003 Bilan annuel de fonctionnement - Année : 2020 (*A transmettre une fois par an avant le 1 ^{er} Mars de l'année N+1)
--

RENSEIGNEMENTS DIVERS					
Nombre d'habitants raccordés au réseau collectif → NC (station plantée de roseaux de 150 EH) ou nombre d'abonnés au service public de l'assainissement → 86 (sur l'ensemble de la commune)			Evolution par rapport à l'année précédente →		
Etablissements raccordés : Industries, Artisanat, Centres de vacance, Maisons de retraite, campings					
Nom	Type de rejets	Nature de l'activité	Existence d'une		
			Autorisation de rejet	Convention de rejet	
AUTOSURVEILLANCE = BILANS 24H					
Dates des derniers bilans	Réalisés par (exploitant, bureau d'études...)	Pollution entrante (en kg DBO5)	Respect des normes de rejet		
			DBO5	DCO	MES
Pas de bilan					
Prise de compétence de l'assainissement collectif sur le territoire par la CC DRAGA depuis le 01/01/2018 Mise en place de prestations de contrôle des dispositifs d'autosurveillance réglementaire et suivi du fonctionnement des stations d'épurations et des rejets par le SATESE Attribution d'une DSP à compter du 01/07/2018 à SAUR sauf pour St Marcel d'Ardèche et Larnas avec un diagnostic permanent des STEP et réseaux Début du schéma directeur assainissement en 2019 à l'échelle de de toute la DRAGA					
Incidents importants A préciser incidents sur station et description de l'impact sur le milieu et mesures engagées.	Description → sans objet				
Travaux réalisés pendant l'année écoulée préciser travaux de maintenance, changement d'éléments...	Description → sans objet				
BOUES ET SOUS PRODUITS					
Boues :	Production en tonnes de matières sèches hors réactifs : → 0 TMS (station plantée de roseaux) Destination des boues (préciser nom et adresse) retraitement autre station, centre de compostage, incinération, épandage agricole, mise en décharge → COMPOSTAGE : sans objet				
Refus de dégrillage	Volume ou poids produit dans l'année → 0 kg Destination → Décharge ordures ménagères				
Sables	Poids produit dans l'année → 0 m3 Destination →				
Graisses	Poids produit dans l'année → 0 m3 Destination → Station d'épuration de Montélimar (26)				



RESEAUX	
Connaissance du réseau	Date de réalisation du dernier diagnostic réseau → Lancement d'un schéma directeur sur l'ensemble du territoire de la DRAGA sur 2019 Bureau d'études ayant réalisé le diagnostic →
Longueur	Longueur totale → 1.3 km
Nature	Unitaire en % → 0 % Séparatif en % → 100 %
Déversoirs d'orage (DO) : Ouvrages présents sur le réseau (dont ouvrages en tête de station ou sur poste de relevage) permettant en cas de forte pluie le déversement direct d'une partie des eaux collectées	Nombre total de DO sur le réseau dont : – la charge est supérieure à 200 Equivalents Habitants (soit 12 kg de DBO5 par jour) 0 – la charge est inférieure à 200 Equivalents Habitants 0
Incidents importants A préciser incidents sur réseau et description de l'impact sur le milieu et mesures engagées.	Description → sans objet
Travaux réalisés pendant l'année écoulée - Elimination eaux parasites - Extension des réseaux - Réfection de tronçons...	Description → sans objet
AUTRES COMMENTAIRES	
<i>Exemples : Préciser travaux programmés sur station ou réseaux (dont extension), changement destination des boues, changement d'exploitant....</i>	Prise de compétence de l'assainissement collectif sur le territoire par la CC DRAGA depuis le 01/01/2018 Attribution d'une DSP à compter du 01/07/2018 à SAUR sauf pour St Marcel d'Ardèche et Larnas avec un diagnostic permanent des STEP et réseaux Début du schéma directeur assainissement en 2019 à l'échelle de de toute la DRAGA

G. INFORMATIONS GENERALES - GRAS - STEP SUD (FOSSE) 150 EH

Station d'épuration de : GRAS SUD – 150 EH Maitre d'ouvrage : DRAGA Code sandre : 06 09 07099 002 Bilan annuel de fonctionnement - Année : 2020 <i>(*A transmettre une fois par an avant le 1^{er} Mars de l'année N+1)</i>

RENSEIGNEMENTS DIVERS					
Nombre d'habitants raccordés au réseau collectif → NC (décanteur/digester de 150 EH) <u>ou</u> nombre d'abonnés au service public de l'assainissement → 86 (sur l'ensemble de la commune)			Evolution par rapport à l'année précédente →		
Etablissements raccordés : Industries, Artisanat, Centres de vacance, Maisons de retraite, campings					
Nom	Type de rejets	Nature de l'activité	Existence d'une		
			Autorisation de rejet	Convention de rejet	
AUTOSURVEILLANCE = BILANS 24H					
Dates des derniers bilans	Réalisés par (exploitant, bureau d'études...)	Pollution entrante (en kg DBO5)	Respect des normes de rejet		
Pas de bilan			DBO5	DCO	MES
Prise de compétence de l'assainissement collectif sur le territoire par la CC DRAGA depuis le 01/01/2018 Mise en place de prestations de contrôle des dispositifs d'auto-surveillance réglementaire et suivi du fonctionnement des stations d'épurations et des rejets par le SATESE Attribution d'une DSP à compter du 01/07/2018 à SAUR sauf pour St Marcel d'Ardèche et Larnas avec un diagnostic permanent des STEP et réseaux Début du schéma directeur assainissement en 2019 à l'échelle de de toute la DRAGA					
Incidents importants A préciser incidents sur station et description de l'impact sur le milieu et mesures engagées.	Description → sans objet				
Travaux réalisés pendant l'année écoulée préciser travaux de maintenance, changement d'éléments...	Description → Reprise d'un regard fuyard				
BOUES ET SOUS PRODUITS					
Boues :	Production en tonnes de matières sèches hors réactifs : → 0 TMS (pas de vidange de la fosse) Destination des boues (préciser nom et adresse) traitement autre station, centre de compostage, incinération, épandage agricole, mise en décharge → COMPOSTAGE : sans objet				
Refus de dégrillage	Volume ou poids produit dans l'année → 0 kg Destination → Décharge ordures ménagères				
Sables	Poids produit dans l'année → 0 m3 Destination →				
Graisses	Poids produit dans l'année → 0 m3 Destination → Station d'épuration de Montélimar (26)				



RESEAUX	
Connaissance du réseau	Date de réalisation du dernier diagnostic réseau → Lancement d'un schéma directeur sur l'ensemble du territoire de la DRAGA sur 2019 Bureau d'études ayant réalisé le diagnostic →
Longueur	Longueur totale → 1.3 km
Nature	Unitaire en % → 0 % Séparatif en % → 100 %
Déversoirs d'orage (DO) : Ouvrages présents sur le réseau (dont ouvrages en tête de station ou sur poste de relevage) permettant en cas de forte pluie le déversement direct d'une partie des eaux collectées	Nombre total de DO sur le réseau dont : - la charge est supérieure à 200 Equivalents Habitants (soit 12 kg de DBO5 par jour) 0 - la charge est inférieure à 200 Equivalents Habitants 0
Incidents importants A préciser incidents sur réseau et description de l'impact sur le milieu et mesures engagées.	Description → sans objet
Travaux réalisés pendant l'année écoulée - Elimination eaux parasites - Extension des réseaux - Réfection de tronçons...	Description → sans objet
AUTRES COMMENTAIRES	
<i>Exemples : Préciser travaux programmés sur station ou réseaux (dont extension), changement destination des boues, changement d'exploitant</i>	Prise de compétence de l'assainissement collectif sur le territoire par la CC DRAGA depuis le 01/01/2018 Attribution d'une DSP à compter du 01/07/2018 à SAUR sauf pour St Marcel d'Ardèche et Larnas avec un diagnostic permanent des STEP et réseaux Début du schéma directeur assainissement en 2019 à l'échelle de de toute la DRAGA

H. INFORMATIONS GENERALES - SAINT JUST D'ARDECHE - STEP VILLAGE 1200 EH

Station d'épuration de : ST JUST ARDECHE – 1200 EH Maître d'ouvrage : DRAGA Code sandre : 06 09 07259 001 Bilan annuel de fonctionnement - Année : 2020 (*A transmettre une fois par an avant le 1 ^{er} Mars de l'année N+1)
--

RENSEIGNEMENTS DIVERS					
Nombre d'habitants raccordés au réseau collectif → <u>OUI</u> nombre d'abonnés au service public de l'assainissement → <u>888</u>			Evolution par rapport à l'année précédente →		
Etablissements raccordés : Industries, Artisanat, Centres de vacance, Maisons de retraite, campings					
Nom	Type de rejets	Nature de l'activité	Existence d'une		
			Autorisation de rejet	Convention de rejet	
AUTOSURVEILLANCE = BILANS 24H					
Dates des derniers bilans	Réalisés par (exploitant, bureau d'études...)	Pollution entrante (en kg DBO5)	Respect des normes de rejet		
			DBO5	DCO	MES
10 au 11 Juin 2020	SAUR	59.52	OUI	OUI	OUI
3 au 4 Août 2020	SAUR	36.10	OUI	OUI	OUI
Prise de compétence de l'assainissement collectif sur le territoire par la CC DRAGA depuis le 01/01/2018 Mise en place de prestations de contrôle des dispositifs d' <u>auto surveillance</u> réglementaire et suivi du fonctionnement des stations d'épurations et des rejets par le SATESE Attribution d'une DSP à compter du 01/07/2018 à SAUR sauf pour St Marcel d'Ardèche et Larnas avec un diagnostic permanent des STEP et réseaux					
Incidents importants A préciser incidents sur station et description de l'impact sur le milieu et mesures engagées.		Description → sans objet			
Travaux réalisés pendant l'année écoulée <u>préciser</u> travaux de maintenance, changement d'éléments...		Description → les boues en excès sont extraites dans des sacs drainants. Ils sont ensuite évacués en compostage. Pas d'évacuation de boue en compostage pour l'année 2020. Les sacs ont été vidés en début d'année 2021.			
BOUES ET SOUS PRODUITS					
Boues :		Production en tonnes de matières sèches hors réactifs : → 14.50 TMS (extrait sur les sacs drainants) Destination des boues (préciser nom et adresse) retraitement autre station, centre de compostage, incinération, épandage agricole, mise en décharge → COMPOSTAGE : 0 TMS Alliance Environnement – Les Salles du Gardon			
Refus de dégrillage		Volume ou poids produit dans l'année → 2660 kg Destination → Décharge ordures ménagères			
Sables		Poids produit dans l'année → 0 m3 Destination →			
Graisses		Poids produit dans l'année → 0 m3 Destination → Station d'épuration de Montélimar (26)			



RESEAUX	
Connaissance du réseau	Date de réalisation du dernier diagnostic réseau → Lancement d'un schéma directeur sur l'ensemble du territoire de la DRAGA sur 2019 Bureau d'études ayant réalisé le diagnostic →
Longueur	Longueur totale → 13 km
Nature	Unitaire en % → 31.5 % Séparatif en % → 68.5 %
Déversoirs d'orage (DO) : Ouvrages présents sur le réseau (dont ouvrages en tête de station ou sur poste de relevage) permettant en cas de forte pluie le déversement direct d'une partie des eaux collectées	Nombre total de DO sur le réseau dont : – la charge est supérieure à 200 Equivalents Habitants (soit 12 kg de DBO5 par jour) 5 – la charge est inférieure à 200 Equivalents Habitants 0
Incidents importants A préciser incidents sur réseau et description de l'impact sur le milieu et mesures engagées.	Description → sans objet
Travaux réalisés pendant l'année écoulée - Elimination eaux parasites - Extension des réseaux - Réfection de tronçons...	Description → Campagne de renouvellement de tampons GTS endommagés Station qui va être refaite à court ou moyen terme.
AUTRES COMMENTAIRES	
<i>Exemples : Préciser travaux programmés sur station ou réseaux (dont extension), changement destination des boues, changement d'exploitant....</i>	Prise de compétence de l'assainissement collectif sur le territoire par la CC DRAGA depuis le 01/01/2018 Attribution d'une DSP à compter du 01/07/2018 à SAUR sauf pour SMLA et Larnas avec un diagnostic permanent des STEP et réseaux Début du schéma directeur assainissement en 2019 à l'échelle de toute la DRAGA



I. INFORMATIONS GENERALES - SAINT MARTIN D'ARDECHE - STEP VILLAGE 4000 EH

I.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE

Agglomération d'assainissement		Code Sandre		060000107042
Commune	SAINT-MARTIN-D'ARDECHE			
Taille de l'agglomération				
Système de collecte		Code Sandre		060807042001
Nom	SAINT MARTIN D'ARDECHE - STEP VILLAGE 4000 EH			
Type(s) de réseau	Séparatif			
Industriels raccordés	NON			
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Rémy ANATOLE – remy.anatole@saur.com			
Station de traitement des eaux usées		Code Sandre		060907268001
Nom	SAINT MARTIN D'ARDECHE - STEP VILLAGE 4000 EH			
Lieu d'implantation	SAINT-MARTIN-D'ARDECHE			
Date de mise en œuvre	2015			
Maître d'ouvrage	DRAGA			
Capacité Nominale	Organique en kg/jour de DBO5	Hydraulique en m³/jour	Q Pointe en m³/heure	Equivalent habitant
Temps sec	240	800	60 sur 2 heures	4 000
Temps pluie		800		
Débit de référence	406 m³/j (année 2018)			
Charge entrante en DBO5 maximale (année 2020)			204 kg/jour	3 400 eq. Hab.
File Eau	Type de traitement	Lits plantés de roseaux		
	Filière de traitement	Lits plantés de roseaux		
File Boue	Type de traitement	Lits plantés de roseaux		
	Filières de traitement	Lits plantés de roseaux		
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Rémy ANATOLE – remy.anatole@saur.com			
Milieu récepteur				
Nom	L'Ardèche de la confluence de l'Ibie au Rhône			
Masse d'eau	FRDR411b			
Type	Rejet superficiel	Oui	Eau de surface	
	Rejet souterrain	Non	-	

I.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE

Le manuel d'autosurveillance a été signé par la police de l'eau (DDT07) le 26/02/2020.

Le schéma directeur assainissement a été lancé à l'échelle de toute la DRAGA.

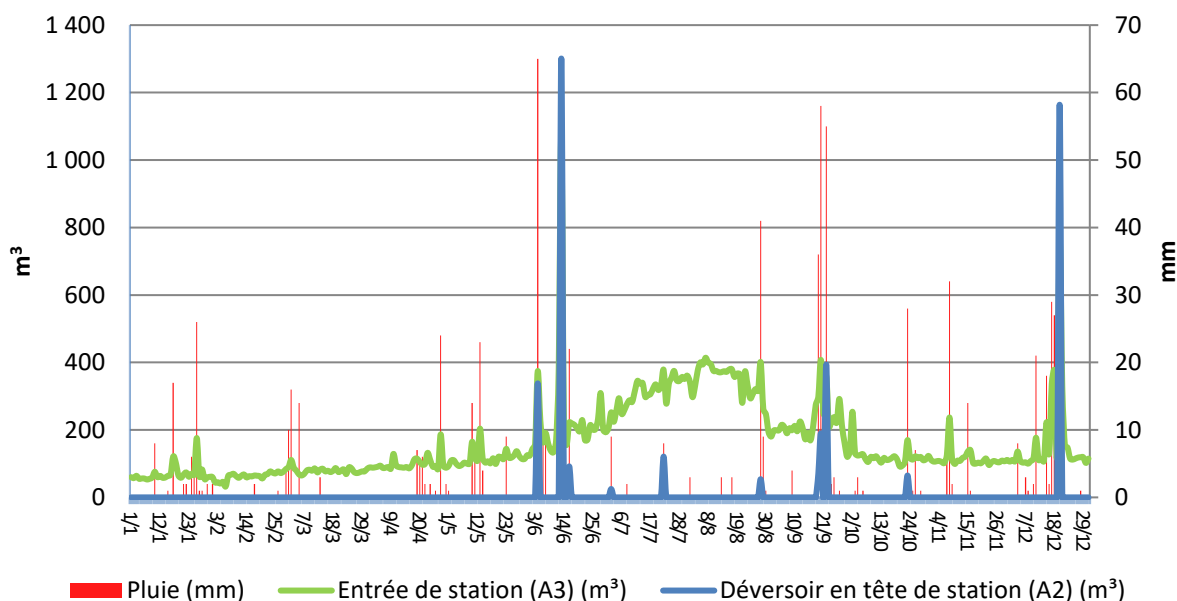


J. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - SAINT MARTIN D'ARDECHE - STEP VILLAGE 4000 EH

J.1. BILAN SUR LES VOLUMES

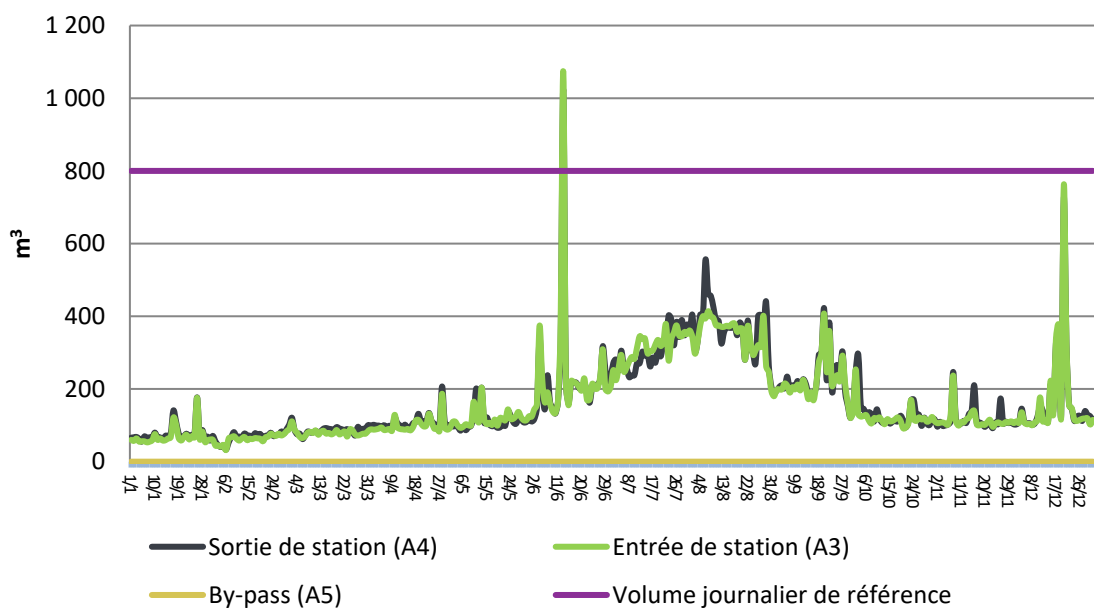
J.1.1. Volume entrant dans le système de traitement

Volume journalier au niveau du déversoir en tête de station (A2) et de l'entrée de la station (A3) en m³/j



J.1.2. Volume sortant du système de traitement

Volume journalier au niveau de l'entrée (A3), de la sortie (A4) et au niveau du Bypass (A5) en m³/j

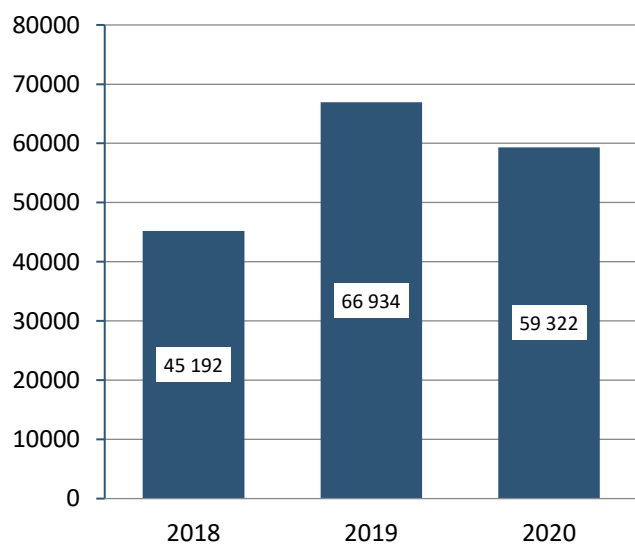




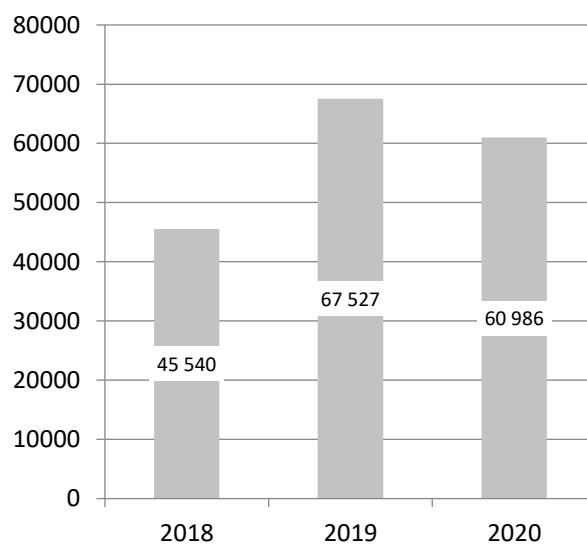
J.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant

Mesure	Année	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Jui.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Entrée de station (A3) (m3)	2018	0	0	0	0	0	0	9 666	11 585	4 868	5 030	11 067	2 976	45 192
Entrée de station (A3) (m3)	2019	2 591	3 137	3 490	5 796	4 812	6 561	10 192	10 604	5 207	5 741	5 640	3 163	66 934
Entrée de station (A3) (m3)	2020	2 145	1 820	2 477	2 971	3 609	6 983	9 621	10 763	6 640	3 776	3 418	5 099	59 322
Sortie de station (A4) (m3)	2018	0	0	0	0	0	0	9 051	11 935	4 993	5 429	11 067	3 065	45 540
Sortie de station (A4) (m3)	2019	2 551	3 262	3 490	5 796	4 812	6 561	10 259	10 535	4 883	6 075	5 841,2	3 461,6	67 526,8
Sortie de station (A4) (m3)	2020	2 364,5	1 967,88	2 693,18	3 230,68	3 451,99	6 886,32	9 392,19	11 413,15	6 833,02	4 104,78	3 529,23	5 118,61	60 985,53
Déversoir en tête station (A2) (m3)	2018	0	0	0	0	0	0	41	479	0	52	357	0	929
Déversoir en tête station (A2) (m3)	2019	0	0	133	1 844	88	190	158	0	149	1 926	3 542	1 895	9 925
Déversoir en tête station (A2) (m3)	2020	0	0	0	0	0	1 731	146	54	654	65	0	1 164	3 814
Pluie (mm)	2018	0	0	0	0	0	0	13	205	0	187	245,8	36	686,8
Pluie (mm)	2019	17	40	23	125	46	37	35	5	40	154	272	101	895
Pluie (mm)	2020	70	9	43	49	57	120	22	60	168	43	59	168	868

Evolution du volume annuel
Entrée de station (A3) en m³

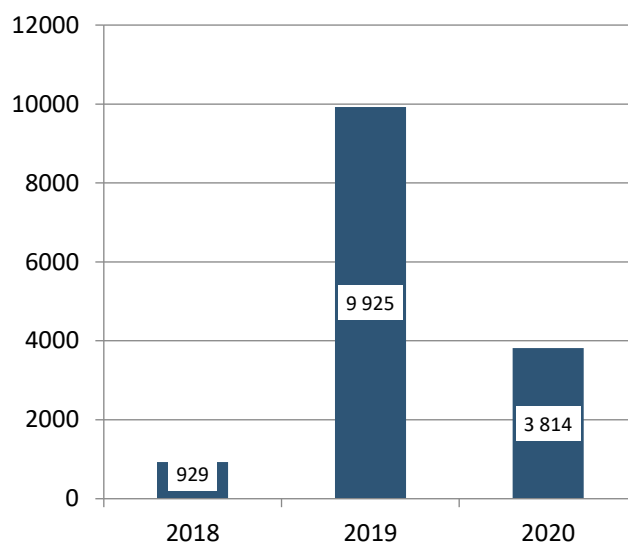


Evolution du volume annuel
Sortie de station (A4) en m³





Evolution du volume annuel Déversoir en tête de station (A2) en m³



Le volume reçu par la station varie énormément entre l'hiver et la saison touristique (juillet/août) : il passe de 100 m³/j en moyenne l'hiver à près de 400 m³/jour en période de pointe l'été. Rappelons que la capacité nominale hydraulique de la station est de 800 m³/jour.

Le volume déversé en tête de station (PR Moulin) est en baisse par rapport à l'année 2019.



J.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE

Ci-dessous la description des termes qui seront utilisés dans ce chapitre en fonction des caractéristiques de l'installation :

Volume réglementaire entrée V_e = Volume ($A_2 + A_3 + A_7$)

- Déversoir entrée STEP (A_2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A_3)
- Et Apports extérieurs (A_7) le cas échéant

Volume réglementaire sortie V_s = Volume ($A_2 + A_4 + A_5$)

- Sortie de la station (A_4)
- Bypass intermédiaire (A_5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A_2) le cas échéant

Flux réglementaire entrée F_e = Flux ($A_2 + A_3 + A_7$)

- Déversoir entrée STEP (A_2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A_3)
- Et Apports extérieurs (A_7) le cas échéant

Flux réglementaire sortie F_s = Flux ($A_2 + A_4 + A_5$)

- Sortie de la station (A_4)
- Bypass intermédiaire (A_5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A_2) le cas échéant

Concentration réglementaire $C_r = 1000 * F_r / V_r$ (C_e : entrée ; C_s : sortie)

- F_r : Flux réglementaire (F_e : entrée ; F_s : sortie)
- V_r : Volume réglementaire (V_e : entrée ; V_s : sortie)

Rendement réglementaire $R_{dtr} = 100 \times [1 - (F_s / F_e)]$

- F_s : Flux réglementaire sortie
- F_e : Flux réglementaire entrée

J.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

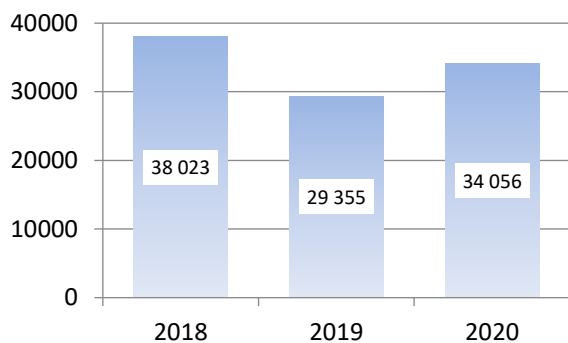
- Déversoir entrée STEP (A_2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A_3)
- Et Apports extérieurs (A_7) le cas échéant

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt :

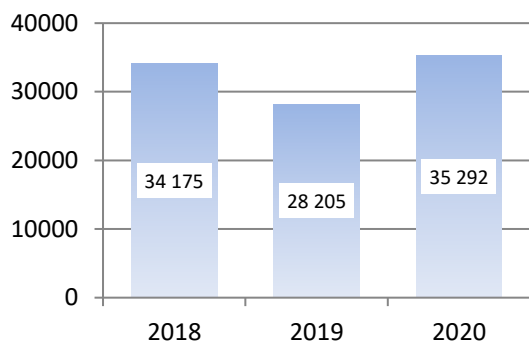
- Charge kg / an = [moyenne (Concentration (A_2) mg/L x Volume déversé (A_2) m³) + moyenne (Concentration (A_3) mg/L x Volume entrée (A_3) m³) + moyenne (Concentration (A_7) mg/L x Volume apports (A_7) m³)] x 365 / 1000



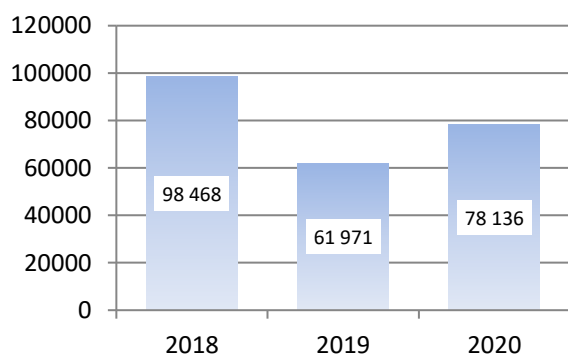
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
DBO5 en kg/an**



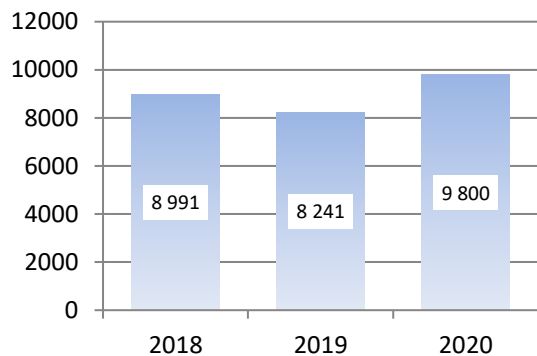
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
MES en kg/an**



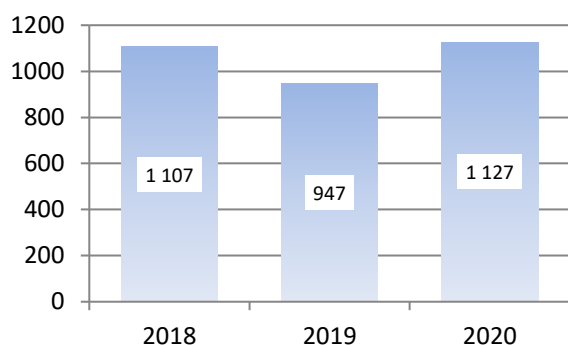
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
DCO en kg/an**



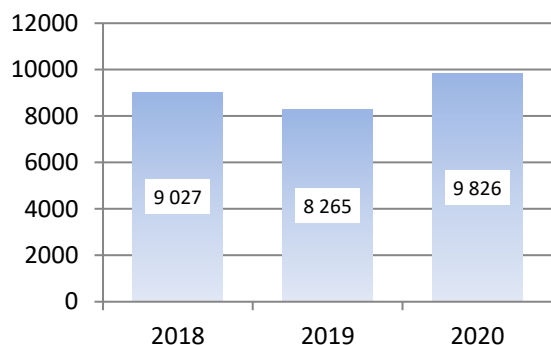
**Evolution des charges entrantes
annuelles
Azote Kjeldhal en kg/an**



**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
Phosphore total en kg/an**

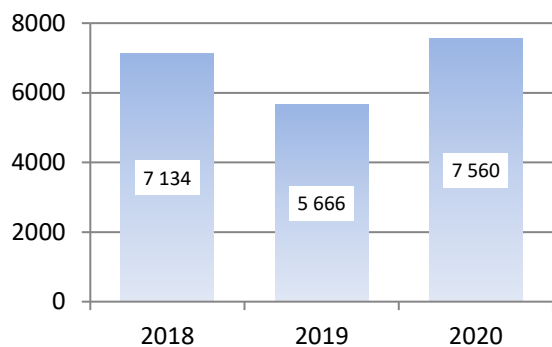


**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
Azote Global en kg/an**





**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
Azote Ammoniacal en kg/an**



Les flux moyens organiques reçus par la station sont relativement stables depuis 3 ans.



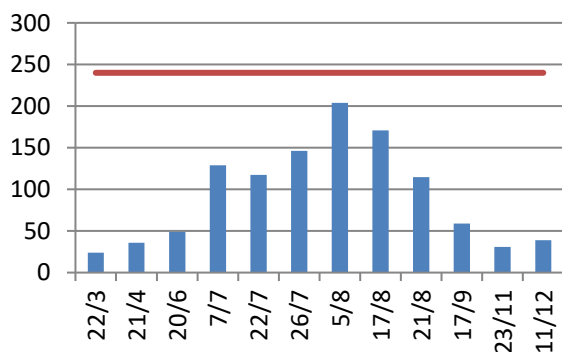
J.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

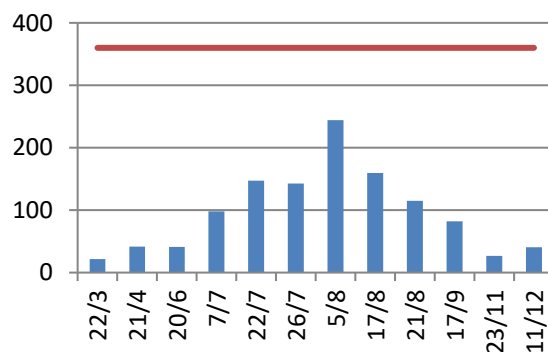
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

Flux entrée réglementaire $Fe \text{ kg/j} = \text{Concentration réglementaire } Ce \text{ (mg/L)} \times \text{Volume réglementaire entrée } Ve \text{ (m}^3\text{)} / 1000$

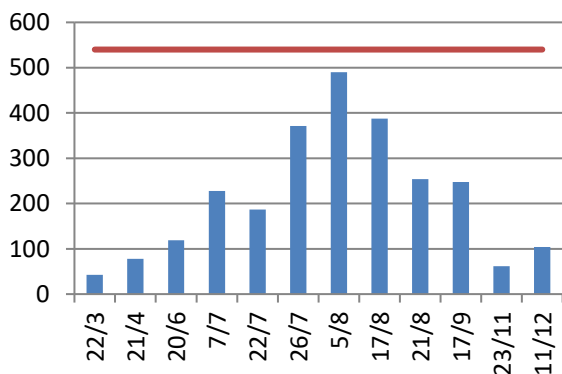
**Charge entrante
DBO5 en kg/j**



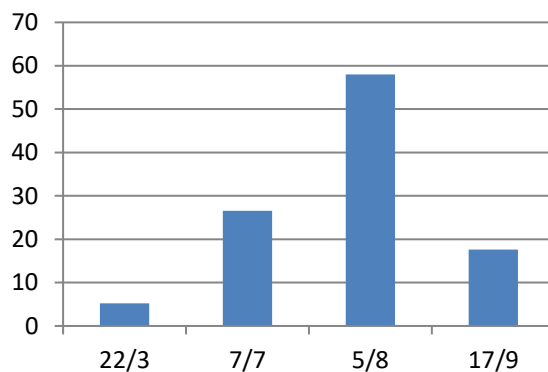
**Charge entrante
MES en kg/j**



**Charge entrante
DCO en kg/j**

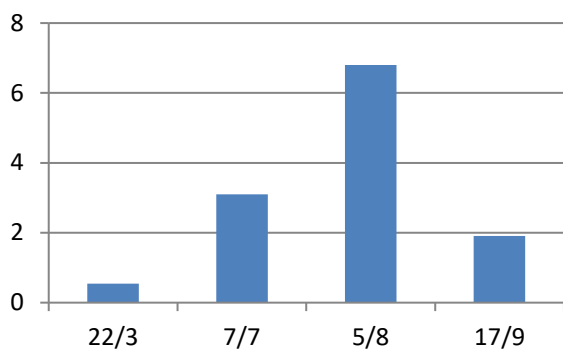


**Charge entrante
Azote Kjeldhal en kg/j**

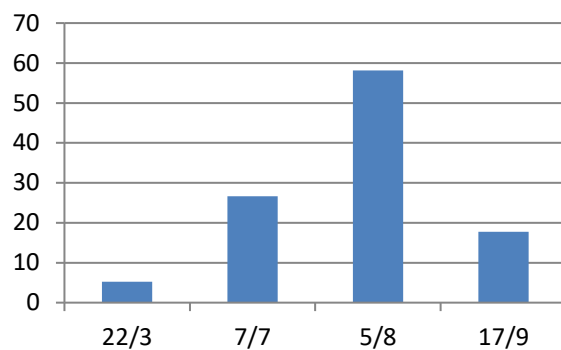




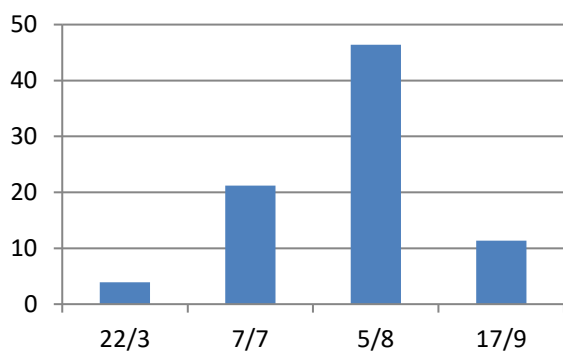
**Charge entrante
Phosphore en kg/j**



**Charge entrante
Azote global en kg/j**



**Charge entrante
Azote ammoniacal en kg/j**



La charge nominale organique de la station n'a pas été dépassée (240 kg DBO5/jour), mais on note une augmentation sensible au cours de la saison estivale. Le pic a été atteint le 05/08/2020 avec 204 kg DBO5/jour.



J.2.3. La pollution déversée en tête de station

Flux Déversoir en tête de station (A2) kg/j = Concentration réglementaire Cr en A2 (mg/L) x Volume Déversoir en tête de station (A2) (m³) / 1000

DATE RELEVÉ	Déversoir en tête de station (R / m³)	Pluie en Millimètre / millimètre	1305 Matières en suspension / mg/l	1313 Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5) / mg/l	1314 Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.) / mg/l
04/06/2020	338.0	65.0			
13/06/2020	1 301.0	1.0			
16/06/2020	92.0	22.0			
02/07/2020	25.0	9.0			
22/07/2020	81.0	8.0	390.0	310.0	494.0
28/08/2020	54.0	41.0			
19/09/2020	71.0	36.0			
20/09/2020	189.0	58.0			
22/09/2020	394.0	55.0			
23/10/2020	65.0	28.0			
20/12/2020	1 164.0	50.0			

Il y a eu 11 déversements en tête de station (PR Moulin) dans l'année, à la suite de pluie. Celui du 22/07/2020 s'est produit un jour de bilan 24 heures ; les flux déversés vers le milieu récepteur ont donc pu être estimés.

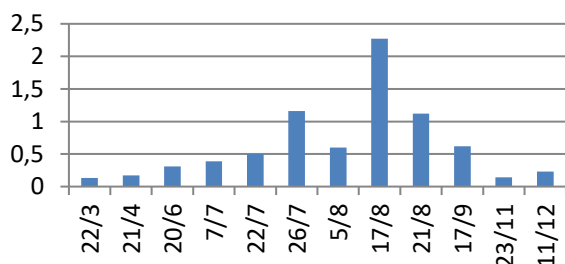


J.2.4. La pollution sortante du système de traitement

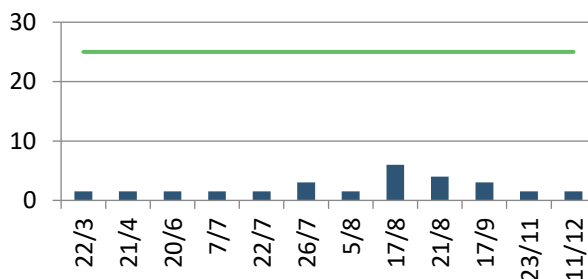
Flux réglementaire sortie $F_s \text{ kg/j} = \text{Concentration réglementaire sortie } C_s \text{ (mg/L)} \times \text{Volume réglementaire sortie } V_s \text{ (m}^3\text{)}/x$
1000

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

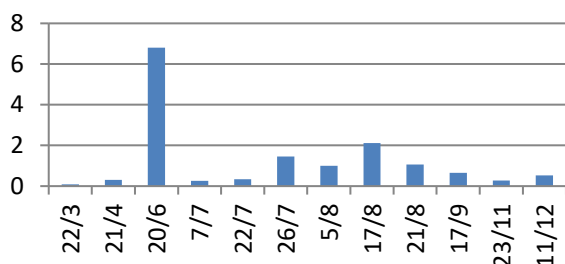
**Charge sortante
DBO5 en kg/j**



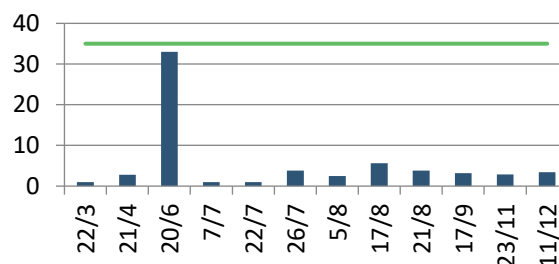
**Concentration sortante DBO5 en
mg/l**



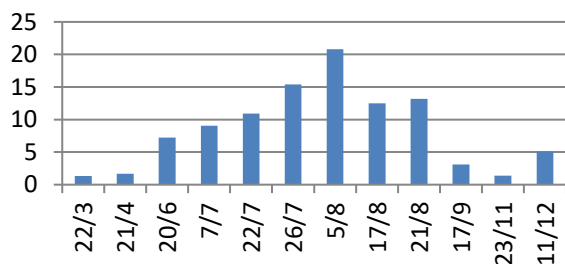
**Charge sortante
MES en kg/j**



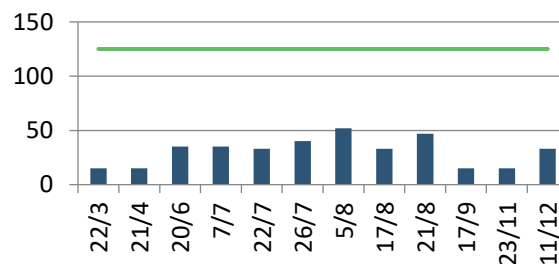
**Concentration sortante MES en
mg/l**



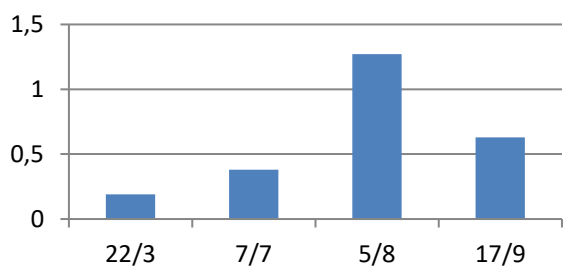
**Charge sortante
DCO en kg/j**



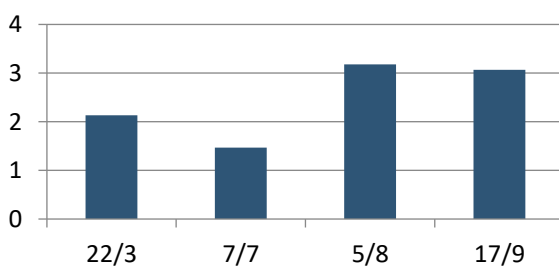
**Concentration sortante DCO en
mg/l**



**Charge sortante
Azote Kjeldhal en kg/j**

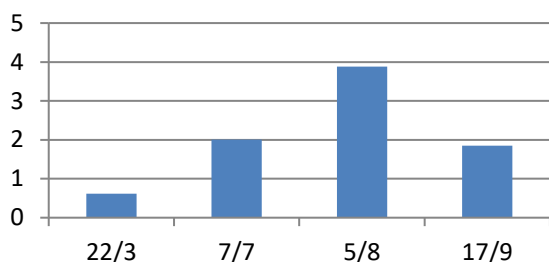


**Concentration sortante Azote
Kjeldhal en mg/l**

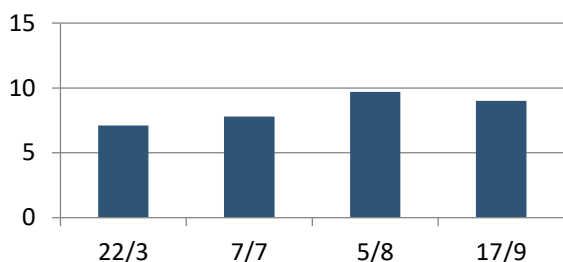




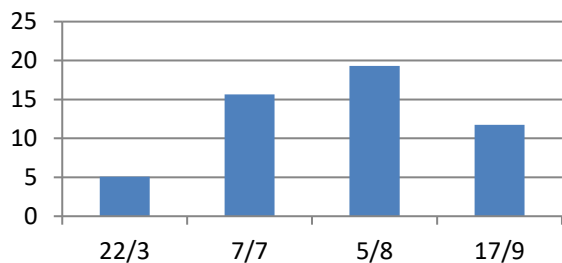
**Charge sortante
Phosphore en kg/j**



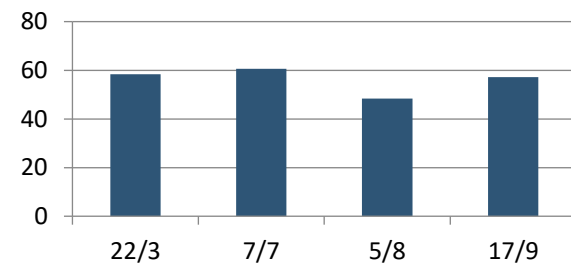
**Concentration sortante Phosphore
en mg/l**



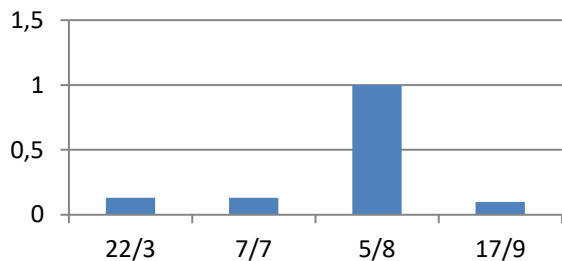
**Charge sortante
Azote global en kg/j**



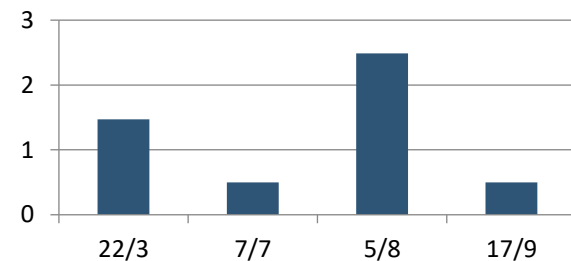
**Concentration sortante Azote
global en mg/l**



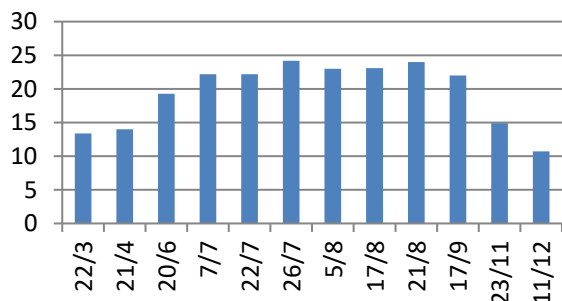
**Charge sortante
Azote ammoniacal en kg/j**



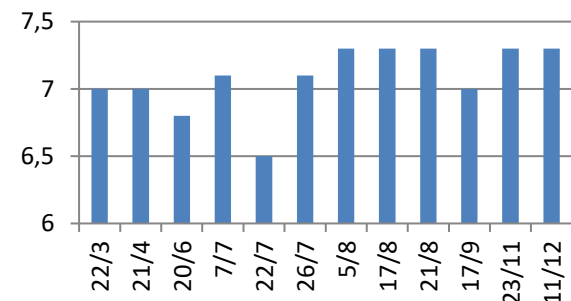
**Concentration sortante Azote
ammoniacal en mg/l**



Température en sortie en °C



pH en sortie



Les normes de rejets sont respectées toute l'année. Cette station plantée de roseaux ne permet pas de dénitrifier les Nitrates formés au cours du traitement ; cela se traduit par une concentration élevée en azote globale sur le rejet.

La température du rejet est restée inférieure à la température maximale autorisée.



J.2.5. Le calcul des rendements

Rendement réglementaire $R_{dtr} = 100 \times [1 - (\text{Flux réglementaire sortie } F_s / \text{Flux réglementaire entrée } F_e)]$

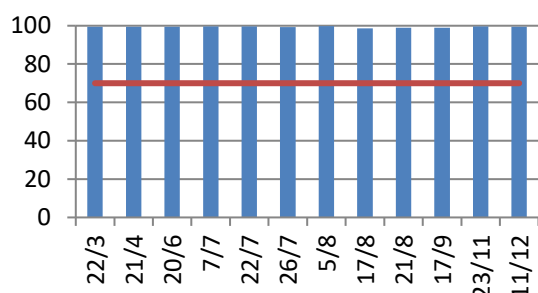
Flux réglementaire entrée $F_e = \text{Flux (A2 + A3 + A7)}$

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

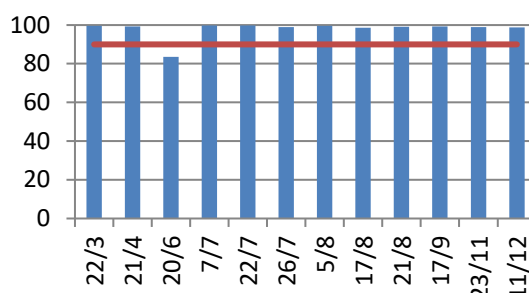
Flux réglementaire sortie $F_s = \text{Flux (A2 + A4 + A5)}$

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

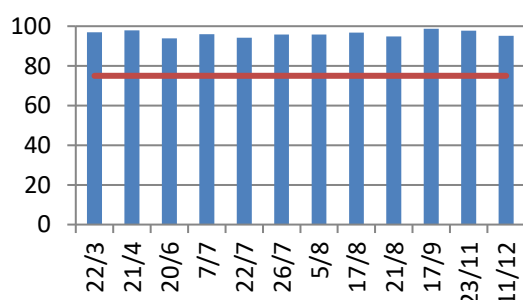
Rendement DBO5 en %



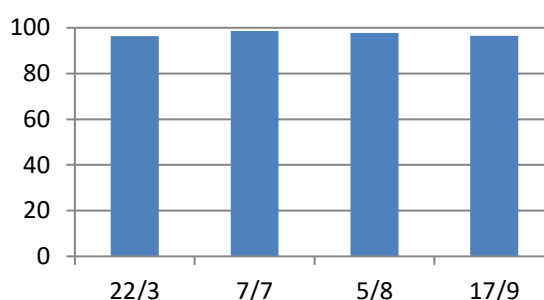
Rendement MES en %



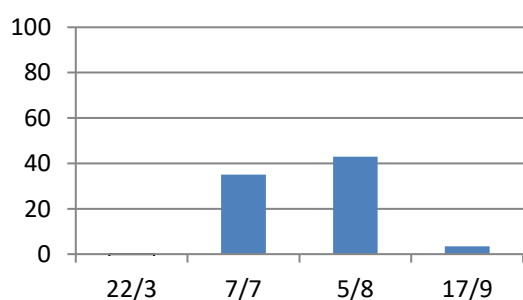
Rendement DCO en %



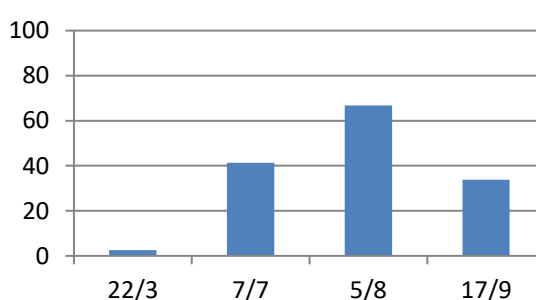
Rendement Azote Kjeldhal en %



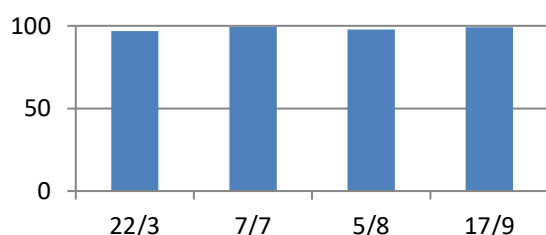
Rendement Phosphore en %



Rendement Azote Global en %



Rendement Azote Ammoniacal en %



Les rendements sont très bons sur la matière carbonées (DBO5, DCO et MES). Ils sont moyens sur l'azote et le phosphore car la station n'est pas dimensionnée pour traiter ces pollutions.



J.2.6. Le suivi bactériologique

Pas de suivi.

J.2.7. Le suivi du milieu récepteur

Pas de suivi.



J.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS

J.3.1. Les boues

Boues			Quantité annuelle brute (m³)	Quantité annuelle de matière sèche (tonnes de MS)
Boues produites (point A6)			0	0
Boues apportées (point S5)	Origine station	Code SANDRE		
	Pas d'apport		-	-
	Pas d'apport		-	-
	Total		-	-
Boues évacuées (point S6 et S17)			0	0

Répartition de la quantité annuelle de boues produites et son évolution (point A6)

La station est plantée de roseaux, il n'y pas de production de boue. Les lits n'ont pas été curés en 2020.

J.3.2. Les autres sous-produits

Quantités annuelles et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année

Sous-produits évacués	Quantité annuelle brute en kg	Destination(s) (parmi la liste Sandre du tableau des boues)
Refus de dégrillage (S11) en kg	1 150	Refus dégrillage évacué vers dé
Sables (S10) en kg	0	Sable produit évacué vers STEP
Huiles/Graisses (S9) en m3	0	Graisses évacuées vers STEP

Quantités annuelles de sous-produits apportés au cours de l'année

Sous-produits apportés	Quantité annuelle brute	Précisions : origine des apports, traitement, éventuel...
Huiles / Graisses (S7)	-	-
Matières de vidanges (S12)	-	-
Matières de curages (S13)	-	-

Pas d'apports extérieur.

J.3.3. Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU

Quantité des apports extérieurs au cours de l'année et quantité de pollution correspondante

Apports extérieurs	Quantité annuelle brute	Quantité de pollution
Matières de vidanges (S12)	-	-
Matières de curage (S13)	-	-
Autres (S18)	-	-

Pas d'apports extérieur.



J.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET DE REACTIFS

J.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année

Energie	Consommation (en kWh)
Electricité	9 679

Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie

J.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année

Sans objet.

J.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE

J.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement

Sans objet

J.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement

Sans objet

J.5.3. Bilan des alertes du protocole de protection des usages sensibles en aval du rejet

J.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE

Paramètres physicochimiques

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement, c'est-à-dire en prenant en compte le déversoir en tête de station et les apports extérieurs le cas échéant :

- La concentration en sortie est calculée à partir de la sortie générale (A4), des by-pass intermédiaires (A5) et du déversoir en tête de station (A2),
- Pour le rendement l'entrée est calculée à partir de l'entrée de station (A3), des apports extérieurs (A7) et du déversoir en tête de station (A2).



	Débit journalier de référence (m3/j)	800	MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT	
	Charge brute de pollution organique (kg DBO5/j)	240	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)		12		12		12		4		4		4	4	4	4	
	Nombre de mesures réalisées		12		12		12		4		4		4	4	4	4	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées		97,9	5,33	96,1	30,67	99,3	2,33	36,1	56,1	97,3	2,46	1,24	0,13	53,5	16,7	8,4
Conditions normales d'exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		12		12		12		4		4		4	4	4	4	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		97,9	5,33	96,1	30,67	99,3	2,33	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Valeur réhibitoire (1)		85		250		50		-		-		-	-	-	-	
	Nombre de résultats non conformes à la valeur réhibitoire		0		0		0		0		0		0	0	0	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière		90	35	75	125	70	25	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)		2		2		2		0		0		0	0	0	0	
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)		0		0		0		0		0		0	0	0	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		Conforme		Conforme		Conforme		-		-		-	-	-	-	
Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :					Conforme												

(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 21 Juillet 2015. (2) : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation (*), dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement.

(*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 2 de l'arrêté du 21 Juillet 2015.



J.7. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTÉOROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE

SYNTHÈSE DES COTATIONS	
1 - Cotation des dispositifs de mesure de débit (sur 10)	9,9
2 - Cotation des dispositifs de prélèvement (sur 10)	10,0
3 - Cotation du comparatif analytique (sur 10)	9,0
4 - Existe-t-il un système qualité performant et les résultats analytiques sont-ils déposés selon le scénario d'échange en vigueur	Oui
Cotation globale sur 10 = Moyenne (①+②+③) x ④ (1 ou 0,9)	9,7

Mesures de débits :

- ◆ Déversoir en tête de station : Le contrôle effectué a donné satisfaction.
- ◆ Entrée station : Conforme
- ◆ Sortie Station : : Conforme.
- ◆ Boues : Non concerné

Prélèvements d'échantillons :

- ◆ Entrée station : Conforme
- ◆ Sortie Station : Conforme
- ◆ Fractionnement : Conforme

◆ Analyses :

- ◆ Température de la glacière à réception : Conforme
- ◆ Délais de mise en analyse : Non Conforme
- ◆ Analyses : Conforme

Points divers :

- ◆ Comparaison des volumes Entrée / Sortie Station : Conforme
- ◆ Température de rejet : Pas de comparatif possible : Non conforme
- ◆ Pluviométrie : Conforme

Qualité :

- ◆ Manuel d'autosurveillance : R-A-S



J.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT

0720010202 CC DRAGA EU DSP
SAINT MARTIN D'ARDECHE - STEP VILLAGE

2020	ENTREE											SORTIE										
Date des bilans	Débit m3/j	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	N-NH4 mg/l	N-NO2 mg/l	N-NO3 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l	DCO / DBO5	Débit m3/j	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	N-NH4 mg/l	N-NO2 mg/l	N-NO3 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l	
22/03/2020	83	290	509	260	62.4	47.1	0.05	0.1	62.7	6.5	1.76	87	1.5	15	1	2.13	1.47	0.18	56	58.3	7.1	
21/04/2020	97	370	806	430	0	0	0	0	0	0	2.18	112	1.5	15	2.8	0	0	0	0	0	0	
20/06/2020	196	250	606	210	0	0	0	0	0	0	2.42	206	1.5	35	33	0	0	0	0	0	0	
07/07/2020	258	500	883	380	103	82.1	0.05	0.1	103.3	12	1.77	258	1.5	35	1	1.47	0.5	0.13	59	60.6	7.8	
22/07/2020	378	310	494	390	0	0	0	0	0	0	1.59	331	1.5	33	1	0	0	0	0	0	0	
26/07/2020	375	390	989	380	0	0	0	0	0	0	2.54	385	3	40	3.8	0	0	0	0	0	0	
05/08/2020	400	510	1225	610	145	116	0.05	0.1	145.3	17	2.4	400	1.5	52	2.5	3.18	2.49	0.05	45	48.3	9.7	
17/08/2020	380	450	1019	420	0	0	0	0	0	0	2.26	378	6	33	5.6	0	0	0	0	0	0	
21/08/2020	280	410	907	410	0	0	0	0	0	0	2.21	280	4	47	3.8	0	0	0	0	0	0	
17/09/2020	210	280	1177	390	84	54.1	0.05	0.1	84.3	9.1	4.2	205	3	15	3.2	3.07	0.5	0.15	54	57.2	9	
23/11/2020	96	320	642	280	0	0	0	0	0	0	2.01	92	1.5	15	2.9	0	0	0	0	0	0	
11/12/2020	177	220	589	230	0	0	0	0	0	0	2.68	153	1.5	33	3.4	0	0	0	0	0	0	
Moyenne	-	358.33	820.5	365.8	98.6	74.82	0.05	0.1	98.9	11.15	2.33	-	2.33	30.67	5.33	2.46	1.24	0.128	53.5	56.1	8.4	
Min	83	220	494	210	62.4	47.1	0.05	0.1	62.7	6.5	1.59	87	1.5	15	1	1.47	0.5	0.05	45	48.3	7.1	
Max	400	510	1225	610	145	116	0.05	0.1	145.3	17	4.2	400	6	52	33	3.18	2.49	0.18	59	60.6	9.7	

2020	ENTREE							TAUX DE CHARGE / flux de référence							SORTIE (flux réglementaire calculé)							RENDEMENT REGLEMENTAIRE						
Date des bilans	Débit m3/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j	hydraulique %	DBO5 %	DCO %	MES %	NTK %	NGL %	Pt %	Débit m3/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j	DBO5 %	DCO %	MES %	NTK %	NGL %	Pt %	
22/03/2020	83	24.07	42.25	21.58	5.18	5.2	0.54	10%	10%	08%	06%				87	0.13	1.3	0.09	0.19	5.07	0.62	99.5	96.9	99.6	96.4	2.5	-14.5	
21/04/2020	97	35.89	78.18	41.71	0	0	0	12%	15%	14%	12%				112	0.17	1.68	0.31	0	0	0	99.5	97.9	99.2				
20/06/2020	196	49	118.78	41.16	0	0	0	25%	20%	22%	11%				206	0.31	7.21	6.8	0	0	0	99.4	93.9	83.5				
07/07/2020	258	129	227.81	98.04	26.57	26.65	3.1	32%	54%	42%	27%				258	0.39	9.03	0.26	0.38	15.63	2.01	99.7	96.0	99.7	98.6	41.3	35.0	
22/07/2020	378	117.18	186.73	147.4	0	0	0	47%	49%	35%	41%				331	0.5	10.92	0.33	0	0	0	99.6	94.2	99.8				
26/07/2020	375	146.25	370.88	142.5	0	0	0	47%	61%	69%	40%				385	1.16	15.4	1.46	0	0	0	99.2	95.8	99.0				
05/08/2020	400	204	490	244	58	58.12	6.8	50%	85%	91%	68%				400	0.6	20.8	1	1.27	19.32	3.88	99.7	95.8	99.6	97.8	66.8	42.9	
17/08/2020	380	171	387.22	159.6	0	0	0	48%	71%	72%	44%				378	2.27	12.47	2.12	0	0	0	98.7	96.8	98.7				
21/08/2020	280	114.8	253.96	114.8	0	0	0	35%	48%	47%	32%				280	1.12	13.16	1.06	0	0	0	99.0	94.8	99.1				
17/09/2020	210	58.8	247.17	81.9	17.64	17.7	1.91	26%	25%	46%	23%				205	0.62	3.08	0.66	0.63	11.73	1.84	99.0	98.8	99.2	96.4	33.8	3.5	
23/11/2020	96	30.72	61.63	26.88	0	0	0	12%	13%	11%	07%				92	0.14	1.38	0.27	0	0	0	99.6	97.8	99.0				
11/12/2020	177	38.94	104.25	40.71	0	0	0	22%	16%	19%	11%				153	0.23	5.05	0.52	0	0	0	99.4	95.2	98.7				
Moyenne	-	93.3	214.07	96.69	26.85	26.92	3.09	31%	39%	40%	27%				-	0.63	8.46	1.24	0.62	12.94	2.09	99.3	96.1	97.9	97.3	36.1	16.7	
Min	83	24.07	42.25	21.58	5.18	5.2	0.54	10%	10%	08%	06%				87	0.13	1.3	0.09	0.19	5.07	0.62	98.7	93.9	83.5	96.4	2.5	-14.5	
Max	400	204	490	244	58	58.12	6.8	50%	85%	91%	68%				400	2.27	20.8	6.8	1.27	19.32	3.88	99.7	98.8	99.8	98.6	66.8	42.9	



K. INFORMATIONS GENERALES - SAINT MONTAN - STEP BOURG 665 EH

Station d'épuration de : ST MONTAN Village – 665 EH Maître d'ouvrage : DRAGA Code sandre : 06 09 07279 004 Bilan annuel de fonctionnement - Année : 2020 (*A transmettre une fois par an avant le 1 ^{er} Mars de l'année N+1)
--

RENSEIGNEMENTS DIVERS					
Nombre d'habitants raccordés au réseau collectif → (station à roseaux de 665 EH) OUI nombre d'abonnés au service public de l'assainissement → 429 (sur l'ensemble la commune)			Evolution par rapport à l'année précédente →		
Etablissements raccordés : Industries, Artisanat, Centres de vacance, Maisons de retraite, campings					
Nom	Type de rejets	Nature de l'activité	Existence d'une		
			Autorisation de rejet	Convention de rejet	
AUTOSURVEILLANCE = BILANS 24H					
Dates des derniers bilans	Réalisés par (exploitant, bureau d'études...)	Pollution entrante (en kg DBO5)	Respect des normes de rejet		
			DBO5	DCO	MES
8 au 9 juin 2020	SAUR	6.48	OUI	OUI	OUI
Un autre bilan 24 heures a été réalisé par Véolia au cours du 1 ^{er} semestre 2018					
Prise de compétence de l'assainissement collectif sur le territoire par la CC DRAGA depuis le 01/01/2018 Mise en place de prestations de contrôle des dispositifs d'autosurveillance réglementaire et suivi du fonctionnement des stations d'épurations et des rejets par le SATESE Attribution d'une DSP à compter du 01/07/2018 à SAUR sauf pour Saint Marcel D'Ardèche et Larnas avec un diagnostic permanent des STEP et réseaux					
Incidents importants A préciser incidents sur station et description de l'impact sur le milieu et mesures engagées.	Description → sans objet				
Travaux réalisés pendant l'année écoulée préciser travaux de maintenance, changement d'éléments...	Description → Pour 2021 : mise en place d'une mesure de débit sur le canal de sortie en continu avec télésurveillance.				
BOUES ET SOUS PRODUITS					
Boues :	Production en tonnes de matières sèches hors réactifs : → 0 TMS (station plantée de roseaux) Destination des boues (préciser nom et adresse) retraitement autre station, centre de compostage, incinération, épandage agricole, mise en décharge → COMPOSTAGE : 0 TMS (station plantée de roseaux)				
Refus de dégrillage	Volume ou poids produit dans l'année → 480 kg Destination → Décharge ordures ménagères				
Sables	Poids produit dans l'année → 0 m3 Destination →				
Graisses	Poids produit dans l'année → 0 m3 Destination → Station d'épuration de Montélimar (26)				



RESEAUX	
Connaissance du réseau	Date de réalisation du dernier diagnostic réseau → Lancement d'un schéma directeur sur l'ensemble du territoire de la DRAGA sur 2019 Bureau d'études ayant réalisé le diagnostic →
Longueur	Longueur totale → 6.1 km
Nature	Unitaire en % → 0 % Séparatif en % → 100 %
Déversoirs d'orage (DO) : Ouvrages présents sur le réseau (dont ouvrages en tête de station ou sur poste de relevage) permettant en cas de forte pluie le déversement direct d'une partie des eaux collectées	Nombre total de DO sur le réseau dont : - la charge est supérieure à 200 Equivalents Habitants (soit 12 kg de DBO5 par jour) 0 - la charge est inférieure à 200 Equivalents Habitants 0
Incidents importants A préciser incidents sur réseau et description de l'impact sur le milieu et mesures engagées.	Description → sans objet
Travaux réalisés pendant l'année écoulée - Elimination eaux parasites - Extension des réseaux - Réfection de tronçons...	Description Campagne de renouvellement de tampon GTS endommagés Renouvellement de 2 branchements obstrués par des racines Schéma directeur assainissement lancé en 2019 à l'échelle de toute la DRAGA
AUTRES COMMENTAIRES	
<i>Exemples : Préciser travaux programmés sur station ou réseaux (dont extension), changement destination des boues, changement d'exploitant....</i>	Prise de compétence de l'assainissement collectif sur le territoire par la CC DRAGA depuis le 01/01/2018 Attribution d'une DSP à compter du 01/07/2018 à SAUR sauf pour SMLA et Larnas avec un diagnostic permanent des STEP et réseaux Lancement d'un schéma directeur sur l'ensemble du territoire de la DRAGA sur 2019 (marché attribué en décembre 2018)



RENSEIGNEMENTS DIVERS					
Nombre d'habitants raccordés au réseau collectif ➔ (station à roseaux de 1200 EH) ou nombre d'abonnés au service public de l'assainissement ➔ 429 (sur l'ensemble de la commune)			Evolution par rapport à l'année précédente ➔		
Etablissements raccordés : Industries, Artisanat, Centres de vacance, Maisons de retraite, campings					
Nom	Type de rejets	Nature de l'activité	Existence d'une		
			Autorisation de rejet	Convention de rejet	
AUTOSURVEILLANCE = BILANS 24H					
Dates des derniers bilans	Réalisés par (exploitant, bureau d'études...)	Pollution entrante (en kg DBO5)	Respect des normes de rejet		
			DBO5	DCO	MES
8 au 9 Juin 2020	SAUR	13.44	OUI	OUI	OUI
3 au 4 Août 2020	SAUR	10.08	OUI	OUI	OUI
Un autre bilan 24 heures a été réalisé par Véolia au cours du 1 ^{er} semestre 2018					
Prise de compétence de l'assainissement collectif sur le territoire par la CC DRAGA depuis le 01/01/2018 Mise en place de prestations de contrôle des dispositifs d'autosurveillance réglementaire et suivi du fonctionnement des stations d'épurations et des rejets par le SATESE Attribution d'une DSP à compter du 01/07/2018 à SAUR sauf pour St Marcel d'Ardèche et Larnas avec un diagnostic permanent des STEP et réseaux					
Incidents importants A préciser incidents sur station et description de l'impact sur le milieu et mesures engagées.		Description ➔ sans objet			
Travaux réalisés pendant l'année écoulée préciser travaux de maintenance, changement d'éléments...		Description ➔ Pour 2021 : Mise en service d'une mesure de débit sur le canal de sortie en continu avec télésurveillance. Mise en place de matériaux pour protection des bâches			
BOUES ET SOUS PRODUITS					
Boues :		Production en tonnes de matières sèches hors réactifs : ➔ 0 TMS (station plantée de roseaux) Destination des boues (préciser nom et adresse) retraitement autre station, centre de compostage, incinération, épandage agricole, mise en décharge ➔ COMPOSTAGE : 0 TMS (station plantée de roseaux)			
Refus de dégrillage		Volume ou poids produit dans l'année ➔ 480 kg Destination ➔ Décharge ordures ménagères			
Sables		Poids produit dans l'année ➔ 0 m3 Destination ➔			



Graisses	Poids produit dans l'année → 0 m3 Destination → Station d'épuration de Montélimar (26)
RESEAUX	
Connaissance du réseau	Date de réalisation du dernier diagnostic réseau → Lancement d'un schéma directeur sur l'ensemble du territoire de la DRAGA sur 2019 Bureau d'études ayant réalisé le diagnostic →
Longueur	Longueur totale → 6.1 km
Nature	Unitaire en % → 0 % Séparatif en % → 100 %
Déversoirs d'orage (DO) : Ouvrages présents sur le réseau (dont ouvrages en tête de station ou sur poste de relevage) permettant en cas de forte pluie le déversement direct d'une partie des eaux collectées	Nombre total de DO sur le réseau dont : - la charge est supérieure à 200 Equivalents Habitants (soit 12 kg de DBO5 par jour) 0 - la charge est inférieure à 200 Equivalents Habitants 0
Incidents importants A préciser incidents sur réseau et description de l'impact sur le milieu et mesures engagées.	Description → sans objet
Travaux réalisés pendant l'année écoulée - Elimination eaux parasites - Extension des réseaux - Réfection de tronçons...	Description → Campagne de renouvellement de tampons GTS endommagés Renouvellement de 2 branchements obstrués par des racines -
AUTRES COMMENTAIRES	
<i>Exemples : Préciser travaux programmés sur station ou réseaux (dont extension), changement destination des boues, changement d'exploitant....</i>	Prise de compétence de l'assainissement collectif sur le territoire par la CC DRAGA depuis le 01/01/2018 Attribution d'une DSP à compter du 01/07/2018 à SAUR sauf pour St Marcel d'Ardèche et Larnas avec un diagnostic permanent des STEP et réseaux Début du schéma directeur assainissement en 2019 à l'échelle de toute la DRAGA

M. INFORMATIONS GENERALES - SAINT MONTAN - STEP LES MOYNACHES 160 EH

Station d'épuration de : ST MONTAN Moynaches – 160 EH Maître d'ouvrage : DRAGA Code sandre : 06 09 07279 002 Bilan annuel de fonctionnement - Année : 2020 <i>(*A transmettre une fois par an avant le 1^{er} Mars de l'année N+1)</i>
--

RENSEIGNEMENTS DIVERS					
Nombre d'habitants raccordés au réseau collectif → (station à roseaux de 160 EH) OU nombre d'abonnés au service public de l'assainissement → 429 (sur toute la commune)			Evolution par rapport à l'année précédente →		
Etablissements raccordés : Industries, Artisanat, Centres de vacance, Maisons de retraite, campings					
Nom	Type de rejets	Nature de l'activité	Existence d'une		
			Autorisation de rejet	Convention de rejet	
AUTOSURVEILLANCE = BILANS 24H					
Dates des derniers bilans	Réalisés par (exploitant, bureau d'études...)	Pollution entrante (en kg DBO5)	Respect des normes de rejet		
			DBO5	DCO	MES
Pas de bilan					
Prise de compétence de l'assainissement collectif sur le territoire par la CC DRAGA depuis le 01/01/2018 Mise en place de prestations de contrôle des dispositifs d'auto-surveillance réglementaire et suivi du fonctionnement des stations d'épurations et des rejets par le SATESE Attribution d'une DSP à compter du 01/07/2018 à SAUR sauf pour St Marcel d'Ardèche et Larnas avec un diagnostic permanent des STEP et réseaux					
Incidents importants A préciser incidents sur station et description de l'impact sur le milieu et mesures engagées.	Description → sans objet				
Travaux réalisés pendant l'année écoulée préciser travaux de maintenance, changement d'éléments...	Description → Extension AC et EP pour desservir le nouveau quartier de Baugallie Pour 2021 : Mise en place de matériaux pour protection des bâches				
BOUES ET SOUS PRODUITS					
Boues :	Production en tonnes de matières sèches hors réactifs : → 0 TMS (station plantée de roseaux) Destination des boues (préciser nom et adresse) retraitement autre station, centre de compostage, incinération, épandage agricole, mise en décharge → COMPOSTAGE : 0 TMS (station plantée de roseaux)				
Refus de dégrillage	Volume ou poids produit dans l'année → 240 kg Destination → Décharge ordures ménagères				
Sables	Poids produit dans l'année → 0 m3 Destination →				
Graisses	Poids produit dans l'année → 0 m3 Destination → Station d'épuration de Montélimar (26)				



RESEAUX	
Connaissance du réseau	Date de réalisation du dernier diagnostic réseau → Lancement d'un schéma directeur sur l'ensemble du territoire de la DRAGA sur 2019 Bureau d'études ayant réalisé le diagnostic →
Longueur	Longueur totale → 6.1 km
Nature	Unitaire en % → 0 % Séparatif en % → 100 %
Déversoirs d'orage (DO) : Ouvrages présents sur le réseau (dont ouvrages en tête de station ou sur poste de relevage) permettant en cas de forte pluie le déversement direct d'une partie des eaux collectées	Nombre total de DO sur le réseau dont : - la charge est supérieure à 200 Equivalents Habitants (soit 12 kg de DBO5 par jour) 0 - la charge est inférieure à 200 Equivalents Habitants 0
Incidents importants A préciser incidents sur réseau et description de l'impact sur le milieu et mesures engagées.	Description → sans objet
Travaux réalisés pendant l'année écoulée - Elimination eaux parasites - Extension des réseaux - Réfection de tronçons...	Description → sans objet
AUTRES COMMENTAIRES	
<i>Exemples : Préciser travaux programmés sur station ou réseaux (dont extension), changement destination des boues, changement d'exploitant....</i>	Prise de compétence de l'assainissement collectif sur le territoire par la CC DRAGA depuis le 01/01/2018 Attribution d'une DSP à compter du 01/07/2018 à SAUR sauf pour St Marcel d'Ardèche et Larnas avec un diagnostic permanent des STEP et réseaux Début du schéma directeur assainissement en 2019 à l'échelle de toute la DRAGA



N. INFORMATIONS GENERALES - VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH

N.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE

Agglomération d'assainissement		Code Sandre		060000107346
Commune	VIVIERS			
Taille de l'agglomération	CBPO = 150,78 kg DBO5/j (2513 EH)			
Système de collecte		Code Sandre		060807346001
Nom	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH			
Type(s) de réseau	Séparatif et unitaire			
Industriels raccordés	NON			
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Sylvain FAURE – sylvain.faure@saur.com			
Station de traitement des eaux usées		Code Sandre		060907346003
Nom	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH			
Lieu d'implantation	VIVIERS			
Date de mise en œuvre	2014			
Maître d'ouvrage	DRAGA			
Capacité Nominale	Organique en kg/jour de DBO5	Hydraulique en m³/jour	Q Pointe en m³/heure	Equivalent habitant
Temps sec	240	1 480	82	4 000
Temps pluie		1 480		
Débit de référence	1 480 m³/j il s'agit du débit nominal (le débit de référence est de 1078 m3/j en 2020)			
Charge entrante en DBO5 maximale (année 2020)			150,78 kg/jour	2 513 eq. Hab.
File Eau	Type de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)	
	Filière de traitement		Traitement secondaire – Dénitrification	
File Boue	Type de traitement		Déshydratation et Compostage	
	Filières de traitement		Séchage solaire	
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Sylvain FAURE – sylvain.faure@saur.com			
Milieu récepteur				
Nom	Le Rhône de la confluence Isère à Avignon			
Masse d'eau	FRDR2007 - Rhône à Châteauneuf du Rhône			
Type	Rejet superficiel		oui	Eau douce de surface
	Rejet souterrain		non	/



N.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE

Commune	Année du dernier schéma directeur d'assainissement	Année de la dernière étude diagnostic	Date du zonage Eaux usées	Date du zonage Eaux pluviales	Date d'annexion du zonage EU et EP au PLU
Viviers	2010 et 2019 en cours	2009	2010	/	2012

Le manuel d'autosurveillance du système d'assainissement a été mis à jour et validé par l'agence de l'eau RMC et la DREAL. Il a été signé par le service de la police de l'eau le 28/07/2020. L'analyse de risque et de défaillance a été jointe au manuel d'autosurveillance.

Lancement d'un schéma directeur sur l'ensemble du territoire de la DRAGA sur 2019.

Le schéma directeur assainissement est structuré en 5 phases dont l'avancement est le suivant :

- Phase 1 - Synthèse et pré diagnostic
 - Etat des lieux du territoire, du service d'assainissement collectif, des réseaux (EU/EP) et ouvrages (recensement, état, fonctionnement...), synthèse des données et études existantes et conformité des installations d'ANC
 - Réalisation : premier semestre 2019
- Phase 2 - Diagnostic de l'assainissement non collectif et collectif
 - Campagne de mesures : en période de nappe haute entre décembre 2019 et février 2020, puis en période estivale (juillet/août 2020)
 - Suivi de la pluviométrie, 36 points de mesure de débit en continu (réseau, STEP, PR, DO) et récupération des données des exploitants (31 points)
 - 17 bilans pollution en temps sec, 9 bilans en temps de pluie, 1 bilan sur Imbours (période estivale) ;
 - Campagne de sectorisation nocturne : localisation des tronçons sensibles aux intrusions d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP)
 - Préconisations d'investigations complémentaires - proposition de secteurs à investiguer sur la base des résultats :
 - Des mesures par temps sec et investigations nocturnes (passages caméra)
 - Des mesures par temps de pluie (tests à la fumée)
- Phase 3 - Modélisation et investigations complémentaires
 - Investigations complémentaires réalisées au second semestre 2020
 - Note hydraulique et modélisation puis synthèse et rapport de fin de phase 3 : prévu début 2021
- Phase 4 - Schéma directeur de l'assainissement
 - Proposition de scénarios, étude précise du scénario retenu et conclusions, proposition de zonage : en cours, finalisation prévue fin du premier semestre 2021
- Phase 5 - Zonage de l'assainissement et enquête publique : finalisation prévue en 2021 suivant avancement en parallèle avec les premières phases du PLUiH



O. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

O.1. LES RACCORDEMENTS

O.1.1. Les raccordements domestiques

Il y n'a pas eu de nouveaux branchements assainissement de réalisés en 2020.

Commune	Code INSEE	(A) Population totale de la zone collectée	Population raccordable de la zone collectée	Nombre total de branchements	(B) Population raccordée	Taux de raccordement (B)/(A)
Viviers	07346	2583	0	1529	2583	100%

La population totale de la commune de Viviers est de 3993 habitants.

O.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements

Commune de Viviers	Nb de rejets non domestiques	Nb et % de conventions	Nb et % d'autorisations	Modalités de suivi
Viviers	0	-	-	-

Après vérification la cave coopérative ne déverse pas ses effluents dans le réseau collectif d'assainissements. De plus l'hôpital rural (Opalines) n'est pas un établissement médical, ses rejets sont d'ordre domestique. Ces établissements ne sont donc plus concernés par ce paragraphe. Le manuel d'autosurveillance a été mis à jour dans ce sens-là également.

Pas de nouveaux raccordements non domestiques en 2020, aucune convention de déversement délivrée.



O.2. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

Travaux réalisés en 2020 :

Commune	Détail
Viviers – réseau	Poursuite sur schéma directeur assainissement sur la DRAGA qui débouchera sur un programme de travaux
Viviers - réseau	Mise en place d'une mesure de débit sur le déversoir d'orage Allée du Rhône. Point classé en point R1 dans le manuel d'autosurveillance. Les données seront déposées à partir de l'année 2021 conformément au manuel d'autosurveillance.
Viviers – step	Modification des pompages des flottants
Viviers - réseau	Campagne de renouvellement de tampon GTS
Viviers – step	Renouvellement de regards sur l'ancienne canalisation de rejet de la STEP sur demande de la CNR

Travaux réalisés en 2021 :

Commune	Détail
Viviers	Rue Chalès – renouvellement de réseau et branchements

Le schéma directeur assainissement qui est en cours sur la commune précisera les travaux à effectuer sur le réseau, avec notamment : La réduction des eaux parasites, la protection du réseau contre les crues du Rhône et l'impact des déversements sur le milieu récepteur.

Ci-dessous le programme de travaux issu du dernier SDA (2009) :

Nature des travaux à réaliser	Année de réalisation	Durée des travaux	Niveau d'avancement	Précisions (si travaux repoussés ou annulés)
Arrêt de la station La Moutte	2009	3 mois	Réalisé	
Construction d'une nouvelle station d'épuration	2014	9 mois	Réalisé	
Diminution du taux d'infiltration d'eau parasite dans le réseau	2009 b	NC	En cours	2017 : mise en séparatif de la rue Faubaug/La Madeleine



O.3. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE

O.3.1. Quantité et destination des sous-produits évacués au cours de l'année

Sous-produits évacués	Quantité brute (en kg)	Destinations(s) et répartition(s)
Refus de dégrillage	0	Refus dégrillage évacué vers dé (100 %)
Sables	0	Sable produit évacué vers STEP (100 %)
Huiles / Graisses	0	
Matières de curage	5 000	STEP de Montélimar 26

O.4. Bilan des déversements au milieu par le système de collecte

O.4.1. Bilan sur les volumes déversés au milieu par le système de collecte

Pour les déversements des points A1 et R1 :

DO allée du Rhône : l'AP classe ce DO > 120 kgDBO₅/j à partir de 2040. Ce DO est classé en point R1 en attendant. Une mesure de débit sera effective au premier trimestre 2021. Les volumes déversés et les temps de surverse sur ce point seront déposés sur VERSEAU. Le manuel d'autosurveillance a été mis à jour dans ce sens-là.

O.4.2. Tableau récapitulatif des déversements par mois en point A1, R1 et la pluie

Non concerné pour 2020

O.4.3. Bilan sur les charges de pollution déversées au milieu par le système de collecte

Non concerné pour 2020

O.4.4. Tableau récapitulatif des déversements au milieu par le système de collecte

Non concerné pour 2020

O.5. Synthèse du suivi métrologique du dispositif d'autosurveillance du système de collecte

Non concerné pour 2020

O.6. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

Pas de points A1 sur le réseau.

DO allée du Rhône : l'AP classe ce DO > 120 kgDBO₅/j à partir de 2040. Ce DO est classé en point R1 en attendant. Une mesure de débit sera effective au premier trimestre 2021. Les volumes déversés et les temps de surverse sur ce point seront déposés sur VERSEAU. Le manuel d'autosurveillance a été mis à jour dans ce sens-là.

DO Les Perriers, DO Quartier La Moutte et TP PR St Alban : Dans le cadre du schéma directeur assainissement lancé sur la DRAGA une étude spécifique sera effectuée sur ces 3 points de déversement. Elle précisera notamment l'incidence des déversements sur le milieu.

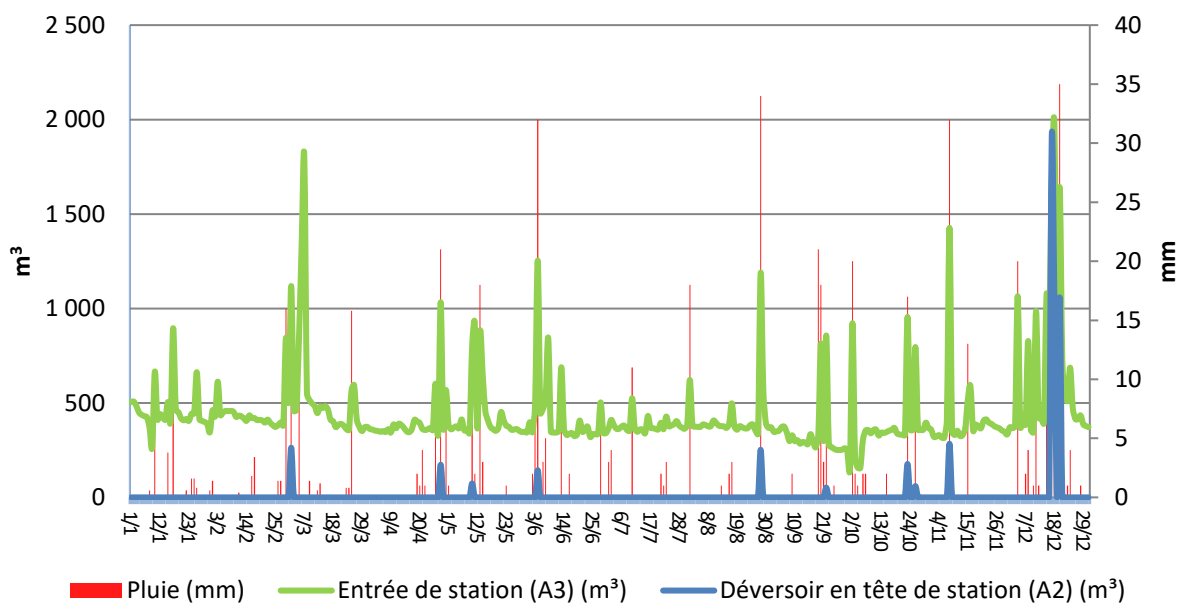


P. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH

P.1. BILAN SUR LES VOLUMES

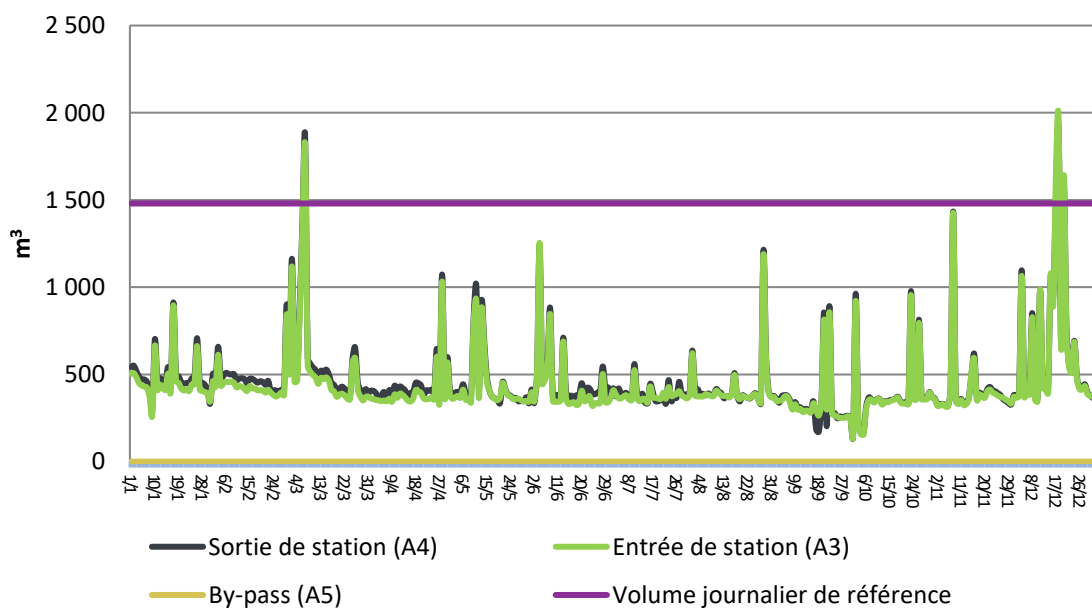
P.1.1. Volume entrant dans le système de traitement

Volume journalier au niveau du déversoir en tête de station (A2) et de l'entrée de la station (A3) en m³/j



P.1.2. Volume sortant du système de traitement

Volume journalier au niveau de l'entrée (A3), de la sortie (A4) et au niveau du Bypass (A5) en m³/j





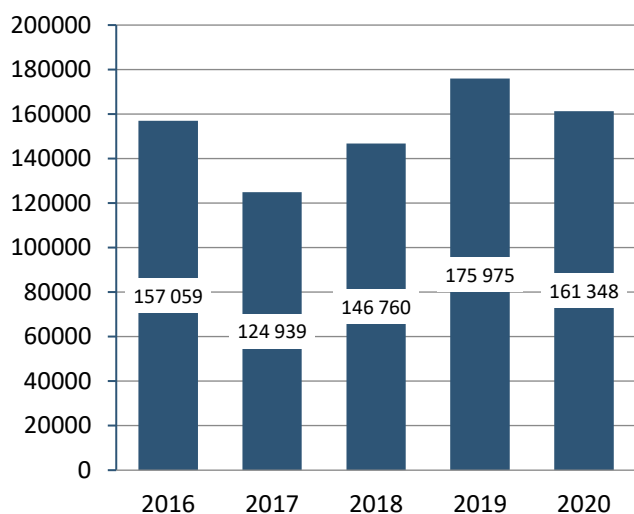
P.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant

Mesure	Année	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Jui.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Entrée de station (A3) (m3)	2016	16 143	9 683	11 499	8 486	12 473	21 554	11 111	10 633	10 611	15 679	17 305	11 882	157 059
Entrée de station (A3) (m3)	2017	11 344	11 110	12 989	9 306	12 262	9 034	10 097	10 385	8 318	9 459	8 118	12 517	124 939
Entrée de station (A3) (m3)	2018	25 762	14 134	15 823	7 415	8 767	8 726	7 812	8 005	8 731	11 266	13 964	16 355	146 760
Entrée de station (A3) (m3)	2019	12 765	13 932	13 501	13 657	10 167	12 324	11 694	11 023	11 385	15 973	23 104	26 450	175 975
Entrée de station (A3) (m3)	2020	14 092	12 785	17 042	12 042	13 349	12 873	11 764	13 027	10 150	11 729	12 187	20 308	161 348
Sortie de station (A4) (m3)	2016	16 419	9 758	11 641	8 511	12 547	21 508	11 105	10 590	10 526	15 901	17 512	11 973	157 991
Sortie de station (A4) (m3)	2017	11 526	11 216	13 059	9 291	12 349	8 966	10 141	10 415	8 289	9 429	8 153	12 728	125 562
Sortie de station (A4) (m3)	2018	26 080	14 376	15 922	7 254	8 798	8 672	7 903	8 031	8 761	11 399	14 380	16 704	148 280
Sortie de station (A4) (m3)	2019	13 029	14 213	13 784	13 865	10 298	12 357	11 766	11 286	11 570	15 978	23 615	27 466	179 227
Sortie de station (A4) (m3)	2020	15 179	13 984	18 272	13 173	13 891	14 060	12 003	13 246	10 103	11 959	12 357	20 379	168 606
Déversoir en tête station (A2) (m3)	2016	2 089	1 293	287	0	0	1 179	13	0	919	811	3 864	15	10 470
Déversoir en tête station (A2) (m3)	2017	0	0	0	0	53	0	0	0	0	0	58	0	111
Déversoir en tête station (A2) (m3)	2018	40 662	0	226	46	487	0	0	63	0	224	2 199	104	44 011
Déversoir en tête station (A2) (m3)	2019	0	867	0	572	41	731	0	0	350	3 807	4 466	6 182	17 016
Déversoir en tête station (A2) (m3)	2020	0	0	263	173	74	144	0	252	52	237	284	4 001	5 480
Pluie (mm)	2016	45,78	45,78	45,78	45,78	69,2	61,04	45,78	14,2	38	185	109	16	721,32
Pluie (mm)	2017	17	32	36	40	111	18	35	19	16	0	68	57	449
Pluie (mm)	2018	90	16	115	88	111	40	11	70	7,4	157	177	27	909,4
Pluie (mm)	2019	20	33	16,8	91,4	21	36,7	23	3	29	142	183	83	681,9
Pluie (mm)	2020	29,8	26,2	51,6	46	40	71	24	62	58	57	48	150	663,6

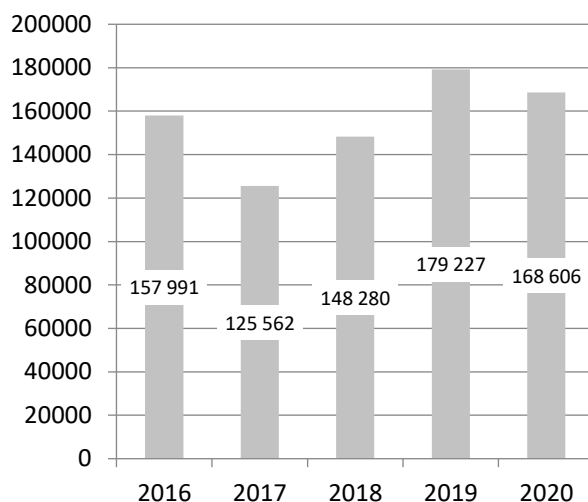




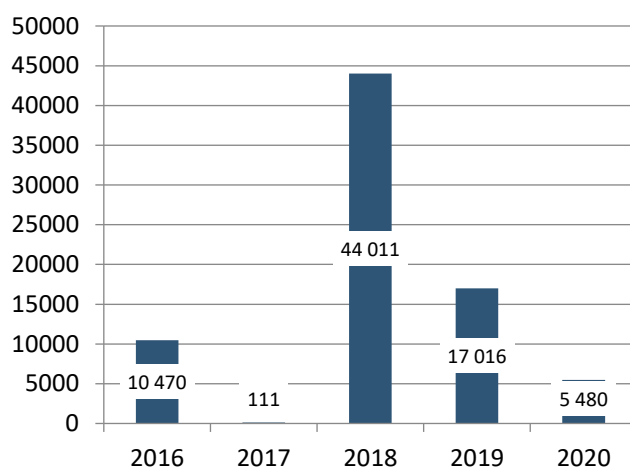
**Evolution du volume annuel
Entrée de station (A3) en m³**



**Evolution du volume annuel
Sortie de station (A4) en m³**



**Evolution du volume annuel
Déversoir en tête de station (A2) en m³**



L'année 2020 a été guère moins pluvieuse que l'année 2019, cependant le volume déversé en entrée de station (point A2) est en baisse. La quasi-totalité du volume déversé s'est produite au mois de décembre avec une forte pluviométrie (150 mm sur le mois)

Le taux de charge hydraulique moyen de la station est en légère baisse. Le volume moyen reçu s'élève à 462 m³/j soit un taux de charge hydraulique de 77 % (par rapport à la charge hydraulique nominale par temps sec ; à savoir 600 m³/j). Le volume d'effluent reçu par la station est très sensible à la pluviométrie.

La capacité nominale hydraulique de la station (1480 m³/j par temps de pluie) a été atteint ou dépassé à plusieurs reprises au cours de l'année. Pour rappel, le débit de référence pour l'année 2020 s'élève à 1078 m³/j.



P.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE

Ci-dessous la description des termes qui seront utilisés dans ce chapitre en fonction des caractéristiques de l'installation :

Volume réglementaire entrée V_e = Volume ($A_2 + A_3 + A_7$)

- Déversoir entrée STEP (A_2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A_3)
- Et Apports extérieurs (A_7) le cas échéant

Volume réglementaire sortie V_s = Volume ($A_2 + A_4 + A_5$)

- Sortie de la station (A_4)
- Bypass intermédiaire (A_5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A_2) le cas échéant

Flux réglementaire entrée F_e = Flux ($A_2 + A_3 + A_7$)

- Déversoir entrée STEP (A_2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A_3)
- Et Apports extérieurs (A_7) le cas échéant

Flux réglementaire sortie F_s = Flux ($A_2 + A_4 + A_5$)

- Sortie de la station (A_4)
- Bypass intermédiaire (A_5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A_2) le cas échéant

Concentration réglementaire $C_r = 1000 * F_r / V_r$ (C_e : entrée ; C_s : sortie)

- F_r : Flux réglementaire (F_e : entrée ; F_s : sortie)
- V_r : Volume réglementaire (V_e : entrée ; V_s : sortie)

Rendement réglementaire $R_{dtr} = 100 \times [1 - (F_s / F_e)]$

- F_s : Flux réglementaire sortie
- F_e : Flux réglementaire entrée



P.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles

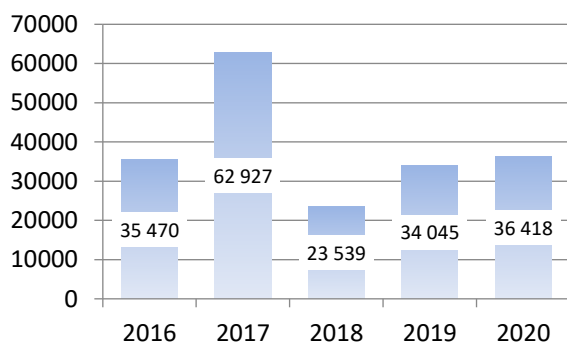
Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

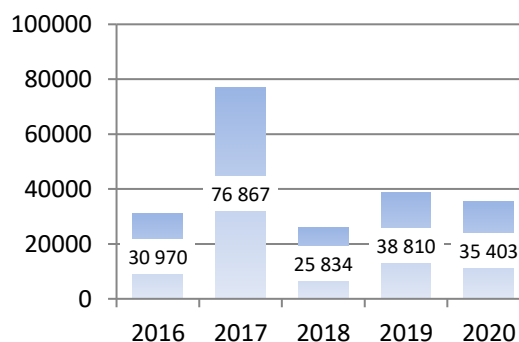
Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt :

- Charge kg /an = [moyenne (Concentration (A2) mg/L x Volume déversé (A2) m³) + moyenne (Concentration (A3) mg/L x Volume entrée (A3) m³) + moyenne (Concentration (A7) mg/L x Volume apports (A7) m³)] x 365 /1000

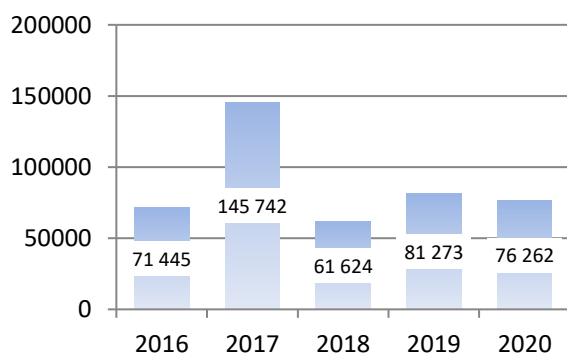
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
DBO5 en kg/an**



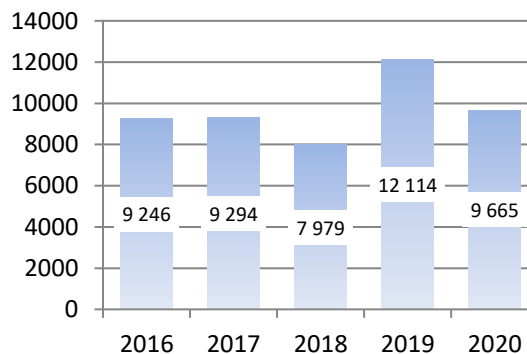
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
MES en kg/an**



**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
DCO en kg/an**

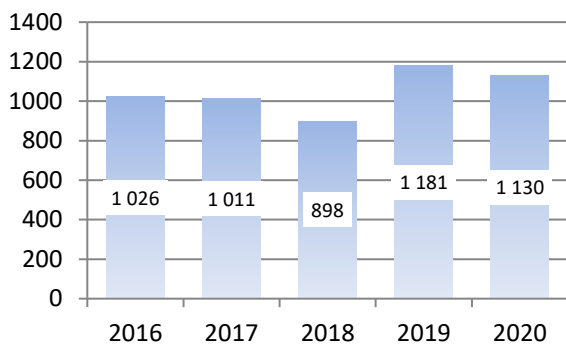


**Evolution des charges entrantes
annuelles
Azote Kjeldhal en kg/an**

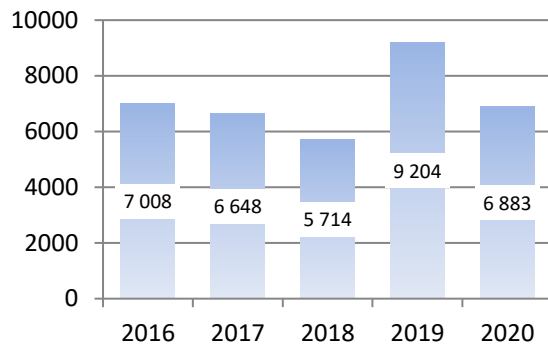




**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
Phosphore total en kg/an**



**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
Azote Ammoniacal en kg/an**



Le taux de charge organique moyen de la station est stable par rapport à l'année 2019. Le taux de charge moyen s'élève à 41 % pour l'année 2020 (100 kg DBO5/j).

La CBPO qui s'élève à 150.8 kg de DBO5 (le 01/11/2020) n'a pas dépassée la capacité nominale organique de la station (240 kg DBO5). Elle représente 63 % de capacité nominale.



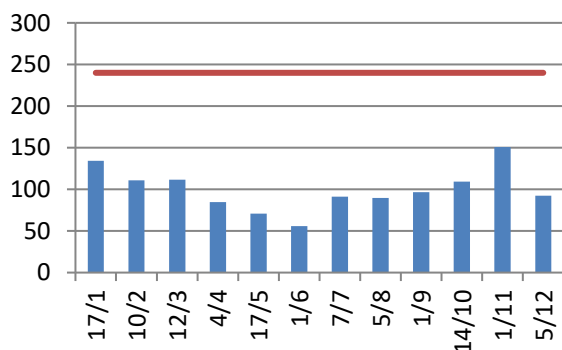
P.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

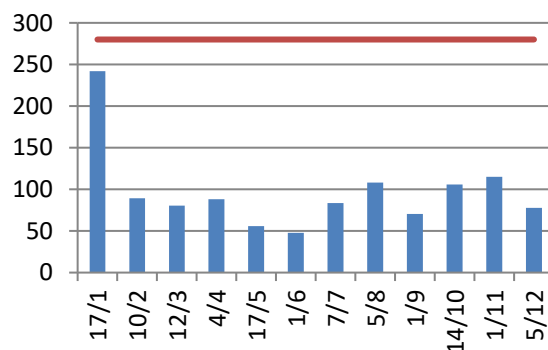
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

Flux entrée réglementaire Fe kg/j = Concentration réglementaire Ce (mg/L) x Volume réglementaire entrée Ve (m³) / 1000

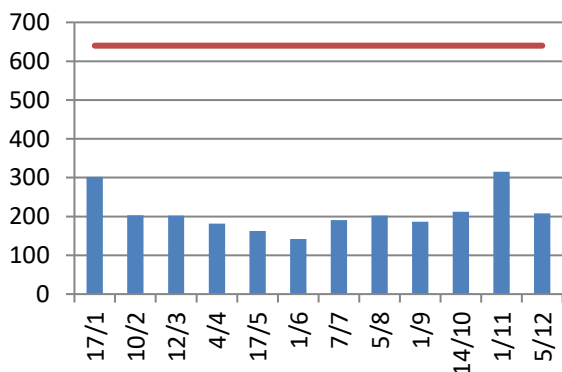
**Charge entrante
DBO5 en kg/j**



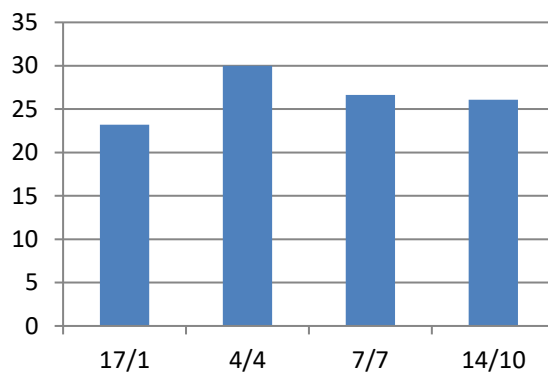
**Charge entrante
MES en kg/j**



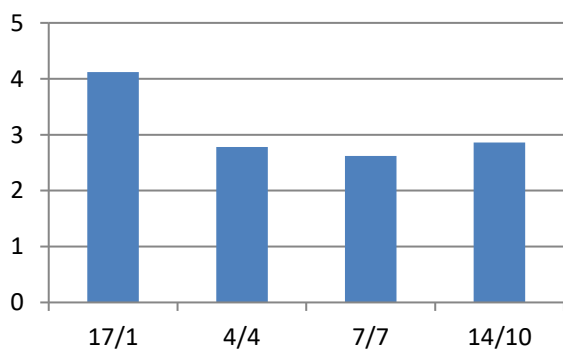
**Charge entrante
DCO en kg/j**



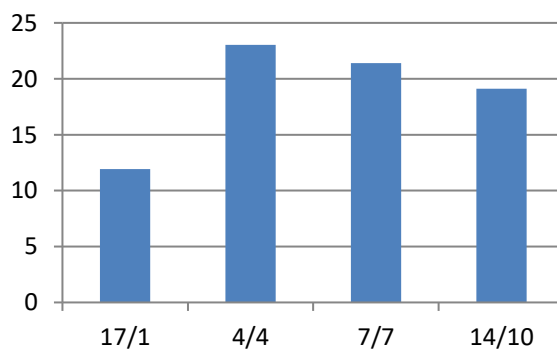
**Charge entrante
Azote Kjeldhal en kg/j**



**Charge entrante
Phosphore en kg/j**



**Charge entrante
Azote ammoniacal en kg/j**





P.2.3. La pollution déversée en tête de station

Flux Déversoir en tête de station (A2) kg/j = Concentration réglementaire Cr en A2 (mg/L) x Volume Déversoir en tête de station (A2) (m³) / 1000

Il n'y a pas eu de déversement en tête de station un jour de bilan 24 heures. Les déversements se sont produits hors jour de bilan.

Tous les déversements au point A2 (poste de relevage entrée) se sont produits des jours de pluie, ou des lendemains de jour de pluie. Les concentrations de pollution utilisées au point A2 sont celles mesurées en entrée de la station d'épuration au cours des 3 dernières années à savoir :

- Par temps de pluie : les concentrations moyennes minimales des 3 dernières années précédant l'année en cours.
- Par temps sec : les concentrations moyennes des 3 dernières années précédant l'année en cours.

	Concentrations de temps sec			Concentrations de temps pluie		
	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO5 (mg/l)	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO5 (mg/l)
2017	392,5	833,1	360,0	160,0	501,0	240,0
2018	210,1	526,3	195,2	23,0	98,0	26,0
2019	235,0	500,1	214,8	70,0	193,0	67,0
Moyenne	279,2	619,8	256,7	84,3	264,0	111,0

Pas de déversement par temps sec sur le point A2.

DATE RELEVÉ	Entrée de station (R) / Mètre cube	Pluie / mm	Déversoir en tête de station (R) / Mètre cube	1305 Matières en suspension / mg/l	1313 Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5) / mg/l	1314 Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.) / mg/l	Charge en MES (Kg/j)	Charge en DBO5 (Kg/j)	Charge en DCO (Kg/j)
02/03/2020	1 119,0	16,4	263,0	84,0	111,0	264,0	22,1	29,2	69,4
28/04/2020	1 033,0	21,0	173,0	84,0	111,0	264,0	14,5	19,2	45,7
10/05/2020	802,0	15,0	74,0	84,0	111,0	264,0	6,2	8,2	19,5
04/06/2020	1 254,0	32,0	144,0	84,0	111,0	264,0	12,1	16,0	38,0
28/08/2020	1 188,0	34,0	252,0	84,0	111,0	264,0	21,2	28,0	66,5
22/09/2020	857,0	13,0	52,0	84,0	111,0	264,0	4,4	5,8	13,7
23/10/2020	955,0	17,0	177,0	84,0	111,0	264,0	14,9	19,6	46,7
26/10/2020	796,0	10,0	60,0	84,0	111,0	264,0	5,0	6,7	15,8
08/11/2020	1 427,0	32,0	284,0	84,0	111,0	264,0	23,9	31,5	75,0
17/12/2020	1 657,0	25,0	1 912,0	84,0	111,0	264,0	160,6	212,2	504,8
18/12/2020	1 973,0	18,0	1 030,0	84,0	111,0	264,0	86,5	114,3	271,9
20/12/2020	1 643,0	35,0	1 059,0	84,0	111,0	264,0	89,0	117,5	279,6

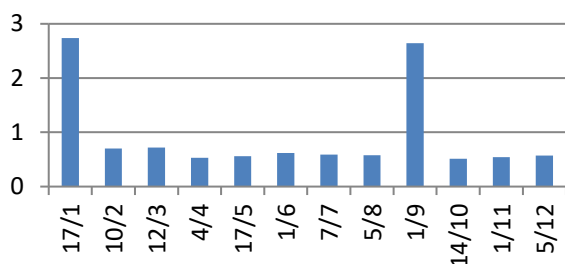


P.2.4. La pollution sortante du système de traitement

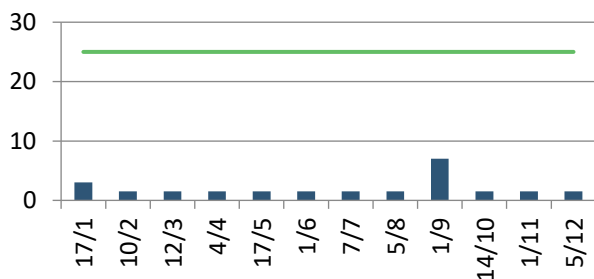
Flux réglementaire sortie $F_s \text{ kg/j} = \text{Concentration réglementaire sortie } C_s \text{ (mg/L)} \times \text{Volume réglementaire sortie } V_s \text{ (m}^3\text{)}/x 1000$

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

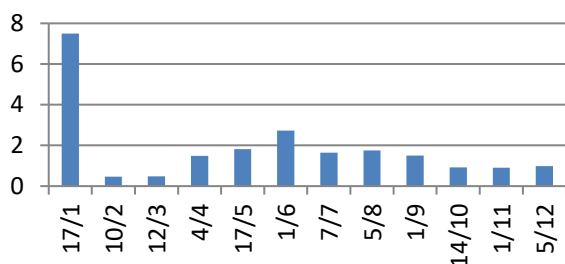
**Charge sortante
DBO5 en kg/j**



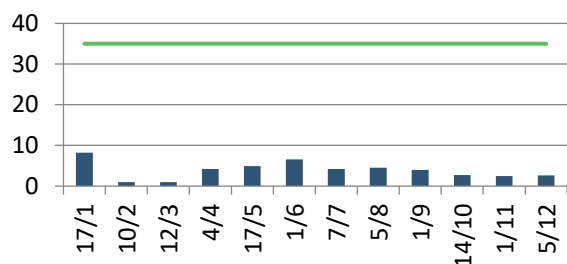
**Concentration sortante DBO5 en
mg/l**



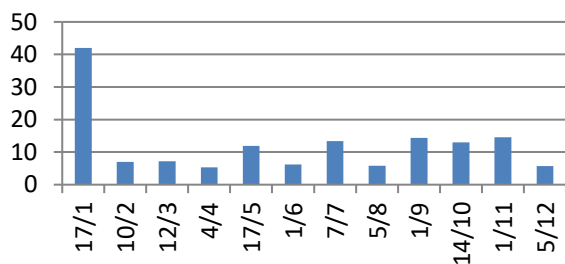
**Charge sortante
MES en kg/j**



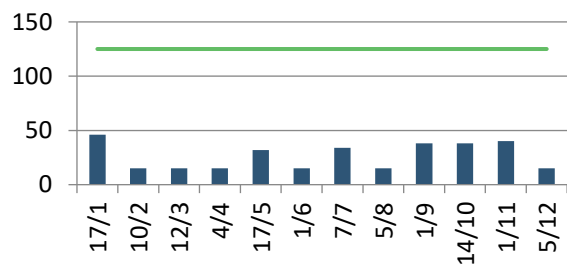
**Concentration sortante MES en
mg/l**



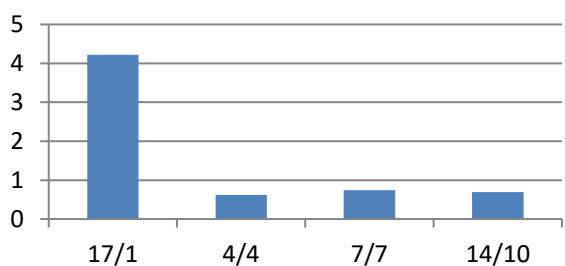
**Charge sortante
DCO en kg/j**



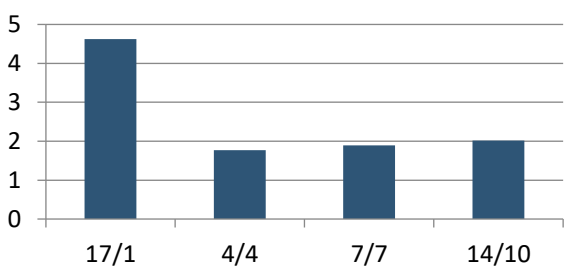
**Concentration sortante DCO en
mg/l**



**Charge sortante
Azote Kjeldhal en kg/j**

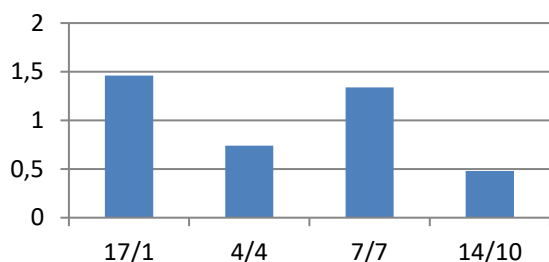


**Concentration sortante Azote
Kjeldhal en mg/l**

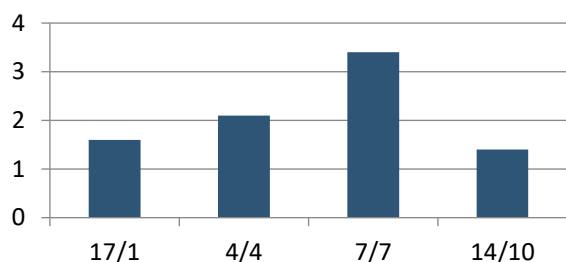




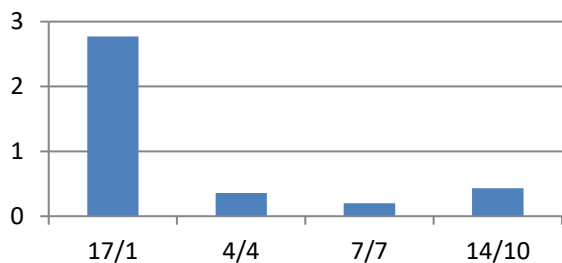
**Charge sortante
Phosphore en kg/j**



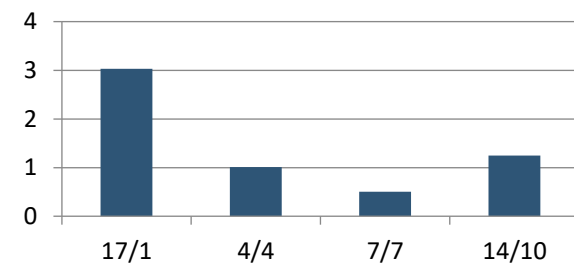
**Concentration sortante Phosphore
en mg/l**



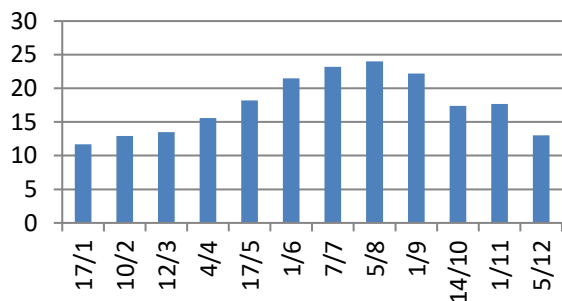
**Charge sortante
Azote ammoniacal en kg/j**



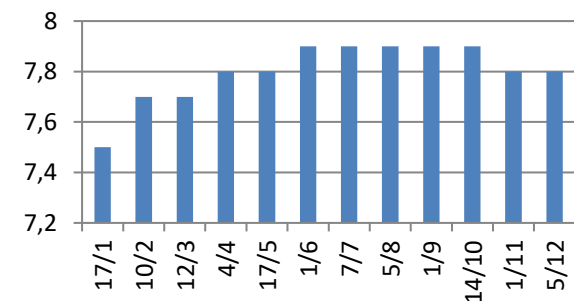
**Concentration sortante Azote
ammoniacal en mg/l**



Température en sortie en °C



pH en sortie



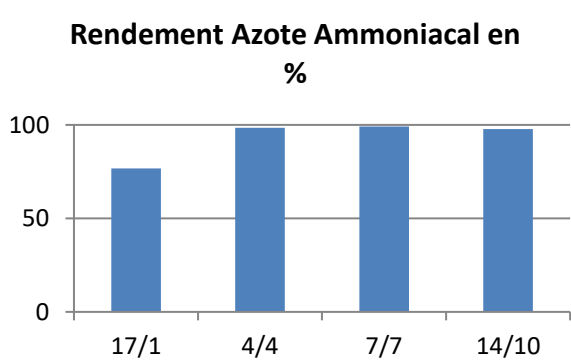
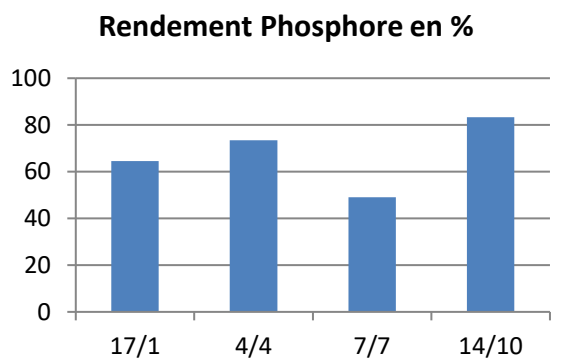
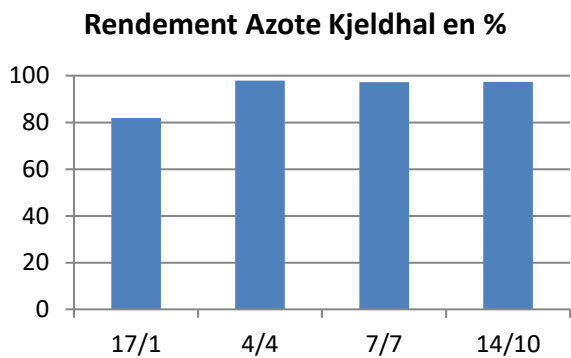
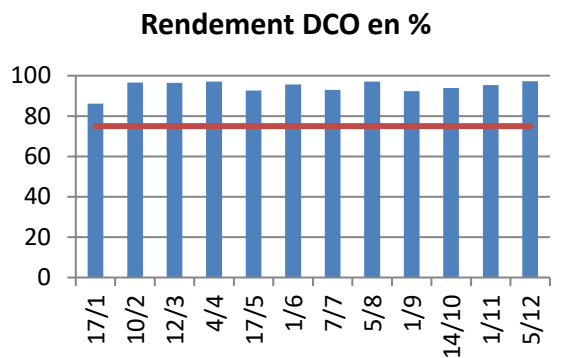
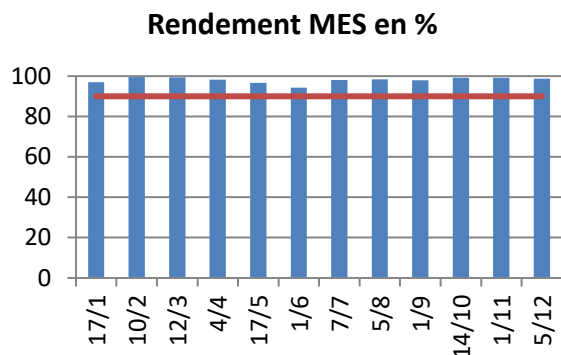
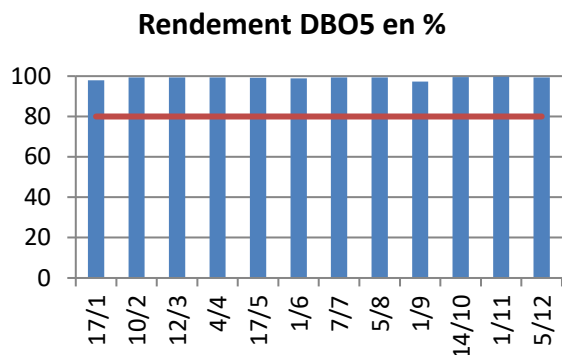
La norme de rejet est respectée pour les 12 bilans de pollution. Le rejet est resté de bonne qualité.

La température maximale de l'eau traitée a été atteinte le 05/08 avec 24°C, n'impactant pas le milieu récepteur.



P.2.5. Le calcul des rendements

Rendement réglementaire $R_{dtr} = 100 \times [1 - (\text{Flux réglementaire sortie } F_s / \text{Flux réglementaire entrée } F_e)]$



Les rendements épuratoires sont très bons pour les paramètres DBO5, DCO, MES et Azote. Ils sont moyens sur le paramètre Pt (pas de traitement de déphosphatation physico-chimique).



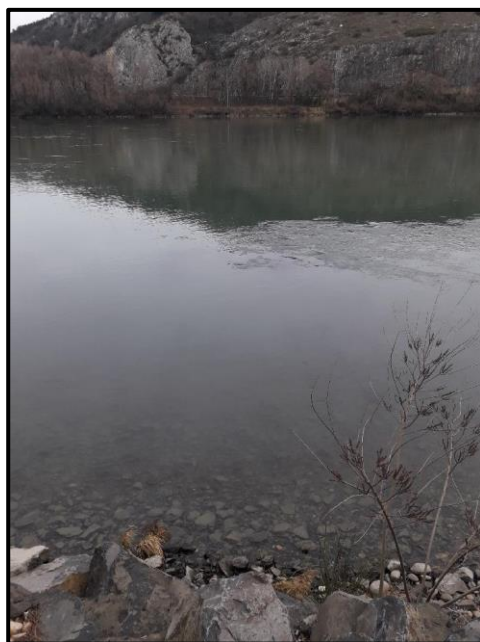
P.2.6. Le suivi bactériologique

Pas de suivi.

P.2.7. Le suivi du milieu récepteur

Pas de suivi analytique.

Le rejet et le déversoir de tête se font en un seul et même point. Il n'y a pas d'impact sur le milieu récepteur : absence de d'eutrophisation et d'odeur





P.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS

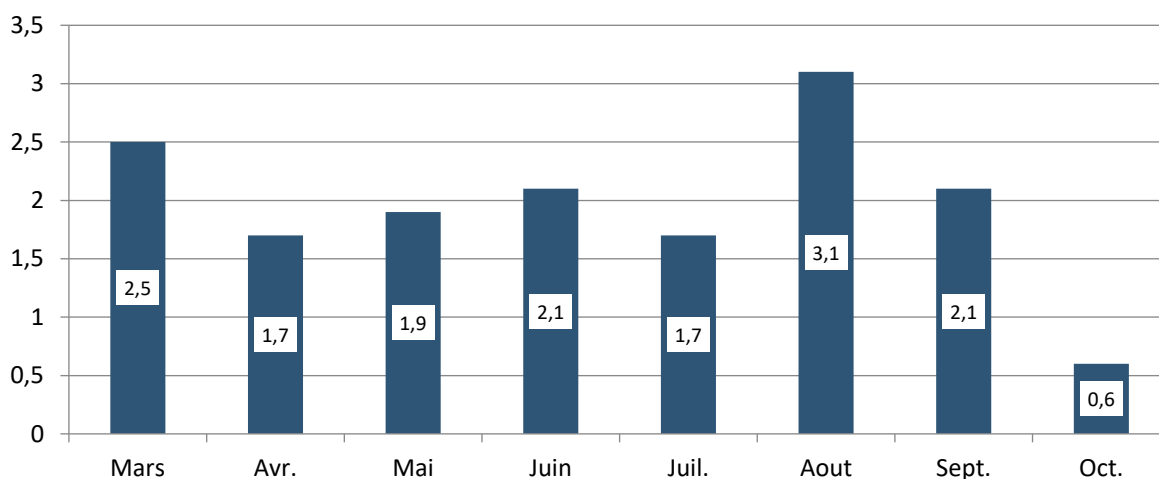
P.3.1. Les boues

Boues			Quantité annuelle brute (m³)	Quantité annuelle de matière sèche (tonnes de MS)
Boues produites (point A6)			1 221 m³	15,701 TMS
Boues apportées (point S5)	Origine station	Code SANDRE		
	Pas d'apport	-	-	-
Boues évacuées (point S6 et S17)			24 TMB	22,18 TMS

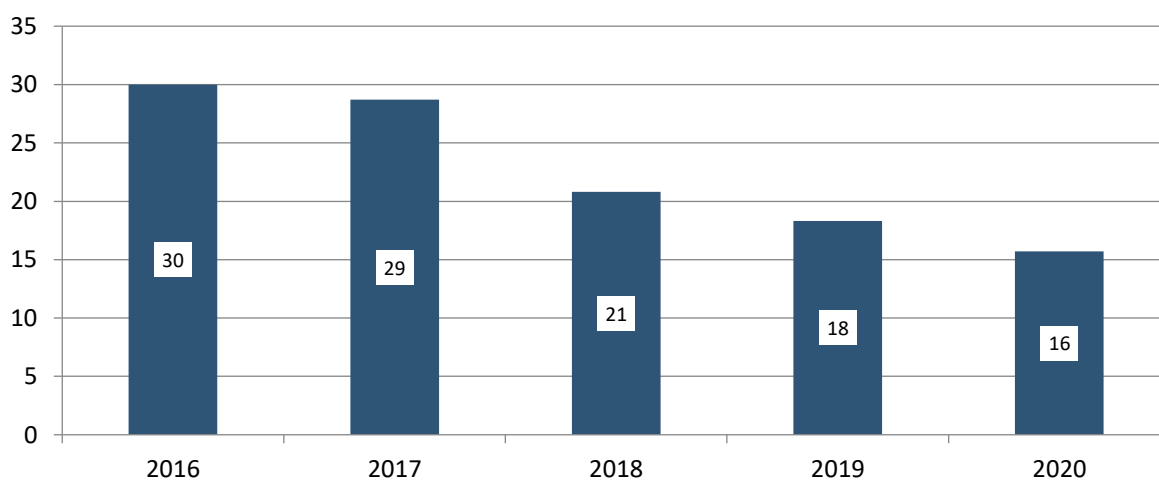
Les boues sont évacuées en centre de compostage

Répartition de la quantité annuelle de boues produites et son évolution (point A6)

Boues produites en tonnes de matière sèche par mois



Boues produites par tonne de matière sèche par an





Destinations des boues évacuées

Destinations	Tonnes de MS	%MS total	Observations
Boues traitées évacuées vers BIOVALOR	22,18	100.00%	Compostage

La siccité des boues évacuées est de 90.75 % de moyenne. Les boues extraites sont déshydratées sous serre de séchage, puis stockées sous abri avant d'être évacuées en compostage. En 2020, il y a eu 2 évacuations de boues en compostage.

Conformément à l'arrêté du 8 janvier 1998, les analyses suivantes ont été réalisées sur les boues avant le traitement en compostage : 2 Valeurs agronomiques + 2 Eléments traces métalliques + 1 PCB/HAP. Les analyses sont conformes à la réglementation.

P.3.2. Les autres sous-produits

Quantités annuelles et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année

Sous-produits évacués	Quantité annuelle brute en kg	Destination(s) (parmi la liste Sandre du tableau des boues)
Refus de dégrillage (S11) en kg	3 150	Refus dégrillage évacué vers dé
Huiles/Graisses (S9) en m3	0	Tamis rotatif sur la station

Quantités annuelles de sous-produits apportés au cours de l'année

Sous-produits apportés	Quantité annuelle brute	Précisions : origine des apports, traitement, éventuel...
Huiles / Graisses (S7)	-	-
Matières de vidanges (S12)	-	-
Matières de curages (S13)	-	-

Pas d'apport extérieur

P.3.3. Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU

Quantité des apports extérieurs au cours de l'année et quantité de pollution correspondante

Apports extérieurs	Quantité annuelle brute	Quantité de pollution
Matières de vidanges (S12)	-	-
Matières de curage (S13)	-	-
Autres (S18)	-	-

Pas d'apport extérieur. La station est équipée d'une fosse à matières de vidange, mais aucune convention n'est signée avec d'éventuels vidangeurs.

P.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS

P.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année

Energie	Consommation (en kWh)
Electricité pour 2020	180 551
Electricité pour 2019	172 521

P.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année

Réactifs utilisés	Filière de traitement	Consommation annuelle (kg)
Poly cation liquide pour 2020	Séchage solaire	104
Poly cation liquide pour 2019	Séchage solaire	164



P.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE

P.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement

Détail des opérations de maintenance :

LIBELLE INSTALLATION PRINCIPALE	DATE DE REALISATION	COMMENTAIRE POUR AGENT
VIVIERS - PR LES PERRIERS	18/06/19	Contrôle électrique 2019 - Si non-conformité U1 , apposer l'étiquette de non-conformité et appeler l'ordonnanceur
VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	19/02/20	2020 - Contrôle levage - Si non-conformité U1 , apposer l'étiquette de non-conformité et appeler l'ordonnanceur
VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	19/02/20	2020 - Contrôle levage - Si non-conformité U1 , apposer l'étiquette de non-conformité et appeler l'ordonnanceur
VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	19/02/20	2020 - Contrôle levage - Si non-conformité U1 , apposer l'étiquette de non-conformité et appeler l'ordonnanceur
VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	19/02/20	2020 - Contrôle levage - Si non-conformité U1 , apposer l'étiquette de non-conformité et appeler l'ordonnanceur
VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	19/02/20	2020 - Contrôle levage - Si non-conformité U1 , apposer l'étiquette de non-conformité et appeler l'ordonnanceur
VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	19/02/20	2020 - Contrôle levage - Si non-conformité U1 , apposer l'étiquette de non-conformité et appeler l'ordonnanceur
VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	19/02/20	2020 - Contrôle levage - Si non-conformité U1 , apposer l'étiquette de non-conformité et appeler l'ordonnanceur
VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	19/02/20	2020 - Contrôle levage - Si non-conformité U1 , apposer l'étiquette de non-conformité et appeler l'ordonnanceur
VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	19/02/20	2020 - Contrôle levage - Si non-conformité U1 , apposer l'étiquette de non-conformité et appeler l'ordonnanceur
VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	19/02/20	2020 - Contrôle levage - Si non-conformité U1 , apposer l'étiquette de non-conformité et appeler l'ordonnanceur
VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	19/02/20	2020 - Contrôle levage - Si non-conformité U1 , apposer l'étiquette de non-conformité et appeler l'ordonnanceur
VIVIERS - PR SAINT ALBAN	19/02/20	2020 - Contrôle levage - Si non-conformité U1 , apposer l'étiquette de non-conformité et appeler l'ordonnanceur
VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	19/02/20	2020 - Contrôle levage - Si non-conformité U1 , apposer l'étiquette de non-conformité et appeler l'ordonnanceur
VIVIERS - PR LA MOUTTE	19/02/20	2020 - Contrôle levage - Si non-conformité U1 , apposer l'étiquette de non-conformité et appeler l'ordonnanceur
VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	19/02/20	2020 - Contrôle levage - Si non-conformité U1 , apposer l'étiquette de non-conformité et appeler l'ordonnanceur
VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	06/04/20	2020 - Contrôle électrique - Si non-conformité U1 , apposer l'étiquette de non-conformité et appeler l'ordonnanceur
VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	15/05/20	Suite au défaut survenu sur le tamis rotatif, les ppes de relèvement ne démarrent plus, faire diag de réparation (demande de Rémy Anatole)
VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	06/08/20	Pose vis compacteur
VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	20/08/20	La pompe d'extraction a un débit quasiment nul, faire le diag de la partie hydraulique
VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	21/09/20	Remplacement électrovanne dégrilleur (nettoyage)
VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	10/09/20	Préparation chantier Renouvellement pompe à flottant.
VIVIERS - PR SAINT ALBAN	23/11/20	Pose d'un modem GSM3
VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	02/12/20	Le surpresseur d'eau indus ne démarre plus, faire diag.
VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	08/01/21	Remplacement un MAG5000 (afficheur) + 1 afficheur + pose de deux PARE SOLEIL

Fiche de non-conformité : sans objet pour l'année 2020

Formulaire de déclaration des opérations de maintenance : sans objet pour l'année 2020



P.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement

Sans objet

P.5.3. Bilan des alertes du protocole de protection des usages sensibles en aval du rejet

Aucune alerte n'a été donnée pour l'année 2020



P.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE

Au cours de cette année :

- L'année 2020 a été guère moins pluvieuse que l'année 2019, cependant le volume déversé en entrée de station (point A2) est en baisse. La quasi-totalité du volume déversé s'est produite au mois de décembre avec une forte pluviométrie (150 mm sur le mois).

Le taux de charge hydraulique moyen de la station est en légère baisse. Le volume moyen reçu s'élève à 462 m³/j soit un taux de charge hydraulique de 77 % (par rapport à la charge hydraulique nominale par temps sec ; à savoir 600 m³/j). Le volume d'effluent reçu par la station est très sensible à la pluviométrie.

- Le rejet est resté conforme toute l'année : les 12 bilans pollution sont conformes
- La capacité nominale hydraulique (1480 m³/j par temps de pluie) a été atteinte ou dépassé à plusieurs reprises
- Le taux de charge organique moyen de la station est stable par rapport à l'année 2019. Le taux de charge moyen s'élève à 41 % pour l'année 2020 (100 kg DBO₅/j).

La CBPO qui s'élève à 150.8 kg de DBO₅ (le 01/11/2020) n'a pas dépassée la capacité nominale organique de la station (240 kg DBO₅). Elle représente 63 % de capacité nominale.

- Pas d'impact du rejet de la station sur le milieu récepteur : absence d'eutrophisation et d'odeur. Dans le cadre du SDA, une étude sera faite sur l'impact des déversements sur le milieu récepteur.

Autocritique du système d'assainissement : réseau de collecte et station d'épuration

- **Réseau** : Les 5 postes de relevages du réseau sont équipés d'une télésurveillance ; ceci permet une intervention rapide en cas d'alarme ou de défaut. Le SDA en cours permettra d'établir un programme de travaux adapté.
- **DO allée du Rhône** : L'AP classe ce DO > 120 kgDBO₅/j à partir de - 2040. Ce DO est classé en point R1 en attendant. Une mesure de débit sera effective au premier trimestre 2021. Les volumes déversés et les temps de surverse sur ce point seront déposés sur VERSEAU. Le manuel d'autosurveillance a été mis à jour dans ce sens-là.
- **DO Les Perriers, DO Quartier La Moutte et TP PR St Alban** : Dans le cadre du schéma directeur assainissement lancé sur la DRAGA une étude spécifique sera effectuée sur ces 3 points de déversement. Elle précisera notamment l'incidence des déversements sur le milieu.
- **Station** : la station construite en 2014 fonctionne bien. L'extraction des boues en excès se fait sous serre solaire. Ce procédé très efficace en période estivale ; de ce fait la majorité des extractions se fait entre les mois de Mai et Septembre. La siccité des boues obtenue est très élevée (supérieure à 90 %) et diminue le transport des boues vers le centre de compostage. Cependant les performances de ce procédé sont de moins en moins satisfaisantes. D'ailleurs la quantité de boue produite baisse chaque année car les toiles filtrantes sont de moins en moins drainantes. La collectivité a bien conscience du problème ; d'autres alternatives sont à l'étude.



Paramètres physicochimiques

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement, c'est-à-dire en prenant en compte le déversoir en tête de station et les apports extérieurs le cas échéant :

- La concentration en sortie est calculée à partir de la sortie générale (A4), des by-pass intermédiaires (A5) et du déversoir en tête de station (A2),
- Pour le rendement l'entrée est calculée à partir de l'entrée de station (A3), des apports extérieurs (A7) et du déversoir en tête de station (A2).



			MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT	
	Débit journalier de référence (m3/j)	1 480	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)
	Charge brute de pollution organique (kg DBO5/j)	240															
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)		12		12		12		-		4		4	4	4	4	4
	Nombre de mesures réalisées		12		12		12		-		4		4	4	4	4	4
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées		98	3,8 7	94, 5	26, 5	99, 1	2,0 8	-	3,2 5	93, 6	2,5 8	1,45	0,1	0,56	67, 6	2,1 3
Conditions normales d' exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		12		12		12		-		4		4	4	4	4	4
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		98	3,8 7	94, 5	26, 5	99, 1	2,0 8	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Valeur rédhibitoire (1)		85		250		50		-		-		-	-	-	-	-
	Nombre de résultats non conformes à la valeur rédhibitoire		0		0		0		-		0		0	0	0	0	0
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière		90	35	75	125	80	25	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)		2		2		2		-		0		0	0	0	0	0
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)		0		0		0		-		0		0	0	0	0	0
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		Conforme		Conforme		Conforme		-		-		-	-	-	-	-
Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :					Conforme												

(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 21 Juillet 2015. (2) : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation (*), dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement.

(*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 2 de l'arrêté du 21 Juillet 2015.



P.7. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTÉOROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE

SYNTHÈSE DES COTATIONS	
1 - Cotation des dispositifs de mesure de débit (sur 10)	10,0
2 - Cotation des dispositifs de prélèvement (sur 10)	8,8
3 - Cotation du comparatif analytique (sur 10)	10,0
4 - Existe-t-il un système qualité performant et les résultats analytiques sont-ils déposés selon le scénario d'échange en vigueur	Oui
Cotation globale sur 10 = Moyenne (①+②+③) x ④ (1 ou 0,9)	9,6

Le préleveur de sortie défectueux le jour de l'audit (groupe froid HS) a été renouvelé en 2020.

P.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT

0720010202 CC DRAGA EU DSP
VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH

2020	ENTREE											SORTIE										
Date des bilans	Débit m3/j	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	N-NH4 mg/l	N-NO2 mg/l	N-NO3 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l	DCO / DBO5	Débit m3/j	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	N-NH4 mg/l	N-NO2 mg/l	N-NO3 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l	
17/01/2020	896	150	337	270	25.9	13.3	0.05	0.1	26.2	4.6	2.25	913	3	46	8.2	4.62	3.03	0.15	0.66	5.4	1.6	
10/02/2020	426	260	476	210	0	0	0	0	0	0	1.83	468	15	15	1	0	0	0	0	0	0	
12/03/2020	446	250	454	180	0	0	0	0	0	0	1.82	478	15	15	1	0	0	0	0	0	0	
04/04/2020	352	240	515	250	85.2	65.4	0.05	0.1	85.5	7.9	2.15	352	15	15	4.2	1.77	1.01	0.13	0.72	2.6	2.1	
17/05/2020	373	190	437	150	0	0	0	0	0	0	2.3	372	15	32	4.9	0	0	0	0	0	0	
01/06/2020	398	140	357	120	0	0	0	0	0	0	2.55	414	15	15	6.6	0	0	0	0	0	0	
07/07/2020	380	240	501	220	70.1	56.3	0.05	0.43	70.6	6.9	2.09	393	15	34	4.2	1.89	0.5	0.05	0.38	2.4	3.4	
05/08/2020	373	240	543	290	0	0	0	0	0	0	2.26	389	15	15	4.5	0	0	0	0	0	0	
01/09/2020	371	260	502	190	0	0	0	0	0	0	1.93	377	7	38	4	0	0	0	0	0	0	
14/10/2020	341	320	622	310	76.5	56	0.05	0.1	76.8	8.4	1.94	341	15	38	2.7	2.02	1.25	0.05	0.48	2.6	1.4	
01/11/2020	359	420	877	320	0	0	0	0	0	0	2.09	363	15	40	2.5	0	0	0	0	0	0	
05/12/2020	370	250	561	210	0	0	0	0	0	0	2.24	378	15	15	2.6	0	0	0	0	0	0	
Moyenne	-	246.67	515.17	226.7	64.42	47.75	0.05	0.182	64.78	6.95	2.12	-	2.08	26.5	3.87	2.58	1.448	0.095	0.56	3.25	2.12	
Min	341	140	337	120	25.9	13.3	0.05	0.1	26.2	4.6	1.82	341	15	15	1	1.77	0.5	0.05	0.38	2.4	1.4	
Max	896	420	877	320	85.2	65.4	0.05	0.43	85.5	8.4	2.55	913	7	46	8.2	4.62	3.03	0.15	0.72	5.4	3.4	

2020	ENTREE							TAUX de CHARGE / flux de référence							SORTIE (flux réglementaire calculé)							RENDEMENT REGLEMENTAIRE					
Date des bilans	Débit m3/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j	hydraulique %	DBO5 %	DCO %	MES %	NTK %	NGL %	Pt %	Débit m3/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j	DBO5 %	DCO %	MES %	NTK %	NGL %	Pt %
17/01/2020	896	134.4	301.95	241.9	23.21	0	4.12	61%	56%	47%	86%				913	2.74	42	7.49	4.22	0	1.46	98.0	86.1	96.9	81.8		64.6
10/02/2020	426	110.76	202.78	89.46	0	0	0	29%	46%	32%	32%				468	0.7	7.02	0.47	0	0	0	99.4	96.5	99.5			
12/03/2020	446	111.5	202.48	80.28	0	0	0	30%	46%	32%	29%				478	0.72	7.17	0.48	0	0	0	99.4	96.5	99.4			
04/04/2020	352	84.48	181.28	88	29.99	0	2.78	24%	35%	28%	31%				352	0.53	5.28	1.48	0.62	0	0.74	99.4	97.1	98.3	97.9		73.4
17/05/2020	373	70.87	163	55.95	0	0	0	25%	30%	25%	20%				372	0.56	11.9	1.82	0	0	0	99.2	92.7	96.7			
01/06/2020	398	55.72	142.09	47.76	0	0	0	27%	23%	22%	17%				414	0.62	6.21	2.73	0	0	0	98.9	95.6	94.3			
07/07/2020	380	91.2	190.38	83.6	26.64	0	2.62	26%	38%	30%	30%				393	0.59	13.36	1.65	0.74	0	1.34	99.4	93.0	98.0	97.2		49.0
05/08/2020	373	89.52	202.54	108.2	0	0	0	25%	37%	32%	39%				389	0.58	5.84	1.75	0	0	0	99.3	97.1	98.4			
01/09/2020	371	96.46	186.24	70.49	0	0	0	25%	40%	29%	25%				377	2.64	14.33	1.51	0	0	0	97.3	92.3	97.9			
14/10/2020	341	109.12	212.1	105.7	26.09	0	2.86	23%	45%	33%	38%				341	0.51	12.96	0.92	0.69	0	0.48	99.5	93.9	99.1	97.4		83.3
01/11/2020	359	150.78	314.84	114.9	0	0	0	24%	63%	49%	41%				363	0.54	14.52	0.91	0	0	0	99.6	95.4	99.2			
05/12/2020	370	92.5	207.57	77.7	0	0	0	25%	39%	32%	28%				378	0.57	5.67	0.98	0	0	0	99.4	97.3	98.7			
Moyenne	-	99.78	208.94	96.99	26.48	0	3.1	29%	42%	33%	35%				-	0.94	12.19	1.85	1.57	0	1	99.1	94.5	98.0	93.6		67.6
Min	341	55.72	142.09	47.76	23.21	0	2.62	23%	23%	22%	17%				341	0.51	5.28	0.47	0.62	0	0.48	97.3	86.1	94.3	81.8		49.0
Max	896	150.78	314.84	241.9	29.99	0	4.12	61%	63%	49%	86%				913	2.74	42	7.49	4.22	0	1.46	99.6	97.3	99.5	97.9		83.3



SOUDE

OZONATION

FILTRE A CHARBON ACTIF

SEPARATION

BACHE ALIMENTATION
FILTRE CHARBON ACTIF

BACHE BREAK-POINT

15.

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

*Garantir la performance
de votre réseau*



LISTE DES DONNEES NECESSAIRE A L'ETABLISSEMENT DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE :

Description du contrat
-
Délégation de service public
Début contrat : 1 juillet 2018 Fin contrat : 30 juin 2030
D201.0 Estimation de la population desservie par le service public dans le périmètre du contrat : NR hab

Caractéristiques techniques du service			
Libellé		2020	Commentaire
Données clientèle			
VP.068	Volume assujettis à l'assainissement	668 194	m³
VP.056	Nombre d'abonnés total	6 438	
P.207	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond solidarité	0	€
VP.023	Nombre d'inondations dans les locaux des usagers	-	
VP.124	Nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	-	
Indicateurs de performance			
VP.046	Nombre de points noirs	6,00	
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	4,753	
P.201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	0	%
VP.228	Densité linéaire d'abonnés	-	Calcul
VP.229	Ratio habitants par abonnés	-	Calcul
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées en % selon les informations en notre possession	0,17	%
Tarification de l'assainissement au 1 ^{er} janvier de l'année N+1			
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (N+1)	-	€TTC/m³
Part communale et intercommunale			
VP.191	Montant annuel HT de la part fixe revenant à la collectivité sur la facture	-	€/HT/an
	Consommation (part collectivité) : Prix au m³ HT de 0 à 120 m³	-	€/HT/m³
VP.178	Montant HT de la facture 120m³ revenant à la collectivité	-	€/HT/120m³
Part distributeur (délégataire)			
VP.190	Montant annuel HT de la part fixe revenant au délégataire sur la facture au 1 ^{er} janvier de l'année N+1	-	€/HT/an
	Prix au m³ HT de 0 à 120 m³ au 1 ^{er} janvier de l'année N+1 revenant au délégataire	-	€/HT/m³
VP.177	Montant de la facture 120m³ revenant au délégataire	-	€/HT/120m³
Organismes publics			
VP.217	Agences de l'eau (redevance modernisation des réseaux)	-	€/HTVA/m³
VP.218	Voies Navigables de France (VNF) Rejets	-	€/HTVA/m³
VP.219	Autres taxes et redevances applicables sur le tarif (hors TVA)	-	€/HTVA/m³
VP.213	Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	-	%
VP.179	Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m³	-	€TTC/120m³
DC.184	Montant HT des recettes liées à la facturation pour l'année N (hors travaux)		€HT
	Montant total d'une facture 120m³ au 1^{er} janvier de l'année N+1	-	€TTC/120m³



Réseau			
D202.0	Nombre d'arrêtés d'autorisation de déversement	-	unité
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux			
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	39	/120
Partie A : plan des réseaux			
VP.250	Existence d'un plan du réseau de collecte des eaux usées au 31/12	OUI	
VP.251	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	OUI	
Partie B : inventaire des réseaux			
VP.252	Existence d'un inventaire des réseaux	OUI	
VP.253	Pourcentage de linéaire de réseau eaux usées avec diamètre / matériau renseigné au 31/12	66,11%	
VP.254	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux	OUI	
VP.255	Pourcentage de linéaire de réseau eaux usées avec âge renseigné au 31/12	89,15%	
Partie C : autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux			
VP.256	Pourcentage de linéaire de réseau eaux usées avec altimétrie renseigné au 31/12	19,65%	
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes du réseau d'eaux usées	OUI	
VP.258	Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	OUI	
VP.259	Mention du nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau	NON	
VP.260	Localisation et identification complète des interventions sur le réseau d'eaux usées	OUI	
VP.261	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	OUI	
VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux et de renouvellement	NON	
Consolidation			
VP.199	Linéaire de réseaux de collecte unitaires (hors branchements)	16,11	kml
VP.200	Linéaire de réseaux de collecte séparatifs eaux usées (hors branchements)	87,67	kml
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements (kml)	103,78	kml
Taux de renouvellement des réseaux d'eaux usées			
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées en % selon les informations en notre possession	0,17	%
VP.140	Linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur)	0,908	Selon les informations en notre possession



Collecte			
Conformité de la collecte des effluents			
P203.3	Conformité de la collecte des effluents	-	Cet indicateur s'obtient auprès des services de la DDT.
VP.176	Charge entrante en DBO5	541,11	kg DBO5/j Le détail par installation est présenté ci-après
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel			
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	120	
VP.158	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	OUI	
VP.159	Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	OUI	
VP.160	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	OUI	
VP.161	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 décembre 1994	OUI	
VP.162	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	OUI	
VP.163	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	OUI	
VP.164	Evolution de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	OUI	
VP.165	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	OUI	
Epuración			
P204.3	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées	-	Cet indicateur s'obtient auprès des services de la DDT.
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	-	Cet indicateur s'obtient auprès des services de la DDT.
Boues			
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	22,18	tMS
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	%
VP.208	Quantité totale de boues évacuées	93,30	tMS Le détail par installation est présenté ci-après
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	93,30	tMS Le détail par installation est présenté ci-après
VP.186	Pollution collectée estimée en DBO5	-	Kg DBO5/J
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	40	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	40	



Données exploitation par installation			
	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH		
VP.176	Charge entrante en DBO5	99,776	
VP.208	Boues évacuées en tMS	22,18	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	22,18	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	12	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	12	

Données exploitation par installation			
	SAINT JUST D'ARDECHE - STEP VILLAGE 1200 EH		
VP.176	Charge entrante en DBO5	47,81	
VP.208	Boues évacuées en tMS	0	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	0	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	2	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	2	

Données exploitation par installation			
	GRAS - STEP NORD (fosse) 150 EH		
VP.176	Charge entrante en DBO5	0	
VP.208	Boues évacuées en tMS	0	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	0	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	0	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	0	

Données exploitation par installation			
	SAINT MARTIN D'ARDECHE - STEP VILLAGE 4000 EH		
VP.176	Charge entrante en DBO5	93,304	
VP.208	Boues évacuées en tMS	0	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	0	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	12	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	12	

Données exploitation par installation			
	BIDON - STEP VILLAGE - 130 EH		
VP.176	Charge entrante en DBO5	0	
VP.208	Boues évacuées en tMS	0	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	0	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	0	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	0	



Données exploitation par installation			
	SAINT MONTAN - STEP Cité du Barrage 1200 EH		
VP.176	Charge entrante en DBO5	11,76	
VP.208	Boues évacuées en tMS	0	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	0	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	2	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	2	

Données exploitation par installation			
	SAINT MONTAN - STEP LES MOYNACHES 160 EH		
VP.176	Charge entrante en DBO5	0	
VP.208	Boues évacuées en tMS	0	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	0	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	0	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	0	

Données exploitation par installation			
	GRAS - STEP SUD (fosse) 150 EH		
VP.176	Charge entrante en DBO5	0	
VP.208	Boues évacuées en tMS	0	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	0	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	0	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	0	

Données exploitation par installation			
	GRAS - STEP RIMOUREN 150 EH		
VP.176	Charge entrante en DBO5	0	
VP.208	Boues évacuées en tMS	0	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	0	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	0	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	0	

Données exploitation par installation			
	BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 6800 EH		
VP.176	Charge entrante en DBO5	281,978	
VP.208	Boues évacuées en tMS	71,12	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	71,12	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	12	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	12	



Données exploitation par installation			
SAINT MONTAN - STEP BOURG 665 EH			
VP.176	Charge entrante en DBO5	6,48	
VP.208	Boues évacuées en tMS	0	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	0	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	1	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	1	

Gestion financière			
VP.068	Volume facturé	668 194	m ³
VP.185	Chiffre d'affaire TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1 au 31/12/N)	NR	€TTC
Action de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau			
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fond de solidarité (TVA exclue)	NR	
Données CCSPL			
P251.1	Taux de débordements d'effluents chez les usagers	0	
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	0	
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	-	Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité
VP.182	Encours total de la dette	-	Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité
VP.183	Epargne brute annuelle	-	Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0	
P258.1	Taux de réclamations / 1000 ab	0	
VP.003	Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur	-	
VP.152	Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité	-	Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité
DC.195	Montant financier des travaux engagés	-	Travaux SAUR + collectivité



DETAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

Libellé	Code SISPEA	Valeur	Note
PARTIE A			
Plan du réseau			
Existence d'un plan du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	VP.250	OUI	10
Fréquence de mise à jour au moins annuelle des plans du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	VP.251	OUI	5
Total Partie A :		15	
PARTIE B			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	VP.238	OUI	
Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eaux usées à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	VP.240	OUI	
Informations structurelles	VP.253	66,11%	11
Linéaire de réseau eaux usées avec diamètre / matériau renseigné au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		68,96	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		104,306	
Connaissance de l'âge des canalisations	VP.255	89,15%	13
Linéaire de réseau eaux usées avec période de pose renseignée au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		92,99	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		104,306	
Total Partie B :		24	
PARTIE C			
Altimétrie des canalisations	VP.256	19,65%	0
Linéaire de réseau eaux usées avec altimétrie renseigné au 31/12		20,5	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		104,306	
Localisation complète de tous les ouvrages annexes du réseau d'eaux usées	VP.257	OUI	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	VP.258	OUI	10
Mention du nombre de branchements pour chaque tronçon (entre 2 regards de visite) du réseau eaux usées	VP.259	NON	0
Localisation et identification complète des interventions et travaux sur le réseau d'eaux usées	VP.260	OUI	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau d'eaux usées et récapitulatif des travaux réalisés à leur suite	VP.261	OUI	10
Existence et mise en œuvre d'un plan pluri annuel de travaux	VP.262		0
Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées		NON	
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées		NON	
Total Partie C :		0	
VALEUR DE L'INDICE		39	



P255.3-1 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

		Valeur	Note
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)	VP.158	OUI	20
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	VP.159	OUI	10
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversement et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	VP.160	OUI	20
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations	VP.161	OUI	30
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations	VP.162	OUI	10
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	VP.163	OUI	10
<i>Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs :</i> Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	VP.164	OUI	10
<i>Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes :</i> Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	VP.165	OUI	10
Note		120	



16.

LES INTERVENTIONS REALISEES

*Préserver et moderniser
votre patrimoine*



LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

L'objectif de curage contractuel en 2020 est de 7 357 ml dont le détail est le suivant :

- Réseau de collecte des eaux usées : 6% du linéaire soit 6 198 ml
- Réseau de collecte pluvial : 5% du linéaire soit 1 159 ml

En 2020, 8549 ml ont été curés. Le linéaire non réalisé en 2019 (837 ml) a été rattrapé en 2020.

Les opérations d'hydrocurage du réseau

Liste des points noirs :

Commune	Adresse
Bourg-Saint-Andéol	Rue des Chazes,07700,Bourg-Saint-Andéol
Bourg-Saint-Andéol	Village les Tennis,07700,Bourg-Saint-Andéol
Saint-Martin-d'Ardèche	Rue de l'Eschabot,07700,Saint-Martin-d'Ardèche
Viviers	Rue des Ramières,07220,Viviers
Viviers	Rue Jacques Brel,07220,Viviers
Viviers	Saint Aule,07220,Viviers

Synthèse de l'hydrocurage préventif réalisé durant l'année :

Préventif : Linéaire curé (ml) :	2019	2020
Bourg-Saint-Andéol	2008	2527
Saint-Just	980	773
Saint-Martin-d'Ardèche	1372	1230
Saint-Montan	200	1120
Viviers	1252	1789
Total	5812	7439

Détail de l'hydrocurage préventif réalisé durant l'année :

Commune	Date	Adresse	Linéaire curé (ml)
Bourg-Saint-Andéol	10/01/20	10 Avenue Marechal Leclerc,07700,Bourg-Saint-Andéol	154
Bourg-Saint-Andéol	10/01/20	4 Rue Marius Vincent,07700,Bourg-Saint-Andéol	300
Bourg-Saint-Andéol	13/03/20	300 Chemin de Chalencon,07700,Bourg-Saint-Andéol	460
Bourg-Saint-Andéol	15/04/20	1 Chemin de Seilloux,07700,Bourg-Saint-Andéol	100
Bourg-Saint-Andéol	15/04/20	2 t Avenue Marcel Paul,07700,Bourg-Saint-Andéol	500
Bourg-Saint-Andéol	07/05/20	1031 Zone Artisanale des Auches,07700,Bourg-Saint-Andéol	150
Bourg-Saint-Andéol	04/06/20	11 Village les Tennis,07700,Bourg-Saint-Andéol	300
Bourg-Saint-Andéol	30/10/20	1004 Avenue Maréchal Juin,07700,Bourg-Saint-Andéol	120
Bourg-Saint-Andéol	30/10/20	9 Rue des Horts,07700,Bourg-Saint-Andéol	100
Bourg-Saint-Andéol	01/12/20	1031 Zone Artisanale des Auches,07700,Bourg-Saint-Andéol	70
Bourg-Saint-Andéol	14/12/20	1031 Zone Artisanale des Auches,07700,Bourg-Saint-Andéol	273
Saint-Just	06/01/20	105 Chemin du Ruisseau,07700,Saint-Just-d'Ardèche	506
Saint-Just	06/08/20	1 Place de l'Eglise,07700,Saint-Just-d'Ardèche	267
Saint-Martin-d'Ardèche	31/03/20	2 Le Grand Clos,07700,Saint-Martin-d'Ardèche	600
Saint-Martin-d'Ardèche	16/06/20	1 Quartier de Sauze,07700,Saint-Martin-d'Ardèche	220
Saint-Martin-d'Ardèche	06/08/20	1 Le Grand Clos,07700,Saint-Martin-d'Ardèche	410



Commune	Date	Adresse	Linéaire curé (ml)
Saint-Montan	14/04/20	15 Bauvache,07220,Saint-Montan	470
Saint-Montan	07/08/20	3 Rue du Portalet,07220,Saint-Montan	650
Viviers	24/01/20	11 Chemin de la Madeleine,07220,Viviers	499
Viviers	25/02/20	9 Faubourg des Sautelles,07220,Viviers	183
Viviers	30/06/20	11 Rue Jacques Brel,07220,Viviers	53
Viviers	30/06/20	339 La Moutte,07220,Viviers	400
Viviers	07/07/20	339 La Moutte,07220,Viviers	300
Viviers	10/07/20	1 Rue des Ramières,07220,Viviers	234
Viviers	10/07/20	91 Chemin de l'Ile des Perriers,07220,Viviers	0
Viviers	11/08/20	14 Chemin de Sainte Aule,07220,Viviers	120



Synthèse de l'hydrocurage ponctuel réseau / branchements réalisé durant l'année :

Commune	Nombre	Type	Linéaire curé (mL)
Bourg-Saint-Andéol	1	-	0
Bourg-Saint-Andéol	4	Sur branchement privé facturable	0
Bourg-Saint-Andéol	2	Sur branchement public	20
Bourg-Saint-Andéol	16	Sur réseau séparatif eaux usées	218
Bourg-Saint-Andéol	4	Sur réseau séparatif pluvial	10
Bourg-Saint-Andéol	1	Sur réseau unitaire	0
Gras	1	Sur réseau séparatif eaux usées	0
Saint-Just	1	Sur branchement privé facturable	0
Saint-Just	5	Sur réseau séparatif eaux usées	60
Saint-Just	1	Tabouret siphonide privatif facturable	0
Saint-Just	1	Tabouret siphonide public	0
Saint-Martin-d'Ardèche	4	Sur réseau séparatif eaux usées	0
Saint-Montan	1	Sur branchement public	0
Saint-Montan	6	Sur réseau séparatif eaux usées	0
Viviers	7	Sur branchement public	0
Viviers	10	Sur réseau séparatif eaux usées	802
Total	65		1110

Détail de l'hydrocurage ponctuel réseau / branchements réalisé durant l'année :

Commune	Date	Adresse
Bourg-Saint-Andéol	21/01/20	18 Village les Tennis,07700,Bourg-Saint-Andéol
Bourg-Saint-Andéol	06/03/20	11 Rue des Chazes,07700,Bourg-Saint-Andéol
Bourg-Saint-Andéol	05/05/20	11 Village les Tennis,07700,Bourg-Saint-Andéol
Bourg-Saint-Andéol	20/05/20	Amont PR Cheylard, 07700,Bourg-Saint-Andéol
Bourg-Saint-Andéol	22/06/20	16 Avenue Jean Moulin,07700,Bourg-Saint-Andéol
Bourg-Saint-Andéol	11/09/20	3 Avenue Emile Martin,07700,Bourg-Saint-Andéol
Bourg-Saint-Andéol	01/10/20	7 Avenue Marcel Paul,07700,Bourg-Saint-Andéol
Bourg-Saint-Andéol	19/10/20	2 Chemin de Bellevue,07700,Bourg-Saint-Andéol
Saint-Just	17/03/20	485 Route de Bourg-saint-andéol,07700,Saint-Just-d'Ardèche
Viviers	06/10/20	42 chemin du Roc,07220,Viviers
Viviers	13/10/20	Avenue Lamarque,07220,Viviers

Interventions de débouchage ponctuel de réseaux/branchements avec RIOR/Cannes/Aspiratrice :

Commune	Date	Adresse
Bourg-Saint-Andéol	09/01/20	1000 Avenue de la Gare,07700,Bourg-Saint-Andéol
Bourg-Saint-Andéol	17/01/20	17 Quai Fabry,07700,Bourg-Saint-Andéol
Bourg-Saint-Andéol	20/01/20	11 Village les Tennis,07700,Bourg-Saint-Andéol
Bourg-Saint-Andéol	02/02/20	4 Avenue Notre Dame,07700,Bourg-Saint-Andéol
Bourg-Saint-Andéol	07/02/20	5 Chemin de la Lauze,07700,Bourg-Saint-Andéol
Bourg-Saint-Andéol	21/02/20	7 Lotissement de Bellevue,07700,Bourg-Saint-Andéol
Bourg-Saint-Andéol	28/02/20	9 Place Frederic Mistral,07700,Bourg-Saint-Andéol
Bourg-Saint-Andéol	06/03/20	11 Rue des Chazes,07700,Bourg-Saint-Andéol
Bourg-Saint-Andéol	31/03/20	Qur de la Laupie,07700,Bourg-Saint-Andéol
Bourg-Saint-Andéol	04/04/20	2 Chemin de Chalencon,07700,Bourg-Saint-Andéol
Bourg-Saint-Andéol	30/04/20	15 Rue du Rhône,07700,Bourg-Saint-Andéol
Bourg-Saint-Andéol	04/05/20	4 Rue du Docteur Vallant,07700,Bourg-Saint-Andéol
Bourg-Saint-Andéol	20/05/20	Qur de l'Ile du Chenevier,07700,Bourg-Saint-Andéol
Bourg-Saint-Andéol	19/06/20	15 Quartier la Dernade,07700,Bourg-Saint-Andéol



Commune	Date	Adresse
Bourg-Saint-Andéol	29/06/20	13 Lotissement la Lauze,07700,Bourg-Saint-Andéol
Bourg-Saint-Andéol	03/07/20	19 Place du Champ de Mars,07700,Bourg-Saint-Andéol
Bourg-Saint-Andéol	19/10/20	21 Chemin de Bellevue,07700,Bourg-Saint-Andéol
Bourg-Saint-Andéol	22/10/20	1 Avenue Maréchal Juin,07700,Bourg-Saint-Andéol
Bourg-Saint-Andéol	22/10/20	65 Chemin d'Encros,07700,Bourg-Saint-Andéol
Bourg-Saint-Andéol	12/12/20	4 Avenue du Général de Gaulle,07700,Bourg-Saint-Andéol
Gras	10/02/20	11 Rue de l'Eglise,07700,Gras
Saint-Just	07/01/20	130 Route de la Gare,07700,Saint-Just-d'Ardèche
Saint-Just	04/02/20	320 Route de Bourg-saint-andéol,07700,Saint-Just-d'Ardèche
Saint-Just	17/03/20	365 Route de Bourg-saint-andéol,07700,Saint-Just-d'Ardèche
Saint-Just	25/03/20	80 Impasse Lagernate,07700,Saint-Just-d'Ardèche
Saint-Just	01/04/20	85 Bel-air,07700,Saint-Just-d'Ardèche
Saint-Just	09/06/20	250 Allée les Clairettes,07700,Saint-Just-d'Ardèche
Saint-Just	09/06/20	3 Place du 19 Mars,07700,Saint-Just-d'Ardèche
Saint-Martin-d'Ardèche	03/01/20	QUARTIER DES GRANGES,07700,Saint-Martin-d'Ardèche
Saint-Martin-d'Ardèche	23/01/20	Rue de l'Eschabot,07700,Saint-Martin-d'Ardèche
Saint-Martin-d'Ardèche	04/02/20	Rue de l'Eschabot,07700,Saint-Martin-d'Ardèche
Saint-Martin-d'Ardèche	15/04/20	Rue de l'Eschabot,07700,Saint-Martin-d'Ardèche
Saint-Montan	10/02/20	Réseau EU,07220,Saint-Montan
Saint-Montan	28/02/20	6 Rue du Tour,07220,Saint-Montan
Saint-Montan	17/03/20	2 Bauvache,07220,Saint-Montan
Saint-Montan	07/04/20	3 Rue Fernand Fabrege,07220,Saint-Montan
Saint-Montan	15/06/20	3 Quartier Bauvache,07220,Saint-Montan
Saint-Montan	16/07/20	12 Rue du Lavoir,07220,Saint-Montan
Saint-Montan	17/12/20	115 Rue du Gua,07220,Saint-Montan
Viviers	08/01/20	7 bis Lotissement le Pont Romain,07220,Viviers
Viviers	27/01/20	19 Rue Jacques Brel,07220,Viviers
Viviers	05/02/20	19 Rue Jacques Brel,07220,Viviers
Viviers	02/03/20	611 Quartier Saint Martin,07220,Viviers
Viviers	22/04/20	Saint Aule,07220,Viviers
Viviers	13/05/20	Impasse Mistral,07220,Viviers
Viviers	09/07/20	3 Place Notre Dame du Rhone,07220,Viviers
Viviers	05/08/20	4 Faubourg de la Glaciere,07220,Viviers
Viviers	16/09/20	19 Faubourg des Sautelles,07220,Viviers
Viviers	29/09/20	Quartier La Roussette,07220,Viviers
Viviers	13/10/20	Saint Aule,07220,Viviers
Viviers	02/11/20	19 Rue Jacques Brel,07220,Viviers
Viviers	07/12/20	1 Rue des Ramières,07220,Viviers
Viviers	10/12/20	1 Rue des Ramières,07220,Viviers
Viviers	20/12/20	330 Quartier la Moutte,07220,Viviers



Contrôles de raccordements :

Commune	Nombre	conformes
Bidon	5	5
Bourg-Saint-Andéol	21	21
Saint-Just	2	0
Saint-Martin-d'Ardèche	2	1
Viviers	3	3

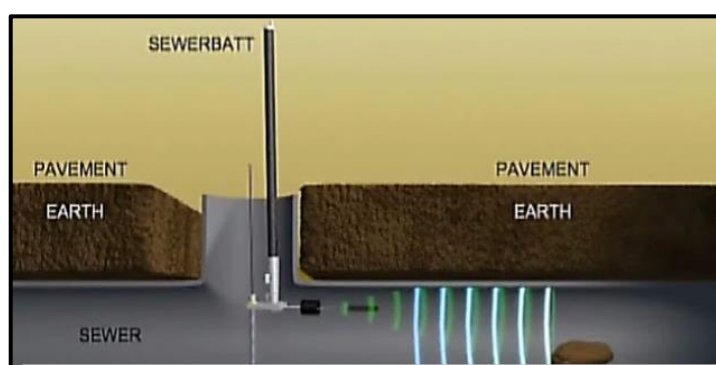
Synthèse des passages caméra réalisés durant l'année :

Commune	Linéaire inspecté (ml)
Bourg-Saint-Andéol	16
Saint-Just	617
Saint-Martin-d'Ardèche	320
Saint-Montan	30
Viviers	575
Total	1558

Détail des passages caméra réalisés durant l'année :

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)
Bourg-Saint-Andéol	05/02/20	19 Quai Madier de Montjau,07700,Bourg-Saint-Andéol	6
Bourg-Saint-Andéol	23/01/20	11 Village les Tennis,07700,Bourg-Saint-Andéol	10
Saint-Just	06/08/20	4 Chemin du Bateau,07700,Saint-Just-d'Ardèche	224
Saint-Just	06/01/20	105 Chemin du Ruisseau,07700,Saint-Just-d'Ardèche	393
Saint-Martin-d'Ardèche	07/08/20	Le Valla de Soutou,07700,Saint-Martin-d'Ardèche	320
Saint-Montan	06/03/20	Rue du Château,07220,Saint-Montan	30
Viviers	30/06/20	11 Rue Jacques Brel,07220,Viviers	75
Viviers	11/07/20	339 La Moutte,07220,Viviers	500

Basée sur un système sonar ou « acoustique » (similaire à celui utilisé par les chauves-souris) la technologie SewerBatt permet de constater rapidement l'état d'encrassement et/ou de des conduites d'assainissement (eaux usées et /ou pluviales).



Diagnostics eaux claires parasites

Commune	Détail
Boug St Andéol	SDA en cours à l'échelle de la DRAGA



Synthèse des interventions sur les postes de relevage réalisées durant l'année :

Commune	Nombre
Bourg-Saint-Andéol	12
Saint-Just	2
Saint-Martin-d'Ardèche	3
Saint-Montan	6
Viviers	13
Total	36

Détail des interventions sur les postes de relevage réalisées durant l'année :

Commune	Date	Adresse
Bourg-Saint-Andéol	10/01/20	BOURG SAINT ANDEOL - PR CROIX BLANCHE (BONOTTE)
Bourg-Saint-Andéol	10/01/20	BOURG SAINT ANDEOL - PR LES CAPITELLES
Bourg-Saint-Andéol	13/01/20	BOURG SAINT ANDEOL - PR LA DIGUE
Bourg-Saint-Andéol	13/01/20	BOURG SAINT ANDEOL - PR CHEYLARD
Bourg-Saint-Andéol	13/01/20	BOURG SAINT ANDEOL - PR DE TOURNE (PLUVIAL)
Bourg-Saint-Andéol	10/02/20	BOURG SAINT ANDEOL - PR SOUTEYRANNE
Bourg-Saint-Andéol	22/04/20	BOURG SAINT ANDEOL - PR SOUTEYRANNE
Bourg-Saint-Andéol	20/05/20	BOURG SAINT ANDEOL - PR CHEYLARD
Bourg-Saint-Andéol	25/05/20	BOURG SAINT ANDEOL - PR SOUTEYRANNE
Bourg-Saint-Andéol	17/09/20	BOURG SAINT ANDEOL - PR SOUTEYRANNE
Bourg-Saint-Andéol	17/09/20	BOURG SAINT ANDEOL - PR LES CAPITELLES
Bourg-Saint-Andéol	06/10/20	BOURG SAINT ANDEOL - PR CHEYLARD
Saint-Just	06/01/20	SAINT JUST D'ARDECHE - PR BEL AIR
Saint-Just	17/09/20	SAINT JUST D'ARDECHE - PR BEL AIR
Saint-Martin-d'Ardèche	13/01/20	SAINT MARTIN D'ARDECHE - PR ENTREE MOULIN
Saint-Martin-d'Ardèche	17/09/20	SAINT MARTIN D'ARDECHE - PR ENTREE MOULIN
Saint-Martin-d'Ardèche	17/09/20	SAINT MARTIN D'ARDECHE - PR SAUZE LES GRANGES
Saint-Montan	13/01/20	SAINT MONTAN - PR LES MOYNACHES
Saint-Montan	13/01/20	SAINT MONTAN - PR ENTREE
Saint-Montan	07/02/20	SAINT MONTAN - PR LA LICHÈRE
Saint-Montan	17/09/20	SAINT MONTAN - PR ENTREE
Saint-Montan	06/10/20	SAINT MONTAN - PR LES MOYNACHES
Saint-Montan	09/10/20	SAINT MONTAN - PR LA LICHÈRE
Viviers	09/04/20	VIVIERS - PR LA MOUTTE
Viviers	09/04/20	VIVIERS - PR LA VICTOIRE
Viviers	10/04/20	VIVIERS - PR SAINT ALBAN
Viviers	10/04/20	VIVIERS - PR SABATON
Viviers	10/04/20	VIVIERS - PR SAINT AULE
Viviers	28/09/20	VIVIERS - PR SABATON
Viviers	28/09/20	VIVIERS - PR SAINT ALBAN
Viviers	28/09/20	VIVIERS - PR LA MOUTTE
Viviers	28/09/20	VIVIERS - PR LA VICTOIRE
Viviers	28/09/20	VIVIERS - PR SAINT AULE
Viviers	28/09/20	SAINT MONTAN - PR GRAND CHAMPAGNE (Cité du Barrage)



Les casses sur conduites

Détail des fuites/casses réparées sur conduites

Commune	Nature	Date	Adresse
Bourg-Saint-Andéol	Pvc	17/10/20	1 La Digue, 07700, Bourg-Saint-Andéol

Les casses sur branchements

RAS

Les interventions réalisées pour tiers

En 2020, SAUR a répondu à 310 Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) et/ou demandes de Renseignement (DR).

contrat	code insee	COMMUNE	ATU	DICT	DT	DT_DICT
07200102	07034	BIDON	2	2		3
07200102	07042	BOURG-SAINT-ANDEOL	35	28	36	39
07200102	07099	GRAS		1		2
07200102	07259	SAINT-JUST-D'ARDECHE	10	1	2	4
07200102	07268	SAINT-MARTIN-D'ARDECHE	2	5	1	7
07200102	07279	SAINT-MONTAN	6	5	1	10
07200102	07346	VIVIERS	9	18	62	19
			64	60	102	84

ATU : Avis Travaux Urgent

DICT : Déclaration d'Intention Commencement de Travaux

DPA : Demande de Permission et d'Autorisation de Voirie

DT : Déclaration de projet de Travaux

IPT : Information Préalable aux Travaux

LR : Lettre de Rappel

NR : Nouvelle Réglementation (Document à jour)

Chantiers SAUR (Construire sans détruire) :

contrat	code insee	COMMUNE	ATU	DICT	DT	CONJOINTE
07200102	07042	BOURG-SAINT-ANDEOL	2			9
07200102	07268	SAINT-MARTIN-D'ARDECHE				2
07200102	07279	SAINT-MONTAN				1
07200102	07346	VIVIERS	2			
			4	0	0	12



LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Les interventions de maintenance 2^{ème} niveau

Synthèse des interventions de maintenance 2^{ème} niveau

Commune	Curatif	Préventif	Total
Bidon	1	0	1
Bourg-Saint-Andéol	12	4	16
Saint-Just	0	1	1
Saint-Martin-d'Ardèche	3	0	3
Viviers	10	4	14
Total	26	9	35

Détail des interventions de maintenance 2^{ème} niveau

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date	Type
Bidon	BIDON - STEP VILLAGE - 130 EH	BIDON - STEP VILLAGE - 130 EH	26/08/20	Curatif
Bourg-Saint-Andéol	BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 6800 EH	Pompe gaveuse	06/02/20	Curatif
Bourg-Saint-Andéol	BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 6800 EH	Armoire générale BT	03/04/20	Curatif
Bourg-Saint-Andéol	BOURG SAINT ANDEOL - PR LES CAPITELLES	BOURG SAINT ANDEOL - PR LES CAPITELLES	08/06/20	Curatif
Bourg-Saint-Andéol	BOURG SAINT ANDEOL - PR SOUTEYRANNE	Canalisation de refoulement 1	09/06/20	Curatif
Bourg-Saint-Andéol	BOURG SAINT ANDEOL - PR SOUTEYRANNE	Treuil panier	16/06/20	Préventif
Bourg-Saint-Andéol	BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 6800 EH	Vanne de récupération des graisses	17/06/20	Curatif
Bourg-Saint-Andéol	BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 6800 EH	Vanne d'isolement (boues clarifiées)	19/06/20	Curatif
Bourg-Saint-Andéol	BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 6800 EH	Mesure de rH	16/07/20	Curatif
Bourg-Saint-Andéol	BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 6800 EH	BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 6800 EH	28/08/20	Curatif
Bourg-Saint-Andéol	BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 6800 EH	Pompe à polymère liquide	28/08/20	Curatif
Bourg-Saint-Andéol	BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 6800 EH	BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 6800 EH	03/09/20	Curatif
Bourg-Saint-Andéol	BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 6800 EH	Armoire générale BT	25/09/20	Préventif
Bourg-Saint-Andéol	BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 6800 EH	Armoire générale BT	25/09/20	Préventif
Bourg-Saint-Andéol	BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 6800 EH	Armoire générale BT	25/09/20	Préventif
Bourg-Saint-Andéol	BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 6800 EH	Pompe à polymère liquide	12/11/20	Curatif
Bourg-Saint-Andéol	BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 6800 EH	Dégrilleur automatique droit	13/11/20	Curatif
Saint-Just	SAINT JUST D'ARDECHE - STEP VILLAGE 1200 EH	Potence de levage	31/12/20	Préventif



Commune	Libelle Installation	Equipement	Date	Type
Saint-Martin-d'Ardèche	SAINT MARTIN D'ARDECHE - STEP VILLAGE 4000 EH	Vanne pelle motrisée 1	07/05/20	Curatif
Saint-Martin-d'Ardèche	SAINT MARTIN D'ARDECHE - STEP VILLAGE 4000 EH	SAINT MARTIN D'ARDECHE - STEP VILLAGE 4000 EH	23/07/20	Curatif
Saint-Martin-d'Ardèche	SAINT MARTIN D'ARDECHE - PR SAUZE LES GRANGES	Télétransmission	05/08/20	Curatif
Viviers	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	Surpresseur d'air à vis 1	29/01/20	Curatif
Viviers	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	Armoire PR Principal	15/05/20	Curatif
Viviers	SAINT MONTAN - PR GRAND CHAMPAGNE (Cité du Barrage)	Pompe de relèvement n°2	25/06/20	Curatif
Viviers	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	Surpresseur d'air à vis 2	03/08/20	Curatif
Viviers	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	06/08/20	Curatif
Viviers	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	Pompe extraction des flottants (HS)	20/08/20	Curatif
Viviers	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	10/09/20	Curatif
Viviers	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	Tamis rotatif à alimentation interne	21/09/20	Curatif
Viviers	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	Eclairage des locaux techniques	24/09/20	Préventif
Viviers	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	Eclairage des locaux techniques	24/09/20	Préventif
Viviers	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	Eclairage des locaux techniques	24/09/20	Préventif
Viviers	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	Eclairage des locaux techniques	24/09/20	Préventif
Viviers	VIVIERS - PR SAINT ALBAN	Télétransmission	23/11/20	Curatif
Viviers	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	Surpresseur d'eau industrielle 1	02/12/20	Curatif



Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques

Commune	Libelle installation	Equipement	Date
Bidon	BIDON - PR STEP	BIDON - PR STEP	20/02/20
Bourg-Saint-Andéol	BOURG SAINT ANDEOL - PR CHEYLARD	BOURG SAINT ANDEOL - PR CHEYLARD	20/02/20
Bourg-Saint-Andéol	BOURG SAINT ANDEOL - PR CROIX BLANCHE (BONOTTE)	BOURG SAINT ANDEOL - PR CROIX BLANCHE (BONOTTE)	20/02/20
Bourg-Saint-Andéol	BOURG SAINT ANDEOL - PR LES CAPITELLES	BOURG SAINT ANDEOL - PR LES CAPITELLES	20/02/20
Bourg-Saint-Andéol	BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 6800 EH	BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 6800 EH	20/02/20
Saint-Just	SAINT JUST D'ARDECHE - PR BEL AIR	SAINT JUST D'ARDECHE - PR BEL AIR	20/02/20
Saint-Just	SAINT JUST D'ARDECHE - STEP VILLAGE 1200 EH	SAINT JUST D'ARDECHE - STEP VILLAGE 1200 EH	20/02/20
Saint-Martin-d'Ardèche	SAINT MARTIN D'ARDECHE - STEP VILLAGE 4000 EH	SAINT MARTIN D'ARDECHE - STEP VILLAGE 4000 EH	20/02/20
Saint-Martin-d'Ardèche	SAINT MARTIN D'ARDECHE - PR ENTREE MOULIN	SAINT MARTIN D'ARDECHE - PR ENTREE MOULIN	20/02/20
Saint-Martin-d'Ardèche	SAINT MARTIN D'ARDECHE - PR SAUZE LES GRANGES	SAINT MARTIN D'ARDECHE - PR SAUZE LES GRANGES	20/02/20
Viviers	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	06/04/20

Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date
Bidon	BIDON - PR STEP	potence avec treuil sur pied	17/06/20
Bourg-Saint-Andéol	BOURG SAINT ANDEOL - PR SOUTEYRANNE	Treuil panier	19/02/20
Bourg-Saint-Andéol	BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 6800 EH	Rail de levage IPN avec palan sur chariot	13/03/20
Bourg-Saint-Andéol	BOURG SAINT ANDEOL - PR SOUTEYRANNE	Potence alu 160kg avec treuil	17/06/20
Bourg-Saint-Andéol	BOURG SAINT ANDEOL - PR CHEYLARD	Pied de potence P2	17/06/20
Bourg-Saint-Andéol	BOURG SAINT ANDEOL - PR CHEYLARD	Pied de potence P1	17/06/20
Saint-Just	SAINT JUST D'ARDECHE - STEP VILLAGE 1200 EH	Support canalisation	20/02/20
Saint-Martin-d'Ardèche	SAINT MARTIN D'ARDECHE - STEP VILLAGE 4000 EH	Potence nue	13/03/20
Saint-Martin-d'Ardèche	SAINT MARTIN D'ARDECHE - STEP VILLAGE 4000 EH	Pied de potence nu 1 recirculation	16/06/20
Saint-Martin-d'Ardèche	SAINT MARTIN D'ARDECHE - STEP VILLAGE 4000 EH	Pied de potence nu 2 poste entrée	16/06/20
Saint-Martin-d'Ardèche	SAINT MARTIN D'ARDECHE - STEP VILLAGE 4000 EH	Pied de potence nu 1 poste entrée	16/06/20
Saint-Martin-d'Ardèche	SAINT MARTIN D'ARDECHE - STEP VILLAGE 4000 EH	Pied de potence nu 2 recirculation	16/06/20
Saint-Montan	SAINT MONTAN - PR LES MOYNACHES	Pied de potence nue	19/02/20
Saint-Montan	SAINT MONTAN - PR LES MOYNACHES	Potence avec treuil	19/02/20



Commune	Libelle Installation	Equipement	Date
Saint-Montan	SAINT MONTAN - STEP Cité du Barrage 1200 EH	Pied de potence de levage	19/02/20
Saint-Montan	SAINT MONTAN - PR ENTREE	Pied de potence nue	19/02/20
Saint-Montan	SAINT MONTAN - PR ENTREE	Pied de potence nue	19/02/20
Saint-Montan	SAINT MONTAN - PR ENTREE	Potence nue	19/02/20
Saint-Montan	SAINT MONTAN - PR LA LICHÈRE	Pied de potence de levage +treuil	19/02/20
Saint-Montan	SAINT MONTAN - PR LA LICHÈRE	Potence de levage	19/02/20
Viviers	SAINT MONTAN - PR GRAND CHAMPAGNE (Cité du Barrage)	Pied de potence de levage	19/02/20
Viviers	SAINT MONTAN - PR GRAND CHAMPAGNE (Cité du Barrage)	Potence de levage	19/02/20
Viviers	VIVIERS - PR LA MOUTTE	Potence avec treuil sur pied	19/02/20
Viviers	VIVIERS - PR SAINT ALBAN	Potence avec treuil sur pied	19/02/20
Viviers	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	Potence avec treuil Relevage 2	19/02/20
Viviers	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	Potence sur pied matière de vidange (doublon)	19/02/20
Viviers	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	Potence sur pied avec treuil zone de contact (doublon)	19/02/20
Viviers	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	Monorail avec chariot et palan local surpresseurs (doublon)	19/02/20
Viviers	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	Pied de potence seul collatures (doublon)	19/02/20
Viviers	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	Potence sur pied avec treuil recirculation (doublon)	19/02/20
Viviers	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	Potence sur pied avec treuil bassin aération 1 (doublon)	19/02/20
Viviers	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	Potence sur pied avec treuil bassin aération 2 (doublon)	19/02/20
Viviers	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	Potence sur pied + treuil agit. rapide dépotage (doublon)	19/02/20
Viviers	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	Potence sur pied + treuil matière de vidange 2 (doublon)	19/02/20
Viviers	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	Potence sur pied avec treuil dépotage (doublon)	19/02/20
Viviers	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	Potence avec treuil Relevage 1	19/02/20
Viviers	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	IPN de levage (doublon)	19/02/20
Viviers	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	Potence avec treuil amovible 1	19/02/20
Viviers	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	Potence avec treuil amovible 2	19/02/20



LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT

Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du fonds contractuel

Un **Fonds Contractuel de Renouvellement** consiste à prélever tous les ans sur les produits du service un certain montant défini contractuellement et de le consacrer à des dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. La liste des équipements entrant dans le cadre de ce Fonds Contractuel de Renouvellement a été établie à l'origine du contrat.

Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Fonds Contractuel. Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du fonds à date.

0720010202 - CC DRAGA EU DSP Contrat du : 01/07/2018 au : 30/06/2030 - Clause de renouvellement : G+C	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total (€)
Dotations(€)	24 458	48 517	48 517	48 517	48 517	48 517	48 517	48 517	48 517	48 517	48 517	48 517	24 059	582 204

0720010202 - CC DRAGA EU DSP Contrat du : 01/07/2018 au : 30/06/2030 - Clause de renouvellement : G+C	2018	2019	2020
Dernier coefficient connu de la dotation	1,000000	1,000000	1,000000
Dernier coefficient connu de report de solde	1,000000	1,000000	1,000000

0720010202 - CC DRAGA EU DSP Contrat du : 01/07/2018 au : 30/06/2030 - Clause de renouvellement : G+C	2018	2019	2020	Total (€)
Dotation actualisée (€)	24 458	48 517	48 517	121 492
Report de solde actualisé (€)	0	- 19 292	2 952	
	0	0	0	0
Non Programmé au contrat	PARTIEL	12 169		12 169
	TOTAL	43 750	14 104	94 609
Total renouvellement(€)	43 750	26 273	36 755	106 778
Solde(€)	- 19 292	2 952	14 714	
Légende : Programmé au contrat = année de renouvellement > 1				

Renouvellement Réalisé en compte au : 31/12/2020	Libellé Matériel	Programmé au contrat	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
07042PR00005 - BOURG SAINT ANDEOL - PR SOUTEYRANNE / EPD00003213 - Panier de dégrillage	Panier de dégrillage	Non programmé au contrat	TOTAL	18/09/2020	1 050
07042PR00005 - BOURG SAINT ANDEOL - PR SOUTEYRANNE / PSB00033016 - Pompe de relevage 2	Pompe de relevage 2	Non programmé au contrat	TOTAL	25/05/2020	2 600
07042PR00005 - BOURG SAINT ANDEOL - PR SOUTEYRANNE / PSB00033017 - Pompe de relevage 3	Pompe de relevage 3	Non programmé au contrat	TOTAL	25/05/2020	2 600
07042SE00001 - BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 6800 EH / CSP00001877 - Surpresseur (air lift)	Surpresseur (air lift)	Non programmé au contrat	TOTAL	25/05/2020	3 800
07042SE00001 - BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 6800 EH / IME00002986 - Mesure de rH	Mesure de rH	Non programmé au contrat	TOTAL	19/05/2020	1 935
07042SE00001 - BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 6800 EH / IRP00001803 - Prélèveur de sortie	Prélèveur de sortie	Non programmé au contrat	TOTAL	19/05/2020	4 120
07042SE00001 - BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 6800 EH / PCS00030089 - Pompe à boues	Pompe à boues	Non programmé au contrat	TOTAL	27/07/2020	6 655
07042SE00001 - BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 6800 EH / PSB00033061 - Pompe de reprise	Pompe de reprise	Non programmé au contrat	TOTAL	30/10/2020	1 320



Renouvellement Réalisé en compte au : 31/12/2020	Libellé Matériel	Programmé au contrat	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
07042SE00001 - BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 6800 EH / PSB00033067 - Pompe de relevage (boues clarifiées)	Pompe de relevage (boues clarifiées)	Non programmé au contrat	TOTAL	21/07/2020	1 883
07042SE00001 - BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 6800 EH / PSB00033068 - Pompe de relevage 2 (boues clarifiées)	Pompe de relevage 2 (boues clarifiées)	Non programmé au contrat	TOTAL	21/07/2020	1 883
07259SE00001 - SAINT JUST D'ARDECHE - STEP VILLAGE 1200 EH / PSB00032992 - Pompe de relèvement n°2	Pompe de relèvement n°2	Non programmé au contrat	TOTAL	30/10/2020	1 359
07268SE00002 - SAINT MARTIN D'ARDECHE - STEP VILLAGE 4000 EH / VAN01502244 - Vanne pelle motrisée 1	Vanne pelle motrisée 1	Non programmé au contrat	TOTAL	06/10/2020	2 560
07346SE00001 - VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH / NAC00000408 - Onduleur	Onduleur	Non programmé au contrat	TOTAL	12/05/2020	1 690
07346SE00001 - VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH / PSB00008820 - Groupe électropompe de recirculation 1	Groupe électropompe de recirculation 1	Non programmé au contrat	TOTAL	06/04/2020	1 300
07346SE00001 - VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH / PSB00041523 - Pompe extraction des flottants (HS)	Pompe extraction des flottants (HS)	Non programmé au contrat	TOTAL	31/08/2020	2 000
Total					106 778



ANNEXES COMPLEMENTAIRES

L'INVENTAIRE

07034PR00001 - BIDON - PR STEP		
Code	Libellé	Marque
GRC03088708	Plaque couverture	-
GSB00020621	Assise et guidage P1	-
GSB00020622	Assise et guidage P2	-
ICT00035712	Poires de niveau	-
NCA00051152	Armoire de commande	-
PSB00042295	Pompe de relèvement n°1	SULZER
PSB00042296	Pompe de relèvement n°2	SULZER
TLV00025277	potence avec treuil sur pied	-
VAN03481294	Vannes d'isolement (x2)	-
VCL00084395	Clapets de non retour (x2)	-
XTU00090077	Refoulement P1	-
XTU00090078	Refoulement P2	-
07034SE00001 - BIDON - STEP VILLAGE - 130 EH		
Code	Libellé	Marque
IQW00018438	COMPTEUR ENERGIE	-
07034SE00001-0000-01 - Traitement Secondaire		
Code	Libellé	Marque
GRC01344888	Tampon regard de collecte 1	-
GRC01344890	Tampon regard de collecte 2	-
GRC01344891	Tampon regard de collecte 3	-
GRC01344892	Tampon regard de collecte 4	-
GRC01344894	Tampon regard de collecte 5	-
GRC01344895	Caillebottis	-
ICT00015327	Poire de niveau	-
IME00002982	Comptage du nombre de bâchés	-
RCB00005023	Bâche de stockage des EU 1	-
RCB00005024	Bâche de stockage des EU 2	-
VAN01279616	Vanne de bâchée hydraulique	-
VAN01279621	Vanne d'isolement 1	-
VAN01279622	Vanne d'isolement 2	-
VAN01279624	Vanne d'isolement 3	-
VAN01279626	Vanne de bâchée hydraulique	-
VAN01279627	Vanne d'isolement 4	-
VAN01279628	Vanne d'isolement 5	-
XTU00042816	Canalisation amont 1	-
XTU00042824	Canalisation de répartition des EU 1	-
XTU00042825	Canalisation de ventilation du massif 1	-
XTU00042827	Canalisation/Tuyauterie	-
XTU00042828	Canalisation de répartition des EU 2	-
XTU00042829	Canalisation de ventilation du massif 2	-
XTU00042831	Canalisation de drainage 1	-
XTU00042833	Canalisation de répartition des EU 3	-
XTU00042834	Canalisation de ventilation du massif 3	-
XTU00042835	Canalisation de drainage 2	-



XTU00042839	Canalisation amont 2	-
XTU00042840	Canalisation de répartition des EU 4	-
XTU00042841	Canalisation de ventilation du massif 4	-
XTU00042843	Canalisation de drainage 3	-
XTU00042844	Canalisation de répartition des EU 5	-
XTU00042846	Canalisation de ventilation du massif 5	-
XTU00042847	Canalisation de drainage 4	-
XTU00050193	Canalisation de drainage 5	-
07034SE00001-0000-02 - Instrumentation		
Code	Libellé	Marque
GDD00001666	Déversoir en V	-
07034SE00001-0000-03 - Equipements Communs		
Code	Libellé	Marque
GBT00029894	Clôture de type simple torsion	-
GOU00006706	Porte extérieure	-
GOU00006707	Portail manuel 2 battants	-
HMB00000424	Fauteuil à roulette	-
HMB00000425	Bureau	-
07042DO00001 - BOURG SAINT ANDEOL - DO 05 HOTEL DE VILLE		
Code	Libellé	Marque
GDD00001657	Seuil versant	-
GRC01344876	Tampon fonte DN 800	-
ICA00016116	Sonde de niveau US	-
ICT00035937	Sonde de niveau TOR	-
KST00040372	Télésurveillance	-
07042DO00002 - BOURG SAINT ANDEOL - DO 18 HOPITAL		
Code	Libellé	Marque
GDD00001658	Seuil versant	-
GRC01344877	Tampon fonte DN 800	-
ICA00016117	Sonde de niveau TOR	-
ICA00016118	Sonde de niveau US	-
ICA00046666	Sonde mesure point A2	-
KST00040374	Télésurveillance	-
07042DO00004 - BOURG SAINT ANDEOL - DO 29 EMBOUCHURE		
Code	Libellé	Marque
GDD00001660	Seuil versant	-
GRC01344885	Tampon fonte DN 800	-
ICA00016131	Sonde de niveau US	-
ICT00015324	Sonde de niveau TOR	-
KST00040376	Télésurveillance	SOFREL
07042PR00001 - BOURG SAINT ANDEOL - PR CROIX BLANCHE (BONOTTE)		
Code	Libellé	Marque
EPD00003209	Panier de dégrillage	-
GBT00029884	Clôture de type simple torsion	-
GOU00006701	Portail manuel 2 battants	-
GRC01344855	Grille antichute P1	-
GRC01344857	Trappe d'accès aluminium/acier P1	-
GRC01344862	Plaque couverture/Trappe/Caillebotis/Tampon/Avaloir	-
GRC01344863	Trappe d'accès aluminium/acier P2	-
GSB00007595	Pied d'assise P1	-



GSB00007596	Barre de guidage P1	-
GSB00007598	Pied d'assise P2	-
GSB00007603	Barre de guidage P2	-
GSB00007605	Support sondes de niveau TOR	-
ICT00015318	Poire de niveau	-
IQW00012057	Compteur électrique	-
NCA00039454	Armoire électrique PR Croix blanche	-
NPA00001647	Raccordements électrique des effecteurs	-
NPA00001648	Raccordements électrique des capteurs	-
NPD00006025	Disjoncteur + Différentiel	-
PSB00033007	Pompe de relèvement n°1	-
PSB00033010	Pompe de relèvement n°2	-
TLV00012511	Pied de potence de levage	-
TLV00012512	Potence de levage	-
XTU00042788	Canalisation de refoulement P1	-
XTU00042791	Canalisation de refoulement P2	-
07042PR00001-0000-01 - Chambre des vannes		
Code	Libellé	Marque
GRC01344865	Trappe d'accès aluminium/acier	-
VAN01279605	Vanne d'isolement 1	-
VAN01279607	Vanne d'isolement 2	-
VCL00039582	Clapet anti-retour à boule 1	-
VCL00039584	Clapet anti-retour à boule 2	-
XTU00042793	Canalisation de liaison 1	-
XTU00042795	Canalisation de liaison 2	-
XTU00042797	Nourrice de collecte	-
07042PR00002 - BOURG SAINT ANDEOL - PR LES CAPITELLES		
Code	Libellé	Marque
EPD00003212	Panier de dégrillage	-
GBT00029886	Clôture de type simple torsion	-
GOU00006703	Portail manuel 2 battants	-
GRC01344867	Grille antichute	-
GRC01344869	Trappe d'accès aluminium/acier	-
GRC01344870	Grille antichute 2	-
GRC01344872	Trappe d'accès aluminium/acier 2	-
GSB00007608	Pied d'assise	-
GSB00007610	Barre de guidage	-
GSB00007612	Pied d'assise 2	-
GSB00007614	Barre de guidage 2	-
GSB00007615	Support sonde de niveau TOR	-
ICT00015319	Poire de niveau	-
IQW00012059	Compteur électrique	-
NCA00039455	Armoire électrique PR Croix blanche Les Capitelles	-
NPA00001649	Raccordements électrique des effecteurs	-
NPA00001650	Raccordements électrique des capteurs	-
NPD00006026	Disjoncteur + Différentiel	-
PSB00033012	Pompe de relevage 1	-
PSB00033014	Pompe de relevage 2	-
XTU00042799	Canalisation de refoulement 1	-
XTU00042800	Canalisation de refoulement 2	-


07042PR00002-0000-01 - Chambre des vannes

Code	Libellé	Marque
GRC01344874	Trappe d'accès aluminium/acier	-
VAN01279608	Vanne d'isolement 1	-
VAN01279609	Vanne d'isolement 2	-
VCL00039585	Clapet anti retour à boule	-
VCL00039586	Clapet anti retour à boule 2	-
XTU00042802	Canalisation de liaison	-
XTU00042803	Canalisation de liaison 2	-
XTU00042804	Nourrice de collecte	-

07042PR00003 - BOURG SAINT ANDEOL - PR LA DIGUE

Code	Libellé	Marque
EPD00003211	Panier de dégrillage	-
GBT00029887	Clôture de type simple torsion	-
GOU00006704	Portail manuel 2 battants	-
GRC01344866	Grille antichute P1	-
GRC01344868	Trappe d'accès aluminium/acier P1	-
GRC01344871	Grille antichute P2	-
GRC01344873	Trappe d'accès aluminium/acier P2	-
GSB00007606	Pied d'assise P1	-
GSB00007607	Barre de guidage P1	-
GSB00007611	Pied d'assise P2	-
GSB00007613	Barre de guidage P2	-
GSB00007616	Support sondes de niveau TOR	-
ICT00015320	Poire de niveau	-
IQW00012060	Compteur électrique	-
NCA00039456	Armoire électrique PR La Digue	-
NCA00039472	Armoire générale	-
NPA00001651	Raccordements électrique des effecteurs	-
NPA00001652	Raccordements électrique des capteurs	-
NPD00006027	Disjoncteur + Différentiel	-
PSB00033011	Pompe de relèvement n°1	-
PSB00033013	Pompe de relèvement n°2	-
XTU00042798	Canalisation de refoulement P1	-
XTU00042801	Canalisation de refoulement P2	-

07042PR00003-0000-01 - Chambre des vannes

Code	Libellé	Marque
GRC01344875	Trappe d'accès aluminium/acier	-
VAN01279610	Vanne d'isolement 1	-
VAN01279611	Vanne d'isolement 2	-
VCL00039587	Clapet anti-retour à boule 1	-
VCL00039588	Clapet anti-retour à boule 2	-
XTU00042805	Canalisation de liaison 1	-
XTU00042806	Canalisation de liaison 2	-
XTU00042807	Nourrice de collecte	-

07042PR00004 - BOURG SAINT ANDEOL - PR CHEYLARD

Code	Libellé	Marque
EPD00003210	Panier de dégrillage	-
GBT00029885	clôture de type simple torsion	-
GOU00006702	Portail manuel 2 battants	-



GRC01344858	Grille antichute	-
GRC01344859	Trappe d'accès aluminium/acier	-
GRC01344860	Grille antichute 2	-
GRC01344861	Trappe d'accès aluminium/acier 2	-
GSB00007597	Pied d'assise	-
GSB00007599	Barre de guidage	-
GSB00007600	Pied d'assise 2	-
GSB00007601	Barre de guidage 2	-
GSB00007602	Support de capteur	-
GSB00007604	Support de capteur 2	-
ICA00016114	Sonde de mesure	-
ICT00015317	Poire de niveau	-
IQW00012058	Compteur électrique	-
KST00040368	Poste Local M0720 PR DU CHEYLARD	SOFREL
NCA00039471	Armoire générale	-
NPA00001645	Raccordements électrique des effecteurs	-
NPA00001646	Raccordements électrique des capteurs	-
NPD00006024	Disjoncteur + Différentiel	-
PSB00033008	Pompe de relevage 1	-
PSB00033009	Pompe de relevage 2	-
TLV00012509	Pied de potence P1	-
TLV00012510	Pied de potence P2	-
XTU00042789	Canalisation de refoulement	-
XTU00042790	Canalisation de refoulement 2	-
07042PR00004-0000-01 - Chambre des vannes		
Code	Libellé	Marque
GRC01344864	Trappe d'accès aluminium/acier	-
VAN01279604	Vanne d'isolement	-
VAN01279606	Vanne d'isolement 2	-
VCL00039581	Clapet anti retour à boule	-
VCL00039583	Clapet anti retour à boule 2	-
XTU00042792	Canalisation de liaison	-
XTU00042794	Canalisation de liaison 2	-
XTU00042796	Nourrice de collecte	-
07042PR00005 - BOURG SAINT ANDEOL - PR SOUTEYRANNE		
Code	Libellé	Marque
EPD00003213	Panier de dégrillage	-
GOU00006705	Porte externe	-
GRC01344878	Grille antichute	-
GRC01344879	Trappe d'accès aluminium/acier	-
GRC01344880	Grille antichute 2	-
GRC01344881	Trappe d'accès aluminium/acier 2	-
GRC01344882	Grille antichute 3	-
GRC01344883	Trappe d'accès aluminium/acier 3	-
GSB00007617	Pied d'assise	-
GSB00007618	Barre de guidage	-
GSB00007619	Pied d'assise 2	-
GSB00007620	Barre de guidage 2	-
GSB00007621	Pied d'assise 3	-
GSB00007622	Barre de guidage 3	-



GSB00007623	Support sonde de niveau TOR	-
GSB00007624	Support sonde de niveau ANA	-
ICT00015322	Poire de niveau	-
ICT00015323	Capteur de niveau	ENDRESS HAUSER
IQW00012061	Compteur électrique	-
KST00040377	Télésurveillance	-
NCA00039457	Armoire générale	-
NCA00039473	Armoire de protection	-
NPA00001653	Raccordements électrique des effecteurs	-
NPA00001654	Raccordements électrique des capteurs	-
NPD00006028	Disjoncteur + Différentiel	-
PSB00033015	Pompe de relevage 1	-
PSB00033016	Pompe de relevage 2	KSB
PSB00033017	Pompe de relevage 3	KSB
TLV00012526	Potence alu 160kg avec treuil	KSB
TLV00012527	Treuil panier	-
TLV00012528	IPN de manutention 2 (à abandonner)	-
TLV00012529	Porte palan + Palan manuel (à abandonner)	-
TLV00025700	Embase de potence universel alu	KSB
UEI00000749	Sécurité installation :	-
XTU00042809	Canalisation de refoulement 1	-
XTU00042810	Canalisation de refoulement 2	-
XTU00042811	Canalisation de refoulement 3	-

07042PR00005-0000-01 - Chambre des vannes

Code	Libellé	Marque
GRC01344887	Trappe d'accès fonte	-
VAN01279613	Vanne d'isolement	-
VAN01279614	Vanne d'isolement 2	-
VAN01279615	Vanne d'isolement 3	-
VCL00039589	Clapet anti retour à boule	-
VCL00039590	Clapet anti retour à boule 2	-
VCL00039591	Clapet anti retour à boule 3	-
XTU00042812	Canalisation de liaison	-
XTU00042813	Canalisation de liaison 2	-
XTU00042814	Canalisation de liaison 3	-
XTU00042815	Nourrice de collecte	-

07042PR00006 - BOURG SAINT ANDEOL - PR DE TOURNE (PLUVIAL)

Code	Libellé	Marque
GOU00006700	Porte externe	-
GRC01344841	Grille antichute P1	-
GRC01344842	Plaque couverture/Trappe/Caillebotis/Tampon/Avaloir 1	-
GRC01344843	Grille antichute P2	-
GRC01344844	Trappe d'accès aluminium/acier P2	-
GSB00007580	Pied d'assise P1	-
GSB00007581	Barre de guidage P1	-
GSB00007582	Pied d'assise P2	-
GSB00007583	Barre de guidage P2	-
GSB00007586	Support sondes de niveau TOR	-
ICA00046667	Sonde de niveau - mesure point A2	-
ICT00015316	Poire de niveau	-



IQW00012056	Compteur électrique	-
NCA00039468	Armoire générale	-
NPA00001641	Raccordements électrique des effecteurs	-
NPA00001642	Raccordements électrique des capteurs	-
NPD00006022	Disjoncteur + Différentiel	-
PSB00033005	Pompe de relèvement n°1	-
PSB00033006	Pompe de relèvement n°2	-
TLV00012507	Pied de potence de levage (inexistant)	-
TLV00012508	Potence de levage (inexistant)	-
XTU00042776	Canalisation de refoulement P1	-
XTU00042777	Canalisation de refoulement P2	-
07042PR00006-0000-01 - Chambre des vannes		
Code	Libellé	Marque
GRC01344850	Trappe d'accès aluminium/acier	-
VAN01279601	Vanne d'isolement 1	-
VAN01279603	Vanne d'isolement 2	-
VCL00039578	Clapet anti-retour à boule 1	-
VCL00039580	Clapet anti-retour à boule 2	-
XTU00042780	Canalisation de liaison 1	-
XTU00042783	Canalisation de liaison 2	-
XTU00042785	Nourrice de collecte	-
07042SE00001 - BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 6800 EH		
07042SE00001-0000-01 - Pretraitement		
Code	Libellé	Marque
CSP00001877	Surpresseur (air lift)	GARDNER DENVER
EPD00003219	Plaque couverture/Trappe/Caillebotis/Tampon/Avaloir	-
GBT00029905	Balustrade	-
GBT00029907	Balustrade 2	-
GDD00001680	Glissière amont + Batardeau	-
GDD00001681	Glissière aval	-
GDD00001682	Glissière amont + Batardeau 2	-
GDD00001683	Glissière aval 2	-
GDD00001684	Caisson de répartition	-
GDD00001685	Clifford	-
GDD00001686	Lame déversante (calage du niveau)	-
GRC03082753	Couverture en caillebotis	-
RBE00000278	Poubelle à déchets	-
SDG00003058	Dégrilleur automatique droit	FB.PROCEDES
SGF00000301	Aéro-flottateur	-
VAN01279838	Vanne d'isolement	-
VAN01279839	Vanne de by-pass	-
VAN01279840	Vanne de récupération des graisses	-
VAN01279843	Vanne d'isolement 2	-
VAN01279844	Vanne à ouverture rapide	-
XTU00042876	Canalisation amont	-
XTU00042877	Canalisation aval	-
XTU00042880	Canalisation amont 2	-
XTU00042884	Canalisation amont 3	-
XTU00042885	Canalisation aval 2	-
XTU00042886	Canalisation d'extraction	-



07042SE00001-0000-02 - Réception de sous produits externes

Code	Libellé	Marque
EPD00003221	Dégrilleur grossier	-
GRC01345055	Trappe d'accès aluminium/acier	-
GSB00007644	Pied d'assise	-
GSB00007645	Barre de guidage	-
GSB00007646	Support sonde de niveau TOR	-
GSB00007647	Support sonde de niveau ANA	-
ICA00016134	Sonde de mesure	-
ICT00015362	Poire de niveau	-
PSB00033061	Pompe de reprise	KSB
VAN01279845	Vanne d'isolement	-
XTU00042890	Canalisation aval	-

07042SE00001-0000-03 - Traitement secondaire

Code	Libellé	Marque
ASG00001870	Turbine d'aération	-
ASG00001871	Turbine d'aération 2	-
GBT00029908	Echelle externe	-
GBT00029909	Echelle interne	-
GBT00029910	Clôture de grillage soudé	-
GDD00001687	Lame versante vers clarif	-
GDD00001688	Clifford	-
GDD00001689	Lame siphonide périphérique	-
GDD00001690	Lame versante périphérique	-
GDD00001692	Barre de guidage (boues clarifiées)	-
GDD00001693	Barre de guidage 2 (boues clarifiées)	-
GDD00001694	Barre de guidage (boues en excès)	-
GOU00006710	Portillon	-
GRC01345058	Grille antichute (boues clarifiées)	-
GRC01345059	Trappe d'accès aluminium (boues clarifiées)	-
GRC01345061	Grille antichute 2 (boues clarifiées)	-
GRC01345062	Trappe d'accès aluminium 2 (boues clarifiées)	-
GRC01345063	Grille antichute (boues en excès)	-
GRC01345064	Trappe d'accès aluminium (boues en excès)	-
GRC01345065	Caillebotis	-
GSB00007649	Pied d'assise (boues clarifiées)	-
GSB00007651	Pied d'assise 2 (boues clarifiées)	-
GSB00007652	Support sondes de niveau TOR (boues clarifiées)	-
GSB00007653	Pied d'assise (boues en excès)	-
ICT00015374	Poire de niveau (boues clarifiées)	-
PSB00033067	Pompe de relevage (boues clarifiées)	KSB
PSB00033068	Pompe de relevage 2 (boues clarifiées)	KSB
PSB00033080	Pompe de relevage (boues en excès)	-
SFS00000439	Pont Racleur	-
TBA00000023	Bateau	-
VAN01279848	Vanne d'isolement	-
VAN01279849	Vanne d'isolement (boues clarifiées)	-
VAN01279851	Vanne d'isolement 2 (boues clarifiées)	-
VAN01279852	Vanne d'isolement (boues en excès)	-
VCL00039599	Clapet anti retour à boule (boues clarifiées)	-



VCL00039600	Clapet anti retour à boue 2 (boues clarifiées)	-
VCL00039601	Clapet anti retour à boue (boues en excès)	-
XTU00042891	Canalisation amont	-
XTU00042893	Canalisation aval	-
XTU00042894	Canalisation amont 2	-
XTU00042898	Canalisation aval 2	-
XTU00042899	Canalisation d'extraction	-
XTU00042901	Canalisation aval (boues clarifiées)	-
XTU00042903	Canalisation aval 2 (boues clarifiées)	-
XTU00042904	Nourrice de collecte (boues clarifiées)	-
XTU00042905	Canalisation aval 3 (boues clarifiées)	-
XTU00042908	Canalisation aval (boues en excès)	-

07042SE00001-0000-04 - Traitement des boues

Code	Libellé	Marque
GBT00029912	Echelle	-
GBT00029913	Balustrade	-
VAN01279853	Vanne de vidange par hydro	-
XTU00042910	Canalisation amont	-
XTU00042911	Canalisation trop plein	-
XTU00042912	Canalisation aval	-
XTU00042913	Canalisation vers hydro	-
GRC01345066	Regard de collecte	-
GRC01345067	Regard de collecte 2	-
GRC01345068	Regard de collecte 3	-
GRC01345069	Regard de collecte 4	-
GRC01345070	Regard de collecte 5	-
GRC01345071	Regard de collecte 6	-
GRC01345072	Regard de collecte 7	-
GRC01345073	Regard de collecte 8	-
VAN01279854	Vanne d'isolement	-
VAN01279855	Vanne d'isolement 2	-
VAN01279856	Vanne d'isolement 3	-
VAN01279857	Vanne d'isolement 4	-
VAN01279858	Vanne d'isolement 5	-
VAN01279859	Vanne d'isolement 6	-
VAN01279862	Vanne d'isolement 7	-
VAN01279863	Vanne d'isolement 8	-
XTU00042915	Canalisation	-
XTU00042916	Canalisation 2	-
XTU00042917	Canalisation 3	-
XTU00042919	Canalisation 4	-
XTU00042921	Canalisation 5	-
XTU00042923	Canalisation 6	-
XTU00042924	Canalisation 7	-
XTU00042927	Canalisation 8	-
GSB00020397	Rails de guidage pour benne	-
GSB00020398	Rails de guidage pour benne 2	-
IFE00013219	Débitmètre hydraulique	-
PCS00030088	Pompe doseuse (floculation)	SEPEX
PCS00030089	Pompe à boues	PCM



PGA00001956	Pompe gaveuse	PCM
PSB00033094	Pompe à polymère liquide	-
PSB00033098	Pompe eau de dilution	-
PSB00033100	Pompe dilacératrice	-
RBE00000279	Benne ouverte + bache	-
RBE00000280	Benne ouverte + bache	-
RCB00005026	Bac de rétention	-
RCB00005027	Préparante à polymère	-
RTR00000049	Trémie à boues	-
SEG00000368	Centrifugeuse	ALFA LAVAL
VAN01279865	Vanne d'isolement	-
VAN01279866	Vanne d'isolement 2	-
VAN01279867	Vanne d'isolement 3	-
VAN01279868	Vanne d'isolement 4	-
VAN01279869	Vanne d'isolement 5	-
VAN01279963	Vanne d'isolement 6	-
VAN01279964	Vanne d'isolement 7	-
VAN01279967	Vanne d'isolement 8	-
VAN01279968	Vanne motorisée (lavage centrif)	-
VAN01279970	Vanne motorisée (première eaux)	-
XTU00042933	Canalisation amont	-
XTU00042934	Canalisation aval	-
XTU00042935	Canalisation amont 2	-
XTU00042936	Canalisation aval 2	-
XTU00042937	Canalisation amont 3	-
XTU00042938	Canalisation aval 3	-
XTU00042939	Canalisation amont 4	-
XTU00042940	Canalisation aval 4	-
XTU00042947	Canalisation aval 5	-
XTU00042948	Canalisation aval 6	-
XTU00042949	Canalisation de répartition vers bennes	-
07042SE00001-0000-08 - Pompes intermédiaires		
Code	Libellé	Marque
GDD00001696	Barres de guidage	-
GDD00001697	*Barre de guidage 2	-
GRC01345114	Grille antichute	-
GRC01345115	Trappe d'accès aluminium	-
GRC01345116	Grille antichute 2	-
GRC01345117	Trappe d'accès aluminium 2	-
GSB00007654	Pied d'assise	-
GSB00007655	Pied d'assise 2	-
GSB00007656	Support sondes de niveau TOR	-
ICT00015375	Poire de niveau	-
PSB00033101	Pompe de relevage	-
PSB00033102	Pompe de relevage 2	-
VAN01279971	Vanne d'isolement	-
VAN01279972	Vanne d'isolement 2	-
VCL00039602	Clapet anti retour à boule	-
VCL00039603	Clapet anti retour à boule 2	-
XTU00042950	Canalisation aval	-



XTU00042953	Canalisation aval 2	-
XTU00042959	Nourrice de collecte	-
XTU00042961	Canalisation aval 3	-
07042SE00001-0000-09 - Electricité- commande		
Code	Libellé	Marque
HEC00000325	Chauffe eau électrique (local technique)	-
HEC00000326	Chauffe eau électrique (déshydratation)	-
JCC00004823	Chauffage des locaux administratifs	-
JCC00004824	Chauffage des locaux techniques	-
JCC00004825	Chauffage des locaux techniques (déshydratation)	-
KMC00001135	Carte GSM	-
KNA00003642	Interface homme machine	SIEMENS
KNA00003643	Automate Programmable Industriel (API)	SIEMENS
KNA00003644	Automate Programmable Spécifique	-
KST00040388	Poste Local M0720 SE BOURG SAINT ANDEOL	SOFREL
MBA00000949	Batterie de condensateurs (fixe)	-
NAC00000287	Sectionneur sur poteau	-
NAC00000288	Onduleur	-
NCA00039514	Armoire générale BT	-
NCA00039515	Armoire générale BT (Déshydratation)	-
NCA00039518	Armoire Matières de Vidange	-
NCA00039519	Armoire Polymère	-
NCA00068992	Coffret de commande du Dégrilleur	FB.PROCEDES
NEP00004449	Eclairage des locaux techniques	-
NEP00004450	Eclairage extérieur par projecteur	-
NPA00001657	Raccordements électrique des effecteurs	-
NPA00001658	Raccordements électrique des capteurs	-
NPD00006031	Disjoncteur général BT	-
NPD00006032	Disjoncteur Secondaire Armoire BT (STEP)	-
NPD00006033	Disjoncteur Secondaire Armoire BT (Déshydratation)	-
NPT00001450	Transfo poteau	-
NPV00008045	Variateur de vitesse (Turbine d'aération) 1	-
NPV00008046	Variateur de vitesse (Turbine d'aération) 2	ABB
NPV00008047	Variateur de vitesse (Pompes à boues)	-
NPV00008048	Variateur de vitesse (Bol)	-
NPV00008049	Variateur de vitesse (Vis)	-
NPV00008050	Variateur de vitesse (Pompes Gaveuse)	-
NXX00000830	Isolateur sur réseau 20kv	-
USG00000005	Signalétique de sécurité	-
07042SE00001-0000-10 - Instrumentation		
Code	Libellé	Marque
GDD00001700	Déversoir en U	-
GSB00007659	Support sondes de niveau ANA	-
GSB00007660	Support de capteur	-
IAN00010021	Sonde ultra son / Radar	-
IAN00010022	Convertisseur de signal (mesure du point A4)	SIEMENS
IAN00010023	Convertisseur de signal (mesure QP et Process)	ENDRESS HAUSER
IFE00013220	Débitmètre mesure du point A3 entrée	SIEMENS
IFE00013221	Débitmètre (mesure du point A6 prod. boues)	SIEMENS
IFE00013222	Débitmètre boues en excès	-



IME00002985	Pluviometre	HYDREKA
IME00002986	Mesure de rH	HACH
IQE00024968	Compteur d'eau	-
IQW00012126	Compteur électrique	-
IRP00001802	Préleveur d'entrée	ENDRESS HAUSER
IRP00001803	Préleveur de sortie	HACH
IRP00001804	Préleveur de boues	-
UGD00002556	Centrale détection gaz H2S	CIR
USG00000059	Kit alarme sonore déportée 100DB - qté 2	CIR
VDI00002866	Disconnecteur à pression réduite	-

07042SE00001-0000-11 - Equipement communs

Code	Libellé	Marque
CCO00003616	Compresseur d'air process	-
DAM00007604	Ballon anti-bélier	-
GBT00029917	Clôture de type simple torsion	-
GOU00006717	Porte	-
GOU00006718	Porte extérieure (local d'exploitation)	-
GOU00006719	Porte extérieure (local déshydratation)	-
GOU00006720	Porte extérieure (local bennes à sous produits)	-
GOU00006722	Portail manuel 2 battants	-
GSB00007662	Support sondes de niveau ANA	-
ICA00016144	Sonde de mesure	-
JCE00002377	Extracteur d'air	-
JCE00005082	Extracteur d'air	-
PCS00030090	Surpresseur d'eau industrielle	GRUNDFOS
RCB00005033	Stockage eau potable	-
UEI00000752	Extincteur	-
VAN01279981	Electrovanne (remplissage cuve AEP)	-
VAN01279982	Vanne d'isolement	-
VAN01279983	Vanne d'isolement 2	-
VAN01279984	Vanne d'isolement 3	-
VCL00039606	Clapet anti-retour	-
XTU00042975	Canalisation AEP	-
XTU00042976	Nourrice amont	-
XTU00042977	Nourrice aval	-
TLV00012536	Pied de potence de levage boues clarifiées (abandonné)	-
TLV00012537	Potence de levage boues clarifiées (abandonné)	-
TLV00012540	Potence sur pied nue poste Toutes Eaux	-
TLV00012541	Potence de levage (abandonné)	-
TLV00012544	Rail de levage (doublon à abandonner)	-
TLV00012545	Rail de levage IPN avec palan sur chariot	-
TLV00025698	Potence alu 160kg - extraction boues	KSB
TLV00025699	Embase de potence universel alu	KSB

07099PR00001 - GRAS - PR de Rimouren

Code	Libellé	Marque
GBT00029883	Cloture de type simple torsion	-
GOU00006699	Portail manuel 2 battants	-
GRC01344836	Grille antichute P1	-
GRC01344837	Trappe d'accès aluminium/acier P1	-
GRC01344838	Grille antichute P2	-



GRC01344839	Trappe d'accès aluminium/acier P2	-
GSB00007575	Pied d'assise P1	-
GSB00007576	Barre de guidage P1	-
GSB00007577	Pied d'assise P2	-
GSB00007578	Barre de guidage P2	-
GSB00007579	Support de capteur	-
ICT00015315	Poire de niveau	-
KST00040366	M0720 PR GRAS RIMOURENS	SOFREL
NCA00039467	Armoire/Châssis/Pupitre/Coffret de commande	-
NPA00001637	Raccordements électrique des effecteurs	-
NPA00001638	Raccordements électrique des capteurs	-
NPD00006020	Disjoncteur + Différentiel	-
PSB00033003	Pompe de relèvement n°1	-
PSB00033004	Pompe de relèvement n°2	-
TLV00019890	Pied de potence nue	-
TLV00019891	Potence nue	-
XTU00042771	Canalisation de refoulement P1	-
XTU00042772	Canalisation de refoulement P2	-
07099PR00001-0000-01 - Chambre des vannes		
Code	Libellé	Marque
GRC01344840	Trappe d'accès aluminium/acier	-
VAN01279598	Vanne d'isolement 1	-
VAN01279599	Vanne d'isolement 2	-
VCL00039576	Clapet anti-retour à boule 1	-
VCL00039577	Clapet anti-retour à boule 2	-
XTU00042773	Canalisation de liaison 1	-
XTU00042774	Canalisation de liaison 2	-
XTU00042775	Nourrice de collecte	-
07099SE00001 - GRAS - STEP NORD (fosse) 150 EH		
Code	Libellé	Marque
IQW00018444	COMPTEUR ENERGIE	-
07099SE00002 - GRAS - STEP SUD (fosse) 150 EH		
Code	Libellé	Marque
IQW00018443	COMPTEUR ENERGIE	-
07099SE00003 - GRAS - STEP RIMOUREN 150 EH		
Code	Libellé	Marque
IQW00018445	COMPTEUR ENERGIE	-
TLV00019807	Pied de potence nue	-
TLV00019808	Potence nue	-
07099SE00003-1110-03 - PRETRAITEMENT		
Code	Libellé	Marque
EPD00004892	Grille manuelle	-
XTU00072885	Canalisation amont	-
XTU00072886	Canalisation aval	-
07099SE00003-4000-05 - TRAITEMENT SECONDAIRE		
Code	Libellé	Marque
GRC02204357	Caillebotis regard de drainage	-
GRC02204358	Caillebotis regard de drainage	-
GRC02204359	Caillebotis regard de drainage	-
GRC02204360	Caillebotis regard de drainage	-



GRC02204361	Caillebotis regard de drainage	-
GRC02204362	Caillebotis regard de drainage	-
GRC02204363	Caillebotis regard de drainage	-
GRC02204364	Caillebotis regard de drainage	-
GRC02204365	Caillebotis	-
NGR00002099	Compteur de bâché	-
RCB00008804	Cuve de stockage EU	-
RCB00008805	Cuve de stockage EU	-
VAN02740281	Vanne d'isolement	-
VAN02740282	Vanne d'isolement	-
VAN02740283	Vanne d'isolement	-
VAN02740284	Vanne d'isolement	-
VAN02740285	Vanne d'isolement	-
VAN02740286	Vanne d'isolement	-
VAN02740287	Vanne d'isolement	-
VAN02740288	Vanne d'isolement	-
VDA00046768	Vanne de bâchée hydraulique	-
VDA00046769	Vanne de bâchée hydraulique	-
XTU00072887	Canalisation amont	-
XTU00072888	Canalisation de répartition des EU	-
XTU00072889	Canalisation de ventilation du massif	-
XTU00072890	Canalisation de drainage	-
XTU00072891	Canalisation de répartition des EU	-
XTU00072892	Canalisation de ventilation du massif	-
XTU00072893	Canalisation de drainage	-
XTU00072894	Canalisation de répartition des EU	-
XTU00072895	Canalisation de ventilation du massif	-
XTU00072896	Canalisation de drainage	-
XTU00072897	Canalisation amont	-
XTU00072898	Canalisation de répartition des EU	-
XTU00072899	Canalisation de ventilation du massif	-
XTU00072900	Canalisation de drainage	-
XTU00072901	Canalisation de répartition des EU	-
XTU00072902	Canalisation de ventilation du massif	-
XTU00072903	Canalisation de drainage	-
XTU00072904	Canalisation de répartition des EU	-
XTU00072905	Canalisation de ventilation du massif	-
XTU00072906	Canalisation de drainage	-
XTU00072907	Canalisation de répartition des EU	-
XTU00072908	Canalisation de ventilation du massif	-
XTU00072909	Canalisation de drainage	-
XTU00072910	Canalisation de répartition des EU	-
XTU00072911	Canalisation de ventilation du massif	-
XTU00072912	Canalisation de drainage	-
07099SE00003-9000-04 - ELECTRICITE - COMMANDE		
Code	Libellé	Marque
NCA00060680	Armoire générale	-
NPA00002694	Raccordements électrique des effecteurs	-
NPA00002695	Raccordements électrique des capteurs	-
NPD00008519	Disjoncteur + Différentiel	-





NPD00008518	Capteur solaire	-
07099SE00003-9500-03 - INSTRUMENTATION		
Code	Libellé	Marque
IQE00043011	Canal de comptage Venturi	-
07099SE00003-9700-04 - EQUIPEMENTS COMMUNS		
Code	Libellé	Marque
GBT00057630	Clôture électrique anti sangliers	-
GOU00012964	Portail manuel 2 battants	-
GPR00000338	Clôture de type grillage soudé	-
MBA00001515	Batterie alimentation clôture	-
07259PR00001 - SAINT JUST D'ARDECHE - PR BEL AIR		
Code	Libellé	Marque
EPD00003201	Panier dégrillage	-
GBT00029877	Clôture de type simple torsion	-
GOU00006694	Portail manuel 2 battants	-
GRC01344764	Grille antichute P1	-
GRC01344765	Grille antichute P2	-
GRC01344766	Trappe d'accès aluminium / acier P1	-
GRC01344767	Trappe d'accès aluminium / acier P2	-
GRC01344768	Trappe d'accès fibre de verre	-
GSB00007527	Pied d'assise P1	-
GSB00007528	Pied d'assise P2	-
GSB00007529	Barre de guidage P1	-
GSB00007530	Barre de guidage P2	-
GSB00007531	Support sondes de niveau TOR	-
GSB00007532	Support sondes de niveau ANA	-
ICA00016106	Sonde de mesure Piézométrique	-
ICT00015307	Poire de niveau	-
IQW00012051	Compteur énergie	-
KST00040358	Télétransmission	PERAX
NCA00039459	Armoire générale	-
NPA00001622	Raccordement électrique	-
PSB00032985	Pompe de relèvement n°1	-
PSB00032986	Pompe de relèvement n°2	-
TLV00012501	Pied de potence de levage	-
TLV00012502	Potence de levage	-
XTU00042728	Canalisation de refoulement P1	-
XTU00042729	Canalisation de refoulement P2	-
07259PR00001-0000-01 - Chambre de vannes		
Code	Libellé	Marque
GRC01344769	Trappe d'accès fibre de verre	-
VAN01279562	Vanne d'isolement 1	-
VAN01279563	Vanne d'isolement 2	-
VCL00039559	Clapet anti-retour à boule 1	-
VCL00039560	Clapet anti-retour à boule 2	-
XTU00042730	Canalisation de liaison 1	-
XTU00042731	Canalisation de liaison 2	-
XTU00042732	Nourrice de collecte	-
07259PR00003 - ST JUST D'ARDECHE - PR LE PETIT NICE		
Code	Libellé	Marque



IQW00018431	COMPTEUR ENERGIE	-
07259SE00001 - SAINT JUST D'ARDECHE - STEP VILLAGE 1200 EH		
07259SE00001-0000-01 - PRETRAITEMENT		
Code	Libellé	Marque
EPD00003215	Grille perforée déssablage	-
GBT00029888	Balustrade	-
GDD00001661	Caisson de répartition	-
GDD00001662	Clifford	-
GDD00001663	Régulateur de niveau	-
SFS00000437	Racleur de graisses	-
SGF00000300	Aéro-flottateur	-
VAN01279619	Vanne d'isolement	-
VAN01279620	Vanne de by-pass	-
VAN01279625	Vanne à ouverture rapide déssablage	-
XTU00042821	Canalisation amont	-
XTU00042822	Canalisation amont 2	-
XTU00042823	Goulotte de récupération des graisses	-
XTU00042826	Canalisation aval	-
XTU00042832	Canalisation aval 2	-
XTU00042836	Tube d'eau sous-najente	-
XTU00042837	Canalisation d'extraction déssablage	-
07259SE00001-0000-02 - TRAITEMENT SECONDAIRE		
Code	Libellé	Marque
GRC01344901	Caillebotis canal de comptage	-
ASG00001869	Turbine d'aération	-
GBT00029889	Balustrade escalier	-
GBT00029890	Balustrade	-
GBT00029891	Clôture de protection BA	-
GDD00001664	Lame versante vers clarif	-
GRC01344893	Caillebotis	-
XTU00042842	Canalisation amont	-
XTU00042845	Canalisation aval	-
GBT00029893	Echelle	-
GBT00029895	Balustrade	-
GDD00001665	Lame versante	-
GRC01344896	Plateforme	-
XTU00042848	Canalisation amont	-
XTU00042849	Canalisation aval	-
GDD00001667	Clifford	-
GDD00001668	Lame siphonée périphérique	-
GDD00001669	Lame versante périphérique	-
SFS00000438	Pont racleur	-
TBA00000022	Bateau	-
VAN01279629	Vanne d'isolement	-
XTU00042850	Canalisation amont	-
XTU00042853	Canalisation aval	-
XTU00042854	Canalisation d'extraction	-
GRC01344897	Grille antichute	-
GRC01344898	Trappe d'accès aluminium/acier	-
GRC01344899	Grille antichute 2	-



GRC01344900	Trappe d'accès aluminium/acier 2	-
GSB00007629	Pied d'assise	-
GSB00007630	Barre de guidage	-
GSB00007631	Pied d'assise 2	-
GSB00007632	Barre de guidage 2	-
GSB00007633	Support sonde de niveau TOR	-
ICT00015328	Poire de niveau	-
PSB00033019	Pompe de relèvement	-
PSB00033020	Pompe de relèvement n°2	-
TLV00012532	Pied de potence de levage	-
TLV00012533	Potence de levage	-
VAN01279630	Vanne d'isolement	-
VAN01279632	Vanne d'isolement 2	-
VCL00039592	Clapet anti retour à boule	-
VCL00039593	Clapet anti retour à boule 2	-
XTU00042856	Canalisation aval	-
XTU00042857	Canalisation aval 2	-
XTU00042858	Nourrice de collecte	-
XTU00042859	Canalisation aval 3	-

07259SE00001-0000-03 - TRAITEMENT DES BOUES

Code	Libellé	Marque
GBT00029899	Echelle	-
GBT00029900	Passerelle	-
GBT00029901	Balustrade	-
VAN01279633	Vanne de vidange (niveau 1)	-
VAN01279634	Vanne de vidange (niveau 2)	-
XTU00042860	Canalisation amont	-
XTU00042861	Canalisation trop plein	-
XTU00042862	Canalisation aval	-
GRC01344902	Tampons/ grilles sortie des drains	-
GRC01344903	Tampons/ grilles sortie des drains 2	-
GRC01345040	Tampons/ grilles sortie des drains 3	-
GRC01345041	Tampons/ grilles sortie des drains 4	-
GRC01345042	Tampons/ grilles sortie des drains 5	-
VAN01279635	Vanne d'isolement	-
VAN01279637	Vanne d'isolement 2	-
VAN01279829	Vanne d'isolement 3	-
VAN01279830	Vanne d'isolement 4	-
VAN01279831	Vanne d'isolement 5	-
XTU00042863	Canalisation amont	-
XTU00042864	Canalisation amont 2	-
XTU00042865	Canalisation amont 3	-
XTU00042866	Canalisation amont 4	-
XTU00042867	Canalisation amont 5	-
ZPH00000075	Hydroéjecteur	-

07259SE00001-0000-04 - ELECTRICITE - COMMANDE

Code	Libellé	Marque
GPR00000020	Coffret de protection	-
HEC00000324	Chauffe eau électrique	-
JCC00004822	Chauffage des locaux techniques	-



KST00040378	Poste Local M0720 SE SAINT JUST	SOFREL
NCA00039481	Armoire générale	-
NEP00004448	Eclairage des locaux administratifs	-
NPA00001655	Raccordement électrique des effecteurs	-
NPA00001656	Raccordement électriques des capteurs	-
NPD00006029	Disjoncteur + Différentiel	-
07259SE00001-0000-05 - INSTRUMENTATION		
Code	Libellé	Marque
GDD00001675	Déversoir (Mesure du point A4, Sortie)	-
GSB00007638	Support (Mesure du point A4, Sortie)	-
GSB00007641	Support de capteur (mesure process)	-
IAN00010010	Convertisseur de signal (Mesure du point A4, Sortie)	HACH
IAN00010011	Mesure du rH (mesures process)	-
IAN00010012	Convertisseur de signal (mesures process)	-
IFE00013215	Débitmètre (mesure du point A3, Entrée)	SIEMENS
IFE00013216	Débitmètre (Mesure du point A6, Prod.Boues)	ENDRESS HAUSER
IME00002984	Sonde radar (Mesure du point A4, Sortie)	-
IQW00012062	Compteur électrique	-
07259SE00001-0000-06 - EQUIPEMENTS COMMUNS		
Code	Libellé	Marque
GBT00029904	Clôture de type simple torsion	-
GOU00006708	Porte externe	-
GOU00006709	Portail manuel 2 battants	-
LAB00001339	Etuve	-
LAB00001340	Balance de précision	-
LAB00001341	Cloche à désiccateur	-
07259SE00001-0000-07 - POSTE DE RELEVAGE		
Code	Libellé	Marque
EPD00003214	Dégrillage grossier	FB.PROCEDES
GRC01344807	Grille antichute P1	-
GRC01344808	Grille antichute P2	-
GRC01344809	Trappe d'accès aluminium P1	-
GRC01344810	Trappe d'accès aluminium P2	-
GSB00007545	Pied d'assise P1	-
GSB00007546	Pied d'assise P2	-
GSB00007547	Barre de guidage P1	-
GSB00007548	Barre de guidage P2	-
GSB00007625	Clapet anti retour à boue P1	-
GSB00007626	Clapet anti retour à boue P2	-
GSB00007627	Support sonde de niveau TOR	-
GSB00007628	Support sonde de niveau ANA	-
GSB00020506	Support conduite	-
GSB00020509	Support canalisation	-
ICT00015325	Poire de niveau	-
ICT00015326	Sonde de mesure piezométrique	-
JCC00008351	Grille de séchage	-
PSB00032991	Pompe de relèvement n°1	-
PSB00032992	Pompe de relèvement n°2	FLYGT
RBE00000276	Poubelle à déchets	-
VAN01279617	Vanne d'isolement P1	-



VAN01279618	Vanne d'isolement P2	-
XTU00042743	Canalisation aval P1	-
XTU00042744	Canalisation aval P2	-
XTU00042817	Goulotte d'accompagnement	-
XTU00042818	Canalisation aval	-
XTU00042819	Canalisation de by-pass	-
XTU00042820	Nourrice de collecte	-
07264SE00001 - SAINT MARCEL D'ARDECHE - STEP TRIGNAN 150 EH (Janv 2023)		
Code	Libellé	Marque
IQW00018446	COMPTEUR ENERGIE	-
07264SE00001-0000-01 - Pretraitement		
Code	Libellé	Marque
GRC01345128	Grille manuelle	-
XTU00042979	Canalisation amont	-
XTU00042980	Canalisation aval	-
07264SE00001-0000-02 - Traitement secondaire		
Code	Libellé	Marque
GDD00001703	Comptage du nombre de bachées (1er étage)	-
GRC01345129	Tampon regard de collecte (1er étage)	-
GRC01345130	Tampon regard de collecte 2 (1er étage)	-
GRC01345132	Tampon regard de collecte 3 (1er étage)	-
GRC01345133	Tampon regard de collecte (2eme étage)	-
RCB00005034	Cuve de stockage des EU (1er étage)	-
RCB00005035	Cuve de stockage des EU (2eme étage)	-
VAN01279985	Vanne de bachée hydraulique (1er étage)	-
VAN01279987	Vanne d'isolement (1er étage)	-
VAN01279988	Vanne d'isolement 2 (1er étage)	-
VAN01279989	Vanne d'isolement 3 (1er étage)	-
VAN01279990	Vanne de bachée hydraulique (2eme étage)	-
VAN01279991	Vanne d'isolement (2eme étage)	-
VAN01279992	Vanne d'isolement 2 (2eme étage)	-
XTU00042981	Canalisation amont (1er étage)	-
XTU00042984	Canalisation de répartition (1er étage)	-
XTU00042985	Canalisation d'aération (1er étage)	-
XTU00042986	Canalisation de drainage (1er étage)	-
XTU00042987	Canalisation de répartition 2 (1er étage)	-
XTU00042988	Canalisation d'aération 2 (1er étage)	-
XTU00042989	Canalisation de drainage 2 (1er étage)	-
XTU00042990	Canalisation de répartition 3 (1er étage)	-
XTU00042991	Canalisation d'aération 3 (1er étage)	-
XTU00042992	Canalisation de drainage 3 (1er étage)	-
XTU00042993	Canalisation amont (2eme étage)	-
XTU00042994	Canalisation de répartition (2eme étage)	-
XTU00042995	Canalisation d'aération (2eme étage)	-
XTU00042997	Canalisation de drainage (2eme étage)	-
XTU00042998	Canalisation de répartition 2 (2eme étage)	-
XTU00042999	Canalisation d'aération 2 (2eme étage)	-
XTU00043000	Canalisation de drainage 2 (2eme etage)	-
07264SE00001-0000-03 - Equipement commun		
Code	Libellé	Marque



GBT00029919	Clôture de type grillage soudé	-
GDD00001711	Canal de comptage	-
GOU00006724	Portail manuel 2 battants	-
07264SE00002 - SAINT MARCEL D'ARDECHE - STEP VILLAGE 1920 EH (Janv 2023)		
07264SE00002-0000-01 - Pretraitement		
Code	Libellé	Marque
GDD00001704	Glissière amont + Batardeau	-
GDD00001705	Glissière aval	-
GDD00001706	Glissière amont + batardeau	-
GDD00001707	Glissière aval + batardeau	-
GDD00001708	Glissière amont	-
GDD00001709	Glissière aval	-
GRC01345131	Caillebotis	-
RBE00000281	Poubelle à déchets	-
SDG00003079	Dégrilleur motorisé vertical	FB.PROCEDES
TDT00001864	Vis de transfert des déchets	FB.PROCEDES
VAN01279986	Vanne d'isolement de by-pass	-
XTU00042982	Canalisation amont	-
XTU00042983	Canalisation de by-pass	-
07264SE00002-0000-02 - Traitement Secondaire - Relevage des eaux usées		
Code	Libellé	Marque
GDD00001710	Barres de guidage 1	-
GDD00003008	Barres de guidage 2	-
GRC01485820	Grille antichute 1	-
GRC01485821	Trappe d'accès aluminium 1	-
GRC01485822	Grille antichute 2	-
GRC01485823	Trappe d'accès aluminium 2	-
GSB00007664	Pied d'assise 1	-
GSB00012229	Pied d'assise 2	-
GSB00012230	Support de capteur 1	-
GSB00012231	Support de capteur 2	-
ICA00020923	Sonde de mesure piézo	-
ICT00019939	Poire de niveau	-
PSB00033106	Pompe de relèvement n°1	-
PSB00041475	Pompe de relèvement n°2	-
TLV00014296	Pied de potence	-
TLV00014297	Potence de levage	-
TLV00014298	Palan	-
VAN01501813	Vanne d'isolement 1	-
VAN01501814	Vanne d'isolement 2	-
VCL00039607	Clapet anti-retour à boule 1	-
VCL00044023	Clapet anti-retour à boule 2	-
XTU00042996	Canalisation aval 1	-
XTU00050126	Canalisation aval 2	-
XTU00050127	Canalisation aval 3	-
XTU00050128	Nourrice de collecte	-
07264SE00002-0000-03 - Traitement Secondaire - 1ier étage + canal de comptage		
Code	Libellé	Marque
GRC01485824	Caillebotis 1	-
GRC01485825	Caillebotis 2	-



GRC01485826	Caillebotis 3	-
GRC01485827	Caillebotis canal de comptage	-
GRC01485828	Tampon fonte du regard de collecte 1	-
GRC01485829	Tampon fonte du regard de collecte 2	-
GRC01485830	Tampon fonte du regard de collecte 3	-
VAN01501815	Vanne PIC 1	AKO
VAN01501816	Vanne PIC 2	AKO
VAN01501817	Vanne PIC 3	AKO
VAN01501818	Vanne PIC 4	AKO
VAN01501819	Vanne PIC 5	AKO
VAN01501820	Vanne PIC 6	AKO
VAN01501821	Vanne d'isolement 1	-
VAN01501822	Vanne d'isolement 2	-
VAN01501823	Vanne d'isolement 3	-
XTU00050129	Nourice	-
XTU00050130	Canalisation de répartition des EU 1	-
XTU00050131	Canalisation de répartition des EU 2	-
XTU00050132	Canalisation de répartition des EU 3	-
XTU00050133	Canalisation d'aération du passif 1	-
XTU00050134	Canalisation d'aération du passif 2	-
XTU00050135	Canalisation d'aération du passif 3	-
XTU00050136	Canalisation de collecte (drain) 1	-
XTU00050137	Canalisation de collecte (drain) 2	-
XTU00050138	Canalisation de collecte (drain) 3	-

07264SE00002-0000-04 - Electricité commande

Code	Libellé	Marque
IQW00015303	Compteur énergie	-
JCC00005897	Chauffage des locaux techniques	-
KNA00004776	Automate programmable industriel (API)	-
KST00048481	Télesurveillance	SOFREL
NCA00045104	Armoire générale	-
NCA00045105	Armoire dégrilleur	FB.PROCEDES
NCA00045106	Armoire pneumatique	-
NEP00005929	Eclairage des locaux techniques	-
NPA00001790	Raccordements électrique des effecteurs	-
NPA00001791	Raccordements électrique des capteurs	-
NPD00007203	disjoncteur + Différentiel	-

07264SE00002-0000-05 - Instrumentation

Code	Libellé	Marque
GDD00003009	Canal de comptage Venturi	-
GSB00012233	Support sondes de niveau ANA	-
IAN00012646	Convertisseur de signal	-
ICA00020925	Sonde Ultra son/Radar	VEGA
ICA00020926	Capteur de pression fitres à roseaux 11	-
ICA00020927	Capteur de pression fitres à roseaux 12	-
ICA00020928	Capteur de pression fitres à roseaux 21	-
ICA00020929	Capteur de pression fitres à roseaux 22	-
ICA00020930	Capteur de pression fitres à roseaux 31	-
ICA00020931	Capteur de pression fitres à roseaux 32	-

07264SE00002-0000-06 - Equipements communs



Code	Libellé	Marque
CCO00004387	Compresseur d'air process	DEVILBISS
GBT00038881	Clôture de type grillage soudé	-
GOU00009737	Porte externe	-
GOU00009739	Portail manuel 2 battants	-
HMB00000448	Bureau	-
HMB00000449	Fauteuil à roulettes	-
HMB00000450	Armoire de bureau	-
HMB00000451	Paillasse lavabo	-
UEI00000820	Extincteur	-

07268PR00001 - SAINT MARTIN D'ARDECHE - PR SAUZE LES GRANGES

Code	Libellé	Marque
EPD00003204	Panier de dégrillage	-
GRC01344811	Grille antichute	-
GRC01344812	Trappe d'accès aluminium/acier	-
GRC01344813	Grille antichute 2	-
GRC01344814	Trappe d'accès aluminium/acier 2	-
GSB00007549	Pied d'assise	-
GSB00007550	Barre de guidage	-
GSB00007551	Pied d'assise 2	-
GSB00007552	Barre de guidage 2	-
GSB00007555	Support de capteur	-
GSB00007557	Support de capteur 2	-
ICA00016110	Sonde de mesure	-
ICA00016111	Convertisseur de signal	SIEMENS
ICT00015310	Poire de niveau	-
IQW00012054	Compteur électrique	-
KST00066616	Télétransmission	SOFREL
NCA00039461	Armoire générale	-
NPA00001629	Raccordements électrique des effecteurs	-
NPA00001630	Raccordements électrique des capteurs	-
NPD00006017	Disjoncteur + Différentiel	-
PSB00032993	Pompe de relevage 1	-
PSB00032994	Pompe de relevage 2	-
TLV00019954	Pied de potence nue - qté 2	-
TLV00019955	Potence sur pied nue	-
XTU00042745	Canalisation de refoulement 1	-
XTU00042746	Canalisation de refoulement 2	-

07268PR00001-0000-01 - Chambre des vannes

Code	Libellé	Marque
GRC01344819	Trappe d'accès aluminium/acier	-
VAN01279586	Vanne d'isolement	-
VAN01279588	Vanne d'isolement 2	-
VCL00039565	Clapet anti-retour à boule	-
VCL00039567	Clapet anti-retour à boule 2	-
XTU00042749	Canalisation de liaison	-
XTU00042751	Canalisation de liaison	-
XTU00042753	Nourrice de collecte	-

07268PR00002 - SAINT MARTIN D'ARDECHE - PR ENTREE MOULIN

Code	Libellé	Marque
------	---------	--------



EPD00003202	Panier de dégrillage (non monté)	-
GRC01344797	Grille antichute	-
GRC01344798	Trappe d'accès aluminium/acier	-
GRC01344799	Grille antichute 2	-
GRC01344800	Trappe d'accès aluminium/acier 2	-
GSB00007534	Pied d'assise	-
GSB00007536	Barre de guidage	-
GSB00007537	Pied d'assise	-
GSB00007538	Barre de guidage 2	-
GSB00007539	Support de capteur	-
GSB00007540	Support de capteur 2	-
ICA00016107	Sonde de niveau US BY PASS	-
ICA00016109	Convertisseur de signal	-
ICT00015308	Poire de niveau	-
IQW00012053	Compteur énergie	-
KST00040362	Poste Local M0720 PR LE MOULIN	SOFREL
NCA00039458	Armoire électrique PR Le Moulin	-
NPA00001625	Raccordements électrique des effecteurs	-
NPA00001628	Raccordements électrique des capteurs	-
NPD00006016	Disjoncteur + Différentiel	CCE
PSB00032987	Pompe de relevage 1	KSB
PSB00032988	Pompe de relevage 2	KSB
XTU00042733	Canalisation de refoulement 1	-
XTU00042734	Canalisation de refoulement 2	-
07268PR00002-0000-01 - Chambre des vannes		
Code	Libellé	Marque
GRC01344805	Trappe d'accès aluminium/acier	-
VAN01279582	Vanne d'isolement 1	-
VAN01279584	Vanne d'isolement 2	-
VCL00039561	Clapet anti-retour à boule 1	-
VCL00039563	Clapet anti-retour à boule 2	-
XTU00042737	Canalisation de liaison 1	-
XTU00042739	Canalisation de liaison 2	-
XTU00042741	Nourrice de collecte	-
07268SE00002 - SAINT MARTIN D'ARDECHE - STEP VILLAGE 4000 EH		
Code	Libellé	Marque
IQW00020151	Compteur énergie	-
KST00024203	Télétransmission	MOTOROLA
07268SE00002-0000-01 - PRETRAITEMENT		
Code	Libellé	Marque
GDD00003010	Glissière amont + batardeau	-
GDD00003011	Glissière aval	-
GRC01486178	Trappe d'accès aluminium	-
GSB00012234	Support/dérouleur de sac	-
RBE00000355	Poubelle à déchets	-
SBC00000438	Compacteur de déchets à vis	FB.PROCEDES
SDG00001776	Dégrillage grossier	FB.PROCEDES
TDT00001116	Vis de transport de déchets	FB.PROCEDES
XTU00050141	Canalisation amont	-
07268SE00002-0000-02 - TRAITEMENT SECONDAIRE		



Code	Libellé	Marque
GRC01486179	Trappe d'accès aluminium 1	-
GRC01486180	Trappe d'accès aluminium 2	-
GRC01486181	Grille antichute 1	-
GRC01486182	Grille antichute 2	-
GSB00012235	Pied d'assise 1	FLYGT
GSB00012237	Barres de guidage 1	-
GSB00012238	Pied d'assise 2	-
GSB00012239	Barres de guidage 2	-
GSB00012240	Support sondes de niveau TOR	-
GSB00012241	Support sondes de niveau ANA	-
ICA00020935	Sonde de mesure	-
ICT00019943	Poire de niveau	-
PSB00041482	Pompe de relèvement 1	FLYGT
PSB00041483	Pompe de relèvement 2	FLYGT
TLV00014300	Pied de potence nu 1 poste entrée	FLYGT
TLV00014301	Pied de potence nu 2 poste entrée	FLYGT
XTU00050143	Canalisation de liaison	-
XTU00050144	Canalisation aval 1	-
XTU00050145	Canalisation aval 2	-
XTU00050146	Nourice	-
GRC01486183	Caillebotis 1	-
GRC01486184	Caillebotis 2	-
GRC01486185	Caillebotis 3	-
GRC01486186	Caillebotis 4	-
GRC01486187	Caillebotis 5	-
GRC01486188	Caillebotis 6	-
GRC01486189	Tampon regard de collecte 1	-
GRC01486190	Tampon regard de collecte 2	-
GRC01486191	Tampon regard de collecte 3	-
GRC01486192	Tampon regard de collecte 4	-
GRC01486193	Tampon regard de collecte 5	-
GRC01486194	Tampon regard de collecte 6	-
VAN01502244	Vanne pelle motrisée 1	TECOFI
VAN01502245	Vanne pelle motrisée 2	AUMA
VAN01502246	Vanne pelle motrisée 3	AUMA
VAN01502247	Vanne pelle motrisée 4	AUMA
VAN01502248	Vanne pelle motrisée 5	AUMA
VAN01502249	Vanne pelle motrisée 6	AUMA
VAN01502250	Vanne d'isolement 1	-
VAN01502251	Vanne d'isolement 2	-
VAN01502252	Vanne d'isolement 3	-
VAN01502253	Vanne d'isolement 4	-
VAN01502254	Vanne d'isolement 5	-
VAN01502255	Vanne d'isolement 6	-
XTU00050147	Canalisation de répartition des EU 1	-
XTU00050148	Canalisation de répartition des EU 2	-
XTU00050149	Canalisation de répartition des EU 3	-
XTU00050150	Canalisation de répartition des EU 4	-
XTU00050151	Canalisation de répartition des EU 5	-



XTU00050152	Canalisation de répartition des EU 6	-
XTU00050153	Canalisation d'aération du massif 1	-
XTU00050154	Canalisation d'aération du massif 2	-
XTU00050155	Canalisation d'aération du massif 3	-
XTU00050156	Canalisation d'aération du massif 4	-
XTU00050157	Canalisation d'aération du massif 5	-
XTU00050158	Canalisation d'aération du massif 6	-
XTU00050159	Canalisation de drainage 1	-
XTU00050160	Canalisation de drainage 2	-
XTU00050161	Canalisation de drainage 3	-
XTU00050162	Canalisation de drainage 4	-
XTU00050163	Canalisation de drainage 5	-
XTU00050164	Canalisation de drainage 6	-
GRC01486195	Trappe d'accès aluminium 1	-
GRC01486196	Trappe d'accès aluminium 2	-
GRC01486197	Grille antichute 1	-
GRC01486198	Grille antichute 2	-
GSB00012242	Pied d'assise 1	-
GSB00012243	Pied d'assise 2	-
GSB00012244	Barres de guidage 1	-
GSB00012245	Barres de guidage 2	-
GSB00012246	Support sondes de niveau TOR	-
GSB00012247	Support sondes de niveau ANA	-
ICA00020936	Sonde de mesure	-
ICT00019944	Poire de niveau	-
PSB00041484	Pompe de relèvement 1	FLYGT
PSB00041485	Pompe de relèvement 2	FLYGT
TLV00014302	Pied de potence nu 1 recirculation	FLYGT
TLV00014303	Pied de potence nu 2 recirculation	FLYGT
TLV00025691	Potence nue	-
XTU00050166	Canalisation de liaison	-
XTU00050167	Canalisation aval 1	-
XTU00050168	Canalisation aval 2	-
GRC01486199	Caillebotis 1	-
GRC01486200	Caillebotis 2	-
GRC01486201	Caillebotis 3	-
GRC01486202	Caillebotis 4	-
GRC01486203	Tampon regard de collecte 1	-
GRC01486204	Tampon regard de collecte 2	-
GRC01486205	Tampon regard de collecte 3	-
GRC01486206	Tampon regard de collecte 4	-
VAN01502257	Vanne papillon motrisée 1	-
VAN01502258	Vanne papillon motrisée 2	-
VAN01502259	Vanne papillon motrisée 3	-
VAN01502260	Vanne papillon motrisée 4	-
VAN01502261	Vanne d'isolement 1	-
VAN01502262	Vanne d'isolement 2	-
VAN01502263	Vanne d'isolement 3	-
VAN01502264	Vanne d'isolement 4	-
XTU00050176	Canalisation de répartition des EU 1	-



XTU00050177	Canalisation de répartition des EU 2	-
XTU00050178	Canalisation de répartition des EU 3	-
XTU00050179	Canalisation de répartition des EU 4	-
XTU00050180	Canalisation d'aération du massif 1	-
XTU00050181	Canalisation d'aération du massif 2	-
XTU00050182	Canalisation d'aération du massif 3	-
XTU00050183	Canalisation d'aération du massif 4	-
XTU00050184	Canalisation de drainage 1	-
XTU00050185	Canalisation de drainage 2	-
XTU00050186	Canalisation de drainage 3	-
XTU00050187	Canalisation de drainage 4	-
GRC01486207	Caillebotis	-

07268SE00002-0000-03 - ELECTRICITE - COMMANDE

Code	Libellé	Marque
KNA00004777	Automate programmable	-
KST00048482	Télétransmission	SOFREL
NCA00045108	Armoire générale	-
NCA00045109	Armoire dégrilleur	-
NEP00006904	Projecteur externe	-
NPA00001792	Raccordements électrique des effecteurs	-
NPA00001793	Raccordements électrique des capteurs	-
NPD00007204	Disjoncteur + Différentiel	MERLIN GERIN
NPH00001153	Isolateur sur réseau 20 kV	-
NPT00002074	Transformateur sur poteau	-

07268SE00002-0000-04 - INSTRUMENTATION

Code	Libellé	Marque
GBT00038884	Abri du préleveur Inox	-
GDD00003012	Canal de comptage	COMETEC
GSB00012248	Support sondes de niveau ANA	-
ICA00020937	Sonde Ultra son/Radar	-
IFE00016029	Débitmètre entrée	SIEMENS
IME00003329	Pluviomètre	HYDREKA
IRP00002130	Préleveur entrée	LANGE
IRP00002131	Préleveur sortie	LANGE
LAB00001963	Balance de précision	-

07268SE00002-0000-05 - EQUIPEMENTS COMMUNS

Code	Libellé	Marque
GBT00038885	Fenêtres	-
GBT00038886	Clôture	-
GOU00009740	Porte extérieure	-
GOU00009741	Portail manuel 2 battants	-
UEI00000821	Extincteur	-

07279PR00001 - SAINT MONTAN - PR LES MOYNACHES

Code	Libellé	Marque
EPD00003205	Panier de dégrillage	-
GBT00029879	Clôture de type simple torsion	-
GOU00006695	Portail manuel 2 battants	-
GRC01344815	Grille antichute P1	-
GRC01344816	Trappe d'accès résine P1	-
GRC01344817	Grille antichute P2	-



GRC01344818	Trappe d'accès résine P2	-
GSB00007553	Pied d'assise P1	-
GSB00007554	Barre de guidage P1	-
GSB00007556	Pied d'assise P1	-
GSB00007558	Barre de guidage P2	-
GSB00007559	Support sondes de niveau TOR	-
ICT00015311	Poires de niveau - qté 4	-
IQW00018427	COMPTEUR ENERGIE	-
KST00040359	Télétransmission	-
NCA00039462	Armoire générale	-
NPA00001623	Raccordement électrique des effecteurs	-
NPA00001631	Raccordements électrique des capteurs	-
NPD00011466	disjoncteur	-
PSB00032995	Pompe de relèvement n°1	FLYGT
PSB00032996	Pompe de relèvement n°2	FLYGT
TLV00019740	Pied de potence nue	-
TLV00019741	Potence avec treuil	-
XTU00042747	Canalisation de refoulement P1	-
XTU00042748	Canalisation de refoulement p2	-

07279PR00001-0000-01 - Chambre des vannes

Code	Libellé	Marque
GBT00068807	Echelle d'accès	-
GRC01344820	Trappe d'accès résine	-
VAN01279589	Vanne d'isolement 1	AVK
VAN01279590	Vanne d'isolement 2	AVK
VCL00039568	Clapet anti-retour à boule 1	-
VCL00039569	Clapet anti-retour à boule 2	-
XTU00042752	Canalisation de liaison 1	-
XTU00042754	Canalisation de liaison 2	-
XTU00042755	Nourrice de collecte	-

07279PR00002 - SAINT MONTAN - PR LA LICHÈRE

Code	Libellé	Marque
EPD00003206	Panier de dégrillage	-
GBT00029880	Clôture de type simple torsion	-
GOU00006696	Portail manuel 2 battants	-
GRC01344821	Grille antichute	-
GRC01344822	Trappe d'accès aluminium/acier	-
GRC01344823	Grille antichute 2	-
GRC01344824	Trappe d'accès aluminium/acier 2	-
GSB00007560	Pied d'assise	-
GSB00007561	Barre de guidage	-
GSB00007562	Pied d'assise 2	-
GSB00007563	Barre de guidage 2	-
GSB00007564	Support de capteur	-
ICT00015312	Poire de niveau	-
IQW00018448	COMPTEUR ENERGIE	-
KST00040360	Télétransmission	SOFREL
NCA00039463	Armoire générale	-
NPA00001624	Raccordement électrique des effecteurs	-
NPA00001632	Raccordements électrique des capteurs	-





NPD00006018	Disjoncteur + Différentiel	-
NPV00008043	Démarrreur (pompe)	-
NPV00008044	Démarrreur (pompe) 2	-
PSB00032997	Pompe de relevage 1	FLYGT
PSB00032998	Pompe de relevage 2	FLYGT
TLV00012503	Pied de potence de levage +treuil	-
TLV00012504	Potence de levage	-
XTU00042756	Canalisation de refoulement 1	-
XTU00042757	Canalisation de refoulement 2	-
07279PR00002-0000-01 - Chambre des vannes		
Code	Libellé	Marque
DAM00007603	Ballon anti-bélier	CHARLATTE
GRC01344827	Trappe d'accès aluminium/acier	-
VAN01279591	Vanne d'isolement 1	-
VAN01279592	Vanne d'isolement 2	-
VAN01279593	Vanne d'isolement 3	-
VCL00039570	Clapet anti-retour à boule 1	-
VCL00039571	Clapet anti-retour à boule 2	-
XTU00042758	Canalisation de liaison	-
XTU00042759	Canalisation de liaison 2	-
XTU00042761	Canalisation de liaison 3	-
07279PR00003 - SAINT MONTAN - PR ENTREE		
Code	Libellé	Marque
IQW00018447	COMPTEUR ENERGIE	-
TLV00019731	Pied de potence nue	-
TLV00019732	Pied de potence nue	-
TLV00019739	Potence nue	-
07279PR00007 - SAINT MONTAN - PR LES TUILLIERES (Cité du Barrage)		
Code	Libellé	Marque
GBT00029878	Porte externe	-
GRC01344801	Grille antichute P1	-
GRC01344802	Trappe d'accès aluminium/acier P1	-
GRC01344803	Grille antichute P2	-
GRC01344804	Trappe d'accès aluminium/acier P2	-
GSB00007533	Pied d'assise P1	-
GSB00007535	Barre de guidage P1	-
GSB00007541	Pied d'assise P2	-
GSB00007542	Barre de guidage P2	-
GSB00007543	Support de capteur P1	-
GSB00007544	Support de capteur P2	-
IAN00022823	Indicateur analogique	TELEMECANIQUE
ICA00016108	Sonde de mesure piezo	-
ICT00015309	Poire de niveau - qté 3	-
IQW00012052	Compteur électrique	LANDIS & GYR
KST00040361	Télésurveillance	SOFREL
NCA00039460	Armoire générale	-
NPA00001626	Raccordements électrique des effecteurs	-
NPA00001627	Raccordements électrique des capteurs	-
NPD00006015	Armoire/Châssis/Pupitre/Coffret de commande	-
PSB00032989	Pompe de relèvement n°1	-



PSB00032990	Pompe de relèvement n°2	-
RBE00000646	Container refus dégrilleur	-
SDG00003078	Dégrilleur motorisé vertical	FB.PROCEDES
USG00000063	Alarme lumineuse défaut de fonctionnement	-
XTU00042735	Canalisation de refoulement P1	-
XTU00042736	Canalisation de refoulement P2	-
07279PR00007-0000-01 - Chambre des vannes		
Code	Libellé	Marque
GRC01344806	Trappe d'accès aluminium/acier	-
VAN01279583	Vanne d'isolement 1	-
VAN01279585	Vanne d'isolement 2	-
VCL00039562	Clapet anti-retour à boule 1	-
VCL00039564	Clapet anti-retour à boule 2	-
XTU00042738	Canalisation de liaison 1	-
XTU00042740	Canalisation de liaison 2	-
XTU00042742	Nourrice de collecte	-
07279PR00009 - SAINT MONTAN - PR GRAND CHAMPAGNE (Cité du Barrage)		
Code	Libellé	Marque
EPD00003207	Panier de dégrillage	-
GBT00029881	Clôture de type grillage soudé	-
GOU00006697	Portail manuel 2 battants	-
GRC01344825	Grille antichute P1	-
GRC01344826	Trappe d'accès résine P1	KSB
GRC01344828	Grille antichute P2	-
GRC01344829	Trappe d'accès résine P2	KSB
GRC02201304	Tampon fonte - accès trop plein	-
GSB00007565	Pied d'assise P1	-
GSB00007566	Barre de guidage P1	-
GSB00007567	Pied d'assise P2	-
GSB00007568	Barre de guidage P2	-
GSB00007569	Support sondes de niveau TOR	-
ICT00015313	Poire de niveau	-
IQE00036595	Compteur eau de service	SAPPEL
IQW00018453	COMPTEUR ENERGIE	-
KST00040364	Poste Local M0720 PR GRAND CHAMPAGNE	SOFREL
NCA00039464	Armoire générale	-
NPA00001633	Raccordements électrique des effecteurs	-
NPA00001634	Raccordements électrique des capteurs	-
PSB00032999	Pompe de relèvement n°1	KSB
PSB00033000	Pompe de relèvement n°2	KSB
TLV00012505	Pied de potence de levage	-
TLV00012506	Potence de levage	-
USG00000064	Alarme lumineuse défaut de fonctionnement	-
XTU00042760	Canalisation de refoulement P1	-
XTU00042762	Canalisation de refoulement P2	-
07279PR00009-0000-01 - Chambre des vannes		
Code	Libellé	Marque
GRC01344833	Trappe d'accès résine	KSB
VAN01279594	Vanne d'isolement 1	-
VAN01279595	Vanne d'isolement 2	-



VCL00039572	Clapet anti-retour à boue 1	-
VCL00039573	Clapet anti-retour à boue 2	-
XTU00042764	Canalisation de liaison 1	-
XTU00042765	Canalisation de liaison 2	-
XTU00042767	Nourrice de collecte	-
07279SE00001 - SAINT MONTAN - STEP Cité du Barrage 1200 EH		
Code	Libellé	Marque
IQW00020141	Compteur énergie	-
07279PR00008 - Poste de relevage		
Code	Libellé	Marque
GDD00001698	Barres de guidage P1	-
GDD00001699	Barres de guidage P2	-
GRC01345124	Grille antichute P1	-
GRC01345125	Trappe d'accès aluminium P1	-
GRC01345126	Grille antichute P2	-
GRC01345127	Trappe d'accès aluminium P2	-
GSB00007657	Pied d'assise P1	-
GSB00007658	Pied d'assise P2	-
GSB00007661	Support sondes de niveau TOR	-
ICT00015377	Poire de niveau	-
PSB00033103	Pompe de relèvement n°1	FLYGT
PSB00033104	Pompe de relèvement n°2	FLYGT
TLV00012542	Pied de potence de levage	-
TLV00012543	Potence de levage (inexistant)	-
VAN01279979	Vanne d'isolement 1	-
VAN01279980	Vanne d'isolement 2	-
VCL00039604	Clapet anti-retour à boue 1	-
VCL00039605	Clapet anti-retour à boue 2	-
XTU00042972	Canalisation aval 1	-
XTU00042973	Canalisation aval 2	-
XTU00042974	Nourrice de liaison	-
07279SE00001-0000-01 - Prétraitement		
Code	Libellé	Marque
EPD00003223	Grille manuelle	-
XTU00042951	Canalisation amont	-
XTU00042952	Canalisation aval	-
07279SE00001-0000-02 - Traitement Secondaire		
Code	Libellé	Marque
GRC01345118	Tampon regard de drainage 1	-
GRC01345119	Tampon regard de drainage 2	-
GRC01345122	Tampon regard de drainage 3	-
GRC01345123	Tampon regard de drainage 4	-
GRC01486208	Caillebotis	-
IQE00031329	Compteur de bâchée	-
RCB00005029	Cuve de bâchée 1	-
RCB00005030	Cuve de bâchée 2	-
VAN01279973	Vanne de bâchée hydraulique 1	-
VAN01279974	Vanne d'isolement 1	-
VAN01279975	Vanne d'isolement 2	-
VAN01279976	Vanne de bâchée hydraulique 2	-



VAN01279977	Vanne d'isolement 3	-
VAN01279978	Vanne d'isolement 4	-
XTU00042954	Canalisation amont 1	-
XTU00042957	Canalisation de répartition des EU 1	-
XTU00042958	Canalisation de ventilation du massif 1	-
XTU00042960	Canalisation de drainage 1	-
XTU00042962	Canalisation de répartition des EU 2	-
XTU00042963	Canalisation de ventilation du massif 2	-
XTU00042964	Canalisation de drainage 2	-
XTU00042965	Canalisation amont 2	-
XTU00042966	Canalisation de répartition des EU 3	-
XTU00042967	Canalisation de ventilation du massif 3	-
XTU00042968	Canalisation de drainage 3	-
XTU00042969	Canalisation de répartition des EU 4	-
XTU00042970	Canalisation de ventilation du massif 4	-
XTU00050192	Canalisation de drainage 4	-
07279SE00001-0000-04 - Electricité - Commandes		
Code	Libellé	Marque
NCA00039520	Armoire générale	-
NPA00001659	Raccordements électrique des effecteurs	-
NPA00001660	Raccordements électrique des capteurs	-
NPD00011465	Disjoncteur	-
07279SE00001-0000-05 - Instrumentation		
Code	Libellé	Marque
XTU00042978	Canal de comptage Venturi	-
07279SE00001-0000-06 - Equipements Communs		
Code	Libellé	Marque
DAM00013723	Ballon anti-bélier	GRUNDFOS
GBT00029918	Clôture de type simple torsion	-
GDD00001701	Colonne de forage	-
GDD00001702	Tête de forage	-
GOU00006723	Portail manuel 2 battants	-
GOU00009742	Porte extérieur	-
GSB00007663	Support sondes de niveau TOR	-
ICT00019945	Poire de niveau	-
PIM00007380	Pompe immergée	-
PSB00070597	Pompe vide cave	GRUNDFOS
07279SE00002 - SAINT MONTAN - STEP BOURG 665 EH		
Code	Libellé	Marque
IQW00018451	COMPTEUR ENERGIE	-
07279PR00006 - Poste de Relevage STEP ST MONTAN		
Code	Libellé	Marque
GRC01345043	Grille antichute P1	-
GRC01345044	Trappe d'accès aluminium P1	-
GRC01345045	Grille antichute P2	-
GRC01345046	Trappe d'accès aluminium P2	-
GSB00007634	Pied d'assise P1	-
GSB00007635	Barres de guidage	-
GSB00007636	Pied d'assise P2	-
GSB00007637	Barres de guidage	-



GSB00007639	Support de capteur P1	-
GSB00007640	Support de capteur P2	-
ICT00015339	Poire de niveau	-
ICT00015340	Sonde de mesure piézo	-
PSB00033021	Pompe de relèvement n°1	-
PSB00033022	Pompe de relèvement n°2	-
VAN01279832	Vanne d'isolement 1	-
VAN01279833	Vanne d'isolement 2	-
VCL00039596	Clapet anti-retour (rivière)	-
VCL00039597	Clapet anti-retour à boule 1	-
VCL00039598	Clapet anti-retour à boule 2	-
XTU00042868	Canalisation d'arrivée	-
XTU00042869	Canalisation de by-pass amont	-
XTU00042870	Canalisation aval 1	-
XTU00042871	Canalisation aval 2	-
07279SE00002-0000-02 - Prétraitement		
Code	Libellé	Marque
EPD00003217	Dégrillage grossier droit	-
EPD00003218	Dégrillage grossier courbe	-
GDD00001676	Glissière amont + Batardeau 1	-
GDD00001677	Glissière aval 1	-
GDD00001678	Glissière amont + Batardeau 2	-
GDD00001679	Glissière aval 2	-
07279SE00002-0000-03 - Traitement Secondaire		
Code	Libellé	Marque
GBT00029902	Echelle	-
GBT00029903	Ballustrades rond 1	-
GBT00029906	Ballustrades rond 2	-
GDD00001691	Barres de guidage	-
GRC01345047	Trappe alu 1	-
GRC01345048	Trappe alu 2	-
GRC01345049	Tampon regard collecte drains 1	-
GRC01345050	Trappe alu 3	-
GRC01345051	Trappe alu 4	-
GRC01345052	Trappe alu 5	-
GRC01345053	Tampon regard collecte drains 2	-
GRC01345054	Trappe alu 5	-
GRC01345056	Grille antichute	-
GRC01345057	Trappe d'accès aluminium	-
GRC01345060	Caillebottis	-
GSB00007642	Support de capteur 1	-
GSB00007643	Support de capteur 2	-
GSB00007648	Pied d'assise	-
GSB00007650	Support capteur 3	-
ICT00015341	Poire de niveau 1	-
ICT00015343	Poire de niveau 2	-
ICT00015363	Poire de niveau 3	-
PSB00033065	Pompe de relèvement recyclage	-
TLV00012534	Pied de potence de levage (inexistant)	-
TLV00012535	Potence de levage (inexistant)	-



VAN01279834	Vanne électrique martelière 1	ORBINOX
VAN01279835	Vanne d'isolement 1	-
VAN01279836	Vanne électrique martelière 2	ORBINOX
VAN01279837	Vanne d'isolement 2	-
VAN01279841	Vanne électrique martelière 3	ORBINOX
VAN01279842	Vanne d'isolement 3	-
VAN01279846	Vanne électrique martelière 4	ORBINOX
VAN01279847	Vanne d'isolement 4	-
XTU00042872	Canalisation amont	-
XTU00042873	Canalisation de répartition des EU 1	-
XTU00042874	Canalisation de d'aration du massif 1	-
XTU00042875	Canalisation de répartition de drainage 1	-
XTU00042878	Canalisation de répartition des EU 2	-
XTU00042879	Canalisation de d'aration du massif 2	-
XTU00042881	Canalisation de répartition de drainage 2	-
XTU00042882	Tampon regard collecte drains 2	-
XTU00042883	Canalisation amont 3	-
XTU00042887	Canalisation de répartition des EU 3	-
XTU00042888	Canalisation de d'aration du massif 3	-
XTU00042889	Canalisation de répartition de drainage 3	-
XTU00042892	Canalisation de répartition des EU 4	-
XTU00042895	Canalisation de d'aration du massif 4	-
XTU00042896	Canalisation de répartition de drainage 4	-
XTU00042897	Tampon regard collecte drains 3	-
XTU00042900	Canalisation aval 1	-
XTU00042902	Canalisation aval 2	-
07279SE00002-0000-04 - Electricité - Commandes		
Code	Libellé	Marque
KNA00003641	Automate Programmable Industriel (API)	-
KST00040379	Télesurveillance (PR)	SOFREL
KST00040380	Télesurveillance (STEP)	SOFREL
NCA00039511	Armoire générale	-
NCA00039512	Armoire poste de relevage	-
NCA00039513	Armoire dégrilleur	-
NPD00006030	Disjoncteur + Différentiel	-
XTU00042906	Raccordements électrique des effecteurs	-
XTU00042907	Raccordements électrique des capteurs	-
07279SE00002-0000-05 - Instrumentation		
Code	Libellé	Marque
IQW00012123	Compteur électrique	-
XTU00042909	Canal de comptage Venturi	-
07279SE00002-0000-06 - Equipements Communs		
Code	Libellé	Marque
GBT00029911	Echelle mobile	-
GOU00006711	Porte extérieure	-
GOU00006712	Portillon 1 vantail (Poste de relevage)	-
GOU00006713	Clôture de type grillage soudé (Poste de relevage)	-
GOU00006714	Portail manuel 2 battants (STEP)	-
GOU00006715	Clôture de type grillage soudé (STEP)	-
HMB00000426	Evier	-



UEI00000751	Extincteur	-
XTU00042914	Tuyaux sur enrouleur	-
07279SE00003 - SAINT MONTAN - STEP LES MOYNACHES 160 EH		
Code	Libellé	Marque
IQW00018450	COMPTEUR ENERGIE	-
07279SE00003-0000-01 - Pretraitement		
Code	Libellé	Marque
EPD00003222	Grille manuelle	-
XTU00042918	Canalisation amont	-
XTU00042920	Canalisation aval	-
07279SE00003-0000-02 - Traitement Secondaire		
Code	Libellé	Marque
GRC01345074	Tampon regard de collecte 1	-
GRC01345075	Tampon regard de collecte 2	-
GRC01345111	Tampon regard de collecte 3	-
GRC01345112	Tampon regard de collecte 4	-
GRC01345113	Caillebotis	-
RCB00005025	Cuve de stockage des EU 1	-
RCB00005028	Cuve de stockage des EU 2	-
VAN01279860	Vanne de bâchée hydraulique	-
VAN01279861	Vanne d'isolement 1	-
VAN01279864	Vanne d'isolement 2	-
VAN01279965	Vanne de bâchée hydraulique	-
VAN01279966	Vanne d'isolement 3	-
VAN01279969	Vanne d'isolement 4	-
XTU00042922	Canalisation amont	-
XTU00042925	Canalisation de répartition des EU 1	-
XTU00042926	Canalisation d'aération du massif 1	-
XTU00042928	Canalisation de drainage 1	-
XTU00042929	Canalisation de répartition des EU 2	-
XTU00042930	Canalisation d'aération du massif 2	-
XTU00042931	Canalisation de drainage 2	-
XTU00042932	Canalisation amont	-
XTU00042941	Canalisation de répartition des EU 3	-
XTU00042942	Canalisation d'aération du massif 3	-
XTU00042943	Canalisation de drainage 3	-
XTU00042944	Canalisation de répartition des EU 4	-
XTU00042945	Canalisation d'aération du massif 4	-
XTU00042946	Canalisation de drainage 4	-
07279SE00003-0000-03 - Instrumentation		
Code	Libellé	Marque
GDD00001695	Déversoir en V	-
07279SE00003-0000-04 - Equipements Communs		
Code	Libellé	Marque
GBT00029914	Clôture de type grillage soudé	-
GOU00006716	Portail manuel 2 battants	-
07346PR00001 - VIVIERS - PR SAINT ALBAN		
Code	Libellé	Marque
GRC03115550	Couverture relevage	-
GRC03115551	Couverture chambre de vannes	-



GSB00020955	Assise et guidage pompe_qté 2	-
ICA00046822	Capteur de niveau EU	HITEC
ICT00036036	Poires de niveau	-
IQW00018432	COMPTEUR ENERGIE	-
KST00096104	Télétransmission	SOFREL
NCA00069551	Armoire de commande	-
PSB00070953	Pompe de relèvement n° 1	KSB
PSB00070954	Pompe de relèvement n° 2	KSB
TLV00019759	Potence avec treuil sur pied	HAACON
VAN03511367	Vanne d'isolement - qté 2	PAM
VCL00084820	Clapet EU - qté2	DANFOSS
XTU00091504	Conduite de refoulement_qté 2	-
XTU00091505	Collecteur de refoulement	-

07346PR00002 - VIVIERS - PR LA MOUTTE

Code	Libellé	Marque
GBT00069422	Clôture	-
GOU00019204	Portail	-
GRC03115554	Couverture relevage	-
GRC03115555	Couverture chambre de vannes	-
GSB00020957	Assise et guidage pompe_qté 2	-
ICA00046824	Capteur de niveau EU	HITEC
ICT00036038	Poires de niveau	-
IQW00018441	COMPTEUR ENERGIE	-
KST00096106	Télétransmission	SOFREL
NCA00069552	Armoire de commande	-
PSB00070955	Pompe de relèvement n° 1	-
PSB00070956	Pompe de relèvement n° 2	-
TLV00019756	Potence avec treuil sur pied	-
VAN03511369	Vanne d'isolement - qté 2	-
VCL00084822	Clapet EU - qté2	-
XTU00091508	Conduite de refoulement_qté 2	-
XTU00091509	Collecteur de refoulement	-

07346PR00003 - VIVIERS - PR LA VICTOIRE

Code	Libellé	Marque
GRC03115552	Couverture relevage	-
GRC03115553	Couverture chambre de vannes	-
GSB00020956	Assise et guidage pompe_qté 2	-
ICA00046823	Capteur de niveau EU	HITEC
ICT00036037	Poires de niveau	-
IQW00018440	COMPTEUR ENERGIE	-
KST00096105	Télétransmission	SOFREL
NAC00001106	armoire électrique	-
PCS00029445	Pompe N°1	-
PCS00029446	Pompe N°2	SALMSON
VAN03511368	Vanne d'isolement - qté 2	PAM
VCL00084821	Clapet EU - qté2	DANFOSS
XTU00091506	Conduite de refoulement_qté 2	-
XTU00091507	Collecteur de refoulement	-

07346PR00004 - VIVIERS - PR SAINT AULE

Code	Libellé	Marque
------	---------	--------



IQW00018442	COMPTEUR ENERGIE	-
KST00054837	Poste Local M0720 PR SAINT AULE	SOFREL
NCA00039452	Armoire électrique PR St Aulnes	-
TLV00019758	Potence nue sur son pied	-
07346PR00005 - VIVIERS - PR SABATON		
Code	Libellé	Marque
IQW00018439	COMPTEUR ENERGIE	-
KST00054838	Poste Local M0720 PR SABATON	SOFREL
NCA00039453	Armoire électrique PR St Sabaton	-
07346SE00001 - VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH		
Code	Libellé	Marque
IQW00003619	Compteur Electrique PS STEP de VIVIERS	-
07346PR00009 - POSTE DE RELEVAGE PRINCIPAL STEP VIVIERS		
Code	Libellé	Marque
EPD00001003	Panier de dégrillage	FORNES
GBT00009776	Grille antichute 1	-
GBT00038887	Grille antichute 2	-
GBT00038888	Grille antichute 3	-
GRC01486313	Trappe d'accès aluminium 1	-
GRC01486314	Trappe d'accès aluminium 2	-
GRC01486315	Trappe d'accès aluminium 3	-
GSB00012249	Barres de guidage 1	-
GSB00012250	Barres de guidage 2	-
GSB00012251	Barres de guidage 3	-
GSB00012252	Pied d'assise 1	-
GSB00012253	Pied d'assise 2	-
GSB00012254	Pied d'assise 3	-
GSB00012255	Support de capteur 1	-
GSB00012256	Support de capteur 2	-
ICA00020947	Sonde de mesure Radar	-
ICT00019956	Poire de niveau	-
PSB00008813	Groupe électropompe de relevage 1	KSB
PSB00008814	Groupe électropompe de relevage 2	KSB
PSB00008815	Groupe électropompe de relevage 3	KSB
VAN00600644	Vanne d'isolement 1	-
VAN01502337	Vanne d'isolement 2	-
VAN01502338	Vanne d'isolement 3	-
VCL00044085	Clapet anti-retour à boule 1	-
VCL00044086	Clapet anti-retour à boule 2	-
VCL00044087	Clapet anti-retour à boule 3	-
XTU00012094	Canalisation aval 1	-
XTU00050198	Canalisation aval 2	-
XTU00050199	Canalisation aval 3	-
XTU00050205	Nourrice de collecte	-
07346SE00001-0000-07 - PRETRAITEMENT		
Code	Libellé	Marque
EPD00003727	Grille manuelle	SPF
GBT00038889	Ballustrades	-
RBE00000356	Poubelle	-
SBC00000439	Compacteur à vis	-



SDG00000609	Tamis rotatif à alimentation interne	SPF
VAN01502345	Vanne d'isolement	-
VAN01502347	Vanne d'isolement by-pass	-
XTU00050206	Canalisation amont	-
XTU00050207	Canalisation aval	-
07346SE00001-0000-08 - RÉCEPTION DES MATIÈRES DE VIDANGE		
Code	Libellé	Marque
ATB00005142	Agitateur	-
EPD00003728	Dégrillage grossier	PASSAVANT
GRC01486317	Barreaudage de sécurité	-
GRC01486318	Trappe d'accès aluminium	-
GSB00012257	Pied d'assise	-
GSB00012258	Barres guidage	-
RBE00000357	Poubelle	-
VAN01502348	Vanne d'autorisation de dépotage	-
XTU00050208	Canalisation amont	-
XTU00050209	Canalisation aval	-
GRC01486319	Barreaudage de sécurité 1	-
GRC01486320	Barreaudage de sécurité 2	-
GRC01486321	Trappe d'accès aluminium 1	-
GRC01486322	Trappe d'accès aluminium 2	-
GSB00012259	Pied d'assise 1	-
GSB00012260	Pied d'assise 2	-
GSB00012261	Barres de guidage 1	-
GSB00012262	Barres de guidage 2	-
GSB00012263	Support sondes 1	-
GSB00012264	Support sondes 2	-
ICA00020948	Sonde de mesure	SIEMENS
ICT00019957	Poire de niveau	FLYGT
PSB00041506	Pompe de reprise 1	KSB
PSB00041507	Pompe de reprise 2	KSB
XTU00050210	Canalisation aval 1	-
XTU00050211	Canalisation aval 2	-
GRC01486323	Barreaudage de sécurité 1	-
GRC01486324	Barreaudage de sécurité 2	-
GRC01486325	Trappe d'accès aluminium 1	-
GRC01486326	Trappe d'accès aluminium 2	-
GSB00012265	Pied d'assise 1	-
GSB00012266	Pied d'assise 2	-
GSB00012267	Barres de guidage 1	-
GSB00012268	Barres de guidage 2	-
GSB00012269	Support sondes 1	-
GSB00012270	Support sondes 2	-
ICA00020949	Sonde de mesure	SIEMENS
ICT00019958	Poire de niveau	FLYGT
PSB00041508	Pompe de reprise 1	KSB
PSB00041509	Pompe de reprise 2	KSB
XTU00050212	Canalisation aval 1	-
XTU00050213	Canalisation aval 2	-
07346SE00001-0000-09 - TRAITEMENT SECONDAIRE		



Code	Libellé	Marque
ATB00005143	Agitateur rapide	-
GSB00012271	Pied d'assise	-
GSB00012272	Barres de guidage	-
XTU00012093	Canalisation aval	-
XTU00050215	Canalisation amont (+ nourrice MV)	-
ATB00005144	Agitateur lent 1	-
ATB00005145	Agitateur lent 2	-
BDG00000575	Diffuseurs de gaz 1	-
BDG00000576	Diffuseurs de gaz 2	-
BDG00000577	Diffuseurs de gaz 3	-
CSP00000634	Surpresseur d'air à vis 1	ROBUSCHI
CSP00000635	Surpresseur d'air à vis 2	ROBUSCHI
GBT00038892	Escalier d'accès	-
GBT00038893	Balustrade	-
GDD00003016	Lame versante vers Clarif	-
GRD00000465	Raquette support des diffuseurs 1	-
GRD00000466	Raquette support des diffuseurs 2	-
GRD00000467	Raquette support des diffuseurs 3	-
GSB00012275	Pied d'assise 1	-
GSB00012276	Pied d'assise 2	-
GSB00012277	Barres de guidage 1	-
GSB00012278	Barres de guidage 2	-
TLV00014311	IPN de levage (doublon)	-
VAN00600646	Vanne d'isolement 1	-
VAN01502705	Vanne d'isolement 2	-
VAN01502706	Vanne d'isolement raquette 1	-
VAN01502707	Vanne d'isolement raquette 2	-
VAN01502708	Vanne d'isolement raquette 3	-
VPP00002393	Soupape 1	-
VPP00002394	Soupape 2	-
XTU00012092	Nourrice de liaison des surpresseurs	-
XTU00050222	Nourrice de répartition de l'aération	-
XTU00050223	Canalisation aval 1	-
XTU00050224	Canalisation de liaison 1	-
XTU00050225	Canalisation de liaison 2	-
XTU00050226	Canalisation de liaison 3	-
XTU00050227	Canalisation aval 2	-
GDD00003017	Lame versante	-
GRC01486678	Trappe d'accès aluminium	-
XTU00050228	Canalisation amont	-
XTU00050229	Canalisation aval	-
GDD00003018	Clifford	-
GDD00003019	Lame siphon périphérique	-
GDD00003020	Lame versante périphérique	-
ONG00000159	Nettoyeur de goulotte	-
SFS00000559	Pont racleur	FORNES
TBA00000025	Bateau	-
VAN01502709	Vanne d'isolement	-
XTU00050230	Canalisation amont	-



XTU00050231	Canalisation aval	-
XTU00050232	Canalisation d'extraction	-
GRC01486679	Trappe d'accès aluminium	-
GSB00012279	Support sondes de niveau ANA	-
GSB00020996	Pied d'assise et guidage pompe de recirculation	FLYGT
GSB00020997	Support colonne refoulement	-
ICA00020954	Sonde de mesure	SIEMENS
PSB00041523	Pompe extraction des flottants (HS)	FLYGT
PSB00071005	Pompe submersible de recirculation des flottants vers BA	FLYGT
VAN01502710	Vanne d'isolement 1	-
VAN01502711	Vanne d'isolement 2	-
XTU00050233	Canalisation amont 1	-
XTU00050234	Canalisation amont 2	-
XTU00050235	Canalisation aval	-
XTU00091561	Colonne de refoulement recirculation	-
GRC01486680	Grille antichute 1	-
GRC01486681	Trappe d'accès aluminium 1	-
GRC01486682	Trappe d'accès aluminium 2	-
GRC01486683	Grille antichute 2	-
GSB00012280	Pied d'assise 1	-
GSB00012281	Pied d'assise 2	-
GSB00012282	Barres de guidage 1	-
GSB00012283	Barres de guidage 2	-
GSB00012284	Support sondes de niveau TOR	-
ICT00019964	Poire de niveau	-
PSB00008820	Groupe électropompe de recirculation 1	KSB
PSB00008821	Groupe électropompe de recirculation 2	KSB
VAN00600647	Vanne d'isolement 1	-
VAN01502712	Vanne d'isolement 2	-
VCL00044093	Clapet anti-retour à boue 1	-
VCL00044094	Clapet anti-retour à boue 2	-
XTU00012091	Canalisation aval 1	-
XTU00050236	Canalisation aval 2	-
XTU00050237	Canalisation aval 3	-
XTU00050238	Nourrice de collecte	-
GRC01486684	Caillebotis	-

07346SE00001-0000-10 - TRAITEMENT DES BOUES

Code	Libellé	Marque
BPD00010825	Pompe doseuse vers floculation	SEEPPEX
BPO00000543	Préparante à polymère	-
PGA00000780	Pompe à polymère	SEEPPEX
PGA00002377	Pompe à boues	-
RCB00006348	Bac de rétention	-
UES00000164	Douche pour les yeux de sécurité	-
VAN01502350	Vanne d'isolement 1	-
VAN01502351	Vanne d'isolement 2	-
VAN01502352	Vanne d'isolement 3	-
VAN01502353	Vanne d'isolement 4	-
XTU00050239	Canalisation amont 1	-
XTU00050240	Canalisation amont 2	-





XTU00050241	Canalisation avale 1	-
XTU00050242	Canalisation avale 2	-
GPR00000021	Serre avec film plastique 1	-
GPR00000022	Serre avec film plastique 2	-
GPR00000023	Serre avec film plastique 3	-
GPR00000024	Serre avec film plastique 4	-
GPR00000025	Serre avec film plastique 5	-
OMR00000032	Sable 1	-
OMR00000033	Sable 2	-
OMR00000034	Sable 3	-
OMR00000035	Sable 4	-
OMR00000036	Sable 5	-
VAN01502713	Vanne d'isolement 1	-
VAN01502714	Vanne d'isolement 2	-
VAN01502715	Vanne d'isolement 3	-
VAN01502716	Vanne d'isolement 4	-
VAN01502717	Vanne d'isolement 5	-
XTU00050243	Canalisation amont 1	-
XTU00050244	Canalisation amont 2	-
XTU00050245	Canalisation amont 3	-
XTU00050246	Canalisation amont 4	-
XTU00050247	Canalisation amont 5	-
XTU00050248	Drains 1	-
XTU00050249	Drains 2	-
XTU00050250	Drains 3	-
XTU00050251	Drains 4	-
XTU00050252	Drains 5	-
07346SE00001-0000-11 - POMPAGES INTERMEDIAIRES		
Code	Libellé	Marque
GBT00038894	Grille antichute 1	-
GBT00038895	Grille antichute 2	-
GRC01486685	Trappe d'accès aluminium 1	-
GRC01486686	Trappe d'accès aluminium 2	-
GSB00012285	Pied d'assise 1	-
GSB00012286	Pied d'assise 2	-
GSB00012287	Barres de guidage 1	-
GSB00012288	Barres de guidage 2	-
GSB00012289	Support de capteur	-
ICT00019965	Poire de niveau	-
PSB00008822	Pompe de relèvement 1	KSB
PSB00008823	Pompe de relèvement 2	KSB
VAN01502718	Vanne d'isolement 1	-
VAN01502719	Vanne d'isolement 2	-
VCL00044095	Clapet anti-retour à boule 1	-
VCL00044096	Clapet anti-retour à boule 2	-
XTU00050253	Canalisation aval 1	-
XTU00050254	Canalisation aval 2	-
XTU00050255	Nourrice de collecte	-
XTU00050256	Canalisation aval 3	-
07346SE00001-0000-12 - TRAITEMENT DES ODEURS - MATIERES DE VIDANGE		



Code	Libellé	Marque
DTA00000399	Colonne charbon actif	-
JCE00003003	Ventilateur de renouvellement de l'air	-
XTU00050262	Circuit d'aspiration d'air vicié	-
07346SE00001-0000-13 - ELECTRICITE - COMMANDE		
Code	Libellé	Marque
KMC00001303	Terminal de dialogue opérateur	-
MBA00001428	Batterie de condensateurs (fixe)	-
NAC00000408	Onduleur	-
NCA00045127	Armoire générale	-
NPA00001794	Raccordements électrique des effecteurs	-
NPA00001795	Raccordements électrique des capteurs	-
NPD00007208	Disjoncteur + Différentiel	-
NPV00010439	Variateur de vitesse 1	-
NPV00010440	Variateur de vitesse 2	-
NCA00008107	Armoire PR Principal	-
NCA00008108	Coffret électrique MV avec lecteur de badge	-
NCA00008111	Armoire électrique eau industrielle	-
NPV00002491	Variateur de vitesse 1	-
NPV00002492	Variateur de vitesse 2	-
HEC00000452	Chauffe eau électrique	-
JCC00005900	Chauffage des locaux administratifs	-
JCC00005901	Chauffage des locaux techniques 1	-
JCC00005902	Chauffage des locaux techniques 2	-
NEP00005930	Eclairage des locaux administratifs	-
NEP00005931	Eclairage des locaux techniques	-
NEP00005932	Eclairage extérieur par projecteur	-
USG00000006	Signalétique de sécurité	-
USG00000007	Signalétique de sécurité	-
KAA00001132	Alarme anti-intrusion	-
KST00008197	Télésurveillance	SOFREL
UGD00001522	Détecteur de Gaz	SCHNEIDER ELECTRIC
UGD00001523	Capteur H2S	-
UGD00001524	Capteur CH4	-
07346SE00001-0000-14 - INSTRUMENTATION		
Code	Libellé	Marque
GDD00003027	Canal de comptage	VEGA
GSB00012296	Support sondes de niveau ANA	-
GSB00012298	Support capteur 1	-
GSB00012299	Support capteur 2	-
IAN00003012	Sonde rH	HACH
IAN00003013	Sonde Oxygène	HACH
IAN00012652	Convertisseur de signal 1	-
IAN00012653	Convertisseur de signal 2	-
ICA00004965	Sonde de mesure de niveau colatures	SIEMENS
ICA00020957	Sonde Radar	-
ICT00005030	Détecteur Voile de boues	HACH
IFE00004027	Débitmètre entrée	SIEMENS
IFE00004028	Débitmètre S/P vidange externes (MV)	SIEMENS
IFE00004029	Tube pitot (débit d'air BA)	-





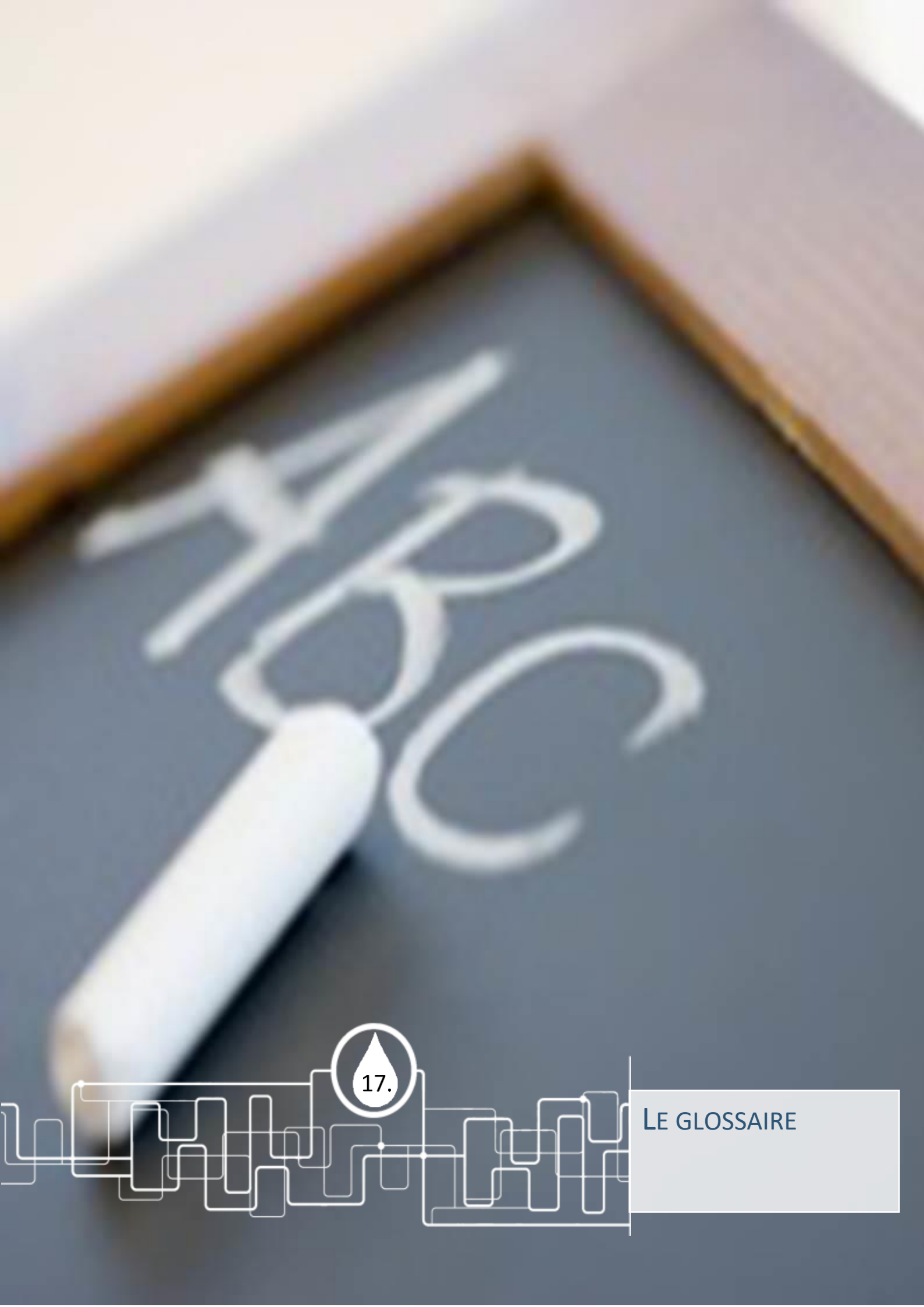
IFE00004030	Débitmètre recyclage 1	SIEMENS
IFE00004031	Débitmètre recyclage 2	SIEMENS
IFE00004035	Débitmètre électromagnétique boues produites	SIEMENS
IFE00004036	Débitmètre polymère	SIEMENS
IME00000576	Mesure de la température de l'air	-
IME00003331	Pluviomètre	-
IRP00002133	Préleveur d'entrée	-
IRP00002134	Préleveur de sortie	-
IRP00002135	Préleveur de boues	-

07346SE00001-0000-15 - EQUIPEMENTS COMMUNS

Code	Libellé	Marque
DAM00009301	Ballon anti-belier	-
DFF00000269	Prétraitement eau industrielle (manuel)	-
PCS00004711	Surpresseur d'eau industrielle 1	SALMSON
PCS00021427	Surpresseur d'eau industrielle 2	-
VAN00600645	Vanne d'isolement 1	-
VAN00600648	Robinetterie	-
VAN01502763	Vanne d'isolement 2	-
VAN01502764	Vanne d'isolement 3	-
VAN01502765	Vanne d'isolement 4	-
VAN01502766	Vanne d'isolement 5	-
VCL00044104	Clapet anti-retour 1	-
VCL00044105	Clapet anti-retour 2	-
XTU00012099	Tuyauterie canalisation	-
XTU00050267	Nourice amont 1	-
XTU00050268	Nourice amont 2	-
GBT00038900	Clôture de type grillage soudé	-
GOU00009750	Portail manuel 2 battants	-
TLV00004540	Potence avec treuil Relevage 2	XYLEM
TLV00004541	Potence sur pied matière de vidange (doublon)	XYLEM
TLV00004547	Potence sur pied avec treuil zone de contact (doublon)	FLYGT
TLV00004548	Monorail avec chariot et palan local surpresseurs (doublon)	-
TLV00004549	Pied de potence seul collatures (doublon)	FLYGT
TLV00004550	Potence sur pied avec treuil recirculation (doublon)	FLYGT
TLV00004551	Potence sur pied avec treuil bassin aération 1 (doublon)	FLYGT
TLV00004552	Potence sur pied avec treuil bassin aération 2 (doublon)	FLYGT
TLV00004553	Potence sur pied + treuil agit. rapide dépotage (doublon)	FLYGT
TLV00004554	Potence sur pied + treuil matière de vidange 2 (doublon)	FLYGT
TLV00004555	Potence sur pied avec treuil dépotage (doublon)	HAACON
TLV00004556	Potence avec treuil Relevage 1	XYLEM
TLV00014816	Potence avec treuil amovible 1	-
TLV00019735	Potence avec treuil amovible 2	-
TLV00026099	potence avec treuil pompe recirculation des flottants	FLYGT
GBT00009780	Menuiserie serrurerie	-
GBT00038898	Escalier d'accès	-
GBT00038899	Fenêtres	-
GOU00009745	Porte extérieure	-
GOU00009746	Porte extérieure	-
GOU00009747	Porte extérieure	-
GOU00009748	Porte extérieure	-



GOU00009749	Porte extérieure	-
HEC00000453	Réfrigérateur	-
HMB00000452	Bureau	-
HMB00000453	Fauteuil à roulette	-
HMB00000454	Armoire de bureau	-
JCE00003004	Extracteur d'air	-
JCJ00001542	Grille entrée d'air	-
JCJ00001543	Grille sortie d'air	-
JCJ00001544	Piège à son amont	-
JCJ00001545	Piège à son aval	-
JHD00002865	JHD_Climatiseur armoire électrique et exploitation	FUJITSU
LAB00001484	Thermo-balance	-
OPS00000008	Etabli	-
OPS00000009	Etau	-
OPS00000010	Boîte à outils	-
OPS00000011	Nettoyeur HP	-
PGA00000781	Pompe à polymère (secours en caisse)	SEPEX
UEI00000822	Extincteur	-
UEI00000823	Extincteur	-



17.

LE GLOSSAIRE



Ce glossaire récapitule pour les principaux termes utilisés dans les métiers de l'eau, et plus particulièrement dans ce rapport annuel du délégataire, la définition et éventuellement le mode de calcul des informations transmises :

Autosurveillance : Elle correspond à toutes les actions entreprises par l'exploitant sur la station de traitement et sur le réseau pour garantir le bon fonctionnement de l'épuration. Cela consiste notamment à effectuer des analyses sur une période de 24h selon un calendrier défini à l'avance et à transmettre les résultats d'analyse à la police et à l'agence de l'eau.

Biens financés par la collectivité = biens appartenant à la collectivité, mis à la disposition du délégataire et qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat.

Biens de retour = biens financés par le délégataire, affectés au service et indispensables à son fonctionnement, qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat.

Biens de reprise = biens financés par le délégataire, affectés au service et qui, à la fin du contrat, peuvent être rachetés par la collectivité dans des conditions financières fixées dans le contrat, sans que le délégataire ne puisse s'y opposer.

Bilan journalier : Il concrétise l'efficacité de traitement d'une installation à partir d'échantillons prélevés en entrée et en sortie de l'installation sur 24 heures proportionnellement au débit. Certains paramètres sont analysés et comparés (concentrations et/ou rendement épuratoire) aux performances que doit satisfaire l'installation.

Bilan annuel : Il concrétise l'efficacité de traitement sur l'année à partir des échantillons prélevés en entrée et en sortie de l'installation au cours de l'année. La conformité de certains paramètres est évaluée à partir des bilans journaliers en tenant compte d'une tolérance définie dans la réglementation. Pour d'autres paramètres, l'évaluation de la conformité s'effectue après avoir calculé la moyenne des mesures réalisées. Au final, la conformité de l'installation sur l'année est évaluée par l'exploitant, paramètre par paramètre, puis pour la globalité de l'installation. La police de l'eau a pour mission de donner son avis officiel sur la conformité de l'installation à partir des données transmises par l'exploitant.

Branchements : Canalisations distinctes d'eaux usées et d'eaux pluviales aboutissant au réseau public d'assainissement collectif et partant des regards de branchement ou boîtes de branchement placés en limite de propriété et sur lesquels viennent se raccorder les installations privatives de l'utilisateur.

CARE : Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation. Pour un contrat déterminé, les chiffres de l'année en cours sont indiqués, et ceux de l'année précédente sont rappelés. Le cadre de ce CARE a été établi par la FP2E, dans le respect strict du décret 2005-236 du 18 mars 2005.

Client : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat d'abonnement le liant avec le service de l'eau.

Compte (ou fonds contractuel) de renouvellement : Il s'agit des opérations de renouvellement imputées sur un compte de tiers qui correspond à la mise en place de fonds prélevés sur les produits du délégataire, pour couvrir les aléas de fonctionnement des équipements.

Contrat d'abonnement : Contrat associé à un branchement liant un client au service de distribution de l'eau.

Contrôle officiel : Il correspond aux contrôles inopinés pratiqués par un organisme tel que la police de l'eau.

Echantillon : Volume d'eau prélevé dans le but d'analyser les caractéristiques de l'eau à l'endroit et au moment précis du prélèvement. Les caractéristiques de l'eau sont décomposées et quantifiées/évaluées par paramètre lors de leur analyse.

Equivalent Habitant (Eq. Hab.) : Unité de pollution correspondant à celle d'un habitant en une journée.

Garantie pour continuité de service (dite de renouvellement) : Il s'agit d'un renouvellement, où le Délégué prend à sa charge, et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation ou de renouvellement des équipements, nécessaires à la continuité du service.

Taux d'eaux parasites : Il représente la part d'eaux claires parasites véhiculée par le réseau de collecte d'eaux usées par rapport à l'eau potable consommée par l'ensemble des clients, qui est rejetée dans ce même réseau. Ces eaux claires parasites peuvent être classées selon diverses typologies, la plus simple opposant les eaux parasites d'infiltration (EPI) aux eaux parasites de captage (EPC). Les EPI résultent d'une mauvaise étanchéité du réseau tandis que les EPC sont le signe de mauvais raccordements.

Paramètre d'une analyse : Un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme. Si un jour donné, la station reçoit plus d'effluent à traiter que prévu, la conformité du paramètre ne peut pas être établie et la donnée est exclue des calculs.



Patrimoine immobilier : Il s'agit du patrimoine immobilier nécessaire à la réalisation du service. Le Délégataire fournit un état de variation de ce patrimoine en intégrant 3 types de mouvements :

- les investissements concessifs (achat de terrain, mise en service d'un ouvrage financé par le Délégataire, destruction d'un ouvrage...),
- opération de renouvellement d'une importance telle qu'elle s'assimile à la construction d'un bâtiment neuf,
- Investissement immobilier du Délégataire (bureaux) entièrement dédié au service.

Programme contractuel de renouvellement : Il s'agit de l'ensemble des opérations de renouvellement, effectuées par le Délégataire dans le cadre d'un programme technique contractuel, évalué financièrement sur la durée du contrat.

Programme d'investissement : Il s'agit des engagements pris par le Délégataire de réaliser certains investissements sur le patrimoine, afin d'améliorer la qualité du service, ou le fonctionnement des installations. Ce programme est défini dans un inventaire contractuel.

Réseau de collecte des eaux usées : Ensemble des canalisations et ouvrages annexes acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées issues des branchements publics des usagers ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution.

Réseau de collecte privé : ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client permettant de collecter ses effluents. Le réseau intérieur d'un client est raccordé au branchement (généralement situé en limite de propriété).



18.

LES NOUVEAUX
TEXTES
REGLEMENTAIRES



Cette veille réglementaire vous est présentée sous la forme d'une liste des textes parus en 2020 accompagnée d'un bref commentaire de leur objet.

Cette liste n'a pas pour ambition d'être exhaustive, il s'agit avant tout d'attirer votre attention sur les évolutions réglementaires de l'année qui, notamment, pourraient avoir des incidences sur le service.

GESTION DES EFFLUENTS

➤ **Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire**

Adoptée le 21 janvier par l'Assemblée nationale et le 30 janvier par le Sénat, sur la base d'un texte consensuel issu de la commission mixte paritaire. Le texte prévoit notamment les avancées suivantes :

- **REUTILISATION DES EAUX USEES TRAITEES ET DES EAUX PLUVIALES (ARTICLE 69)**
 - ⇒ INSCRIPTION DU « DEVELOPPEMENT DE LA REUTILISATION DES EAUX USEES TRAITEES ET DE L'UTILISATION DES EAUX DE PLUIE EN REMPLACEMENT DE L'EAU POTABLE » DANS L'OBJECTIF DE PROMOTION D'UNE UTILISATION EFFICACE, ECONOMIQUE ET DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU ;
 - ⇒ RENVOI A UN DECRET EN CONSEIL D'ETAT POUR FIXER LES USAGES ET CONDITIONS DANS LESQUELLES LES EAUX USEES TRAITEES PEUVENT ETRE REUTILISEES AINSI QUE LES USAGES ET BATIMENTS POUR LESQUELS LES EAUX DE PLUIE PEUVENT ETRE UTILISEES DE MANIERE COMPTABLE AVEC LE BON ETAT ECOLOGIQUE DES EAUX ;
 - ⇒ RENVOI A UN DECRET EN CONSEIL D'ETAT POUR PRECISER LES MODALITES D'APPLICATION AUX NOUVEAUX IOTA A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2021, AINSI QU'AUX IOTA EXISTANTS.
- **NOUVEAU REFERENTIEL REGLEMENTAIRE ET NORMATIF DU RETOUR AU SOL DES BOUES D'EPURATION ET MELANGES DES BOUES EN COMPOST (ARTICLE 86)**
 - ⇒ REEVALUATION, AU PLUS TARD AU 1^{ER} JUILLET 2021, DES NORMES APPLICABLES AUX BOUES EPANDUES, SEULES OU EN MELANGES, BRUTES OU TRANSFORMEES, NOTAMMENT AFIN D'INTEGRER LES MICROPOLLUANTS NOUVELLEMENT IDENTIFIES (METAUX LOURDS, PARTICULES DE PLASTIQUE, PERTURBATEURS ENDOCRINIENS, DETERGENTS ET RESIDUS PHARMACEUTIQUES, ...). CETTE REVISION, QUI SE MATERIALISERA PAR UN NOUVEL ARRETE, POURRA SE FONDER SUR LES PROPOSITIONS DU GROUPE DE TRAVAIL « PACTE DE CONFIANCE » DE LA FRAC PRESIDE PAR M. ALAIN MAROIS.
 - ⇒ A COMPTER DU 1^{ER} JUILLET 2021, IL SERA INTERDIT DE PROCEDER A L'EPANDAGE DE BOUES OU L'UTILISATION DE COMPOST QUI NE SERAIENT PAS CONFORMES AUX REFERENTIELS NORMATIFS ADOPTES PAR LE GOUVERNEMENT.
 - ⇒ RENVOI A MESURE REGLEMENTAIRE POUR DETERMINER LES CONDITIONS DANS LESQUELLES LES BOUES D'EPURATION POURRONT ETRE COMPOSTEES, SEULES OU EN MELANGE AVEC DES DECHETS VEGETAUX, AVEC COMME LIMITE QUE L'OPERATION DOIT PERMETTRE « D'AMELIORER LES CARACTERISTIQUES AGRONOMIQUES DES BOUES ». IL EN SERA DE MEME POUR LE COMPOSTAGE DES DIGESTATS ISSUS DE LA METHANISATION DES BOUES.
- **INTERDICTION DU COMPOSTAGE DE LA FFOM A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2027 (ARTICLE 87) ET INTERDICTION DU BRULAGE A L'AIR LIBRE DES BIODECHETS, NOTAMMENT LES DECHETS VERTS, AFIN D'ENCOURAGER LEUR COMPOSTAGE (ARTICLE 88)**

➤ **Règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux exigences minimales requises pour la réutilisation de l'eau**

Le Règlement se recentre sur l'irrigation, tout en prévoyant que « les États membres peuvent prévoir le recours à l'eau de récupération pour d'autres fins, notamment des fins industrielles, environnementales et de services collectifs ».



ENVIRONNEMENT

➤ **Décret n° 2020-828 du 30 juin 2020 modifiant la nomenclature et la procédure en matière de police de l'eau**

Le décret simplifie la nomenclature relative aux IOTA en prévoyant les modifications suivantes :

- FUSION DES RUBRIQUES 2.1.1.0 (STATIONS D'ÉPURATION DES AGGLOMERATIONS D'ASSAINISSEMENT OU DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF) ET 2.1.2.0 (DEVERSOIRS D'ORAGE SITUÉS SUR UN SYSTÈME DE COLLECTE DES EAUX USEES), AU SEIN DE LA MÊME RUBRIQUE N° 2.1.1.0 INTITULÉE « SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES ET INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DESTINÉES À COLLECTER ET TRAITER UNE CHARGE BRUTE DE POLLUTION ORGANIQUE AU SENS DE L'ARTICLE R. 2224-6 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES » ;
- MODIFICATION DE LA RUBRIQUE 2.1.3.0 DESORMAIS INTITULÉE « ÉPANDAGE ET STOCKAGE EN VUE D'ÉPANDAGE DE BOUES PRODUITES DANS UN OU PLUSIEURS SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES ET INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF » ;
- REMPLACEMENT DE LA RUBRIQUE 2.2.1.0 PAR UNE RUBRIQUE 2.2.1.0 INTITULÉE « REJET DANS LES EAUX DOUCES SUPERFICIELLES SUSCEPTIBLE DE MODIFIER LE RÉGIME DES EAUX, À L'EXCLUSION DES REJETS MENTIONNÉS À LA RUBRIQUE 2.1.5.0 AINSI QUE DES REJETS DES OUVRAGES MENTIONNÉS À LA RUBRIQUE 2.1.1.0, LA CAPACITÉ TOTALE DE REJET DE L'OUVRAGE ÉTANT SUPÉRIEURE À 2 000 M³/J OU À 5 % DU DÉBIT MOYEN INTERANNUEL DU COURS D'EAU (D) » ;
- REMPLACEMENT DES RUBRIQUES 2.2.3.0 ET 2.2.4.0 PAR UNE RUBRIQUE 2.2.3.0 INTITULÉE « REJET DANS LES EAUX DE SURFACE, À L'EXCLUSION DES REJETS RÉGLEMENTÉS AU TITRE DES AUTRES RUBRIQUES DE LA PRÉSENTE NOMENCLATURE OU DE LA NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CLASSÉES ANNEXÉE À L'ARTICLE R. 511-9, LE FLUX TOTAL DE POLLUTION, LE CAS ÉCHÉANT AVANT TRAITEMENT, ÉTANT SUPÉRIEUR OU ÉGAL AU NIVEAU DE RÉFÉRENCE R1 POUR L'UN AU MOINS DES PARAMÈTRES QUI Y FIGURENT (D) » ;
- CRÉATION D'UNE NOUVELLE RUBRIQUE 3.3.5.0 INTITULÉE « TRAVAUX, DÉFINIS PAR UN ARRÊTÉ DU MINISTRE CHARGÉ DE L'ENVIRONNEMENT, AYANT UNIQUEMENT POUR OBJET LA RESTAURATION DES FONCTIONNALITÉS NATURELLES DES MILIEUX AQUATIQUES, Y COMPRIS LES OUVRAGES NÉCESSAIRES À CET OBJECTIF (D) », QUI EST EXCLUSIVE DE L'APPLICATION DES AUTRES RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE IOTA ET PERMETTANT DE NE SOUMETTRE QU'À DÉCLARATION ET NON À AUTORISATION LES PROJETS DE RESTAURATION DES FONCTIONNALITÉS NATURELLES DES MILIEUX AQUATIQUES DÉFINIS PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL ;
- MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU DOSSIER DE DÉCLARATION POUR LES IOTA (ART. 4) ;
- INSTALLATION D'UN REGISTRE DÉMATÉRIALISÉ POUR LES PROPRIÉTAIRES DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT DESTINÉS À COLLECTER ET TRAITER UNE CHARGE BRUTE DE POLLUTION ORGANIQUE INFÉRIEURE OU ÉGALE À 12 KG ET SUPÉRIEURE À 1,2 KG (ART. 5) ;
- MODIFICATION DE LA NOMENCLATURE ICPE N° 2716 QUI EXCLUT EXPRESSEMENT LES « STOCKAGES EN VUE D'ÉPANDAGES DE BOUES ISSUES DU TRAITEMENT DES EAUX USEES MENTIONNÉS À LA RUBRIQUE 2.1.3.0. DE LA NOMENCLATURE ANNEXÉE À L'ARTICLE R. 214-1 » (ART. 6) ;
- LE PRÉFET SERA CHARGÉ DE DÉFINIR LA LISTE DES AGGLOMERATIONS D'ASSAINISSEMENT EN DÉTERMINANT LES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT TELS QUE DÉFINIS À LA RUBRIQUE 2.1.1.0. DE LA NOMENCLATURE ANNEXÉE À L'ARTICLE R. 214-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT (ART. 7).

➤ **Décret n° 2020-844 du 3 juillet 2020 relatif à l'autorité environnementale et à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas**

Le décret prévoit une réforme de l'autorité environnementale et de l'autorité chargée de mener l'examen au cas par cas pour les projets relevant du champ de l'évaluation environnementale. Il maintient la compétence du préfet de région, pour mener dans la plupart des cas, l'examen au cas par cas des projets locaux et confie à la mission régionale d'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable la compétence d'autorité environnementale pour ces mêmes projets.

➤ **Arrêté du 30 juin 2020 définissant les travaux de restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques relevant de la rubrique 3.3.5.0 de la nomenclature annexée à l'article R. 214-1 du code de l'environnement (NOR : TREL2011759A)**

L'arrêté fixe les travaux de restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques relevant de la rubrique IOTA n° 3.3.5.0 relative aux « Travaux de restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques, y compris les ouvrages nécessaires à cet objectif, définis par un arrêté du ministre en charge de l'environnement », parmi lesquels :

- ARASEMENT OU DERASEMENT D'OUVRAGE EN LIT MINEUR ;
- DESENDIGUEMENT ;
- DÉPLACEMENT DU LIT MINEUR POUR AMÉLIORER LA FONCTIONNALITÉ DU COURS D'EAU OU RETABLISSEMENT DU COURS D'EAU DANS SON LIT D'ORIGINE ;
- RESTAURATION DE ZONES HUMIDES.



EXPLOITATION DES OUVRAGES

- **Arrêté du 30 juin 2020 modifiant l'arrêté du 9 août 2006 relatif aux niveaux à prendre en compte lors d'une analyse de rejets dans les eaux de surface ou de sédiments marins, estuariens ou extraits de cours d'eau ou canaux relevant respectivement des rubriques 2.2.3.0, 3.2.1.0 et 4.1.3.0 de la nomenclature annexée à l'article R. 214-1 du code de l'environnement (NOR : TREL2011758A)**

L'arrêté modifie l'arrêté du 9 août 2006 en ce qui concerne les rejets dans les eaux de surface relevant des rubriques n° 2.2.3.0, 3.2.1.0 et 4.1.3.0 de la nomenclature IOTA, les éléments et critères à prendre en compte pour évaluer les incidences sur les eaux de surface, s'agissant :

- Le flux R1 pour les paramètres de qualité du débit ;
- La qualité des sédiments marins ou estuariens au regard des seuils de la rubrique 4.1.3.0 ou de ceux de la rubrique 3.2.1.0.

Les dispositions l'arrêté sont applicables aux nouvelles déclarations déposées à compter du 1^{er} septembre 2020.

- **Arrêté du 31 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 21 juillet 2015 modifié relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DB05 (NOR : TREL2011756A)**

L'arrêté modifie certaines dispositions relatives aux systèmes d'assainissement collectif et non collectif :

- Les délais de réalisation de l'analyse des risques de défaillances des systèmes d'assainissement sont reconduits (art. 4) ;
- Il est précisé que les stations doivent être dimensionnées de manière à gérer et traiter les boues issues du traitement des eaux usées et de satisfaire les obligations relatives à leur stockage (art. 7) ;
- La nouvelle annexe IV de l'arrêté du 21 juin 2015 fixe les informations devant être transmises dans le registre électronique créé par le décret n°2020-828 du 30 juin 2020 (art. 9) ;
- L'arrêté fixe les délais de réalisation des diagnostics des systèmes d'assainissement en fonction de leur capacité (art. 12) ;
- Les règles de conformité des systèmes de collecte par temps de pluie sont désormais précisées par l'arrêté du 21 juillet 2015 et non plus dans la note technique du 7 septembre 2015 (art. 22).

- **Arrêté du 15 septembre 2020 modifiant l'arrêté du 8 janvier 1998 fixant les prescriptions techniques applicables aux épandages de boues sur les sols agricoles pris en application du décret n° 97-1133 du 8 décembre 1997 relatif à l'épandage des boues issues du traitement des eaux usées (NOR : TREL2011751A)**

L'arrêté modifie l'arrêté du 8 janvier 1998 dans les conditions suivantes :

- Les prescriptions techniques applicables aux épandages de boue sont réécrites afin de détailler l'implantation, le dimensionnement, le dépôt temporaire, la répartition des boues en plusieurs lots, et la conservation d'information concernant les boues ;
- La transmission des données sur les campagnes d'épandage peut se faire par SILLAGE ou par VERSEAU ;
- La transmission des données relatives à l'étude préalable doit être réalisée selon les mêmes modalités que celles pour les données sur les campagnes d'épandage ;
- De nouvelles normes (applicables au 1^{er} janvier 2021) attachées aux paramètres de caractérisation de la valeur agronomique des sols sont précisées (Annexe V, point 3) ;
- Les méthodes d'analyse des ETM sont mises à jour (Annexe V, tableau 6.a du point 4) ;
- Les méthodes d'analyse pour les micropolluants organiques sont aussi mises à jour (Annexe V, tableau 6.b du point 4).



DROIT DE LA COMMANDE PUBLIQUE

➤ **Décret n° 2020-893 du 22 juillet 2020 portant relèvement temporaire du seuil de dispense de procédure pour les marchés publics de travaux et de fourniture de denrées alimentaires**

Afin de faciliter la relance de l'économie, le décret relève le seuil de passation sans publicité ni mise en concurrence des marchés publics de travaux dont la valeur estimée est inférieure à 70 000 €HT, jusqu'au 10 juillet 2021 inclus. Il en va de même pour les lots qui portent sur des travaux (et dont le montant est inférieur à 70 000 €HT), à la condition que le montant cumulé de ces lots n'excède pas 20 % de la valeur total estimée de tous les lots.

➤ **Décret n° 2020-1261 du 15 octobre 2020 relatif aux avances dans les marchés publics**

Le décret modifie les conditions de versement et de remboursement des avances dans les marchés publics :

- LES AVANCES NE SONT PLUS PLAFONNEES A 60 % DU MONTANT TTC INITIAL DU MARCHÉ ;
- L'ACHETEUR PEUT VERSER AU TITULAIRE UNE AVANCE D'UN MONTANT SUPERIEUR A 30 % SANS OBLIGATION POUR CE DERNIER DE FOURNIR UNE GARANTIE FINANCIERE (CELA RESTE UNE SIMPLE FACULTE) ;
- DANS LE SILENCE DU MARCHÉ, LE DEMARRAGE DU REMBOURSEMENT DE L'AVANCE COMMENCE :
 - DES QUE LE MONTANT DES PRESTATIONS EXECUTEES ATTEINT 65 % DU MONTANT TTC DU MARCHÉ POUR LES AVANCES INFERIEURES OU EGALES A 30 % DU MONTANT TTC DU MARCHÉ,
 - DES LA PREMIERE DEMANDE DE PAIEMENT LORSQUE LE MONTANT DE L'AVANCE VERSEE DEPASSE 30 % DU MONTANT TTC DU MARCHÉ ;
- LORSQUE LE MONTANT DE L'AVANCE EST INFERIEUR A 80 % DU MONTANT TTC DU MARCHÉ, SON REMBOURSEMENT DOIT ETRE TERMINE LORSQUE LE MONTANT DES PRESTATIONS EXECUTEES PAR LE TITULAIRE ATTEINT 80 % DU MONTANT TTC ;
- LORSQUE LE MONTANT DE L'AVANCE DEPASSE LES 80 %, L'AVANCE EST, DANS LE SILENCE DU MARCHÉ, INTEGRALEMENT REMBOURSEE LORSQUE LE MONTANT TTC DES PRESTATIONS EXECUTEES ATTEINT LE MONTANT DE L'AVANCE ACCORDEE.

➤ **Arrêté du 12 février 2020 fixant un modèle d'avis pour la passation des marchés publics répondant à un besoin d'une valeur estimée entre 90 000 € hors taxes et les seuils de procédure formalisée (NOR : ECOM2004461A)**

Le modèle annexé à l'arrêté correspond à l'avis de marché mentionné au 2° de l'article R. 2131-12 du Code de la commande publique. L'arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2022 et s'appliquera aux marchés publics pour lesquels un avis de marché est envoyé à la publication à compter de cette date.

➤ **Arrêté du 28 juillet 2020 fixant le modèle de certificat de cessibilité des créances issues de marchés publics**

Pris en application du 2° de l'article R. 2191-46 et de l'article R. 2391-28 du Code de la commande publique, l'arrêté fixe le modèle de certificat de cessibilité d'une créance issue d'un marché.



DROIT PUBLIC ET DROIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

➤ **Loi n° 2020-43 du 27 janvier 2020 autorisant la ratification du protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales**

La loi permet à la France de ratifier le protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales. Le protocole additionnel vise « à faire entrer dans le champ d'application de la Charte le droit pour tout citoyen qui réside dans la circonscription de la collectivité locale de participer aux affaires de cette collectivité locale ». Le Protocole définit le droit de participer aux affaires d'une collectivité locale comme « le droit de s'efforcer de déterminer ou d'influencer l'exercice des compétences de la collectivité locale ». Ainsi, les États doivent établir ou maintenir un cadre législatif qui facilite l'exercice du droit de participer aux affaires d'une collectivité locale.

➤ **Décret n° 2020-69 du 30 janvier 2020, relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique**

Le décret précise les conditions dans lesquelles il peut être dérogé à l'interdiction qui est faite aux agents publics d'exercer, à titre professionnel, une activité privée lucrative. Il fixe en particulier la liste exhaustive des activités susceptibles d'être exercées à titre accessoire. Il précise également l'obligation de déclaration à laquelle sont soumis à la fois les dirigeants des sociétés et associations recrutés par l'administration et les agents à temps non complet ou exerçant des fonctions à temps incomplet lorsqu'ils exercent une activité privée lucrative. Le décret détermine les modalités du contrôle déontologique exercé par l'administration ou la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP), selon le cas, lors d'une demande d'autorisation pour accomplir un service à temps partiel pour créer ou reprendre une entreprise ou d'une demande de cessation de fonctions, définitive ou temporaire, pour exercer une activité privée lucrative. Il fixe la liste des emplois pour lesquels la saisine de la HATVP est obligatoire pour ces deux types de demandes. Enfin, il détermine les modalités du contrôle préalable à la nomination à certains emplois d'une personne ayant exercé une activité privée au cours des trois années précédentes. Il entre en vigueur le 1^{er} février 2020.

➤ **Décret n° 2020-412 du 8 avril 2020 relatif au droit de dérogation reconnu au préfet**

Le préfet de région ou de département peut déroger à des normes édictées par les services de l'Etat pour prendre uniquement des décisions individuelles relevant de sa compétence, notamment en matière d'environnement, agriculture et forêt. La dérogation doit être justifiée par un motif d'intérêt général et l'existence de circonstances locales et répondre à certaines conditions de fond et de forme. La décision de déroger prend la forme d'un arrêté motivé, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

➤ **Décret n° 2020-634 du 25 mai 2020 portant application de l'article L. 1116-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la demande de prise de position formelle adressée au représentant de l'Etat**

Le décret crée les articles R. 1116-1 et suivants du CGCT, qui organisent la formalisation des échanges entre l'autorité de saisine et le représentant de l'Etat compétent au titre du contrôle de légalité de l'acte concerné : les conditions de la saisine du représentant de l'Etat et de la réponse portée à la connaissance du demandeur, le contenu de la demande et la procédure relative à la transmission de pièces complémentaires, ainsi que le point de départ au délai de 3 mois au terme duquel le silence gardé par le représentant de l'Etat vaut absence de prise de position formelle.

➤ **Décret n° 2020-556 du 11 mai 2020 relatif à l'application de l'article L. 1611-3-2 du code général des collectivités territoriales**

Le décret précise les conditions que doivent remplir les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux pour demander à adhérer à l'Agence France Locale.



➤ **Décret n° 2020-606 du 19 mai 2020 relatif aux dotations de l'Etat aux collectivités territoriales et à la péréquation des ressources fiscales**

Le décret détermine les modalités d'application de mesures votées en loi de finances pour 2020, notamment pour la majoration de la dotation particulière relative aux conditions d'exercice des mandats locaux, la création d'un nouveau fonds de péréquation départemental, les règles de calcul des dotations allouées aux communes nouvelles, la possibilité de répartition dérogatoire de la dotation globale de fonctionnement selon des critères locaux et la nouvelle dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité.